

UNIVERSITÉ DU BENIN

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

**LE FEDERALISME ET L'EMERGENCE DES PARTIS
POLITIQUES EN AOF ET EN HAUTE-VOLTA
(1947-1960)**

THESE

POUR LE DOCTORAT EN HISTOIRE (NOUVEAU REGIME)

Présentée et soutenue par :

Domba Jean-Marc PALM

Sous la direction du :

Professeur Nicoué L. GAYIBOR

SEPTEMBRE 2000

A mon Père Diobilanté PALM

in mémoriam

A ma mère Yelli Sou

A Mory et Axel PALM

AVANT-PROPOS

Pour des commodités administratives, ce document est signé de notre nom. Certes, il comporte des insuffisances dont nous sommes le seul responsable et que nous assumons entièrement.

Nous avons été, des moments donnés, assailli de doutes et même parfois d'abattement, au point de penser à renoncer à poursuivre ce projet, si nous n'avions pas été inlassablement épaulé.

En d'autres termes, cette thèse est une oeuvre collective de l'Institut des sciences des sociétés (INSS), du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST). A ce titre, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui n'ont cessé de nous soutenir.

Tout d'abord nous remercions Monsieur le Professeur Nicoué L. GAYIBOR pour avoir accepté de nous encadrer et de diriger cette thèse. Sa simplicité, sa disponibilité et surtout sa rigueur scientifique ont fini par nous imposer de mener à terme ce travail, ne serait-ce que pour mériter la confiance qu'il a placée en nous.

A Monsieur Michel P. SEDOGO, Délégué Général du CNRST, je me permets de lui demander si son scepticisme quant à soutenir cette thèse, est enfin levé ? Nous le remercions sincèrement pour n'avoir jamais cessé de nous encourager. Il en est de même de Monsieur Adolphe KERE dont le soutien n'a jamais fait défaut.

Nos remerciements s'adressent aussi à nos informateurs qui n'ont pas hésité à répondre à toutes nos questions et à nous livrer leurs avis, souvent courageux, sur les personnalités citées ici et sur les événements qu'ils ont vécus. Nos pensées vont particulièrement à tous ceux qui sont morts. Il s'agit de Moussa KARGOUGOU et de Domba KONATE.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et la Conférence des responsables de la recherche agricole en Afrique de l'ouest et centrale (CORAF) nous ont également été d'un précieux concours en nous permettant d'aller travailler aux archives nationales de Côte-d'Ivoire et du Sénégal. Qu'ils trouvent ici notre profonde gratitude.

Que tous ceux qui nous ont aidé d'une manière ou d'une autre, trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

ABREVIATIONS

AACB	:	Amicale des anciens combattants de Bobo-Dioulasso.
AANBF	:	Archives de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.
AMATS	:	Archives du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité.
AMCB	:	Archives de la mission catholique de Bobo-Dioulasso.
AMCO	:	Archives de la mission catholique de Ouagadougou.
ANCI	:	Archives nationales de Côte-d'Ivoire.
ANS	:	Archives nationales du Sénégal.
CATC	:	Confédération africaine des travailleurs croyants.
Caf	:	Convention africaine.
CEFA	:	Comité d'études franco-africain.
GAJA	:	Groupe d'action de la jeunesse africaine.
GEC	:	Groupe d'études communistes.
MDV	:	Mouvement démocratique voltaïque.
MPA	:	Mouvement populaire africain.
MRV	:	Mouvement du regroupement voltaïque.
PDCI	:	Parti démocratique de Côte-d'Ivoire.
PDU	:	Parti démocratique Unifié.
PDV	:	Parti démocratique voltaïque.
PRA	:	Parti du regroupement africain.

PSEMA	:	Parti social d'éducation des masses africaines.
RDA	:	Rassemblement démocratique africain.
RPF	:	Rassemblement du peuple français.
SAA	:	Syndicat agricole africain.
SFIO	:	Section française de l'internationale ouvrière.
UDIHV	:	Union pour la défense des intérêts de la Haute-Volta.
UDV	:	Union démocratique voltaïque.
UDSR	:	Union démocratique et sociale de la résistance.
UFOB	:	Union fraternelle des originaires de Banfora.
UV	:	Union voltaïque.

INTRODUCTION

Le phénomène de la mondialisation impose d'aborder, de nos jours, les problèmes politiques et économiques en termes de grands ensembles. L'évolution actuelle du monde d'une part, la marginalisation croissante de l'Afrique d'autre part, semblent réveiller le continent africain qui prend ainsi conscience de sa vulnérabilité et des difficultés à résoudre ses problèmes fondamentaux tant qu'il demeurera une mosaïque de micro-Etats. Aussi, le thème de l'unité africaine, du panafricanisme ou du fédéralisme a-t-il conquis depuis les indépendances une place de choix sur l'échiquier politique africain, voire international.

Cette situation suscite des réactions diverses : certains tournent leur regard vers l'Afrique précoloniale pour se rappeler que l'Afrique de l'Ouest a connu de grands ensembles comme l'empire du Ghana qui était situé entre le Haut-Sénégal et le Niger, ou du Mali, qui s'étendait du Haut-Niger au Sénégal¹. D'autres, par contre, ont du mal à dissimuler leur nostalgie de l'ancienne fédération d'Afrique occidentale française (AOF) qui était un ensemble bien intégré quoique sous une autorité extérieure, la France.

¹ J. Ki-Zerbo : *Histoire de l'Afrique noire, d'hier et de demain*. Paris, Hâtier, 1972, pp. 106-147.

L'AOF, ébauchée en 1895, fut achevée en 1904 après six décrets successifs¹. Elle regroupait huit territoires couvrant une superficie de 4 634 000 km² et une population de 19 millions d'habitants en 1957². Cet ensemble, créé dans un souci de coordination administrative et économique, permit la naissance de multiples liens de solidarité entre les colonies qui le composaient : solidarité administrative, politique, économique, financière et humaine. Son éclatement, programmé par la loi-cadre de 1956, engendra des luttes politiques entre partisans et adversaires de son maintien, aussi bien dans les Assemblées métropolitaines (Assemblée nationale, Conseil de la République, Union française) qu'africaines (conseils généraux, grand conseil de l'AOF). Les affrontements autour de la question fédérale se sont poursuivis avec les débats sur la Constitution de 1958. Se greffa sur le fédéralisme le problème de l'indépendance en ces termes : unité ou indépendance d'abord ? Certaines des huit colonies (Sénégal, Soudan, Haute-Volta, Dahomey) décidèrent de lutter contre ce qu'elles appelaient déjà « la balkanisation » et se sont regroupées dans un ensemble dénommé « Fédération du Mali » en mémoire de l'ancien empire du Mali. Cette tentative s'est révélée aussi vaine que le refus de la destruction de l'AOF. Après la défection de deux territoires

¹ ANS 2 G4(16), Haut-Sénégal-Niger, rapport d'ensemble, 1904.

² Haut-Commissaire de l'AOF : *Annuaire statistique*. Dakar, 1958, pp. 17-24.

(Dahomey et Haute-Volta), l'expérience, poursuivie par le Sénégal et le Soudan, tourna court. La Fédération du Mali vécut à peine un an (janvier 1959 - août 1960), consacrant ainsi pour longtemps la balkanisation de l'Afrique noire française. Mais l'Afrique était consciente qu'elle ne pouvait pas se permettre de vivre isolément, et la situation actuelle des Etats du continent le lui rappelle avec force.

Cette prise de conscience explique l'existence dans certains Etats (Burkina Faso, Sénégal) de ministères de l'intégration et l'inscription du principe d'abandon, partiel ou total, de souveraineté dans leur constitution (cas du Burkina Faso en son article 146 de la Constitution adoptée le 02 juin 1991).

Un tel engouement pour le regroupement des Etats africains justifie que l'on jette un regard rétrospectif sur les expériences passées, singulièrement celles de l'AOF et de la Fédération du Mali.

Nombre d'ouvrages ont déjà traité du thème de l'AOF et de la Fédération du Mali. On peut citer ceux de J. R. de Benoist : *La balkanisation de l'AOF*, Dakar, NEA, 1979, 283 p., *l'Afrique occidentale française de 1944 à 1960*, Dakar, NEA, 1982, 617 p., *Eglise et pouvoir colonial au*

Soudan, administrateur et missionnaire dans la boucle du Niger, Paris, Karthala, 1987, 541 p. Sur la Fédération du Mali, nous citerons le livre de G. N'Diaye, *L'échec de la Fédération du Mali*, Dakar, NEA, 1980, 194 p., celui de M. Dia, *Mémoire d'un militant du tiers-monde*, Paris, Publisud, 1985, 245 p. et l'excellent article de P. Gam, « Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali », in : *Revue juridique et politique*, pp. 411-470.

Ces ouvrages fourmillent d'importantes informations sur l'AOF, les étapes de sa constitution, la vie politique, économique et financière commune à l'ensemble. Ils retracent avec minutie la conjoncture et l'évolution des structures, tout en insistant sur l'importance des acteurs et leurs relations mutuelles. G. N'diaye, M. Dia et P. Gam décrivent avec de nombreux détails la constitution de la Fédération du Mali et les raisons de son échec. Ces ouvrages sont, pour certains, *L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960* de J. R. de Benoist et *L'échec de la Fédération du Mali* de G. N'diaye, par exemple, des éditions de thèses. Ils constituent donc des travaux scientifiques.

Mais en ce qui concerne la Haute-Volta, et particulièrement le rôle joué par les partis et les hommes politiques voltaïques dans les luttes engagées pour le maintien ou l'édification des cadres unitaires (AOF et

Fédération du Mali), le présent travail en est le premier essai. Les ouvrages sus-cités ne font que mentionner le sujet sans s'y appesantir.

En de nombreuses occasions (conférences, articles de journaux, récits de certains acteurs de la période étudiée), nous avons entendu des versions différentes, voire divergentes, des prises de position d'illustres hommes politiques voltaïques de la période coloniale (Ouezzin Coulibaly, Nazi Boni, Maurice Yaméogo) sur le fédéralisme (AOF et Fédération du Mali). Qui étaient ces acteurs du monde politique voltaïque de la période coloniale ? Quelle conception leurs formations politiques respectives et eux-mêmes se faisaient-ils du fédéralisme ? Quel idéal nourrissaient-ils pour leur pays par rapport à l'AOF et comment ont-ils vécu leurs convictions ? L'idée du présent travail est née de ces préoccupations d'autant plus que l'unité de l'Afrique se présente aujourd'hui comme un problème posé et à résoudre.

L'objet de cette étude est de proposer des réponses à ces questions, en essayant de montrer comment les hommes et les formations politiques voltaïques se sont comportés dans la lutte pour le maintien de l'AOF et la constitution de la Fédération du Mali. A travers l'analyse de la vie politique voltaïque de la période coloniale, nous tentons de clarifier les

positions de chacun des acteurs, de situer leurs responsabilités respectives dans l'aboutissement de ces deux expériences et de comprendre les raisons de leurs prises de position.

Nous avons choisi la période de 1947 à 1960 parce que ces deux dates revêtent une signification importante pour le pays qui s'appelle aujourd'hui Burkina Faso. L'année 1947 marque véritablement la naissance de ce territoire qui, créé en 1919, a été démantelé en 1932 au profit de ses voisins, la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Soudan (Mali actuel). Cette année se situe également dans un nouveau contexte international marqué par l'éveil des colonisés à la vie politique et leur volonté de se définir par rapport au fait colonial. L'année 1960 est l'accession à l'indépendance de la colonie de Haute-Volta. Elle constitue un nouveau tournant dans la vie politique de l'ancien territoire devenu Etat souverain. La période 1947-1960 permet, à travers la vie politique de la colonie, de montrer comment se sont traduites dans l'action des différents acteurs de l'époque, leurs conceptions du fédéralisme et leurs responsabilités dans l'échec des deux expériences fédérales.

La Haute-Volta, située au coeur de l'Afrique de l'Ouest¹, occupe ainsi une position stratégique qui lui aurait permis d'assurer l'unité

¹ *Atlas du Burkina Faso*. Paris, Ed. J. A., 1993, p.3.

des territoires de toute l'AOF dont elle est la plaque tournante. Elle aurait pu, par ses positions politiques, assurer la survie de l'AOF ou la réussite de la Fédération du Mali, en entraînant des territoires hésitants comme le Niger. Mais la victoire des adversaires du fédéralisme, aidés et soutenus par l'ancien colonisateur et une fraction de la classe politique ivoirienne, favorisa l'échec des deux tentatives fédérales. Tous les moyens furent utilisés pour aboutir à la défaite des partisans du fédéralisme : fraudes électorales, bourrages des urnes, corruption, pressions politiques, chantages¹, etc.

Ce travail se fonde sur l'étude des documents d'archives, des ouvrages écrits par des chefs de mission, des administrateurs coloniaux, des ouvrages généraux, des travaux scientifiques tels que les thèses de doctorat et sur des enquêtes orales.

Nous avons consulté les Archives nationales de Côte-d'Ivoire (ANCI), celles de la Fondation Houphouët-Boigny de Yamoussokro, les Archives nationales du Sénégal (ANS), les archives du Conseil général, celles des Assemblées territoriale, législative et constituante de Haute-Volta, rassemblées à l'Assemblée nationale du Burkina Faso (AANBF),

¹ N. Boni : *Le drame de la Haute-Volta*. Paris, Vieillemand, 1960, pp. 11-34.

principalement les procès-verbaux des débats de la période 1948-1959 et les archives du Centre national de la recherche scientifique et technologique (C.N.R.S.T.).

Ces sources, importantes pour la période étudiée, présentent pour certaines, des inconvénients. En effet, de nombreux documents sont introuvables aux archives nationales de Côte-d'Ivoire, bien qu'ils figurent dans le répertoire. Les raisons tiendraient aux multiples déménagements qui ont été imposés à l'institution. Quant à la Fondation Houphouët-Boigny, elle vient de déménager d'Abidjan à Yamoussoukro. Le temps a véritablement manqué pour classer et étiqueter toutes les archives. Néanmoins, nous avons pu consulter celles qui nous étaient utiles. Les séries EE, DD des archives nationales de Côte-d'Ivoire ont permis de disposer des données qui ont été utilisées dans la partie concernant l'histoire de la colonie de Haute-Volta. A la Fondation Houphouët-Boigny, la revue de la fondation intitulée *Revue de l'Institut africain de Recherches et d'Etudes historiques et politiques* contient de nombreux articles d'auteurs ayant été des acteurs de la période coloniale. Leurs témoignages écrits ont permis d'éclairer le présent thème dans ses aspects relatifs à la vie politique de 1945 à 1959. Ils couvrent donc toute la période qui a connu les débats sur le fédéralisme.

Les séries E, F, G, H et K des Archives nationales du Sénégal, précisément des archives du gouvernement général de l'AOF, nous ont été utiles pour la rédaction des paragraphes concernant la conquête, l'organisation de l'AOF et de la Haute-Volta. Elles ont également été fort utiles pour la période de 1945 à 1959.

Les séries A et B des archives du CNRST concernent essentiellement la partie relative à la vie politique moderne, c'est-à-dire, les deuxième, troisième et quatrième parties de ce travail. C'est également ici que les archives de l'Assemblée nationale du Burkina Faso nous ont été d'un grand apport, surtout les séries CG, AT et AL.

Les ouvrages écrits par des chefs de mission et des administrateurs coloniaux ont été nécessaires à la compréhension des explorations et de la conquête des pays voltaïques. Ce sont : Binger (capitaine), *Du Niger au Golfe de Guinée*, Paris, Hachette, 1892, t.I et II, 515p. et 416 p. ; C. Mahaut, *La colonie du Haut-Sénégal-Niger*, Paris, Georges Grès, 1910, 130 p. ; M. Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger*, Paris, Maissonneuve et Larosse, 1972, 428 p. ; R. Delavignette, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, 281 p. ; G. Chéron, *La pénétration française en pays mossi*, Ouagadougou, Notes et documents voltaïques, janvier-mars

1972, 58p. Ces ouvrages sont généralement des récits de missions conduites par les auteurs. Ils fournissent des détails sur la situation politique et économique des pays voltaïques. Il y a cependant, une grande part de subjectivité et une analyse souvent erronée des sociétés qu'ils rencontrent. Leur séjour, parfois bref, les difficultés et les dangers rencontrés ne leur ont pas toujours permis d'avoir une grande connaissance des régions traversées. En outre, préoccupés par le but principal de leur mission qui était de signer des traités avec les chefs de ces régions, la description de la vie des hommes qu'ils rencontraient était secondaire. Dans cette partie, l'ouvrage de J. M. Kambou-Ferrand, *Peuples voltaïques et conquête coloniale*, Paris, ACCT/l'Harmattan, 1993, 476 p., édition d'une thèse, nous a grandement servi.

La deuxième, la troisième et la quatrième parties s'appuient principalement sur des ouvrages tels que ceux déjà cités de J. R. de Benoist, *Les actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, 18-25 octobre 1986, t. I et II, Ceda Hatier, 1987, 526 p. et 352 p. ; de G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, t. II, Paris, Calman-Lévy, 1967, 439 p. ; celui de J. Baulin, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor-Press, 1980, 215 p. ; J. Foccart, *Foccart parle, entretien avec Philippe Gaillard*, t. I, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995, 500

p. ; Y. Guéna, *Historique de la communauté*, Paris, Fayard, 1962, 189p. et celui de E. Milcent, *L'AOF entre en scène*, Paris, Témoignage chrétien, 1958, 190 p. Sur le plan historique et politique, ces titres, quoique de nature et de style différents, sont des contributions importantes au débat relatif à l'AOF et à la Fédération du Mali. Cependant, certains de ces auteurs peuvent être suspectés de parti pris. C'est le cas de J. Baulin qui a été longtemps (1963-1969) conseiller du président F. Houphouët-Boigny, de Y. Guéna qui fut administrateur colonial et de J. Foccart accusé, à tort ou à raison, d'avoir été au centre des événements en Afrique. Ils peuvent être tentés de se justifier des actes posés dans le temps.

Des ouvrages généraux comme ceux de J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, 731p., G. Massa, Y. G. Madiéga *La Haute-Volta coloniale*, Paris Karthala, 1995, 677 p. ; F. Guirma, *Comment perdre le pouvoir*, Paris, Ed. Chaka, 1991, 159p. et celui de M. Michel, *Décolonisations et émergence du tiers-monde*, Paris, Albin Michel, 1993, 271 p., nous ont servi à mieux cerner les enjeux de la lutte qui se menait autour du fédéralisme. Enfin, des journaux tels que *Afrique Nouvelle*, *Paris-Dakar*, *Le Monde*, *Marchés coloniaux*, *Afrique documents*, *Réveil*, datant de cette époque et des journaux plus récents, *Jeune Afrique*, *Jeune Afrique Economie*, *Marchés Tropicaux* complètent notre documentation.

Ils interviennent surtout dans la deuxième, la troisième et la quatrième parties relatives aux débats sur le fédéralisme.

Des enquêtes orales auprès d'hommes politiques de l'époque qui ont été intimement mêlés au sujet étudié nous ont été d'un précieux concours dans la présente étude. Ce sont : Conombo Issoufou Joseph, né le 09 février 1917 à Tampinko (Kombissiri) ; Abdoulaye Konaté, né le 22 novembre 1922 à Bobo-Dioulasso ; Amadou Diakité, né en 1924 à Bobo-Dioulasso ; Domba Konaté, né en 1916 à Safané ; Mathias Sorgho, né en 1920 à Tenkodogo ; feu Moussa Kargougou, né en 1925 à Boussa (Kaya), décédé en 1997 à Ouagadougou ; Nikiéma Paul, né en mars 1924 à Ouagadougou ; Gérard Kango Ouédraogo, né le 10 septembre 1925 à Ouahigouya ; Issa Welté Palé, né en 1923 à Bousseira (Gaoua) ; Célestin Magnini, né en 1932 à Fakéna (Dédougou) et Joseph Ki-Zerbo, né en 1922 à Toma (Nayala).

Certains de ces hommes politiques (Gérard K. Ouédraogo, Joseph I. Conombo, feu Moussa Kargougou, Paul Nikiéma, Issa W. Palé, Mathias Sorgho) ont joué un rôle de premier plan dans la période étudiée par les fonctions qu'ils ont occupées dans le territoire et les partis politiques de l'époque. C'est de bonne grâce qu'ils ont accepté livrer leur témoignage

sur les événements qu'ils ont vécus, au cours des entretiens qui se sont déroulés à leur domicile soit à Bobo-Dioulasso, soit à Ouagadougou. Gérard K. Ouédraogo et feu Moussa Kargougou n'ont pas hésité à nous donner des documents inédits, tel l'accord secret entre le RDA et le MDV signé à Yamoussoukro et à Abidjan, que l'on retrouvera en annexe ou des lettres de camarades de parti ou de partis adverses.

Nous avons donc choisi de leur donner parfois directement la parole lorsque la question l'exige. Reconnaissons pourtant qu'il n'est pas toujours aisé de séparer le vrai du faux dans un témoignage, surtout si celui-ci est appuyé de documents manuscrits dont l'authenticité est difficilement vérifiable. Nous avons dans ces cas, soumis les récits recueillis aux critiques internes et externes.

Les commentaires que nous faisons des faits peuvent paraître passionnés. Ils ne sont pas pour autant empreints de subjectivité dans la mesure où pour nous, l'histoire pour objective qu'elle se veut, ne peut pas et ne doit pas être indifférente.

Ce travail a été organisé en quatre grandes parties. La première traite du cadre et du contexte ; elle plante en quelque sorte le décor du

sujet. Nous y décrivons le pays, y observons les hommes qu'il abrite, étudions leur organisation sociale et politique. L'exposé évoque dans la deuxième partie la problématique du fédéralisme telle qu'elle se posait à cette époque, l'idée fédéraliste des partis et hommes politiques africains, voltaïques notamment, de la période coloniale, leurs attitudes et prises de position sur la question, les alliances locales et extérieures ainsi que les forces sociales engagées dans la lutte politique. La troisième retrace la vie politique voltaïque et situe le rôle de la colonie dans la lutte fédéraliste. La quatrième partie s'attache à l'étude des résultats des combats menés autour du fédéralisme, c'est-à-dire la "balkanisation", la constitution et l'échec de la Fédération du Mali, en cherche les causes et situe les responsabilités. Enfin, la conclusion tente d'établir le bilan de ces expériences, les conséquences sur la situation des anciens territoires de l'AOF devenus aujourd'hui Etats souverains. Elle est un essai de prolonger le sujet dans l'histoire africaine actuelle et les perspectives d'unité.

PREMIERE PARTIE

LE CADRE ET LE CONTEXTE HISTORIQUE

La colonisation française a rassemblé, en 1919, différents territoires et des populations diverses en une nouvelle colonie. Comme le nouveau territoire couvre les bassins supérieurs des fleuves Volta, la France lui donna le nom de Haute-Volta et ses habitants devinrent des Voltaïques¹.

La Haute-Volta, située en Afrique de l'Ouest, fut insérée dans la fédération d'Afrique occidentale française (AOF) mais connut une évolution mouvementée du fait du rôle que lui avait assigné la France, puissance tutélaire.

CHAPITRE I : LE PAYS ET LES HOMMES DE HAUTE-VOLTA

I. QUELQUES ELEMENTS DE GEOGRAPHIE

1.1. Situation géographique

La Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso) se trouve au coeur de l'Afrique de l'ouest. Elle s'étend sur 273.200 km² à l'intérieur de la boucle du Niger. Elle est limitée au nord-ouest par le Mali (ancien Soudan), au nord-est par le Niger, au sud par la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin (ancien Dahomey)². Elle n'a donc aucun débouché sur la mer.

¹ A MATS, décret portant division de la colonie du Haut-Sénégal-Niger et création de la colonie de Haute-Volta, 1^{er} mars 1919.

² *Atlas du Burkina Faso*. op. cit. : p.3.

L'enclavement du pays peut s'évaluer à partir de l'éloignement de la capitale, Ouagadougou, des ports de la sous-région : à vol d'oiseau, elle se trouve à 810 km de Cotonou et Lomé, 830 km d'Abidjan, 1450 km de Conakry et 1800 km de Dakar¹.

Le pays est arrosé principalement par quatre cours d'eau, à savoir la Comoé et la Volta noire (aujourd'hui Mouhoun) à l'ouest, la Volta rouge (le Nazinon) et la Volta blanche (le Nakambé) au centre². Ils sont peu utilisés pour le développement agricole du pays et bien que reliant la Haute-Volta, soit à la Côte-d'Ivoire, soit au Ghana, ils ne jouent pas un grand rôle dans l'unité de ces pays. La Haute-Volta présente l'aspect d'un vaste plateau d'une altitude moyenne de 300 m (2 % seulement du territoire est à plus de 500 m)³.

Sur le plan climatique, la Haute-Volta appartient à la zone soudanienne, excepté l'extrême nord du pays qui est une zone sahélienne. On peut dénombrer trois types de climats⁴.

¹ S. A. Balima : *Légende et histoire des peuples du Burkina Faso*. Paris, J.A./Conseil, 1996, p.2.

² *Atlas du Burkina Faso*. op. cit. : p.3.

³ *id.* : p.5.

⁴ *ibid* : p.3.

- Le type soudano-guinéen qui englobe l'ouest du pays avec une pluviométrie variant entre 1000 et 1200 mm d'eau par an ;
- le type soudano-sahélien qui couvre le centre avec une pluviométrie située entre 500 et 800 mm d'eau ;
- le type sahélien qui caractérise le nord du pays et qui reçoit environ 500 mm d'eau par an.

La végétation est faite de forêts claires, de forêts galeries le long des cours d'eau et de savanes boisées à l'ouest. Une végétation de savane arbustive couvre le centre et le nord, la partie sahélienne possède une végétation arbustive épineuse¹.

Le pays a un climat ensoleillé, sec et chaud avec trois grandes saisons : la saison sèche et fraîche qui court de novembre à février, la saison sèche et chaude de mars à mai et la saison pluvieuse ou hivernage, de juin à octobre².

¹ *Atlas du Burkina Faso*. op. cit. : p.17.

² *id* : p.14.

1.2. Situation démographique

La colonie de Haute-Volta à la création comptait une population estimée à environ trois millions d'âmes alors que l'ensemble de la population d'Afrique occidentale française (AOF) était estimée à dix millions de personnes¹. La population de la Haute-Volta représentait donc près du tiers de celle de toute la Fédération AOF. Ce poids démographique explique le rôle que l'administration coloniale française lui fit jouer et l'intérêt qu'elle portait à la gestion de sa main-d'oeuvre.

L'ensemble humain voltaïque est une mosaïque de peuples, de langues et d'organisations sociales différentes. Une soixantaine de groupes ethniques se répartissent à l'intérieur de trois grandes familles : la famille *gour* comprenant les *Moose*, les *Bobo*, les *Bwaba*, les *Gulmanceba*, les *'Lobε*, les *Dagara*, les *Gourounsi*, les *Sénufo* notamment, la famille Mandé au sein de laquelle on trouve les *Sanan*, les *Marka*, les *Bisana*, les *Jula*, et la famille Ouest-atlantique dans laquelle on classe les *Ful'be*².

Un fait plus important que cette richesse et cette diversité des ethnies qui mérite d'être souligné, est leur implantation géographique,

¹ Haut Commissariat de l'AOF : *op. cit.* : p.80.

² S. A. Balima : *op. cit.* : p.34.

lourde de conséquences politiques. Le bloc *moaaga* est majoritaire démographiquement avec plus de la moitié de la population totale, si on y ajoute le groupe ethnique *gulmance*. Il occupe à lui seul massivement le centre, le nord et l'est du pays, avec une poussée de plus en plus forte de nos jours vers l'Ouest aux terres plus fertiles et moins peuplées. A l'Ouest et au Sud se présentent une multitude d'ethnies, de densité démographique moins forte. A celles-ci s'ajoutent au Nord, les *Touareg*, les *Rimaïbé* et les *Bella*. Quelle était l'organisation sociale et politique de ces différents peuples ?

1.3. L'organisation sociale et politique des populations voltaïques

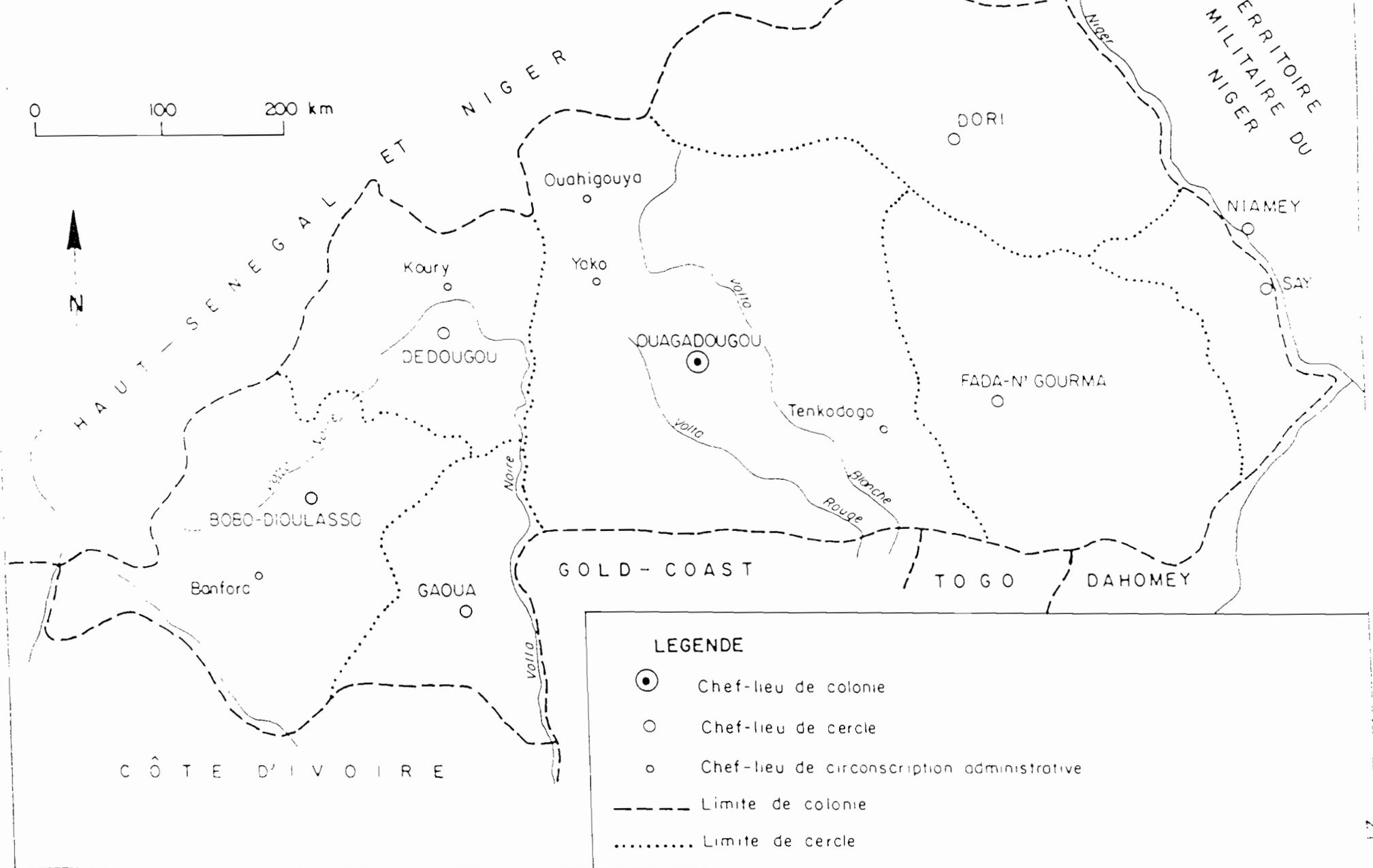
Ces sociétés n'avaient pas le même système d'organisation sociale. Certaines comme au Sud et la majorité à l'Ouest ne connaissaient pas un pouvoir centralisé, l'Etat. Par contre, le Nord, le Centre, l'Est et certains peuples de l'Ouest abritaient des « sociétés à Etat ».

1.3.1. Les « sociétés sans Etat »

Le premier type de société ne connaissait pas un pouvoir étatique. Il était soit lignager (les *'Lobε*), soit villageois (les *Bwaba*)¹. L'unité

¹ C. Savonnet-Guyot : *Etat et sociétés au Burkina Faso*. Paris, Karthala, 1986, p.25.

Carte n° 1 : LA COLONIE DE LA HAUTE-VOLTA EN 1919



LEGENDE

- Chef-lieu de colonie
- Chef-lieu de cercle
- Chef-lieu de circonscription administrative
- Limite de colonie
- Limite de cercle

Source : D'après le bulletin du Comité de l'Afrique Française n°5 et 6 Mai-Juin 1919

Dessinateur Jean C. KI

sociale de base était la famille patriarcale qui était un groupe de personnes apparentées soit en ligne maternelle, soit en ligne paternelle auxquelles s'ajoutent généralement les épouses, considérées comme étrangères au groupe. C'était le fondement de la vie sociale dans ce type de société. Le pouvoir y était exercé par le doyen de la famille patriarcale.

Dans les communautés villageoises, l'autorité était exercée par le doyen du lignage fondateur du village. Il faisait office de chef de terre auquel était parfois adjoint un « maître de l'eau » chargé des droits de pêche.

Ces fonctions étaient plus religieuses que politiques. Le village était généralement dirigé par un conseil où se trouvaient tous les doyens des lignages de la localité¹.

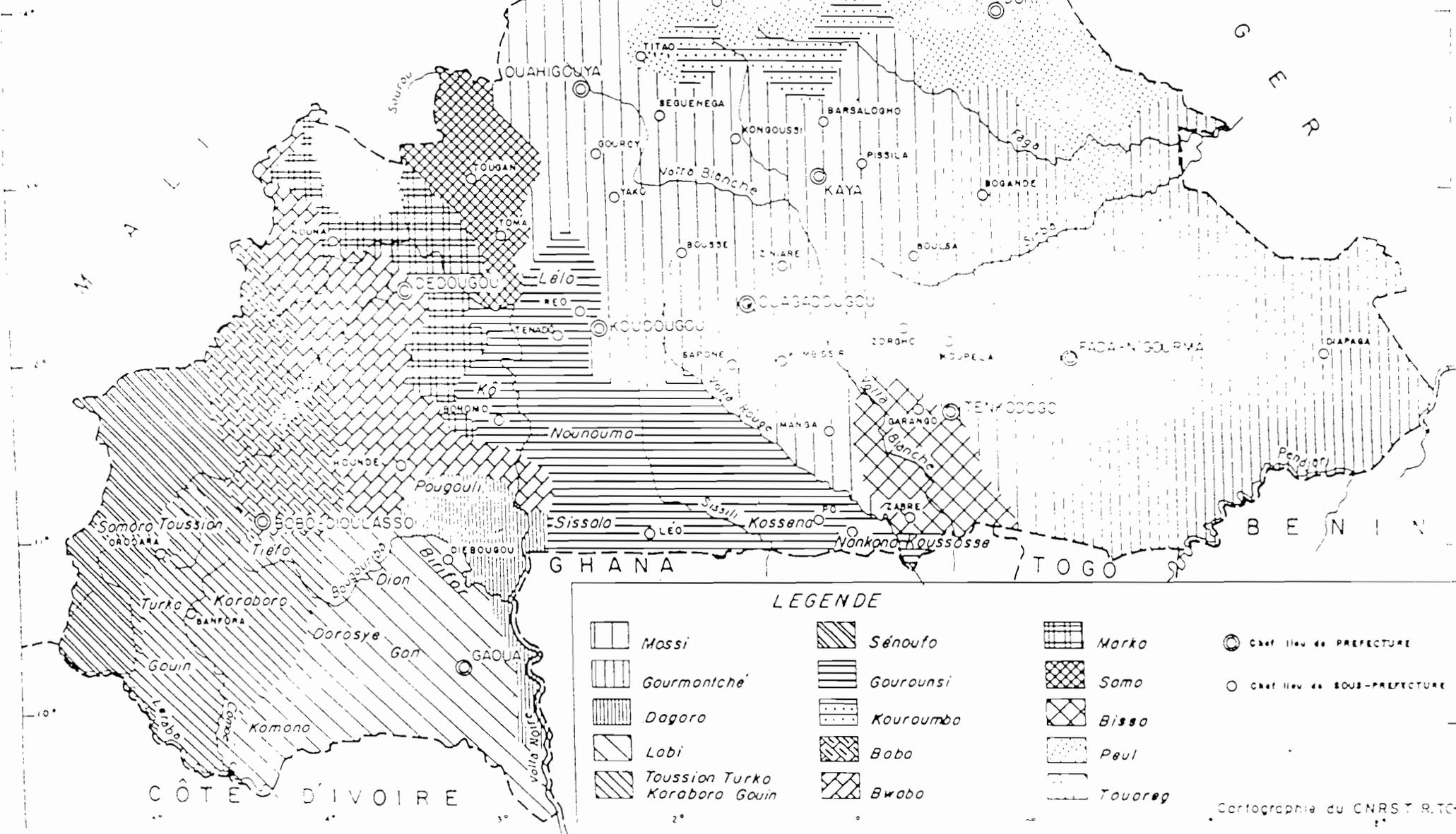
Ces sociétés étaient sans chefferie en ce sens que le pouvoir politique ne s'y trouvait jamais monopolisé par un corps de gouvernants dont l'autorité s'appliquerait sur un ensemble territorial à des groupes non apparentés entre eux ou non liés par une alliance inter-villageoise². Dans les

¹ V. Somé : "La société dagara, une société contre l'Etat". in : *Eurêka*, n° 24/25, mars-juin 1998, p.31.

² C. Savonnet-Guyot : *op. cit.* : p.80.

15°
 Carte n°2 : BURKINA
 PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES

50 100 200 km



LEGENDE

	Massi		Sénoufo		Marka		Chef lieu de PREFECTURE
	Gourmantché		Gourounsi		Samo		Chef lieu de SOUS-PREFECTURE
	Dagoro		Kouroumba		Bissa		
	Lobi		Baba		Paul		
	Toussian Turka Karaboro Gouin		Bwaba		Touareg		

Cartographie du CNRST R.T.C.S.

sociétés lignagères, le pouvoir s'exerçait sur des parents. Dans les communautés villageoises, le pouvoir fit apparaître une notion nouvelle : la localité, c'est-à-dire l'espace habité et le terroir occupé par les cultures, sans pour autant que la notion de parenté disparaisse. Deux types d'autorité se partageaient donc le pouvoir de réguler le village, l'un d'essence lignagère, l'autre d'essence villageoise¹.

Ces sociétés étaient donc sans chefferie. Mais n'y avait-il pas une autorité établie, des chefs ? Etaient-elles « acéphales »² comme on a pu l'écrire ? Cette notion peut être discutée, car ces communautés étaient représentées et dirigées : les différends y étaient réglés, les fonctions de justice et de police y étaient exercées ainsi que celles économiques et religieuses, par des personnes qu'il faut bien appeler chefs. Seulement, l'unique source de leur autorité résidait dans la séniorité qui s'appliquait à l'âge quand il s'agissait d'un individu, et à l'antériorité de l'occupation dans le cas du village où le commandement politique était détenu par l'aîné du lignage fondateur³. Mais ces sociétés n'ont jamais produit d'Etat, bien que les fonctions de l'Etat (ordre, justice et police) y étaient connues. Elles étaient des sociétés sans Etat parce qu'il n'y avait pas de séparation (spatiale et fonctionnelle) entre gouvernants et gouvernés, entre société

¹ *id.* : p.80.

² *ibid.* : p.80.

³ *ibid.* : 80

civile et société politique. Les chefs s'y distinguaient à peine des hommes du commun : ils avaient les mêmes habitations, travaillaient les mêmes champs et n'étaient guère plus riches. Ces sociétés ne prédisposaient pas au despotisme. Elles étaient relativement égalitaires et démocratiques. Pour reprendre l'expression de Y. Person, c'étaient des « démocraties agraires »¹.

Il existait néanmoins des différenciations sociales. Certaines familles, grâce au nombre important de leurs membres, pouvaient se constituer un surplus de biens (récoltes, animaux) relativement important qui servait aux échanges et à des fins sociales (mariages, cérémonies coutumières, etc) leur conférant un certain prestige.

Ces systèmes produisaient donc leurs inégalités. Mais le niveau de développement économique et la recherche d'un consensus imposaient à ces inégalités certaines limites.

La colonisation française provoqua de profondes mutations en leur sein. Des chefs, dont certains étaient d'anciens esclaves, furent imposés à la tête des villages avec des fonctions nouvelles (récupération de

¹ Y. Person, in C. Savonnet-Guyot : *ibid.* : p.81.

l'impôt de capitation, réquisition pour les travaux, etc). Les villages furent regroupés en cantons également dirigés par des chefs¹. Ces nouvelles autorités, créations artificielles sans aucun rapport avec l'évolution interne de la société, jouissaient de peu de considération devant les populations qui ne reconnaissaient que les anciennes institutions. Le regroupement en villages et en cantons fut un moyen commode pour le contrôle des populations et leur utilisation par les nouvelles autorités².

1.3.2. « Les sociétés à Etat »

Face aux « sociétés sans Etat » de l'Ouest et du Sud-Ouest, se dressaient les « sociétés à Etat ». Ce sont les *Moose*, les *Gulmanceba*, les *Ful'be* et les *Jula*.

Les royaumes *moose* étaient situés au centre et au nord-est de la Haute-Volta sur un territoire de 63 500 km² sur lequel se sont constitués près de vingt royaumes. Ils constituaient deux grands ensembles : un bloc central et méridional autour du royaume de Ouagadougou et un bloc

¹ ANS 2G18(3), Haut-Sénégal-Niger, rapport politique, 1918.

² J. Suret-Canale : *Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945*. Paris, Editions Sociales, 1964, p.410.

septentrional autour du Yatenga (Ouahigouya)¹. Cette thèse de M. Izard est de plus en plus remise en cause. La constitution des royaumes *moose* a résulté de la conquête de terres et de populations paysannes par des guerriers venus de Gambaga (Ghana actuel)². Pour contrôler et soumettre à un même commandement l'immense territoire et les populations conquises, il fallut inventer l'Etat dans lequel apparaissait une idée toute neuve aux populations soumises : que le pouvoir ne tient ni de l'âge, ni de l'antériorité de l'occupation, mais qu'il vient du *naam* (cette force de Dieu qui permet à un homme de commander un autre) et que seuls les fondateurs du royaume sont détenteurs du *naam*, le pouvoir. Les conquérants, les dépositaires du pouvoir politique, de l'autorité (le *naam*) sont les *nakombse*, les nobles, descendants de l'ancêtre commun, Ouédraogo, fondateur du premier royaume *moaaga*. Tous ceux qui possédaient le *naam* (les *nanambse*) disposaient pleinement d'un pouvoir de même nature. Ainsi le *Naaba* (chef) quelle que soit l'unité territoriale, du village au royaume, était appelé à commander.

A côté de cette aristocratie militaire, gens du pouvoir, se présentaient les gens de la terre, les autochtones ou *Tengembiisi* et *Nininsi*. Grâce à *Tenga*, Dieu de la terre et de la foudre, ils possédaient les droits

¹ M. Izard : *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*. Recherches voltaïques, 12, 1970, t.I, p.141.

Y. Tiendrébéogo : *Histoire traditionnelle des Mossi de Ouagadougou*. Ouagadougou, Presse africaine, 1964, p.8.

fonciers et occupent les fonctions religieuses qui revenaient aux premiers occupants du sol. A ces populations, les *Yonyoose*¹, les *Moose* ou *Nakomse*, avaient imposé l'Etat. Cohabitaient avec les gens de la terre, les *Talsé*². C'étaient des *Moose* ruinés, pauvres et sans ressources. Leur statut leur avait été imposé par les turbulences de l'histoire. Ecartés du pouvoir parce qu'éloignés du lignage royal, ils avaient vu leur condition se banaliser au fil des générations. Ils pouvaient cependant être récupérés un jour par le roi afin de devenir le bras séculier du pouvoir, les gens de la force, *panga*. Les auxiliaires du pouvoir ne détenaient la force que par délégation du *Naaba* qui en était le seul maître³.

La dernière composante de la société *moaaga* était celle des gens de métiers (forgerons, tisserands et commerçants).

Chacun de ces groupes sociaux jouait une partition dans l'exercice du pouvoir politique. Les *talsé*, les gens de la force, les gens de métiers, assuraient la participation des nobles, particulièrement le *naaba*, à la maîtrise du *naam* (autorité). Les *Tengembiisi* ou gens de la terre, étaient

¹ M. Poussi : "Ouagadougou, capitale de la Haute-Volta". Ouagadougou, *Notes et documents voltaïques*, juillet-septembre, 1975, p.23.

² M. Izard : *op. cit.* : p.18.

³ Y. Tiendrébéogo : *op. cit.* : pp.21-22.

les agents du système de légitimation religieuse de la maîtrise du *naam*, maîtrise ésotérique, par les *nakomse* ou nobles.

Cette société avait une organisation administrative centralisée, structurée et hiérarchisée. Le royaume était divisé en villages, cantons et provinces¹. Chaque unité territoriale reproduisait le même modèle institutionnel, la même structuration de l'espace et perpétuait la même histoire dynastique². Cela tient au fait qu'une même idéologie y a diffusé un même système de valeurs au centre desquelles se trouve le *naam* : le chef du village s'inscrit sur la même généalogie d'ensemble que le chef supérieur du royaume.

Cela a permis au pouvoir *moaga* de connaître une certaine souplesse et une flexibilité auxquelles tiennent sa grande longévité et sa capacité d'assimilation.

Le *moogo* était régi par une sorte de constitution non écrite, composée des us et coutumes des *Moose* et des *Yonyoose*. Ces règles non

¹ La province semble être une création de l'administration coloniale française.

² Voulet (capitaine) : "Au Mossi et au Gourounsi", in : A. Merlet : *Textes anciens sur le Burkina (1853-1897)*. Paris, Ouagadougou, Sèpia, ADDB, 1995, p.255.

écrites guidaient et le choix des souverains, et leur gestion de la chose publique¹.

Le roi était choisi parmi de nombreux candidats, tous issus de la lignée de Ouédraogo, les *Nakomse*, et dont les pères avaient effectivement régné. Le *naam* se transmettait donc de *naaba* (chef) à *nabiga* (fils de chef). Il était élu par un collège d'oligarques (les *nesomba*), tous d'origine non noble. C'étaient le *Wiidi-naaba*, le *Gung-naaba*, le *Tan-soaba* et le *Laarle naaba*². Ces grands électeurs étaient tout puissants à cause de leur prérogative d'électeurs et aussi parce qu'ils assumaient d'importantes responsabilités militaires ; par exemple le *Wiidi* était chargé de la cavalerie, le chef de l'armée étant le *Tan-soaba*. Ils faisaient le roi qui pouvait, une fois élu, devenir leur otage. Cette éventualité ne peut être écartée dans la mesure où ce sont les mêmes que l'on chargeait de surveiller la gestion du roi. Si celle-ci ne leur convenait pas, ils pouvaient exiger du *Naaba* la vacance du trône.

Dans un tel cas, le roi se suicidait. Nulle mention n'était alors faite de cet acte dans les chroniques historiques et des funérailles grandioses lui étaient faites³.

¹ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.255.

² P. Diagne : *Pouvoirs traditionnels en Afrique occidentale*. Paris, Présence africaine, 1967, p.227.

³ S. A. Balima : *op. cit.* : p.90

Une fois élu, le souverain devait se présenter devant chaque grand autel du royaume (il y en avait quatre) pour se faire légitimer par le *Teng-soaba*. Cette légitimation religieuse était nécessaire au roi pour la maîtrise ésotérique du *naam*¹.

Au regard des institutions décrites, le *Moog-naaba* est loin d'être le monarque absolu, n'ayant de compte à rendre à personne, qu'on a souvent dépeint. Il lui fallait être vertueux, généreux, juste, respectueux des coutumes et du bien d'autrui pour être élu. Bien qu'exerçant seul le commandement politique dû à la possession du *naam*, il ne pouvait oublier la présence du *Teng-soaba* de qui il tenait sa légitimité religieuse, ni le contrôle exercé par les Grands Electeurs. On peut, en se basant sur ces éléments et bien que le système soit fondamentalement établi sur l'inégalité, dire qu'il exclut l'abus et le détournement de pouvoir. L'absolutisme n'y a jamais été une règle de gouvernement. Ces royaumes, fondés au XV^e siècle², ont été à l'instar des « sociétés sans Etat », bousculés et profondément bouleversés par d'autres conquérants, les Français.

¹ *id.* : p.88.

² J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.248.

Dans ces royaumes, la chefferie fut vidée de son contenu et de tout pouvoir réel. Les souverains, bien que toujours choisis, selon les traditions et les coutumes en vigueur, n'eurent plus d'autorité. Ils ne furent que des instruments du colonisateur, des auxiliaires du pouvoir colonial et intégrés au personnel administratif de la puissance de tutelle¹.

A l'Ouest, le Gwiriko fut fondé en 1714 par Famagan Ouattara, frère de Sékou Ouattara, fondateur de la dynastie Ouattara de Kong vers 1700². Le royaume s'étendait à l'ouest de la Haute-Volta entre la Comoé, la Volta noire et un sous-affluent du Niger, le Bani-fing³.

Le Gwiriko ne fut jamais un royaume fort. Les princes Ouattara n'exercèrent qu'un pouvoir furtif sur la poussière des ethnies autochtones de la région (Tiefo, Vigué, Bolon, Bwaba, Bobo, etc). La ville de Bobo-Dioulasso, grand centre de transactions situé sur la route commerciale Kong-Djenné, passa sous le contrôle des Ouattara aidés des Zara ou *Bobo-jula* conduits par Molo Sanou⁴. La ville ne fut, au demeurant, que le fief des

¹ ANS 2G17(18), Instructions au sujet des chefs indigènes, Bamako, 24 octobre 1917.

² J. Hébert : "Une grande figure de Bobo-Dioulasso : la princesse Guimbi Ouattara", pp.509-510, in : *la Haute-Volta coloniale*, op. cit.

³ G. Le Moal, D. Traoré : "Notes sur le royaume mandingue de Bobo-Dioulasso", in: *L'éducation africaine*, janvier-juin 1957, pp.59-77.

⁴ G. Le Moal : *Les Bobo, nature et fonctions des masques*. Paris, ORSTOM, 1980, p.32.

descendants du chef zara, les Ouattara ayant été dans l'impossibilité d'y résider et d'en faire leur capitale.

La réalité est que le Gwiriko fut plutôt un « Etat ectoplasmique » dans lequel les Fama (rois) avaient peu d'autorité. La vacuité du pouvoir poussa Samory qui voulait garder le contrôle du commerce des chevaux acheminés des pays *moose* à Bobo-Dioulasso, à s'attaquer au Gwiriko. La faiblesse structurelle du royaume ne permit pas une grande résistance. La conquête facile et rapide des régions environnantes de Bobo-Dioulasso convainc les notables de la ville, l'imam Saguédi et la princesse Guimbi Ouattara, fille de Diori Ouattara ancien roi du Gwiriko, à faire allégeance au conquérant¹. Pour épargner la ville, ils orientèrent Samory vers un village environnant de Bobo-Dioulasso, Noumoudara².

Mais la présence de Samory nuisait aux intérêts économiques et politiques des Ouattara. Elle avait achevé leur pouvoir moribond, nominalement représenté par Tiéba Niandané Ouattara, homme sans envergure. Les chefs du Gwiriko cherchèrent alors protection auprès des Français installés à Lokhosso, dans le sud-ouest du pays et considérés

¹ Y. Person : *Samory, une révolution dyula* t.III. Dakar, IFAN, 1975, p.1871.

² J. Hébert : "Samory en Haute-Volta". Ouagadougou, Centre IFAN, *Etudes voltaïques*, mémoire n° 2, nouvelle série, 1961, p.41.

comme leur dernier recours. Ceux-ci mirent fin au royaume *Jula* en 1897 avec la conquête de Bobo-Dioulasso¹.

Les *Gulmanceba*, population vivant à l'est de la Haute-Volta, ont fondé les royaumes du *Gulmu* (pays des *Gulmanceba*). Pendant longtemps, les historiens ont confondu leur histoire à celle des *Moose* et rattaché leurs royaumes à ceux du même peuple. L'ancêtre fondateur des royaumes *gulmanceba*, Diaba Lompo, serait selon les *Moose*, un parent (oncle ou cousin)² de *Naaba* Zoungrana de Tenkodogo, père de *Naaba* Oubri, fondateur du royaume de Ouagadougou³. Il conquiert un vaste ensemble de tribus qu'il rassemble autour d'une langue, le *gulmanceman*. Mais le *gulmu* ne sera jamais une entité dominée par un seul chef comme dans le *moogo*. C'était une multitude de chefferies régionales et locales, liées entre elles par des relations tributaires, mais non soumises à une autorité supérieure⁴. Le principal royaume du *Gulmu* était celui édifié autour de *Nungu* (Fada-N'Gourma) sous la dynastie des *Numbado*. Le chef de *Nungu* occupait le sommet de la hiérarchie des chefs *gulmanceba*, mais son autorité ne s'exerçait directement que sur les populations environnantes de

¹ *id.* : p.53.

² A. S. Balima : *op. cit.* : p.99.

³ Y. Tiendrébéogo : *op. cit.* : p.10.

⁴ Y. G. Madiéga : *Contribution à l'histoire précoloniale du Gulma*. Franz Steiner Verlag GMBH Weisbaden, 1982, p. 71-77

la capitale¹. Il n'était que le « primus inter pares » (le premier parmi les égaux).

L'autorité des *Gulmanceba* s'étendait jusqu'au Liptako dans le nord-est de la Haute-Volta. Ils s'y heurtèrent aux *Ful'bε* qui se libérèrent de leur tutelle pour fonder l'émirat du Liptako.

Le Liptako est situé au nord-est de la Haute-Volta dans la région de Dori. Les premiers habitants connus sont des *Deforo*², vraisemblablement des *Dogon*³ ou des *Kurumba*. Après eux, la région fut occupée par les *Gulmanceba* qui les refoulèrent plus tard au Nord, vers Arbinda et exercèrent le pouvoir pendant près d'un siècle (1591 à 1690)⁴. Les *Ful'bε* firent leur apparition dans le Liptako au début du XVI^e siècle suite à la dislocation du royaume du Macina. Ils étaient conduits par Bri-Mari⁵.

L'émirat *pullo* ne fut fondé qu'en 1690 par Ibrahima Saïdou, descendant de Bri-Mari, après un affrontement avec les *Gulmanceba* dirigés

¹ *id.* : p.76

² M. Delafosse : *op. cit.* : p.366.

³ B. Hama : *Contribution à l'histoire des Peuhl*. Paris, Présence africaine, 1968, p.306.

⁴ M. Delafosse : *op. cit.* : p.366.

⁵ B. Hama : *op. cit.* : p.307.

par Diari¹. Le royaume qu'il a créé dut défendre son indépendance contre les agressions *touareg, songhaï, moaaga, soninké*. Celle-ci dura jusqu'en 1803, date à laquelle le Liptako fut sous le contrôle de Ousmane dan Fodio². En 1827, les *Ful'be* du Liptako furent soumis par les *Touaregs*³.

L'exposé de ces deux types de système d'organisation sociale et politique différents tient au fait que, dans l'histoire de la Haute-Volta, une opposition géopolitique, jamais déclarée, a toujours caractérisé les relations entre les différentes régions du pays : l'est des *Moose* contre l'ouest des non-*Moose*. Cette opposition, simplificatrice, a souvent pesé dans l'évolution politique du territoire voltaïque. Elle a toujours été présente dans la résolution des grandes questions que le territoire a connues (reconstitution du territoire supprimé en 1932, création et implantation des partis politiques, maintien ou non des fédérations AOF et AEF, adhésion à la Fédération du Mali) après la conquête coloniale.

Ce clivage Est-Ouest exprime surtout un sentiment de particularisme et une volonté de chaque zone de défendre son droit au développement et non une volonté séparatiste. Pour cela, chacune veut être

¹ M. Delafosse : *op. cit.* : p.367.

² *id.* : p. 368.

³ *Atlas du Burkina Faso* : *op. cit.*, p.21.

équitablement représentée au pouvoir central dont la mise en place a connu le même processus que toutes les autres colonies d'Afrique de l'ouest française.

II. APERCU HISTORIQUE DE LA HAUTE-VOLTA

La colonisation du XIX^e siècle a été l'exigence structurelle du mode de production capitaliste, industriel et financier. Il s'agissait après la prise de possession par les canons, d'annexer les pays conquis au système mondial. Ce fut le sort des pays voltaïques à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, entre 1894 et 1898.

Les Français déjà installés à cette époque au Dahomey (Bénin actuel), en Côte-d'Ivoire et au Soudan (Mali actuel)¹ avaient à leurs frontières les Anglais en Gold-Coast (actuel Ghana) et les Allemands au Togo².

Les territoires voltaïques, encore vierges de toute occupation coloniale, furent l'enjeu d'une vive rivalité entre Français, Anglais et

¹ J. M. Kambou-Ferrand : *Peuples voltaïques et conquêtes coloniales, 1885-1914*. Paris, ACCT/L'Harmattan, 1993, p.32.

² R. Cornevin : *Histoire du Togo*. Paris, Berger-Levrault, 1969, pp.118-135.

Allemands. Chacun y envoya tour à tour des explorateurs. Les explorations eurent pour objectifs la préparation de la conquête par des investigations topographiques, politiques, économiques, ethnographiques, etc. Il fallait, par des négociations politiques et commerciales avec les chefs des régions traversées, préparer la prise de possession effective¹.

Cette rivalité était d'autant plus âpre que la conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) avait codifié les annexions européennes en Afrique, en édictant des règles. La première fut le principe de la notification auquel fut ajouté celui de l'interland ou de la zone d'influence qui considérait la côte et son arrière-pays comme une entité². Ces modalités d'occupation territoriale révélèrent aux puissances européennes, l'intérêt stratégique de leurs possessions de la côte.

Entre 1886 et 1888, Krauze et Von François explorèrent les territoires voltaïques pour le compte des Allemands³. Entre 1888 et 1891, les Français envoyèrent Binger⁴, Crozat⁵ et Monteil⁶ parcourir ces mêmes

¹ A. M. Duperey : *Les Gourounsi de Haute-Volta, conquête et colonisation*. Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Paris, 1978, p.25.

² H. Brunchwig : *Le partage de l'Afrique noire*. Paris, Flammarion, 1972, p.161.

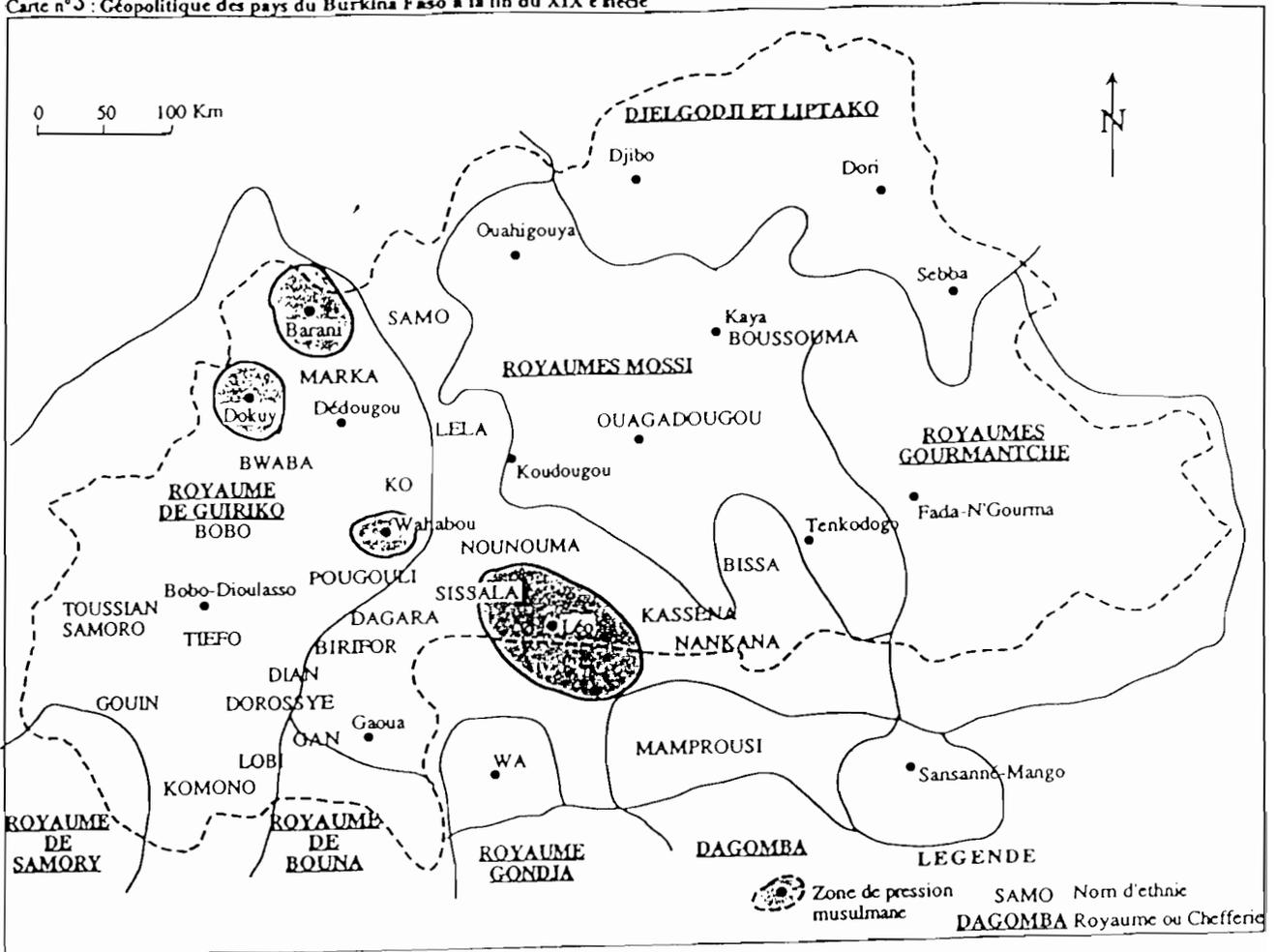
³ G. Chéron : La pénétration française en pays mossi. Ouagadougou, *notes et documents voltaïques*, janvier-mars 1972, pp.17-30.

⁴ Binger (capitaine) : *Du Niger au golfe de Guinée*. Paris, Hachette, 1892, t.I, 513p., t.II, 416p.

⁵ G. Chéron : op. cit. : p.35.

⁶ P. L. Monteil : *De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad*. Paris, F. Alcon, 1894, pp. 159-185

Carte n°3 : Géopolitique des pays du Burkina Faso à la fin du XIX è siècle



Source : Fond. de carte de Y.G MADIEGA, 1981, p 219

territoires. Le métis britannique Ferguson y vint pour le compte des Anglais en 1894¹. Les convoitises se faisant précises, aiguïsèrent les rivalités à partir de 1895. Chaque pays multiplia les missions dans les territoires voltaïques. C'est ainsi que les Français, après Monteil, organisèrent les missions Decoeur², Baud³ et Destenaves⁴.

La dernière mission française est celle qui commença la conquête des territoires voltaïques par les royaumes *moose* en 1895. La mission Voulet-Chanoine qui lui succéda en 1896 fit réellement la conquête du pays⁵. Elle soumit le Yatenga au nord-est, cassa le village de Sanba qui avait résisté à la mission Destenaves⁶, puis le 1^{er} septembre 1896 attaqua Ouagadougou qui tomba le soir même. Un nouveau souverain installé par les Français signa un traité le 20 janvier 1897⁷. Les autres territoires et peuples de Haute-Volta furent soumis entre 1897 et 1898. Ce fut par exemple le cas de la région de Bobo-Dioulasso à l'ouest. La ville fut investie

¹ Y. Person : *op. cit.* : Dakar, Ifan, t.III, 1975, p.1801.

² J. M. Kambou-Ferrand : *op. cit.* : pp.60-62.

³ *id.* : pp.60-62.

⁴ Voulet (capitaine), in : *Textes anciens du Burkina*, *op. cit.* : p.250.

⁵ *id.* : pp.256-267.

⁶ M. Izard : *op. cit.* : t.II, p.391.

⁷ *id.* : p.391.

et conquise le 25 septembre 1897¹. On s'accorde généralement à reconnaître que la conquête des territoires voltaïques fut achevée en 1898, date à laquelle furent soumises toutes les régions après l'échec des résistances opposées par les populations.

Lorsque fut achevée la conquête des pays voltaïques, la colonie du Soudan français créée en 1890 et qui englobait les pays voltaïques au fur et à mesure de leur soumission, fut supprimée en octobre 1897². Certains cercles du pays voltaïque furent alors rattachés à des colonies côtières pour des raisons d'ordre commercial, politique et géographique. C'est ainsi que le Dahomey s'agrandit de certains cantons *gulmanceba* de Say. Les régions du Soudan arrosées par les Volta furent englobées dans de nouvelles circonscriptions administratives, les territoires militaires, créées en raison de l'insécurité qui régnait dans les zones nouvellement conquises. Le Sahel, Dori et Ouahigouya relevaient du premier territoire militaire, tandis que le deuxième territoire militaire réunissait Ouagadougou, Léo, Bobo-Dioulasso, Gaoua et Koury avec pour siège, Bobo-Dioulasso. Les militaires qui y régnaient relevaient directement du gouverneur général de l'AOF pour les questions militaires, et de son délégué à Kayes pour les questions

¹ J. Hébert : in : *Etudes voltaïques*, op. cit. : p.52.

² M. Delafosse : *op. cit.* : p.424.

économiques¹. Le 18 octobre 1904, un décret créait à nouveau la colonie du Soudan y englobant la grande partie de l'ancien Soudan et donc les territoires voltaïques. La capitale de la nouvelle colonie fut transférée de Kayes à Bamako².

Mais le Haut-Sénégal-Niger était un territoire trop vaste à contrôler pour le peu de personnel existant³. D'autre part, en 1915-1916, une révolte éclata dans la boucle de la Volta noire. Elle souleva près de 300 000 personnes (*Marka, Bobo, Bwaba, Gurunsi* et *Sanan*) contre le recrutement militaire et les exactions de l'administration coloniale⁴. L'étendue du territoire et la nécessité de mieux contrôler les zones révoltées eurent pour conséquence la création de la colonie de Haute-Volta le 1^{er} mars 1919. Ouagadougou, l'ancienne capitale du royaume *moaga* de Ouagadougou, fut choisie comme chef-lieu de la nouvelle colonie qui réunit les cercles de Bobo-Dioulasso, Gaoua, Dédougou, Dori, Fada-N'Gourma, Ouagadougou et Say. La Haute-Volta perdait ce dernier cercle en 1927 au profit du Niger⁵. La délimitation des frontières fut faite selon les cours d'eau

¹ ANS 2G4(16), Haut-Sénégal et Niger, rapport d'ensemble, 1904.

² M. Delafosse : *op. cit.* : p.425.

³ ANS 2G1(41) Rapport politique général, manque de personnel dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger, 1900-1903.

⁴ J. Hébert : "Révolte en Haute-Volta", in : *Notes et documents voltaïques*, 1970, pp.3-55.

⁵ AMATS, Décret portant division de la colonie du Haut-Sénégal-Niger, *op. cit.*

(Sourou avec le Soudan, Leraba avec la Côte-d'Ivoire) et les parallèles (11^e parallèle) avec la Gold-Coast¹.

La nouvelle colonie connut une existence précaire. Un décret du 05 septembre 1932 la divisa entre le Soudan, la Côte-d'Ivoire et le Niger. Le Soudan reçut les cercles de Ouahigouya, une partie de celui de Dédougou (les subdivisions de Tougan et la rive gauche de la Volta noire) soit 70 8510 habitants et 50 700 km². Au Niger ont été rattachés les cercles de Fada-N'Gourma et de Dori (moins le canton d'Arbinda), soit 27 8512 habitants et 67 805 km². La Côte-d'Ivoire bénéficia de la majeure partie de la Haute-Volta avec une partie du cercle de Dédougou et des cercles de Tenkodogo, Ouagadougou, Kaya, Koudougou, Gaoua, Batié, Bobo-Dioulasso, soit 2 011 916 habitants et 153 650 km². Cette colonie reçut près de 56 % du territoire voltaïque².

Les raisons de cette dislocation se résument essentiellement à l'utilisation de la main-d'œuvre voltaïque au développement des colonies voisines. La situation économique dépeinte par le rapport de l'inspecteur

¹ D. Ouédraogo : "Genèse et structure d'un espace enclavé : la Haute-Volta", in : *Notes et documents voltaïques*, Ouagadougou, janvier-mars 1978, p.26.

² AMATS, Arrêté promulguant le décret du 05 septembre 1932, portant suppression de la colonie de la Haute-Volta et répartition de son territoire entre les colonies du Niger, du Soudan français et de la Côte-d'Ivoire, Dakar le 5 octobre 1932.

des colonies B. Sol y apparaissait catastrophique¹ et servit de prétexte à la suppression de la colonie. La situation économique désastreuse de la colonie n'était pas une exception en AOF. Les colonies du Niger et de la Mauritanie connaissaient le même sort², même si elles étaient beaucoup moins peuplées. La responsabilité de l'état économique déplorable de la colonie incombait gravement à une pluviométrie capricieuse depuis 1925. Sept années (1925 à 1932) ont été anormalement sèches et victimes de surcroît d'invasions acridiennes³. Le rapport d'inspection de B. Sol méconnut totalement ces conditions climatiques difficiles et ses conclusions tombèrent comme un couperet : il faut supprimer la colonie.

En 1947, une loi du 04 septembre⁴ rétablissait la colonie de Haute-Volta dans ses limites de 1919. Nous reviendrons plus loin sur les raisons de cette décision.

Les territoires voltaïques, regroupés en colonie ou répartis entre les colonies voisines, furent intégrés dès 1904 à la Fédération d'Afrique occidentale française (AOF).

¹ ANCI, H.H., 1262, Rapport de Bernard Sol, inspecteur des colonies, 1932.

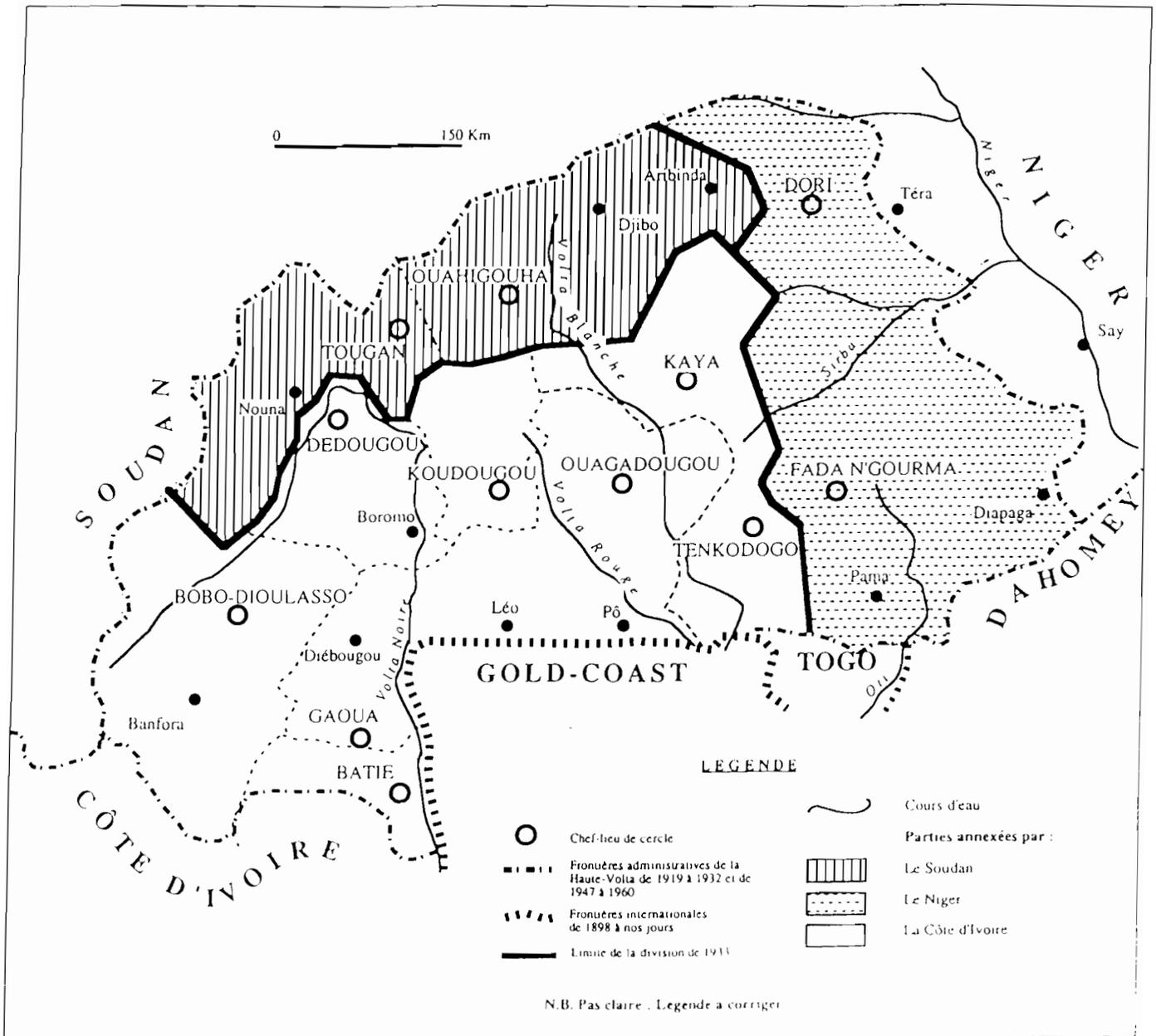
² Daire de Ouagadougou, 1930-1932.

³ R. Delavignette : *Service africain*. Paris, Gallimard, 1946, p.195.

⁴ AMATS, Loi n° 47-1707, tendant au rétablissement du territoire de Haute-Volta, Paris, 4 septembre 1947.

L'histoire de ces territoires s'accéléra à un rythme que ni les Africains, ni les Européens installés en Afrique, ni la France n'avaient prévu ni même envisagé, ce, grâce à une situation nouvelle engendrée par la Deuxième Guerre mondiale. L'évolution du contexte politique mondial favorisa le réveil du nationalisme africain et l'élaboration d'une pensée politique africaine qui s'organisa principalement autour du thème de l'unité africaine et de la libération du joug colonial, c'est-à-dire, celui de l'indépendance.

Carte N° 4 La Haute-Volta disloquée entre 1933 et 1947



Source : Fond de carte de A.M. DUPERRAY in C. COQUERY, VIDROVITCH 1992, p. 275

CHAPITRE II : LE REVEIL DU NATIONALISME AFRICAIN DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL D'APRES-GUERRE

En 1939, début de la Deuxième Guerre mondiale, les visions que les Européens, singulièrement les Français, avaient de l'Afrique dataient encore de la Première Guerre mondiale. L'Afrique n'était toujours pour eux qu'un réservoir d'hommes et de matières premières¹. En effet, la Première Guerre mondiale s'était déroulée en plein triomphalisme colonial. Des territoires, comme ceux des pays voltaïques, venaient à peine d'être conquis. Les métropoles avaient alors exigé de leurs possessions d'énormes efforts. Ces exigences avaient entraîné des révoltes, telle la « révolte de la boucle de la Volta noire » en 1915-1916².

Pourtant, elle n'avait pas déterminé de véritables remises en cause du fait colonial, bien qu'elle ait permis d'enraciner les germes des futures protestations, et qu'elle ait fait apparaître les premiers signes de faiblesse des métropoles. Elle n'avait pas constitué une réelle rupture.

¹ H. Brunschwig : *La colonisation française. Du pacte colonial à l'Union française*. Paris, Calman-Levy, 1949, p.70.

² Y. G. Madiéga : "Aperçu sur l'histoire coloniale de la Haute-Volta". p.17, in : *la Haute-Volta coloniale*, op. cit.

Par contre, la Seconde Guerre mondiale provoqua un bouleversement de la situation internationale marquée par les éléments suivants : l'hégémonie des USA dans l'économie du monde à partir de 1945, la présence militaire globale de l'URSS, une présence qu'il ne faut ni mépriser ni surestimer, l'existence de l'organisation des Nations Unies et le développement de ce qu'on peut appeler l'esprit de Bandoeng.

Il ne s'agit pas ici de rappeler des faits connus de tous, mais simplement de jauger le poids réel de ces facteurs sur l'évolution politique de l'Afrique française, l'AOF en particulier.

I. LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis d'Amérique sont devenus, au sortir de la guerre, les détenteurs du pouvoir économique et financier, donc politique et militaire. La mobilisation progressive et totale du pays après 1941 (date de son entrée en guerre contre l'Allemagne nazie et le Japon) au profit de tous les théâtres d'opération¹, aboutit à doubler ses capacités de production. A la fin du conflit, les USA disposaient des trois quart du stock d'or mondial².

¹ Pour aider les pays européens engagés dans le conflit, les USA avaient voté la loi "cash and carry" et celle du "pret-bail". Ces pays disposaient ainsi des moyens financiers nécessaires à l'acquisition d'équipements auprès des Etats-Unis.

² B. (de) Montferrand : *La France et l'étranger*. Paris, Albatros, 1987, p.403.

Ils produisaient et consommaient la moitié de la richesse du monde. Leurs réserves de matières premières, notamment le pétrole, leur assuraient une indépendance presque absolue. Il n'y a pas un domaine dans lequel l'Amérique n'était au premier rang¹.

Le domaine de l'activité économique était celui où l'Amérique excellait de manière spectaculaire à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs. L'importance des entreprises américaines et le niveau très élevé des dépenses de recherche conféraient à ce pays la domination incontestée dans le commerce international. Ainsi en 1950, la part des USA dans les échanges mondiaux était de 16,6 %².

Cette richesse et cette prospérité constituent les fondements de l'ordre politique et économique occidental que les USA inspiraient et qui visait à créer un grand espace ouvert aux entreprises américaines. Pour ce faire, la priorité fut donnée à la reconstruction des pays occidentaux. De 1948 à 1952, ceux-ci reçurent près de 13 milliards de dollars d'aide au titre d'une opération d'assistance internationale, « le plan Marshall »³. Celui-ci donna naissance en 1948 à une instance de discussion et de coordination en matière économique, l'organisation européenne de coopération économique (OECE). Elle devint l'organisation pour la coopération et le

¹ *id.* : p.404.

² P. Mayer : *Le monde rompu*. Paris, Fayard, 1976, p.80.

³ V. A. Walters : *Services discrets*. Paris, Plon, 1979, p.98.

développement économique (OCDE) en 1962. Outre les raisons d'ordre économique (assurer des débouchés à l'industrie américaine), l'action des USA répondait également à des préoccupations d'ordre politique et idéologique (barrer la route au communisme, incarné par l'URSS, en Europe et en Asie)¹. En effet, l'aide du « plan Marshall » permettait le relèvement économique de l'Europe et du niveau de vie des populations. Celles-ci seraient alors moins sensibles à la propagande communiste. Par ailleurs, l'existence de l'OECE est le moyen par lequel les USA s'assuraient du respect de l'idéologie libérale dans la reconstruction des pays européens bénéficiaires du « plan Marshall ». Ces mesures étaient renforcées par une définition précise du cadre de l'activité des pays à économie libérale. C'est selon cette logique que les règles du jeu monétaire ont été fixées à la conférence de Bretton Woods qui créa le Fonds monétaire international (FMI). Le « *gold exchange standard* », qu'instituèrent les USA, avait pour but la stabilité des changes, le retour à la convertibilité des monnaies et la suprématie du dollar². En matière commerciale, les accords du GATT signés en 1948, assignèrent le retour à la liberté des échanges au commerce

¹ I. Wallerstein : "La lutte du RDA dans le contexte du système-monde après 1945", pp.11-12, in : *Actes du colloque international sur le RDA*, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, t.I.

² A. Peyrefitte : *C'était de Gaulle*. Paris, Edition de Fallois/Fayard, 1997, p.78.

mondial¹. L'orientation libérale affirmée par ces mesures qu'inspirèrent les USA, explique l'opposition de l'URSS et les pressions exercées par elle sur les pays de sa sphère d'influence pour qu'ils s'en démarquent.

La seconde priorité des USA fut de s'opposer, militairement à l'URSS. Ils créèrent dans cette optique, en 1949, l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui plaçait l'Europe sous le parapluie militaire américain². Le mur de défense construit en Europe fut complété en Asie par la résistance opposée aux communistes en Corée du nord en 1950.

S'agissant du monde colonial, les USA exerçaient une pression grandissante sur les puissances européennes. L'anticolonialisme des Américains répond à plusieurs types de raisons. Les USA se considèrent eux-mêmes comme une colonie émancipée du joug britannique. Ils éprouvent de ce fait des sentiments de sincère répugnance à l'égard de la domination coloniale et militent pour l'auto-détermination des peuples. A la tradition libérale et démocratique des Américains, s'ajoutèrent des raisons d'ordre économique. Le fléchissement européen allait engendrer un vide

¹ General agreement on tariffs and trade (en français, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

V, A. Walters : *op. cit.* : p.122.

relatif en Afrique en matière d'investissement¹. Il fallait le combler. Enfin, en prenant fait et cause pour l'Afrique, les USA retiraient aux Russes le monopole de l'anticolonialisme. Tout comme en Europe, l'attitude américaine en Afrique était motivée par des causes d'ordre idéologique, politique et économique. En exerçant une pression sur les puissances coloniales afin qu'elles préparent leurs protégés pour l'autonomie ou l'indépendance, les USA visaient, quant au fond, à assurer le régime de la porte ouverte en vue de l'égalité économique des pays riches devant les marchés africains. En effet, les hommes d'affaires américains constataient que « *25 à 75 % des matières premières essentielles à leur industrie se trouvaient dans les possessions coloniales des puissances européennes* »². Ils avaient donc des intérêts précis dans ces régions colonisées.

Cette pression variait selon le pays. En effet, les USA approuvaient les initiatives britanniques en Inde et même en Afrique, mais étaient fort sévères à l'endroit de la France. C'est ainsi que les Américains appréciaient la conférence de Brazzaville comme « *une réunion de l'état-*

¹ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.471.

² H. Grimal : *La décolonisation (1919-1963)*. Paris, Armand Collin, Collection "U", 1965, p.151.

major officiel de l'Empire colonial français », une « manifestation d'impérialisme intransigeant »¹.

La France n'appréciait guère une ingérence américaine dans ses affaires coloniales, surtout que la guerre avait entraîné une flambée d'orgueil national en métropole où, pour l'opinion publique, l'Etat français avait besoin de son Empire pour la reprise de son rang dans le monde.

L'unanimité était faite, des gaullistes aux communistes que, sans ses colonies, la France serait une nation libérée et non un pays vainqueur². Malgré tout, elle pouvait difficilement ignorer les avis du « maître » du monde que sont devenus les USA dans l'analyse des données du monde. En effet, la France est sortie économiquement ruinée et politiquement affaiblie de la guerre, à l'instar des autres pays de l'Europe. Pour les vainqueurs (Soviétiques et Américains), sa faible participation à la reconquête de l'Europe la prive du droit au titre de puissance victorieuse. De ce fait, la France n'a été invitée à aucune des grandes conférences³ qui ont préparé l'après-guerre. Sur le plan économique, la France est exsangue.

¹ M. Michel : *op. cit.* : p.94.

² F. G. Dreyfus : *Histoire des gauches en France*, 1940-1974. Paris, Grasset, 1975, p.82.

³ Il s'agit surtout des conférences de Moscou (octobre 1944), de Yalta (février 1945) où étaient présents la Grande-Bretagne, les USA et l'URSS.

Elle a perdu près d'un million de personnes¹. Les pertes humaines la privent d'une main-d'œuvre importante. En outre, elle a dû verser chaque jour à l'occupant nazi 400 millions de francs français de l'époque. Les bombardements ont détruit une grande partie du potentiel industriel², entraînant l'effondrement de la production. A cette faiblesse économique et politique, il faut ajouter l'infériorité militaire. L'armée française qui se proclamait la première d'Europe a succombé à l'attaque allemande et ne pouvait se comparer ni en nombre ni en équipements à celles des alliés vainqueurs. D'ailleurs, elle dépendait des approvisionnements anglais et surtout américains³.

Il est alors aisé de comprendre l'attachement de la France à son Empire colonial et ses réactions de grande susceptibilité face aux critiques américaines.

Il faut néanmoins reconnaître que, du fait de la « guerre froide », les USA incitaient les Européens à garder un certain contrôle de leurs dépendances⁴ pour éviter la « contagion » communiste.

¹ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.470.

² *id.* : p.470.

³ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.79.

⁴ C. Coquery-Vidrovitch : "Trente années perdues ou étape d'une longue évolution", *in: l'Afrique contemporaine*, numéro spécial, 164, 1992, p.6.

II. LA POLITIQUE DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

L'Union soviétique a pris une part prépondérante dans la victoire des alliés. Au sortir de la guerre, elle s'imposait d'emblée et de manière incontestable comme l'une des deux grandes puissances du monde. Bien que fortement marquée par la guerre¹, elle disposait d'atouts importants pour sa reconstruction. Sa population, en dépit de la forte saignée qu'elle a connue, était de 175 millions en 1945. Ses richesses en matières premières (or, fer, diamant, pétrole...) et un volontarisme hors du commun lui ont permis de développer une industrie très puissante². Ces facteurs assuraient au pays une grande indépendance économique. L'affirmation de l'URSS en tant que deuxième puissance économique mondiale s'accompagnait d'un important effort militaire aussi bien dans le domaine nucléaire que dans celui des armes dites conventionnelles³. Puissance surtout militaire et politique en 1945, l'URSS était crainte à cause de son système socio-économique et pesait d'un poids certain sur la scène internationale. Sa politique anticoloniale était fondée essentiellement

¹ L'URSS a perdu près de 20 millions d'hommes et une grande partie du pays a été dévastée par les troupes d'occupation nazis.

² B.(de) Montferand : *op. cit.* : p.410.

³ *id.* : p.410.

sur des bases idéologiques. Elle s'affirme à travers les écrits des dirigeants soviétiques comme Lénine et Staline¹.

En Afrique, l'influence communiste s'exerçait essentiellement par le biais des partis communistes des pays colonisateurs et par les syndicats d'obédience marxiste. Ceux-ci, tel le Parti communiste français (PCF) et la Confédération générale du travail (CGT), apportaient leur aide aux mouvements nationalistes. L'exemple le plus probant fut le soutien multiforme apporté au Rassemblement démocratique africain (RDA) par le PCF de 1946 à 1950². Cependant, cette aide était loin d'être énorme. L'action de l'URSS s'exerça surtout en Asie. Elle organisa à Bakou, en 1922, un congrès des peuples de l'Orient pour les exhorter à monter à l'assaut de l'impérialisme³. Les peuples de l'Orient peuvent aussi être assimilés à tous les peuples soumis et opprimés par des puissances extérieures.

Mais le fait est que la simple présence soviétique dans les colonies, à travers le PCF, pesait lourd sur les pays occidentaux,

¹ V. I. Lénine : *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*. Paris, Ed. sociales, Moscou, Ed. du progrès, 592p.

² Y. Benoist : *Idéologies des indépendances africaines*. Paris, F. Maspéro, 1969, p.60.

³ *L'internationale communiste et la libération de l'Orient. Le premier congrès des peuples d'Orient, 1922*. Compte-rendu sténographique. Rééd. en fac-similé, Paris, François Maspéro, 1969, p.228.

notamment la France. L'idée que tel ou tel pays pouvait tomber dans l'orbite russe, poussait presque à l'hystérie certains dirigeants français. Cette crainte explique l'interdiction faite aux militants socialistes et démocrates chrétiens africains, par les dirigeants de la section française de l'internationale ouvrière (SFIO) et du Mouvement républicain populaire (MRP), d'assister au congrès de Bamako en 1946¹.

L'anticolonialisme soviétique était d'autant plus dangereux qu'il était présenté comme une contribution à la paix mondiale. C'est le sens de la déclaration de Staline que le *Monde* publia : « *Si l'on avait pu procéder périodiquement à de nouvelles répartitions des matières premières et des débouchés entre les pays suivant leur poids économique et d'après les pacifiques décisions prises d'un commun accord, cette guerre aurait pu être évitée, mais cela est impossible dans les conditions capitalistes actuelles de l'économie mondiale* »². Ces paroles laissent entrevoir que la défense de la paix est associée à la défense des intérêts de l'URSS. Son anticolonialisme était tout aussi intéressé que celui des Etats-Unis malgré les justifications idéologiques.

¹ F. Houphouët-Boigny : "Les débuts difficiles du RDA". Fondation Houphouët-Boigny, *Revue de l'institut africain d'études et de recherches historiques et politiques*, n° 7-8 octobre 1978, p.5.

² *Le Monde*, 10 mars 1946.

Cependant, de nombreux intellectuels africains tombèrent dans le piège de l'URSS, à travers l'adhésion au marxisme. Ils devinrent ainsi les bases d'appui de la politique expansionniste soviétique en Afrique.

On peut donc conclure que les USA et l'URSS ont joué un rôle non négligeable, mais indirect dans l'évolution des colonies. Puissances rivales, leurs pressions respectives intéressées sur les pays européens colonisateurs, ont eu un effet certain, particulièrement dans le cadre de l'ONU.

III. L'ACTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

L'ONU, créée en mai 1945 à San Francisco¹, devait jouer un rôle important dans le développement du nationalisme africain en inscrivant dans l'article premier de sa charte « *l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes* ». Elle fit cependant une différence entre les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes, c'est-à-dire les colonies et les protectorats. Elle n'envisageait également qu'un processus gradualiste d'émancipation coloniale. Pourtant, l'ONU devint très vite une tribune de l'anticolonialisme grâce, principalement, à deux organes : le

¹ H. Grimal : *op. cit.* : p.156.

conseil de tutelle et la commission sur les territoires non autonomes dite 4^e commission¹. La première permit aux peuples sous tutelle de faire connaître leurs revendications par le recours aux pétitions. Quant à la 4^e commission, son action s'exerçait par le contrôle de l'ONU sur les territoires non autonomes par le biais des agences spécialisées de l'ONU que sont l'UNESCO, la FAO et l'OMS créées en 1945 et 1946². L'hostilité des colonisateurs à l'action de l'ONU qu'ils considéraient comme des ingérences intolérables, ne permit pas que des questions importantes comme l'insurrection de Madagascar en 1947 fussent examinées par la 4^e commission³. Elle demeura néanmoins un lieu privilégié de l'anticolonialisme, attaquant, à partir de 1949, des pays comme la France qui fit figure de principale accusée, subissant des critiques de toutes parts.

Il faut pourtant ramener le rôle de l'ONU à sa juste mesure. Le contexte de guerre froide pesa lourdement dans la lutte contre le colonialisme au sein de l'organisation internationale. L'antagonisme des deux blocs a plus entravé que favorisé l'action décolonisatrice, en provoquant un adoucissement des positions américaines face aux Européens, et en divisant les anticolonialistes eux-mêmes face au

¹ *id.* : pp.159-160.

² J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.473.

³ M. Michel : *op. cit.* : p.139.

communisme. Cependant, l'ONU, tribune mondiale, accula les puissances coloniales. En ménageant aux Africains une ouverture sur le monde, l'organisation a œuvré dans le sens du réveil du nationalisme africain.

IV. LE REVEIL DU NATIONALISME AFRICAIN

L'Afrique avait payé un lourd tribut à la Deuxième Guerre mondiale en participant massivement à l' « effort de guerre » par la livraison à la métropole du riz, du caoutchouc, de l'arachide...¹. Outre les denrées alimentaires et les matières premières nécessaires aux machines européennes, elle fournit des hommes à l'armée française. Près de deux cents mille hommes furent mobilisés pour les champs de bataille européens, entre 1939 et 1945².

Dès le début du conflit, le *Moog-Naaba* Saga II mobilisa 10 000 soldats *moose* dont deux de ses fils³. Même dans les « sociétés sans Etat » comme chez les *'Lobé*, les *Gurunsi* et les *Bwaba*, de nombreux hommes s'embarquèrent pour la France. Ils furent contraints de rejoindre l'Angleterre, la France étant occupée par les Allemands, et de rebrousser

¹ J. Suret-Canale : *op. cit.* : pp.587-595.

² A. S. Balima : *op. cit.* : p.227.

³ A. S. Balima : *Recueil prenant*, s.éd., 1964, pp.491-497.

chemin vers la Haute-Volta par la Gold-Coast¹. Le 25 juin 1940, suite à une rencontre entre l'administrateur supérieur de Ouagadougou, Louveau, et le colonel britannique Gibbs, venu de Gold-Coast, des dizaines d'officiers, de sous-officiers et plus de 600 tirailleurs, des garnisons de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, franchirent la frontière avec armes et bagages².

Ces réfugiés menèrent la résistance sous plusieurs formes : en versant une cotisation annuelle d'un shilling à l'Union africaine de la France libre (UALF), créée à Accra sous la surveillance des Forces françaises libres (FFL) et en s'engageant dans les forces armées britanniques³. Sur 27 000 hommes recrutés en Gold-Coast pendant la guerre, 90 % étaient des gens du Nord ou des territoires français⁴.

D'autres voltaïques prouvèrent leur patriotisme par des activités d'espionnage au profit des Alliés et par la propagande gaulliste pour rallier les *Moose* à la résistance. C'est ainsi qu'en 1941, 16 individus ayant distribué des tracts gaullistes furent appréhendés par la police à

¹ J. Hébert : *Ma drôle de guerre et libération par la foi*. s.éd., s.d..

² ANS 2G40(4), Rapport politique de Haute-Volta, 1940.

³ J. Rouch : *Migrations au Ghana (Enquêtes 1953-1955)*. Paris, Société des Africanistes, 1956, p.28.

⁴ *id.* : p.29.

Koudougou¹. La propagande gaulliste était très active en Haute-Côte-d'Ivoire où furent saisis de nombreux ballots de tracts².

C'est donc à juste titre, qu'à la fin de la guerre, les Africains attendaient des changements. Sûrement pas l'indépendance immédiate, mais plus de liberté et une plus grande participation à la gestion de leurs affaires.

Ils furent encouragés dans ce sens par le changement des rapports de force intervenu sur le plan international. Cela allait favoriser l'émergence d'une force politique collective qui prit corps à Bandoeng, en Indonésie, en 1955. La conférence donna naissance à un esprit, l'esprit de lutte, de résistance, de liberté, qui joua un rôle important dans la lutte émancipatrice des peuples colonisés d'Afrique noire³.

La conjoncture internationale favorable accentua le mouvement de revendication dans les colonies françaises : insurrection en Indochine (1945) puis plus tard au Maghreb (Tunisie, Maroc, Algérie) au milieu des

¹ ANS 2G41(22), Rapport politique de Haute-Volta, 1941.

² *id.*

³ R. Wright : *Bandung, 1 500 000 hommes*. trad. fr. H. Claireau, Paris, Calman-Levy, 1955, pp.188-190.

années cinquante¹. Dans les colonies françaises d'Afrique occidentale, l'après-guerre fut également marquée par la montée des mouvements nationalistes et une vie politique intense ponctuée de manifestations revendicatives. Des organisations comme les associations, les syndicats et les partis politiques qui ont vu le jour après 1945, plus sensibles aux problèmes généraux, devinrent les catalyseurs des aspirations des masses et leurs interprètes. C'est ainsi que les cheminots de la régie des chemins de fer déclenchèrent, en AOF, une grève qui mobilisa du 10 octobre 1947 au 19 mars 1948, 20 000 salariés africains sur un effectif total de 24 170². D'autres grèves, de plus courte durée, ont touché à des degrés divers le secteur public en AOF. Ce furent celles du chemin de fer Dakar-Niger et Conakry-Niger, des plantations coloniales du Soudan et de Guinée (arachides, bananes), de Côte-d'Ivoire (café, cacao) des sociétés commerciales s'occupant de l'import-export (CFAO, SCOA)³. Ces revendications, d'abord salariales, prirent une connotation politique avec la dénonciation du racisme, l'exigence de liberté syndicale, de la suppression de la politique de l'indigénat et de l'accession des autochtones à l'administration locale.

¹ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : pp.110 et 219.

² ANS 2G 48 (73), colonie de Côte-d'Ivoire, inspection du travail, rapport annuel, 1948.

³ H. Bonin : *CFAO, cent ans de compétition*. Paris, Economica, 1987, pp.299-301.

En Haute-Volta, le contexte favorable d'après-guerre intensifia la lutte pour la reconstitution de la colonie. Déjà en 1932, le *Moog-Naaba* Kom protestait auprès du député Blaise Diagne de l'écartèlement des royaumes *moose* entre la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Soudan¹. Il poursuivit la lutte pour le rétablissement de la colonie de Haute-Volta jusqu'à sa mort en 1942.

Son fils et successeur, le *Moog-Naaba* Saga II, reprit le combat mené par son père pour la renaissance de la colonie voltaïque. L'administration française se contenta de réponses dilatoires jusqu'en 1945. Après la guerre, les préoccupations unitaires du *Moog-Naaba* Saga II dépassèrent le seul cadre *moaaga* pour s'intéresser à l'ensemble de l'ancienne Haute-Volta. Le 18 mai 1946, il renouvela au Haut-Commissaire de la République, sa demande de reconstitution de la Haute-Volta et souligna que le « *partage de ces cercles entre trois colonies est contraire à l'esprit du traité de protectorat signé par Voulet et Chamoine avec l'Empereur mossi en 1897* »².

¹ Blaise Diagne était à l'époque l'unique député africain au palais Bourbon. Pendant la guerre, il s'était rendu dans les territoires de l'ex. Haute-Volta, pour encourager le recrutement des tirailleurs sénégalais. A la dislocation de la Haute-Volta, les anciens royaumes mossi du Yatenga et de Ouagadougou, sont respectivement rattachés au Soudan et à la Côte-d'Ivoire. Les royaumes gourmantché (Fada-N'Gourma) sont intégrés au Niger.

² Rapport Barques sur la reconstitution de la Haute-Volta, ANF-ANSOM - Affaires politiques Haute-Volta c.2186(9), in : G. Y. Madiaga : "Le rôle du RDA dans la reconstitution de la colonie de Haute-Volta", *Les Cahiers du CERLESHS*, Université de Ouagadougou, connaissances du Burkina Faso, novembre-décembre, 1986, p.89.

Le 17 juillet 1946, il rencontra à Ouahigouya, le Yatenga *Naaba* Tigré¹, malgré l'interdit de la coutume et le 26 juillet, il adressa une lettre au ministre de la France d'Outre-mer au nom de tous les chefs *moose* pour la reconstitution du territoire voltaïque.

L'aristocratie *moaaga* insista dans sa plaidoirie sur les conséquences économiques de l'écartèlement de la Haute-Volta. Elle se préoccupa d'abord de la décadence administrative de Ouagadougou, « *loin d'égaliser le moindre cercle de la Basse Côte du point de vue urbanisme* »².

Elle s'indigna aussi du rôle de « réservoir de main-d'oeuvre » dévolu à la colonie et s'éleva contre l'exploitation sans merci de la main-d'œuvre voltaïque en Côte-d'Ivoire, au Soudan dans l'office du Niger et au Niger, en ces termes :

1. « *la portion cédée à la Côte-d'Ivoire pour mettre ses enfants à la merci des planteurs pour l'intensification de la culture du café et du cacao sur un sol meurtrier pour les enfants voltaïques, ne veut plus de la Côte-d'Ivoire ;*

¹ F. Guirma : *op. cit.* : p.42.

² Lettre du Moro-Naba au Ministre de la France d'Outre-mer, in : S. A. Balima : *Genèse...*, *op.cit.* : pp.160-161.

2. *la portion jetée au Soudan (Ouahigouya) pour sacrifier ses enfants à l'Office du Niger, ne veut plus du Soudan ;*

3. *la portion abandonnée au Niger (Fada) pour qu'elle livre ses produits vivriers aux enfants du désert, ne veut plus du Niger »¹.*

Les chefs *moose* rappelèrent enfin le loyalisme de leur peuple à l'égard de la France, les nombreux sacrifices consentis par les Voltaïques sur les grands chantiers de l'AOF et pendant les deux guerres pour la défense de la « Mère Patrie ».

L'éveil de l'Afrique à la vie politique moderne offrit aux représentants du peuple *moaaga*, l'occasion de faire aboutir leurs revendications. En effet, conformément aux conclusions de la conférence de Brazzaville, les élections à la première constituante furent organisées le 21 octobre 1945, avec la participation des colonisés. En Côte-d'Ivoire, le poids électoral de la Haute-Côte-d'Ivoire, singulièrement du groupe *moaaga*,

¹ Lettre du Moro-Naba au Ministre de la France d'Outre-mer, in : S. A. Balima : *Genèse...* op.cit. : pp.160-161.

était important. Sur 30 000 électeurs inscrits, 16 000 étaient de la Haute-Côte-d'Ivoire dont 12 000 pour le seul *moogo* (pays des *moose*)¹.

Le poids électoral des *moose* et la volonté de l'administration coloniale de détruire les « actions néfastes » du RDA, lié à cette époque au PCF, influencèrent les décisions des autorités françaises. Le 14 novembre 1946, le ministre de la FOM, Marius Moutet, dans une correspondance au Président du Gouvernement provisoire de la République française (GRPF), et au *Moog-naaba* Saga II, admettait le principe du rétablissement du gouvernement de Haute-Volta².

L'administration voulut dans un premier temps reconstituer la colonie aux seules limites de l'empire *moaaga*, afin d'isoler les habitants de la région de Bobo-Dioulasso où le RDA était déjà implanté et préserver le peuple *moaaga* de la contagion du « communisme ». Finalement, la colonie fut reconstituée pratiquement dans ses limites de 1932, par la loi n° 47-1707 du 04 septembre 1947.

La nouvelle conjoncture, favorable au mouvement revendicatif des peuples colonisés, a permis que le souhait des populations voltaïques

¹ S. A. Balima : *Genèse...* op.cit. : p.97.

² *id.* : pp.98-100.

de recouvrer un territoire soit réalisé. La France, consciente du changement des mentalités en Afrique noire, adhérait aux revendications des Africains pour sauvegarder ses intérêts en Afrique noire.

En effet, pour éviter de connaître en Afrique noire la situation conflictuelle d'Asie et du Maghreb, la France décida d'adopter des mesures d'apaisement. Comme le dit Gaston Defferre, « *évitons une répétition du drame de l'Algérie* »¹. Il fallait que la France puisse canaliser le mouvement revendicatif africain afin qu'il ne se développe pas contre elle. Il lui était indispensable de « *desserrer les liens avant qu'ils ne se rompent* »². Une telle attitude permettrait d'atrophier et d'amoindrir la conscience nationale, d'évincer à terme les mouvements progressistes susceptibles de conduire à la rupture et faire triompher les équipes conformistes. Si la classe politique française voyait la nécessité d'opérer des transformations dans ses rapports avec les colonies, il lui était néanmoins difficile de dégager une politique coloniale à la mesure de ses ambitions.

En effet, de 1945 à 1958, la France connut une instabilité gouvernementale chronique liée à des questions internes et à celle de la décolonisation (Indochine, Maroc, Tunisie, Algérie, Madagascar, Afrique

¹ ANS 17G643(115), Assemblée de l'Union française, débats sur la loi cadre, séance du 06 mars 1956.

² C.A. Diop : *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*. Paris, Présence africaine, 1974, p.46.

noire). Cette période a vu défiler à la tête du gouvernement : Charles de Gaulle, Félix Gouin, Paul Ramadier, Léon Blum, René Mayer, Henri Queille, Pierre Mendès-France, René Pleven, Félix Gaillard, Guy Mollet et Charles de Gaulle à nouveau¹. Les partis politiques (PCF, SFIO, MRP, RPF) qui influençaient la vie politique française ne s'accordaient, à propos des colonies, que sur le maintien de la présence française à cette époque. Mais ils s'opposaient sur les solutions nécessaires à cela.

C'est dans de telles conditions et conformément à la logique du maintien des colonies dans l'Empire que furent adoptées, dans l'impréparation et la précipitation, la loi-cadre de 1956 et la communauté franco-africaine de 1958. Ce furent des réformes destinées à détourner les Territoires d'Outre-mer de la voie insurrectionnelle. Elles satisfaisaient aussi les revendications des élus africains qui acceptèrent une participation effective à l'action gouvernementale, afin de collaborer à un processus lent et souple conduisant les colonies, en association avec la métropole, à l'indépendance. Il fallait donc « *lâcher du lest, calmer les impatients, rassurer les inquiets, devancer les ambitieux, éviter les mouvements inconsidérés...* »². La loi-cadre et plus tard la Communauté franco-africaine

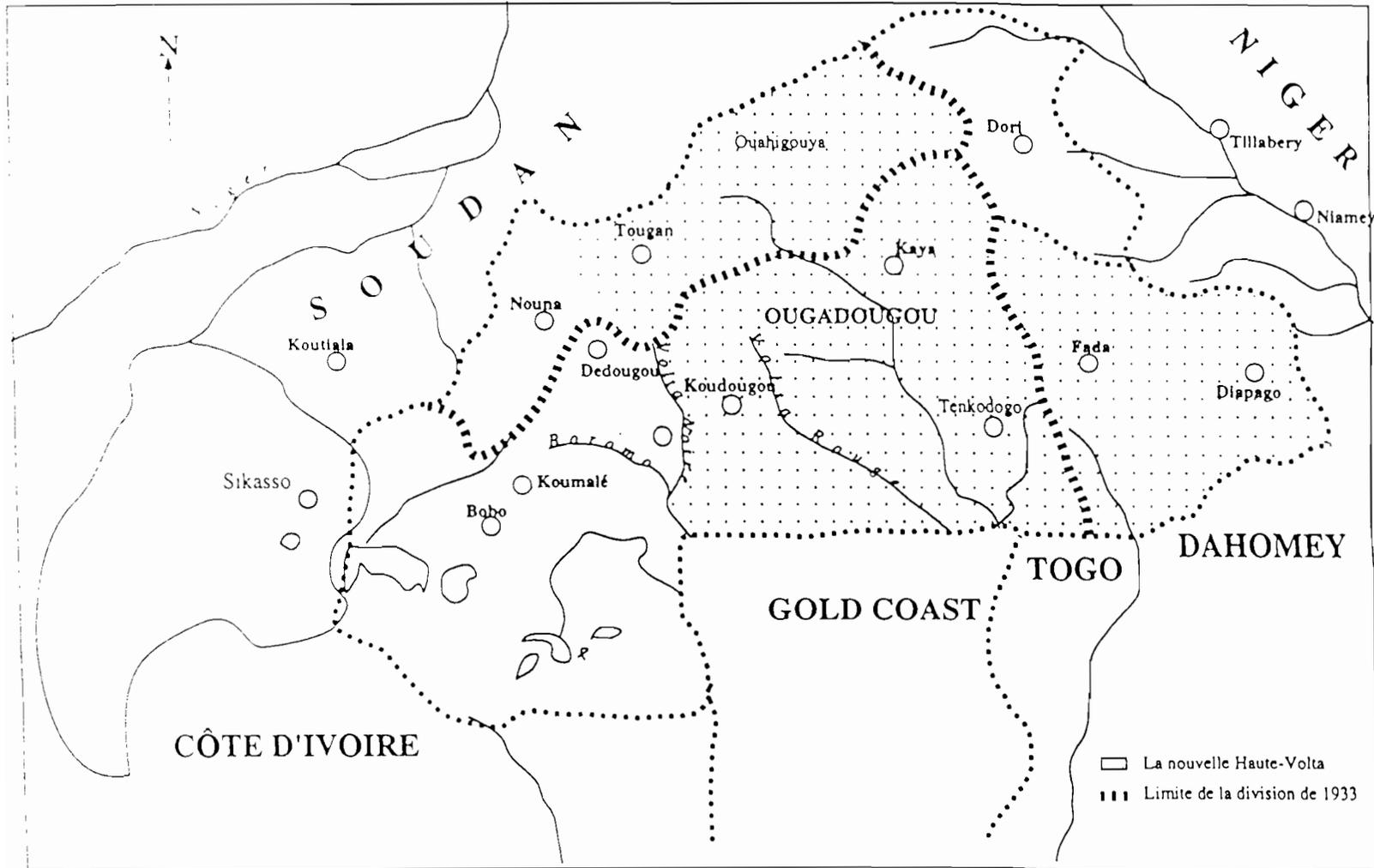
¹ F.G. Dreyfus : *op. cit.* : pp.17-195.

² R. Viard : *La fin de l'empire colonial français*. Paris, Maisonneuve et Larosse, 1963, p.68.

furent des compromis hâtivement élaborés entre les autorités françaises, d'une part et les élus africains, « collaborateurs » à des degrés divers du gouvernement colonial, de l'autre. Ces mesures furent comme des « balises » de l'évolution politique des colonies d'AOF¹. Elles mirent en péril l'existence même de la fédération et suscitèrent des débats houleux autour du concept du fédéralisme.

¹ P. Mesmer : *Les blancs s'en vont : Récits de décolonisation*. Paris, Albin Michel, 1998, pp.137-156.

Croquis N° 5 : la Haute Volta d'après 1947, par M. OUDURAND



Source: A.M.A.T, mem. du Burkina Faso, CIJ, annexe 45II

DEUXIEME PARTIE

**LE FEDERALISME EN QUESTION :
FEDERALISTES ET ANTI-FEDERALISTES**

L'éveil politique des Africains a engendré un effort de réaffirmation et de prise de conscience d'une réalité nationale. Mais, compte tenu de l'intrusion du colonialisme dans leur histoire et des bouleversements politiques, économiques et sociaux que cela avait entraîné, une question fondamentale se posait à eux : dans quel cadre géographique situer l'affirmation nationale ? Dans celui des territoires arbitrairement délimités par la puissance coloniale ou celui des groupes de territoires ou fédérations mis en place par la France ?

La conception d'ensemble d'un programme de résolution des problèmes des colonies a conduit les élites africaines à adopter la notion d'unité africaine. Ce thème se cristallisa dans la défense ou le rejet de la fédération AOF et les rapports avec la puissance tutélaire. Les concepts fédéralisme, anti-fédéralisme et confédération, firent alors leur apparition dans le langage politique africain.

Que renferme le concept fédéralisme ? Pour le dictionnaire Larousse, c'est : « *un mode de regroupement des collectivités tendant à accroître leur solidarité tout en préservant leur particularisme* »¹. On peut donc dire, qu'une fédération est une entité composée de groupes de territoires autonomes qui participent d'une manière ordonnée et permanente aux institutions et aux décisions de l'entité centrale. Ce mode

¹ Le Petit Larousse illustré 1999.

d'organisation peut concerner aussi les partis politiques, les syndicats, les clubs, etc. Dans cette acception, le fédéralisme est un principe d'organisation dans l'ordre politique mais aussi social.

Dans ses applications pratiques, le fédéralisme donne naissance à la fédération et à la confédération, deux concepts juridiques qui relèvent du droit interne et du droit international. Ainsi, une fédération repose sur une Constitution qui associe des communautés séparées, définit leur autonomie et leur participation aux institutions fédérales. Quant à la Confédération, elle repose sur un traité signé entre Etats indépendants et qui mettent en commun des domaines de compétences précis¹. Que recouvraient ces concepts pour les forces politiques et sociales en présence en métropole et dans l'Empire français en Afrique occidentale française (AOF), particulièrement en Haute-Volta de 1947 à 1960 ? Nous répondrons à cette question à travers l'étude de l'organisation administrative et politique de la fédération AOF, celle des conceptions que les acteurs politiques africains avaient du fédéralisme et de l'AOF enfin, la position des hommes et des partis politiques français face au regroupement des territoires français d'Afrique de l'ouest.

M. Douf : *Intégration économique, perspectives africaines*, Paris-Dakar, Publisud-NEA, 1984, p.11.

CHAPITRE I : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'AOF

Les conquêtes coloniales ont permis à la France de se constituer un vaste empire, le second en rang après celui de la Grande-Bretagne, par ses dimensions. Il présentait une grande hétérogénéité et relevait de deux ministères : les affaires étrangères pour les protectorats (Maroc et Tunisie) et celui des colonies pour les autres territoires outre-mer: Afrique noire, océan Indien (Madagascar, Réunion, Comores), auxquels se joignaient la Côte des Somalis, les possessions du Pacifique (Tahiti, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futura, les Nouvelles Hébrides), les anciens comptoirs de l'Inde, l'Indochine, la Guyane, les Antilles, Saint-Pierre et Miquelon¹. Le ministère des colonies avait également en charge les mandats du Togo et du Cameroun (mandat B. du traité de Versailles)².

L'originalité de l'empire français résidait dans l'organisation des colonies en grands blocs centralisés sous la direction des gouverneurs généraux : Indochine (Fédération de l'Annam, du Cambodge et du Laos),

¹ M. Michel : *op. cit.* : p.11.

² J. Suret-Canale : *Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945*. Paris, Editions sociales, 1964, p.192. Le traité de Versailles qui fait suite à la première guerre mondiale avait, entre autres décisions, retiré aux vaincus (Allemagne, Empire Ottoman) leurs possessions. Celles-ci avaient été classées en mandat A et B et confiées aux vainqueurs (France, Angleterre, Belgique surtout) sous la responsabilité de la Société des Nations (SDN). Le mandat A concernait la Syrie et le Liban et le mandat B, les anciennes possessions en Afrique principalement.

l'Afrique occidentale française (AOF), l'Afrique équatoriale française (AEF) et Madagascar¹. De ces groupes de territoires, seule l'AOF retient notre attention. Elle était la fédération où était logée la Haute-Volta, le cadre de notre sujet.

I. LES ORIGINES DE L'AOF

Au moment où allait s'achever le XIX^e siècle, la conquête des territoires qui formèrent l'Afrique occidentale française était terminée. Leur organisation se fit au fur et à mesure de l'affirmation de la présence française. Entre la centralisation sous l'autorité du gouverneur du « Sénégal et dépendances » et l'autonomie des nouvelles colonies qui se constituent, les autorités françaises ont longtemps hésité².

Entre 1890 et 1899, l'autonomie eut des effets négatifs en Afrique occidentale. Elle s'est souvent traduite par des conflits de frontières entre les territoires. Certains gouverneurs, pour élargir leurs domaines, n'hésitaient pas à occuper une partie de celui du voisin. Il en fut ainsi entre le Sénégal et la Guinée. Le premier, prétextant l'incapacité du second à

¹ M. Michel : *op. cit.* : p.11.

² J. Suret-Canale : *op. cit.* : p.116.

gérer sa colonie, essaya d'annexer le Fouta Djallon et quelques villages du Soudan. Le Soudan et le Dahomey vécurent le même type de problème¹.

La concurrence entre gouverneurs des territoires se manifestait encore en 1918, bien après l'institution du gouvernement général de l'AOF, autour d'une proposition de Maurice Delafosse, chef du service administratif au gouvernorat général. Dans un rapport daté du 23 février 1918, il préconisait la division du Haut-Sénégal-Niger en deux colonies distinctes².

La réaction des gouverneurs locaux conviés à émettre leur avis sur le projet, se fonda avec le besoin de chacun à plaider pour le développement de sa propre colonie. Le lieutenant gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, Périquet, rejeta en bloc l'ensemble du projet. Il s'en prit d'abord à l'argument de l'homogénéité des ethnies avancé par M. Delafosse en ces termes : « *...si la limite proposée maintient intégralement la cohésion des Mossi, des Lobi, des Maures, des Sarakollé, elle coupe en deux les Touareg, les Bambara, les Bobo, les Sénoufo...* ». Puis il rejeta la proposition de Ouahigouya comme capitale, parce que « *c'est un coin secondaire du Mossi* » et située « *presqu'en bordure de la zone des*

¹ ANS 17G49(17), Les problèmes de frontières entre les colonies.

² ANS10G8(107), Rapport Delafosse sur le déroulement de la colonie du Haut-Sénégal-Niger, 23 février 1918.

sables »¹. Il récusait même les arguments militaires avancés par M. Delafosse, suite à la révolte de 1915-1916. En réalité, cet administrateur ne voulait pas de la division de la colonie dont il avait la charge.

Son successeur à la tête du Haut-Sénégal-Niger, Brunet, reprenait les mêmes arguments que son prédécesseur. Il mit également l'accent sur l'aspect financier, estimant que la colonie de l'est (la future Haute-Volta) ne pouvait pas supporter l'entretien de sept garnisons militaires nécessaires à la pacification de ses limites méridionales et septentrionales². La note d'observation du gouverneur général sur ce rapport remarquait à juste titre que « *M. Brunet éprouve visiblement un rejet bien humain à la pensée de voir diminuer son commandement* »³.

Même le gouverneur de la Guinée française, Poiret, se mêla de la controverse née de la division du Haut-Sénégal-Niger. Il ne voyait aucun inconvénient à la division du Haut-Sénégal-Niger à la condition que les

¹ *id.* : Rapport sur le dédoublement de la colonie du Haut-Sénégal-Niger. Réponse de M. Périquet, 11 mars 1918.

² *ibid.* : Analyse du Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal-Niger en deux colonies distinctes, Bamako le 14 septembre 1918.

ibid. : Note d'observation sur le rapport Brunet.

régions de Bamako, Ségou, Kita et Bougouni, tributaires du chemin de fer de Kankan à Conakry soient dans une même colonie¹.

Seul le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, Antonetti, soutint le projet Delafosse en novembre 1918, tout en cherchant à tirer profit pour sa colonie. C'est ainsi qu'il émit le souhait de voir la région de Bobo-Dioulasso rattachée à la Côte-d'Ivoire. Les ambitions qu'il nourrit pour sa colonie explique également la proposition qu'il fit de créer « *une colonie du Mossi* »², car selon lui, la partie du Soudan oriental concernée par la réforme administrative et territoriale envisagée, correspondrait aux anciens royaumes *moose*. La nouvelle colonie, à ses dires, est riche en hommes, en bétail, en céréales, en karité, et (c'est le plus important pour lui) « *ces ressources pourraient être évacuées par Grand-Bassam* »³.

En dépit des réticences des gouverneurs des colonies, le territoire de Haute-Volta fut créé le 1^{er} mars 1919⁴.

A ces rivalités entre gouverneurs des territoires s'ajoutèrent celles entre les militaires et les marins. Ceux-ci supportaient mal de voir

¹ *ibid.* : Notes d'observation de M. Poiret.

² *ANS 10G8(107)* : Extrait de la lettre du Lieutenant-gouverneur à M. le Gouverneur général de l'AOF. Objet : division du Haut-Sénégal-Niger. Bingerville, 7 novembre 1918.

³ *id.*

⁴ Décret portant division de la colonie du Haut-Sénégal-Niger et création de la colonie de Haute Volta le 1^{er} mars 1919.

l'armée se couvrir de gloire par des conquêtes coloniales, surtout depuis que l'occupation de l'Interland était devenue nécessaire¹.

Par ailleurs, les frontières entre les possessions françaises, anglaises et allemandes changeaient souvent. Même les limites des ébauches de colonie variaient sans cesse. C'est le cas du Soudan qui, créé en 1890, fut démembré le 17 octobre 1889 en perdant la zone sud qui fut répartie entre la Guinée française, la Côte-d'Ivoire et le Dahomey ; les pays du Haut-Sénégal, du Sahel et du Haut-Niger furent rattachés à la colonie du Sénégal ; les provinces de Tombouctou et de la Volta formèrent deux territoires militaires.

Un décret du 18 octobre 1904 reconstituait l'ancien Soudan français, dénommé cette fois Haut-Sénégal et Niger². Presque toutes les autres colonies, Sénégal, Gorée et dépendances, Rivières du Sud, Etablissements de la Côte de l'or, Etablissements du Golfe de Bénin, connurent le même sort³.

Enfin, les maisons de commerce qui possédaient des comptoirs dans plusieurs colonies souhaitaient l'unification du régime économique et

¹ J. R. Benoist (de), in : *Marchés tropicaux*, op. cit. : p.1181.

M. Delafosse : *op. cit.* : pp.424-425.

J. R. Benoist (de) : *op. cit.* : p.1181.

financier de celles-ci¹. Dès 1881, la France, à l'instar des autres puissances coloniales, avait organisé la Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique qui avait des activités économiques en Afrique occidentale².

Pour mettre fin à toutes ces incohérences, le gouvernement français créa en 1894 le ministère des colonies détaché de celui de la marine dont il n'était qu'un secrétariat d'Etat, et structura l'ensemble de ses possessions en Afrique de l'Ouest, qui, jusque-là, se développaient de façon autonome. Ainsi furent constitués des groupes de territoires ou fédérations de colonies où un gouverneur général, distinct des gouverneurs des colonies et supérieur à eux, régit tout le groupe et s'imposait comme intermédiaire entre les gouverneurs et le ministre³.

Le gouvernement général de l'AOF, institué par le décret du 16 juin 1895, était un organe de coordination administrative, d'arbitrage entre les colonies et de développement économique des territoires soumis.

A sa naissance, l'AOF n'avait pas juridiction sur toutes les colonies françaises d'Afrique occidentale. Le Dahomey était resté en dehors du groupe, son gouverneur n'ayant pour seule obligation que de fournir au

¹ *id.* : p.1181.

² E. SIK : *L'histoire de l'Afrique noire*, t.I. Budapest, Akademiai Kiado, 1960, p.293.

³ J. Suret Canale : *op. cit.* : pp.116-117.

gouverneur général des copies de ses rapports au ministre¹. En 1896, la Côte-d'Ivoire et la Guinée devinrent autonomes². Il résulta de ce système bâtard de nombreux conflits qui imposèrent un retour à la centralisation ; celle-ci prit forme en 1904. L'AOF comptait alors cinq colonies qui étaient : le Sénégal, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey et le Haut-Sénégal-Niger³. Il s'y ajouta la Mauritanie, puis en 1911 le territoire militaire du Niger détaché du Haut-Sénégal-Niger qui devinrent colonies respectivement en 1920 et 1921. La huitième colonie, la Haute-Volta, fut détachée en 1919 du Haut-Sénégal-Niger, comme vu plus haut. L'aménagement du territoire « aofien » connut par la suite une série de modifications territoriales entre les colonies (Soudan et Niger, Soudan et Guinée, Soudan et Mauritanie) et la suppression de certains territoires (Haute-Volta en 1932). En 1947, l'AOF avait sa physionomie définitive en regroupant huit territoires dont il convient d'avoir un bref aperçu historique, géographique, démographique et économique.

II. BREF APERCU DES HUIT TERRITOIRES DE L'AOF

Le Sénégal est la plus ancienne des colonies françaises. Dès 1919, les quatre communes (Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar) étaient

¹ B. Durand : "Les pouvoirs du gouverneur général de l'AOF", p.51, in *AOF : réalités et héritages*, op. cit.

² G. Brasseur : *op. cit.* : pp.42-44, in : *AOF : réalités et héritages*, id.

³ B. Durand : *op. cit.* : p.51.

représentées au Parlement français¹. En réalité, le Sénégal envoyait un représentant à l'Assemblée nationale française depuis 1871 et le premier député noir avait été, de 1914 à 1934, un Sénégalais, Blaise Diagne, remplacé à sa mort par un autre Sénégalais, Galandou Diouf². Il couvrait une superficie de 197 161 km² avec pour capitale Dakar, siège du gouvernement général de l'AOF.

Le Soudan français, pour le distinguer du Soudan anglo-égyptien, avoisine le Sénégal. Après de nombreuses rectifications de frontières et d'appellations, il redevint Soudan en 1920 avec pour capitale, Bamako³. C'est un vaste territoire de 1 500 000 km²⁴.

Le Niger, ancien territoire militaire devenu territoire civil en 1920, fut érigé en colonie le 13 décembre 1921 avec pour première capitale Zinder puis Niamey le 26 décembre 1926. Il était également une immense colonie de 1 300 000 km²⁵.

¹ Y. Guena : *Historique de la communauté*. Paris, Librairie Arthène Fayard, 1962, p.18.

² I. B. Thiam : "Combat des populations africaines pour la démocratie", p.256, in : *AOF : réalités et héritages*, op.cit.

³ J. R. Benoits(de) : "De l'AOF à l'UEMOA", *Marchés tropicaux*, 2 juin 1995, p.1182.

⁴ id. : p.1182.

ibid. : p.1182.

La Mauritanie était également un ancien territoire militaire. Elle devint territoire civil le 18 octobre 1904, puis colonie le 1^{er} janvier 1921. Sa capitale, Saint-Louis, se trouvait en territoire sénégalais. Elle a une superficie de 850 000 km². L'intérêt pour ce désert naît avec la découverte d'importantes mines de fer et de cuivre¹.

La Guinée (245 857 km²) fut détachée du Sénégal le 1^{er} août 1889 sous le nom de Rivières du Sud et devint autonome le 17 décembre 1891 sous l'appellation Guinée française et dépendances. Elle conserva ce nom en devenant colonie le 10 mars 1893 avec pour capitale Conakry².

Le Dahomey, mince bande de terre, situé sur 115 762 km², était devenu colonie le 10 mars 1893 sous le nom d'Etablissements du Bénin. Le 22 juin 1894, il prenait son nom Dahomey avec pour capitale administrative Porto-Novo et capitale économique, Cotonou³.

La Côte-d'Ivoire (320 000 km²) était devenue autonome le 10 mars 1893 en remplacement des Etablissements de la Côte de l'or. La capitale, d'abord installée à Grand-Bassam, fut transférée à Bingerville en 1900 puis à Abidjan le 1^{er} juillet 1934⁴.

Y. Guena : *op. cit.* : p.21.

G. Brasseur : "Un regard géographique sur l'AOF en 1895", p.43, in : *AOF : réalités et héritages*, *op. cit.*

id. : pp.44-45.

⁴ F. R. Benoist(de) : in *Marchés tropicaux*, *op. cit.* : p.1181.

La Haute-Volta a été constituée le 1^{er} mars 1919 avec les régions orientales du Soudan. Après les avatars de 1932, la colonie revoit le jour en 1947 avec pour capitale Ouagadougou et une superficie de 274 200 km²¹.

Ces territoires couvraient une superficie de 4 634 000 km² avec une distance de 3 600 km d'Ouest en Est et de 2 500 km du Nord au Sud. L'essentiel de la Fédération est constitué par un vaste plateau avec quelques reliefs accidentés situés le long de la vallée du Niger (des falaises) et deux massifs montagneux, le Fouta Djallon (1 200-1 500 m) et l'Atakora (600 m). Une plaine littorale borde toute la côte dont les rivages méridionaux sont généralement soulignés par des lagunes².

Trois grands types de climats, avec une pluviométrie déclinante, se succèdent du Sud au Nord : équatorial ou guinéen au sud des pays situés sur la côte, soudanien dans la majeure partie de l'Interland, sahélien au Nord³.

Dans ce vaste territoire, cohabitait une mosaïque de peuples : Maures et Touareg en Mauritanie, au Soudan et au Niger ; *Ful'be*,

¹ AMATS, Loi n° 47-1707, *op. cit.*

² Haut commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : pp.9-14.

³ *id.* : pp.9-14.

Toucouleur, Sarakollé dans toute l'AOF ; diverses familles linguistiques (groupes mandé, voltaïque, soudanais, guinéen, wolof, dogon, guerzé, etc...) se répartissent dans toutes les régions¹. Cette richesse et cette diversité de population favorisaient des échanges culturels fructueux.

L'économie y était également diversifiée et riche : activités agricoles et élevage avec des produits comme le mil, le riz, l'arachide, le café, le cacao, la banane, le coton et le bois ; richesses minières (bauxite, fer, manganèse, diamant, cuivre) ; activités portuaires (Abidjan, Dakar, Conakry plus tard Cotonou)². La Fédération disposait à partir des différents territoires d'une gamme variée d'activités économiques à même d'en faire un pays qui compte sur l'échiquier mondial si elle demeurait.

Cela est d'autant plus plausible qu'un plan de grands travaux avait été initié par le « père » de la Fédération de l'AOF, E. Roume. C'est ainsi qu'un vaste plan de réseau ferroviaire devait relier les différents territoires, créant les conditions de mise en valeur des régions traversées. Les dorsales ferroviaires prévues étaient : le Dakar-Niger, l'Abidjan-Niger et le Bénin-Niger³.

¹ *ibid.* : pp.18-20.

² Y. Guena : *op. cit.* : pp.15-21.

³ Haut-Commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : pp.137-139.

La première dorsale débutée en 1883 atteignit Kayes en 1924 après être passée par Thiès, Saint-Louis (1883-1885), Kayes-Bafoulabé (1894), Bafoulabé-Koulikoro (1904) et Thiès-Kayes (1923), soit un total de 1481 km de rail¹.

L'Abidjan-Niger commença en 1904. Bouaké fut atteint en 1912, Bobo-Dioulasso en 1934. Il fallut attendre 1940 pour que les travaux se poursuivent vers Ouagadougou qui ne connut le rail qu'en 1954, soit 1161 km à cette date. La liaison Bénin-Niger fut amorcée de Cotonou en 1900. Elle passa par Savé (1910) puis Parakou (1929 à 1936). Sur cet axe, deux embranchements furent greffés : Cotonou-Pobé, Porto-Novo (1905-1913, puis de 1928 à 1930) et Pahou-Segbohoulé (1902-1906)².

Ce projet ambitieux, qui aurait relié les différents territoires de l'AOF entre eux, ne put être mené à terme. Le Bénin-Niger, l'Abidjan-Niger et le Bamako-Niger ne connurent pas de terminus.

Ces réseaux, regroupés en une régie des chemins de fer de l'AOF en juillet 1946³, étaient le prolongement nécessaire des ports. En

¹ J. R. Benoist(de) : *La balkanisation de l'Afrique Occidentale Française*. Dakar, NEA, 1979, pp.53-54.

id : pp.53-54.

Haut-Commissariat de l'AOF : *op. cit* : p.137.

effet, l'AOF a très tôt été dotée d'installations portuaires à Dakar (1861), Conakry (1908) et Abidjan dont les travaux ont été amorcés en 1937. Cotonou n'eut pendant longtemps qu'un wharf établi en 1892 et reconstruit en 1910¹.

Ces ports servaient aux économies de ce qu'on peut appeler leur arrière-pays. Ainsi, la Haute-Volta était dépendante du port d'Abidjan, le Soudan (Mali) et la Mauritanie de celui de Dakar. Le Niger était, lui, lié à Cotonou².

Le réseau routier par contre ne suivait pas la conception cohérente qu'avait connue la mise en oeuvre du rail et des ports. Cependant, six grands axes de circulations intercoloniaux avaient été prévus. Ce sont³:

- le grand axe transversal Dakar-Zinder via Thiès, Tambacounda, Kayes, Bamako, Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Niamey ;
- l'axe Conakry-Bamako ;
- l'axe Abidjan-Bobo-Dioulasso

id. : p.183.

J. R. Benoist(de) : *La balkanisation...* op. cit. : pp.51-52.

Haut Commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : p.170.

- l'axe Cotonou-Niamey ;
- l'axe Man-Bougouni ;
- la transversale Dakar-Abidjan par Tambacoumba, Mamou, Faranah, Man.

Ce réseau routier, long d'environ 80 000 km, soit 46 000 km bien entretenus, 26 000 km praticables toute l'année et 2007 km bitumés, complétait le réseau ferré et le remplaçait là où il n'existait pas¹.

L'AOF connut également dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale un développement important des liaisons aériennes qui s'est traduit par le nombre important des aérodromes, tant en direction de la métropole qu'à l'intérieur de la Fédération : 113 terrains dont 19 en Haute-Volta .

Dans le même temps, les télécommunications prirent de l'ampleur : le nombre de bureaux de poste passa de 306 en 1947 à 447 en 1956 ; le courrier par avion, qui était de 49,4 tonnes en 1946, atteignit 407,5 tonnes en 1956 et les abonnés du téléphone qui n'étaient que 9900 en 1949 augmentaient à 13960 en 1956² avec un nombre croissant de

¹ *id.* pp.169-170.

² J. R. Benoist(de) : *op. cit.* : pp.54-55.

id. : p.57.

communications interurbaines et internationales dans la même période, traduisant ainsi la multiplication des relations entre les différents territoires.

L'AOF, avec ces infrastructures, disposait des moyens nécessaires à la constitution d'un important marché. En effet, elle avait un espace économique important, une forte population et des infrastructures de communications permettant les liaisons entre les différentes régions. Mais, les conceptions économiques coloniales ne faisaient des colonies que des fournisseurs de matières premières et des débouchés de produits manufacturés. Tout était conçu en fonction de la métropole. Ainsi, les routes et les voies ferrées se chargeaient de drainer vers les ports les matières premières (agricoles et minérales) dont la métropole avait besoin. Elles servaient en retour à la pénétration, aussi loin que possible, des produits usinés.

Les structures de base de l'économie de l'AOF n'avaient pas été bâties pour répondre aux besoins de ce pays mais d'abord aux besoins de la métropole .

Toutes ces réalisations ont été possibles grâce aux emprunts que permettait de faire un décret de 1902 et grâce aussi au travail des populations africaines. Ainsi furent réunis à cet effet, soixante sept milliards quatre cent trente cinq millions (67 435 000 000) de francs entre 1903 et

1956¹. Ainsi furent également utilisés de nombreux hommes, surtout des voltaïques, sur les grands chantiers (chemins de fer, ports, routes, etc...). De 1920 à 1924, 25 276 manœuvres voltaïques ont été levés pour le chemin de fer de Thiès au Niger, 42 830 de 1921 à 1930 pour le chemin de fer d'Abidjan à Ferké. Près de 84 107 personnes ont dû servir loin de la Haute-Volta. Dans la colonie même de 1927 à 1933, 42 313 personnes ont été réquisitionnées sur les chantiers administratifs et 52 416 sur les chantiers commerciaux. On peut dire que de 1920 à 1930, près de 189 000 hommes valides ont été utilisés par l'administration coloniale².

La mise en œuvre des grands travaux s'appuyait sur une organisation administrative et institutionnelle solide tant au niveau fédéral qu'au niveau territorial.

A la tête de l'AOF se trouvait, nous le rappelons, un gouverneur général, dépositaire des pouvoirs de la République française sur toute l'étendue du territoire. Il était secondé par un secrétaire général qui avait autorité sur les finances, les travaux publics, les affaires politique, administrative, sociale et économique, la santé publique, l'enseignement, le

¹ J. R. Benoist(de) : *La balkanisation...* op. cit. : p.39.

² R. Delavignette : *op. cit.* : p.183.

personnel, l'information, l'IFAN. Le gouverneur général était également assisté par un conseil de contentieux administratif¹.

Dans chaque territoire régnaient un gouverneur dépendant du gouverneur général, des commandants de cercle soumis au gouverneur de la colonie, des chefs de subdivision sous les ordres du commandant de cercle, des chefs de canton dépendants du chef de subdivision et des chefs de village aux ordres des chefs de canton².

L'esquisse des grandes lignes de l'évolution de l'AOF que nous avons faite, montre que la création de la fédération ne répondait donc pas à une décision conçue et longuement mûrie. Elle fut le fruit d'adaptations successives au fil des étapes de la conquête et l'empirisme a prévalu à sa mise en place. Une fois formée, elle donnait à l'administration des territoires des fondements plus solides et assurait, grâce à un budget général alimenté par certaines taxes, une péréquation financière entre territoires voisins aux ressources inégales. Les régions relativement prospères concouraient au développement des plus pauvres³. Il se créait ainsi entre les colonies une solidarité administrative, économique, financière, politique et humaine sous

¹ E. Milcent : *L'AOF entre en scène*. Paris, témoignage chrétien, 1958, pp.31-32.

ANS 2G13(11), Haut-Sénégal-Niger, rapport d'ensemble, 1913. En 1914, les territoires voltaïques comprenaient les cercles et subdivisions suivants : Dori (Sebba), Ouahigouya, Kouri (Boromo), Bobo-Dioulasso (Banfora), Gaoua (Diébougou), Ouagadougou (Léo, Tenkodogo, Koudougou, Kaya, Ouagadougou).

² G. N'Diaye : *L'échec de la Fédération du Mali*. Dakar-Abidjan Lomé, NEA, 1980, p.10.

l'autorité du gouvernement français qui appliquait un système administratif particulier.

III. LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME ADMINISTRATIF FRANCAIS

Le principe fondamental du système administratif colonial français en Afrique noire fut la centralisation qui se traduisait par le rôle prépondérant du gouverneur général. Lui seul avait le pouvoir de promulguer les lois et décrets, le droit de correspondre avec le gouvernement¹. Au point de vue militaire, le gouverneur général était responsable, sous l'autorité directe du ministre, de la garde et de la défense du groupe de territoires. Il était enfin l'ordonnateur général du budget².

Au principe centraliseur s'ajoutait, selon la période, celui de l'assimilation ou de l'association. L'assimilation semblait vouloir « franciser » les colonies au point de paraître en faire la copie des départements français . Cette politique se justifiait par l'appellation « France d'outre-mer » des colonies.

¹ Haut-Commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : p.9.

² *id.* : p.9.

R. Delavignette : *op. cit.* : p.89

En réalité, le système colonial français était absolument opposé aux institutions démocratiques qui prévalaient en France. Le régime de l'indigénat distinguait le « citoyen français » du « sujet français » auquel les administrateurs pouvaient infliger, par simple décision, prison, amendes et châtiments corporels¹. L'assimilation n'avait qu'un objectif précis : supprimer ou ignorer les structures politiques et la culture africaines, pour y substituer les structures et la culture coloniales. Le statut municipal des quatre communes du Sénégal (Dakar, Gorée, Rufisque, Saint-Louis) et le statut de « citoyens français » accordé à leurs habitants donnaient au monde l'illusion des intentions libérales de la France. La « citoyenneté » française permettait également l'utilisation de ces « citoyens » comme auxiliaires de l'administration.

Après la guerre de 1914-1918, pour faire barrage aux revendications des Africains qui avaient pris au sérieux la politique d'assimilation, le gouvernement français appliqua la politique d'« association ». Celle-ci apparut aux colonisateurs plus conforme aux mœurs, aux coutumes, aux religions des Africains, plus réaliste et sage².

L'assimilation ou l'association traduisent l'incohérence de la politique coloniale française. Dans la pratique, il s'agit d'un peu

¹ W. Cohen : *Empereur sans sceptre*. Paris, Berger-Levrault, 1973, p.103.

² R. Delvignette : *op. cit* : pp.88-89.

d'assimilation, d'un peu d'association et de beaucoup d'assujettissement. La distinction fondamentale entre colonisateurs et colonisés restant celle qui séparait les citoyens français et les sujets.

Bien que le regroupement des colonies servît avant tout les intérêts de la France¹, des voix françaises émirent des critiques contre le gouvernement général, sans pour autant en exiger explicitement la suppression. Le profit majeur que la France tirait de l'opération était d'ordre financier.

En effet, la loi du 13 avril 1900 imposait aux colonies de suffire à leurs propres dépenses. Leur budget était alors alimenté par les droits de douane perçus à l'entrée et à la sortie de l'ensemble du territoire. Quant aux budgets des colonies, ils provenaient de l'impôt de « capitation » ou impôt personnel², des impôts indirects frappant le commerce et des taxes locales variées³. Ainsi, une grande partie (90%) des fonds du budget de la Fédération ne venait pas de la France mais des territoires africains⁴.

¹ F. Houphouët-Boigny : "Témoignage", p.43, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, op. cit.

² ANS 2G9(11), Haut-Sénégal-Niger, rapport politique d'ensemble, 1909.
La perception de l'impôt de capitation se faisait en numéraires, sauf pour les régions qui en étaient dépourvues. Dans ce cas, il pouvait être payé en nature, après autorisation spéciale de l'administration. Les services financiers en fixaient la nature des produits et les quantités à percevoir.

³ Haut-commissariat de l'AOF : *Annuaire statistique*, t.II. Dakar, 1951, pp.7-15.

⁴ F. Houphouët Boigny : "op. cit." : p.43, in : *Actes du colloque*.

La contribution financière des territoires au budget du groupe a été l'argument principal des adversaires de la fédération. C'étaient surtout des acteurs économiques français (colons et entrepreneurs) du secteur privé. Leurs attaques ont débuté, surtout en 1946, lors de l'élaboration de la Constitution. Ils reprochaient au gouvernement général son caractère artificiel, estimant qu'il ne correspondait à aucune réalité géographique, économique ou humaine ; il constituait aussi, à leurs dires, un écran inutile entre la métropole et les territoires avec le développement des moyens de transport ; la fédération fut surtout combattue parce qu'elle semblait être une entrave au développement économique de chacun des territoires, les plus riches en particulier¹.

Ces Français d'Afrique étaient partisans du rattachement direct de chaque colonie à la métropole. Les colonies auraient alors été des chasses gardées où ils auraient régné en maîtres. Ils exprimèrent leurs points de vue dans deux manifestes coloniaux en mai² et en juillet 1946³. Mais la Constitution de 1946 mit plutôt l'accent sur le maintien des fédérations tout en accordant quelques concessions aux autonomistes, le sens général restant assimilateur et intégrationniste.

¹ J.R. Benoist (de) : *La balkanisation...* op. cit. : pp.112-115.

Marchés coloniaux, 1^{er} juin 1946

Marchés coloniaux, 15 juillet 1946

Cela ne mit pas fin, en France, à la polémique entre opposants et partisans des groupes de territoires. C'est pourquoi, les dirigeants français n'ont jamais cessé de chercher des formules de décentralisation administrative qui permettraient de résoudre la question. Plusieurs projets de restructuration ont été proposés sans qu'aucun ne soit retenu. La réalité est que c'est la fédération elle-même qui était remise en cause par des dirigeants français du monde politique et économique. Les raisons étaient toujours les mêmes : le gouvernement général coûtait cher et pesait sur les administrations des territoires. Cela fit dire au gouverneur général B. Cornut-Gentille : « *la fédération est faite pour les territoires et non pas ceux-ci pour elle...* »¹. Les pressions pour la déconcentration politique et la décentralisation administrative étaient telles que P. H. Teitgen, devenu ministre de la France d'Outre-mer le 23 février 1955, mit immédiatement en chantier des réformes allant dans le sens des revendications de certains Africains et Français. Il supprimait les groupes de territoires et rendait les territoires autonomes, directement rattachés à Paris. Il franchissait ainsi le pas vers la désintégration de l'AOF.

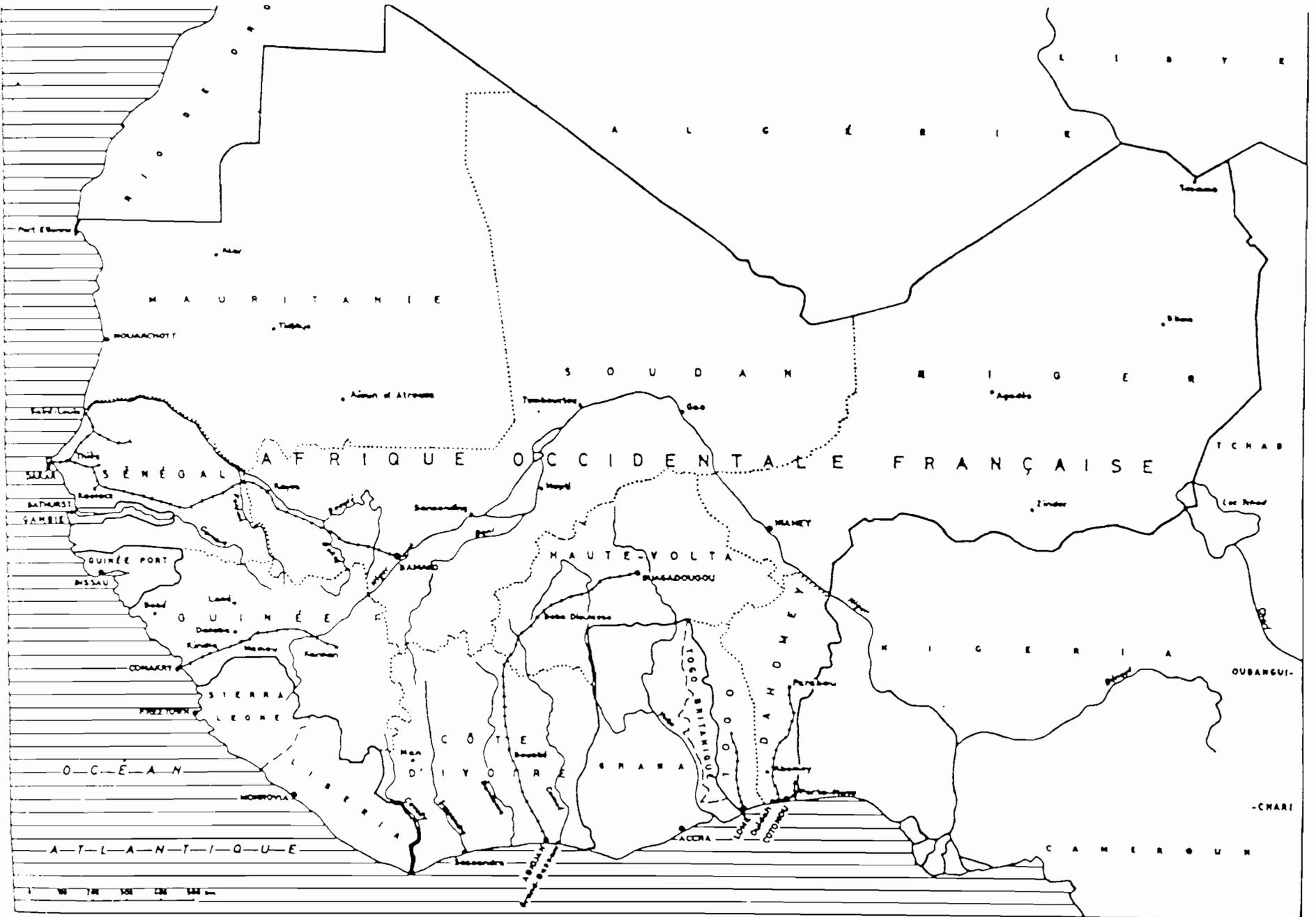
Cette direction des réformes Outre-mer rencontrait l'agrément des groupes économiques de pression français. Ils étaient ceux qui, en Afrique, dans les territoires riches du Gabon et de Côte-d'Ivoire,

¹ B. Cornut-Gentille : *Discours à l'Assemblée Générale de l'AOF* - Dakar 13 octobre 1954.

encourageaient les dirigeants à réclamer leur rattachement direct à la France. Ils espéraient ainsi que la balkanisation, en divisant les Africains, permettrait une plus grande domination de la métropole. Cela créait un meilleur climat pour les affaires¹.

Ces débats sont nés des réformes administratives et constitutionnelles que l'Empire français a connues à la fin de la Guerre, réformes destinées à contenir les révoltes des colonies et à réduire la réprobation internationale.

¹ P. F. Gonidec : "L'AOF, amorce d'un Etat fédéral", p.31, in : *AOF : réalités et héritages*, op. cit.



Source J R Benoist (de) L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960, Dakar, NEA, 1982, p. 6.

CHAPITRE II : LES REFORMES D'APRES-GUERRE DANS L'EMPIRE FRANCAIS

En 1944, la France pouvait donner l'impression d'être une grande nation grâce à ce qu'on appelait l'Empire. C'est là que le général de Gaulle avait trouvé d'abord des appuis. Et pourtant sur ces territoires et leur avenir, la réflexion de la Résistance n'avait pas été très nourrie. La conférence de Brazzaville, réunie par le général, fut le cadre qui se pencha sur les relations de la métropole et de ses territoires d'outre-mer. Mais les conceptions de ce que devait devenir l'Empire demeurèrent floues. La plupart des partis politiques, de la gauche à la droite, restaient profondément attachés aux conceptions jacobines et étaient partisans d'un ensemble, métropole et territoires d'outre-mer, où celle-ci devait jouer un rôle déterminant. Leurs militants étaient influencés par « l'esprit petit blanc » et n'avaient pas été préparés aux nécessaires mutations à opérer.

Ainsi s'explique le rejet du projet de Constitution de la première constituante. Celui-ci prévoyait d'étendre la citoyenneté française à tous les habitants de l'Union, ainsi que leur représentation dans les assemblées de la République. Il prévoyait également faire de l'Union française, une union

librement consentie et donner aux Assemblées locales des pouvoirs étendus. Les peuples d'outre-mer auraient eu une porte ouverte sur l'avenir et auraient pu se développer librement. Selon leurs vœux, ils auraient pu s'acheminer soit vers l'assimilation et l'intégration, soit vers l'association et la fédération¹.

Le projet fut adopté à l'Assemblée où une majorité de gauche (socialistes et communistes) avait été portée au pouvoir après-guerre par 309 voix contre 249 (centre et droite). Il sera rejeté au référendum du 5 mars 1946 par 10 584 359 voix contre 9 454 034 voix. Les métropolitains avaient, pour l'essentiel, participé seuls au vote. En Afrique noire, uniquement les électeurs du premier collège avaient participé au vote. Les milieux coloniaux, dont les Etats généraux de la colonisation étaient le porte-voix, pouvaient exulter et dénoncer un soit disant internationalisme révolutionnaire qui oeuvrait à saper « *l'œuvre civilisatrice de la France* » dans les territoires d'outre mer².

Les réformes indispensables à la survie de l'Empire français, furent mises en œuvre par la seconde constituante qui inventa l'Union française³.

¹ J. R. Benoist (de) : *L'AOF...* op. cit. : p.50.

² *Marchés coloniaux*, 1^{er} juin 1946.

³ M. Michel : *op. cit.* : p.196.

I. LES REFORMES DE LA CONSTITUTION DE 1946

La conférence de Brazzaville réaffirmait le maintien des colonies sous la tutelle française avec une ouverture politique pour les colonisés. Le Parlement français, tout en tenant compte des aspirations africaines, rejeta le principe de l'assimilation pour que la « *France ne devienne pas la colonie de ses colonies* »¹.

La seconde Constituante proposa un nouveau projet de constitution qui fut adopté le 13 octobre 1946. Celui-ci, en retrait par rapport au premier projet, faisait des territoires africains une composante de la République française à travers le titre VIII qui faisait de la France « *une République une et indivisible* ». Il admettait également une représentation africaine au Parlement métropolitain, et des institutions représentatives dans chaque colonie et au niveau des groupes de territoires. Mais le projet de Constitution établissait aussi, pour les votes, un système ségrégationniste et discriminatoire dit du double collège. Les citoyens éalisaient certains députés et les « non-citoyens » d'autres représentants². Ce système, maintenu dans la loi électorale malgré les protestations des élus africains, avait prévalu à la désignation des représentants africains à la

¹ E. Milcent : *op. cit.* : p.29.

J. N. Loucou : "Les premières élections de 1945 en Côte-d'Ivoire" : in : *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, t.IV, histoire, 1976, p.9.

Constituante de 1945¹. Par ailleurs, son maintien était en contradiction avec la loi Lamine Gueye, votée à l'unanimité le 25 avril 1946, qui étendait à tous les Africains des colonies françaises, la qualité de citoyen².

La Constitution de 1946, adoptée en octobre, avait fixé les modalités de l'Union française de manière ambiguë. En effet, le préambule était presque contradictoire. Il prévoyait, dans l'avant-dernier paragraphe, que : « *la France forme avec les peuples d'outre-mer, une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion* ». Cela signifie que l'égalité réside entre les individus. Il s'agit ici de l'idée assimilatrice de l'égalité entre les hommes. Puis, le préambule mettait l'accent sur le rôle dominateur de la France en disant : « *Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples... à la liberté de s'administrer eux-mêmes* ». L'égalité dont il était question plus haut, ne concernait donc pas les peuples, français et ceux d'outre-mer. Cette contradiction se retrouvait dans le corps même de la Constitution. Elle apparaissait à travers la comparaison entre l'article 60 et 66. Le premier précisait que la République française comportait la métropole, les départements et les territoires d'outre-mer. Le second, distinguait pour l'Assemblée de l'Union française, la métropole, qui avait la moitié des

¹ E. Milcent : *op. cit.* : p.25.

J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.501.

délégués et tous les autres peuples d'outre-mer, qui avaient l'autre moitié des délégués. Cette formule était adoptée contre celle de L. S. Senghor qui préconisait de dire assimilation et association¹. Celui-ci proposait déjà, une confédération française.

A la Constituante de 1946 la pensée politique était en fait dominée par l'idée unitaire et centralisatrice. On aboutit à un système bâtard qui prévoyait une double représentation des colonies : territoriale et nationale (dans les assemblées métropolitaines).

II.- LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN AFRIQUE ET EN METROPOLE

II.1.- LES ASSEMBLEES REPRESENTATIVES EN AFRIQUE

2.1.1. Les conseils généraux

Ils ont été créés par le décret du 25 février 1946 pour le Sénégal, par le décret du 25 octobre 1946 pour la Mauritanie, le Soudan, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, le Niger, et par le décret du 31 mars 1948 pour la Haute-Volta .

Ces assemblées, sauf celle du Sénégal qui était élue au collège unique, étaient constituées de deux sections délibérant en commun : un

¹ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.89.

² Haut-Commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : p.7.

collège comprenant les citoyens français des deux sexes et un deuxième collège composé de non-citoyens¹. Leurs membres, 20 à 50, étaient élus au scrutin de liste majoritaire à deux tours pour cinq ans renouvelables². Le corps électoral était réduit. Il était formé des notables, d'intellectuels et d'anciens combattants pour les citoyens de statut personnel, c'est-à-dire, les non-citoyens français³.

Le conseil général tenait chaque année deux sessions ordinaires dont l'une était consacrée au budget. Il pouvait également se réunir en sessions extraordinaires.

Ses attributions se limitaient essentiellement au vote du budget et des impôts et à la gestion des biens du territoire. Il était également consulté pour l'organisation de l'administration, de l'enseignement, de l'économie et des affaires sociales, notamment le régime du travail⁴.

Avant le décret de 1948, les populations voltaïques, partagées entre le Soudan, le Niger et la Côte-d'Ivoire en 1932, étaient représentées dans les conseils généraux de ces territoires⁵.

¹ *id.* : p.7.

² *ibid.* : p.7.

³ J. N. Loucou : in : *Annales de l'Université d'Abidjan*, op. cit. : pp.7-8.

⁴ Haut-Commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : p.7.

⁵ ANS 17G267(111), Affiliation politique des conseillers généraux du Soudan 1947.

2.1.2. Le grand conseil

La création des assemblées locales rendait nécessaire celle d'un organe ayant des compétences sur la vie de l'ensemble de l'AOF. Il était illogique que le budget fédéral soit fixé par le seul gouverneur général alors que les budgets territoriaux étaient examinés par les conseils généraux. La loi du 29 août 1947 combla le vide en créant une assemblée chargée de la gestion des intérêts communs des territoires composant la fédération. Elle reposait sur deux principes importants : la désignation des élus à cette assemblée était faite au sein des conseils généraux et la représentation était paritaire¹.

Ces principes permettaient de concilier les intérêts particuliers des territoires avec ceux, généraux, du groupe. La représentation paritaire des territoires établissait l'égalité des droits entre riches et pauvres et donnait à l'assemblée du groupe son véritable caractère fédéral. Ainsi, chaque territoire élisait au grand conseil cinq membres parmi les conseillers généraux, pour un mandat de cinq ans renouvelables. Celui-ci choisissait en son sein une commission permanente, où chaque territoire était représenté

¹ Haut-Commissariat de l'AOF : t.I. *op. cit.* : p. 7.

par deux membres. Elle était une sorte de bureau de l'Assemblée et n'avait aucune compétence législative, ni juridictionnelle¹.

Les compétences du Grand Conseil étaient d'ordre financier et administratif. Il votait le budget fédéral, exerçant ainsi un contrôle effectif sur tous les services publics de la Fédération². L'assemblée du groupe avait une influence certaine sur les élus des territoires, grâce aux ristournes et aux subventions qu'elle leur accordait³. Celles-ci étant attribuées en fonction des besoins exprimés par chaque territoire, cette répartition était souvent l'objet d'âpres marchandages. Il est alors aisé de comprendre pourquoi le Grand conseil pouvait exercer une grande influence dans les territoires, surtout dans les plus pauvres comme la Haute-Volta.

Bien que ses compétences étaient surtout financières et économiques, le Grand Conseil, en tant qu'assemblée, jouait également un rôle éminemment politique qui s'affirma surtout au moment de la loi-cadre. C'est en son sein que les positions fédéralistes les plus nettes furent prises, et ce, dès 1956. Il réclama, mais en vain, la création d'un exécutif fédéral⁴

¹ *id.* : p. 7.

² *ibid.* : p. 7.

³ *Bulletin du Grand Conseil de l'AOF*, n° 2.

⁴ *Marchés tropicaux*, 1^{er} décembre 1956.

conscient « *que chaque territoire serait individuellement amoindri si chacun ne disposait du poids des sept autres pour se faire entendre* »¹.

Les Conseils Généraux et le Grand Conseil permettaient aux habitants de participer à la gestion des affaires.

Les premiers associaient les populations à la gestion de chaque territoire et le second créait les conditions d'une vie commune aux populations des huit territoires.

Les liens avec la métropole étaient assurés par trois institutions : l'Assemblée nationale, l'Assemblée de l'Union française et le Conseil de la République ou Sénat.

II.2.- Les Assemblées métropolitaines

2.2.1. L'Assemblée Nationale

Cette institution regroupait les représentants de la France et des territoires d'outre-mer. Mais la représentation était faite sur une base

¹ B. Cornut-Gentille : *Allocution à la séance d'ouverture de la première session 1955 du Grand Conseil de l'AOF*. Dakar, Haut-Commissariat de la République, le 26 avril 1955.

discriminatoire. Les ressortissants d'outre-mer disposaient d'un député pour 800 000 habitants et les métropolitains un député pour 80 000 habitants¹.

2.2.2. Le Conseil de la République

La deuxième assemblée métropolitaine, appelée Conseil de la République, fut organisée par la loi du 27 octobre 1946². Le nombre de ces représentants africains, quoiqu'en nombre plus important qu'à l'Assemblée nationale, était faible (44 conseillers de la République)³. Les membres africains du Conseil de la République étaient désignés au sein des conseils généraux au double collège⁴.

2.2.3. L'Assemblée de l'Union française

Cette assemblée se voulait fédérale. Elle réunissait des hommes politiques d'outre-mer et des spécialistes français des questions coloniales. Mais elle n'avait qu'un rôle consultatif et devint surtout le refuge de tous

¹ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.500.

² J. R. Benoist (de) : *l'Afrique Occidentale...* *op. cit.* : p.78

³ *id.* : p.79.

⁴ ANS 17G 560 (152) Les élections en Haute-Volta, 1948.

ceux qui n'avaient pu se faire élire à des assemblées plus prestigieuses¹. Organisée par les lois du 27 octobre 1946 et du 04 septembre 1947, l'Assemblée de l'Union française était composée, entre autres, d'élus africains désignés également au sein des Conseils généraux².

La Constitution de 1946, malgré de nombreuses restrictions imposées aux colonies d'Afrique noire, leur a offert des plages de liberté.

La Conférence de Brazzaville, dont l'esprit a prévalu à l'élaboration de la Constitution, promettait la « *suppression progressive des peines de l'indigénat à partir de la fin des hostilités* »³. Cette disposition était la reconnaissance des libertés fondamentales aux Africains. Elles leur furent effectivement reconnues à partir de 1946. Des textes de loi et des décrets établissaient la liberté de presse (27 septembre et 21 novembre 1946), la liberté d'association (13 mars et 16 avril 1946) et de réunion (11 avril 1946). Les juridictions pénales indigènes furent supprimées le 30 avril 1946 et le travail forcé fut aboli le 05 avril 1946⁴.

¹ J. R. Benoist (de) : *L'Afrique occidentale...* op. cit. : p.81.

² ANS 17G 560(152), op. cit.

³ Ministère des colonies : op. cit. : p.54.

⁴ L. Gueye : *Etapas et perspectives de l'Union française*. Paris, Edition de l'Union française, 1955, p.55.

La conquête de ces libertés permit l'initiation des Africains à la vie politique moderne par la constitution des partis politiques, des syndicats et des associations. Ces organisations jouèrent un grand rôle dans les luttes, entre fédéralistes et anti-fédéralistes, qui ont agité l'AOF, surtout à partir de l'adoption de la loi-cadre.

CHAPITRE III : FEDERALISTES ET ANTI-FEDERALISTES EN AOF

Les Africains, dont l'irruption sur la scène politique date véritablement de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, utilisèrent les structures administratives construites par le colonisateur pour leur combat politique. C'est ainsi que les instruments politiques (partis, syndicats, associations), dont ils se servirent, furent créés surtout à l'échelle de la Fédération, voire de l'Afrique noire française tout entière, la vocation première de ces organisations étant de rassembler tous les Africains. Le regroupement donnait plus de poids à leurs revendications.

I.- LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET SOCIALES EN AOF

1.1. Les partis politiques

Le Rassemblement démocratique africain (RDA), le premier grand mouvement politique africain créé le 18 octobre 1946 à Bamako, était une fédération de partis territoriaux avec une section unique dans chaque territoire. Il était implanté, avec plus ou moins de bonheur, dans

presque tous les territoires d'AOF et d'AEF ; il avait même une section à Djibouti¹. Sa section voltaïque fut le Parti démocratique voltaïque (PDV) qui devint Parti démocratique unifié (PDU) en 1956, et enfin Union démocratique voltaïque (UDV) en 1958.

Les Indépendants d'outre-mer (IOM) constituèrent également un mouvement politique interterritorial. Contrairement au RDA, les IOM étaient le regroupement de certains élus africains au Parlement métropolitain². Ce n'était donc qu'un simple groupe parlementaire qui essaya de se structurer en organisation politique, notamment en 1953, lors d'un congrès tenu à Bobo-Dioulasso en Haute-Volta³, mais en vain. Chaque député du groupe demeura le leader d'un parti territorial n'ayant aucun contact avec les partis voisins. Par la suite, certains des membres (L. S. Senghor ; N. Boni) allaient fonder la Convention africaine (C.af.) en janvier 1957⁴, avec pour parti affilié voltaïque le Mouvement populaire africain (MPA) de N. Boni et D. Traoré⁵. En mars 1958, la Convention africaine constitua avec d'autres

¹ F. Houphouët-Boigny : "op. cit." : p.75, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II.

ANS 17G156(17), Manifeste des IOM, 1951.

² Congrès du mouvement des IOM, Bobo-Dioulasso, 12-15 février 1953.

³ ANS 17G611(152), Congrès interterritorial de regroupement des partis africains, Dakar, 11-12-13 janvier 1957.

⁴ *id.*

partis africains du Sénégal, du Niger, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée, du Soudan, le Parti du regroupement africain (PRA)¹. Sa section voltaïque fut le Mouvement du regroupement voltaïque (MRV) constitué par le MPA, le Mouvement démocratique voltaïque (MDV) de G. Kango Ouédraogo et le Parti social d'éducation des masses africaines (PSEMA) de J. Conombo.

En 1959, certains anciens IOM et des militants RDA fondèrent le Parti national voltaïque (PNV) section voltaïque du parti de la fédération africaine (PFA). Le PNV dissout, les mêmes créèrent le Parti républicain de la liberté (PRL), toujours section du PFA, présent principalement au Soudan et au Sénégal qui avaient constitué la Fédération du Mali. Les organisations des travailleurs épousèrent les mêmes formes d'existence que les partis politiques.

1.2. Les syndicats

Les syndicats africains se constituèrent sur une base interterritoriale. La Confédération générale des travailleurs africains (CGTA) née en 1956, l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN)

¹ ANS 17G617(152), Premier congrès interfédéral du Parti du regroupement africain (PRA), 25-27 juillet 1958.

créée en 1957, ainsi que la Confédération africaine des travailleurs croyants (CATC) fondée en 1957, s'étendaient sur l'ensemble des possessions françaises (AOF et AEF)¹. Toutes ces centrales syndicales étaient présentes en Haute-Volta.

La jeunesse, particulièrement la jeunesse estudiantine, s'organisa elle aussi sur une base fédérale. A l'embryon d'université de Dakar se créa l'Union générale des étudiants d'Afrique de l'Ouest (UGEAO) en 1954. Elle regroupait tous les étudiants originaires des huit territoires de l'AOF². La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF), la plus connue des syndicats estudiantins, s'était constituée en décembre 1950 avec des sections académiques et des sections territoriales. Les premières regroupaient tous les étudiants africains présents dans une académie. Les secondes étaient les associations « nationales » de chacun des territoires. Elles étaient au nombre de quatorze, huit d'AOF, quatre d'AEF et les deux autres rassemblaient respectivement les Togolais et les Camerounais dont les pays étaient sous tutelle de la France³. Ces bases d'organisation traduisaient leur désir d'unité.

¹ ANS 17G271(111), Dossiers des services de police sur l'activité des syndicats dans les territoires de la fédération, 1949-1956.

² C. Diané : *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*. Paris, Ed. Chaka, 1990, p.38.

³ *id.* : pp.54-66.

Apparemment, les hommes politiques, les travailleurs et les étudiants d'Afrique noire avaient trouvé dans l'AOF le cadre adéquat à leurs luttes et le support à leur idéal d'unité africaine. Mais, un examen plus approfondi des positions politiques défendues par chacune des organisations et par leurs militants respectifs permet de déceler des différences, voire des divergences dans l'approche du fédéralisme.

II.- LES ANTI-FEDERALISTES

Le RDA, singulièrement son président F. Houphouët-Boigny, défendait un fédéralisme qui concernait chaque colonie et la France. Pour lui, les territoires devaient être individuellement rattachés à la France pour former une Fédération « *égale en droits et en devoirs* »¹. Il faut souligner un fait : bien que la Côte-d'Ivoire abritait le siège du RDA, les Ivoiriens, toutes tendances politiques confondues, n'admirent jamais l'existence de la Fédération AOF. Dès 1946, MM. K. Aoulou du Parti progressiste, E. Djaument du Bloc démocratique éburnéen et F. Houphouët-Boigny du PDCI-RDA, remettaient en cause l'existence de l'AOF. Leur argument principal était le même que celui des colons français : la solidarité financière était une entrave au développement économique de la Côte-d'Ivoire².

¹ F. Houphouët-Boigny : *Discours au stade Géo-André*. Abidjan, 07 septembre 1958, p.8.

² ANS 17G541(144), Assemblées locales, session budgétaire de l'Assemblée territoriale de Côte-d'Ivoire, 3 janvier 1955.

L'antifédéralisme des Ivoiriens se manifesta pendant toute l'existence de l'AOF, aussi bien au sein de l'Assemblée territoriale de Côte-d'Ivoire qu'au Grand conseil qui était en quelque sorte le parlement fédéral. Les élus de Côte-d'Ivoire utilisèrent toutes les tribunes pour combattre l'emprise de l'administration fédérale et du Grand conseil¹. En 1954, lors de la session budgétaire de l'Assemblée territoriale, F. Houphouët-Boigny remettait en cause la solidarité financière de la fédération. Il demandait à la métropole de prendre en charge le déficit des territoires pauvres et de laisser les territoires riches consacrer leurs ressources à leur développement économique et social².

La fronde contre l'AOF prit de l'ampleur avec la loi-cadre de 1956. Les Ivoiriens ne cessèrent pas de lutter contre la fédération, malgré des démentis qui étaient beaucoup plus des attitudes tactiques face à la réprobation de certaines sections du RDA que l'affirmation de position de principe. C'est ainsi que F. Houphouët-Boigny, élu le 21 juin 1957, président du Grand conseil se crut obligé de rassurer ses collègues en déclarant : « *la loi-cadre reconnaît une large autonomie de gestion aux territoires... Ce n'est pas pour diminuer les liens qui doivent naturellement*

¹ ANS 17G541(144), Sessions de l'Assemblée territoriale de Côte-d'Ivoire, 1954, 1955.

² ANS 17G541(144), Session budgétaire de l'Assemblée territoriale de Côte-d'Ivoire, 10 décembre 1954

les unir pour la défense de leurs intérêts communs »¹. Mais quelques mois plus tard, l'Assemblée territoriale de Côte-d'Ivoire réaffirmait son hostilité à la fédération lors des discussions sur l'organisation des services communs de l'AOF suite à l'application de la loi-cadre².

La Côte-d'Ivoire se désolidarisait de plus en plus de toutes les positions prises contre la balkanisation. Ce fut le cas lorsque le 5 avril 1958, le Grand conseil adopta le vœu de voir s'instaurer un exécutif fédéral. Le seul représentant de la Côte-d'Ivoire présent dans la salle, s'associa à la prise de cette position. Il fut désavoué par le reste de la délégation ivoirienne. Le 9 avril 1958, l'Assemblée territoriale de Côte-d'Ivoire rejetait la résolution prise par le Grand conseil le 5 avril et exprimait son opposition catégorique à l'instauration d'un exécutif fédéral.

F. Houphouët-Boigny rejetait les « Fédérations primaires » c'est-à-dire le maintien de l'AOF et de l'AEF pour des raisons essentiellement économiques. Il estimait en effet que rester dans l'AOF nuirait au développement économique de la Côte-d'Ivoire, sa conception étant que l'argent de la Côte-d'Ivoire devrait servir aux Ivoiriens³. Il ne voulait donc pas avoir à financer l'AOF; l'existence de l'AOF est également, pour lui,

¹ ANS 17G617(152)2, Grands conseils de l'AOF (1956-1958).

² *Bulletin du Grand conseil de l'AOF* n° 25.

³ ANS 17G541(144), Assemblées locales, 3 janvier 1955.

impossible parce que la colonisation, en créant des territoires, avait marqué le morcellement de l'Afrique¹. Il épousait ainsi le point de vue des autorités françaises. Après les élections de mars 1957, le RDA était le grand vainqueur en Afrique de l'Ouest. La métropole essaya alors de faire du président de ce mouvement le pilier du gouvernement français en Afrique en lui confiant le premier vrai porte-feuille ministériel détenu par un Africain en France². Il demeura au gouvernement français jusqu'en 1959, devenant même dans l'équipe formée par Guy Mollet, ministre d'Etat.

Lorsque F. Houphouët-Boigny sentit sa position battue en 1959, les autorités françaises évoluant vers la formule du Commonwealth qu'il avait toujours combattue, il passa par diverses manœuvres pour mobiliser l'opinion française à ses vues. Une des actions est la création du Conseil de l'Entente avec la Haute-Volta, le Dahomey et le Niger (nous reviendrons sur ce sujet). En contribuant à freiner la tendance fédéraliste en Afrique, il pensait renforcer sa position en Afrique et en France, et aider à la construction d'une fédération franco-africaine au sein de la communauté³.

¹ J. Baulin : *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*. Paris, Eurafor-Press, 1980, p.48.

² Tous les autres Africains n'avaient été que des secrétaires d'Etat (L. S. Senghor, M. Kéïta, J. Conombo).

³ A. Blanchet : *op. cit.* : pp.82-83.

Dans le même temps, il réunit à Abidjan, le 8 août 1959, les Français présents en Côte-d'Ivoire et leur demanda d'exercer des pressions sur Paris où certaines personnalités et organismes combattaient son projet franco-africain¹.

Le 3 septembre 1959, il organisa un congrès RDA² à Abidjan pour fustiger les milieux français hostiles à « *une véritable communauté* ». Ce congrès fut aussi l'occasion pour lui de laver l'affront subi à celui de Bamako en 1957³. A ce congrès, les positions anti-fédéralistes et anti-indépendantistes du président du mouvement avaient été ouvertement contestées par la majorité des congressistes. F. Houphouët-Boigny ne pouvait concevoir qu'une organisation qu'il avait bâtie de ses mains, avec son cœur, son cerveau et son argent conteste aussi ouvertement son autorité. C'était non seulement humiliant pour lui, mais aussi contraire à ses intérêts. Aussi n'hésita-t-il pas plus tard à effacer cet épisode sombre de son histoire personnelle et de celle du RDA. Les actions entreprises en 1958-1959, participèrent de cette logique. Il lui fallait coûte que coûte reprendre le leadership en Afrique de l'Ouest.

¹ J. Baulin : *op. cit.* : p.130.

² Fondation Houphouët-Boigny : *Le congrès extraordinaire du RDA*. Abidjan, 3-6 septembre 1959.

³ Fondation Houphouët-Boigny : *Le 3^e congrès interterritorial du RDA*. Bamako, 1957.

Cela était d'autant plus important pour lui qu'il estimait son pays menacé à l'Ouest par le Ghana de N'Krumah et au Nord-Ouest par la Guinée de Sékou Touré. A sa frontière occidentale, K. N'Krumah avait adopté une attitude agressive vis-à-vis de F. Houphouët-Boigny et utilisa l'irréductibilité sanwi (cf. infra) contre le régime ivoirien. Tous ces faits entretenaient un état de tension permanent qui inquiétait le président du RDA.

Au Nord-Ouest, la Guinée, qui abritait des Russes et des Chinois, lui paraissait une menace très sérieuse¹. Sur l'autre frontière du Nord-Ouest, le Soudan était membre de la Fédération du Mali aux fondations peu solides. Il craignait, en cas d'éclatement du Mali, que le Soudan ne se joigne à la Guinée².

Pour vaincre l'isolement de son pays et pour son prestige personnel, F. Houphouët-Boigny travailla à regrouper autour de lui et de son pays, des Etats francophones. Ce fut d'abord le Conseil de l'Entente. Plus tard, il œuvra avec la France, à la naissance, en 1960, de l'Union africaine et malgache (UAM), organisation plus forte et plus sécurisante pour lui que

¹ AANBF, AL814 : *La lettre du parisien*, op. cit. : p.2.

² Le Mali se joindra effectivement à la Guinée et au Ghana pour fonder en décembre 1960, l'Union Ghana-Guinée-Mali. *Afrique documents*, n° 55, 1961, p.46.

l'Union Sahel-Bénin¹. L'aval de la France prouvait la convergence d'intérêt entre F. Houphouët-Boigny et certains milieux politiques et d'affaires français.

Aucune de ces organisations n'était structurée ni ne disposait de textes à signer. Elles n'étaient pour lui, que des instruments circonstanciels, donc éphémères, destinés à servir pour une action précise, dans une phase donnée de l'évolution de la Côte-d'Ivoire. Elles ne sont du reste jamais dissoutes. Quand elles ne servaient plus, elles étaient mises simplement en veilleuse.

La phobie que F. Houphouët-Boigny avait des organisations structurées avec des textes à signer, tient à l'horreur qu'il éprouverait pour les juristes. Pour lui, un texte n'est pas opposable à la réalité. Celle-ci prime toujours celui-là. Et quand il y avait contradiction entre l'une et l'autre, entre le « papier » et l'intérêt, il contournait, surmontait ou balayait l'obstacle juridique. En ne signant pas de textes, il gardait sa liberté de mouvement et ne pouvait être accusé de parjure ou de violation de chartes, conventions ou accords.

¹ J. Baulin : op. cit. : p.136.

Dans toutes ses actions et ses prises de position, notamment dans la défense de la territorialité, le président du RDA, leader de l'anti-fédéralisme, fit montre d'un pragmatisme politique dont le but principal était la défense des intérêts de son pays, la Côte-d'Ivoire.

Le Dahomey était avec la Côte-d'Ivoire, les territoires les plus hostiles à l'AOF. Sourou-Migan Apithy était le dirigeant dahoméen, le plus virulent et le plus constant dans ses attaques contre la fédération telle que organisée à l'époque. Territoire éloigné de Dakar, le Dahomey souhaitait dès 1947, l'autonomie administrative de chaque territoire¹. Quelques années plus tard, le député S. M. Apithy réclamait la création d'une confédération des territoires AOF et AEF², s'insurgeant contre les pouvoirs, selon lui, exorbitants des gouverneurs généraux qui généraient l'action de l'administration des territoires³.

Au moment de la loi-cadre, l'Assemblée territoriale du Dahomey adoptait une motion dans laquelle elle rejetait les propositions de constitution d'un exécutif fédéral⁴. Cependant, d'autres voix s'élevaient

¹ JORF, *Débats de l'Assemblée nationale*, séance du 4 août 1947, p.3891-3895.

² JORF, *Débats de l'Assemblée nationale*, séance du 23 novembre 1953, p.5429-5430.

³ JORF, *Débats de l'Assemblée nationale*, séance du 22 novembre 1951, p.8339.

⁴ ANS 17G617(152)1, Conseil de gouvernement et Assemblées territoriales, Assemblée territoriale du Dahomey, séance du 27 août 1956.

contre la balkanisation. Parmi elles, on peut signaler celle du Dr. Emile Derlin Zinsou qui, au cours de cette séance, affirma sa foi fédéraliste¹. D'autres dirigeants dahoméens comme Alexandre Adandé, Hubert Maga, se joignirent également au mouvement fédéraliste.

L'anti-fédéralisme dominant au Dahomey s'explique par plusieurs facteurs. La colonie a connu, avant les franchises accordées en 1945, une vie politique très active liée à la présence d'une élite relativement nombreuse, très turbulente et à l'esprit frondeur. Celle-ci offrait du reste son expertise à tous les territoires de l'AOF, aussi bien dans l'administration que dans les entreprises privées².

La position géographique du territoire entre le Nigéria britannique et le Togo directement rattaché à Paris, inspirait aux Dahoméens des velléités autonomistes.

Enfin, la prospérité (très relative) de la colonie permettait aux Dahoméens de se croire auto-suffisants. Il est vrai que jusqu'en 1939, le Dahomey était l'un des territoires qui contribuait le plus au budget de la fédération AOF. Cette année-là, ce territoire avait participé au budget fédéral pour 275 000 francs, le Sénégal pour 630 000 francs et la Côte-

¹ *id.*

M. A. Gléglé : "La difficile implantation et structuration du RDA au Dahomey (Bénin actuel)", p.211, in : *Actes du colloque international...*, t.II, op. cit.

d'Ivoire pour 582 000 francs¹. Comparé à des territoires comme la Mauritanie et le Niger qui n'intervenaient respectivement, la même année, que pour 85 000 francs et 176 000 francs, le Dahomey semblait riche.

Aussi les Dahoméens, fiers d'une histoire précoloniale marquée par des figures comme Béhanzin, Glélé, aspiraient à une autonomie relative et à une certaine liberté vis-à-vis de Dakar, la capitale fédérale. C'est ainsi que, pendant longtemps, la seule organisation politique du Dahomey, l'Union progressiste dahoméen (UPD), n'était liée à aucun parti, ni africain, ni métropolitain².

Mais l'évolution politique interne de la colonie allait contraindre les autonomistes, tel S. M. Apithy, à se joindre aux fédéralistes. En effet, suite aux manœuvres de l'administration coloniale, l'UPD s'effritait. Le régionalisme, utilisé par l'administration, devint le facteur principal dans la vie politique du pays. Ainsi, virent le jour en 1951 le Parti républicain du Dahomey (PRD) fondé par S. M. Apithy, et le Groupement ethnique du nord (GEN) de Hubert Maga³. Fidèle à la tradition dahoméenne, aucune de ces formations politiques ne se réclama ni du RDA, le seul parti interterritorial africain, ni d'un parti français. Le changement intervint suite à une révolte

¹ Haut commissariat de l'AOF : t.II. *op. cit.* : pp.27-41.

² M. A. Glélé : *Naissance d'un Etat noir*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, p.95.

M. A. Glélé : La difficile... : *op. cit.* : p.133, in : *Actes du colloque...* t.II. *op.cit.*

due aux exactions commises par ces partis, avec la bénédiction de l'administration coloniale française. Un nouveau parti, l'Union démocratique dahoméen (UDD), était créé en 1955. Son affiliation au RDA entraîna une scission en son sein¹. La fraction hostile à l'alliance avec le RDA, évoquait comme raison majeure, les liens de ce parti avec un parti métropolitain². Cette aile de l'UDD, avec A. Adandé et D. E. Zinsou, allait rejoindre en janvier 1957 la C.af., ainsi que le Mouvement démocratique dahoméen (MDD), nouveau parti créé par H. Maga³. L'UDD-RDA épousait les positions du président F. Houphouët-Boigny quant aux débats relatifs à l'indépendance et à la fédération primaire.

Le fédéralisme sembla l'emporter après les élections territoriales de mars 1957. Ce n'était en réalité que des manœuvres politiques de S. M. Apithy pour conserver le pouvoir.

En effet son parti, le PRD, malgré sa victoire aux élections, devait faire face à une coalition composée de l'UDD-RDA et du MDD qui allait se muer en Rassemblement démocratique dahoméen (RDD), avec l'intégration du Mouvement de libération national pour la justice et le progrès en Afrique (MLN-JPA) de Albert Tévoédjré. Pour rompre son

¹ *id.* : pp.386-387.

Le RDA était à cette période lié à l'UDSR.

³ ANS 17G611(152), 1, *op. cit.*

isolement, le PRD se convertit au fédéralisme. Il s'allia au RDD et à la fraction unitaire de l'UDD pour former le Parti progressiste dahoméen (PPD), qui devint section du PRA¹. Il conservait le pouvoir. Mais ses convictions autonomistes l'emportèrent quand il fallut se prononcer sur l'adhésion à la fédération du Mali. Il assista à la réunion de Bamako, mais émit des réserves en réclamant pour son pays une certaine souplesse afin qu'il puisse coopérer avec ses voisins anglophones, le Ghana et le Nigéria². Absent de la Constituante de Dakar, S. M. Apithy s'opposa au sein du PPD à la fédération du Mali. Mis en minorité, il réveilla le PRD et s'allia à l'UDD-RDA anti-fédéraliste pour constituer une majorité à l'Assemblée. Celle-ci adopta le 14 février 1959 une Constitution dont l'article 14 mentionnait le fédéralisme comme une simple possibilité laissée à l'appréciation des parlementaires³. Les fédéralistes du PPD-PRA, absents des élections, furent éliminés de l'Assemblée. Ils rejoignirent le PFA en 1959⁴, mais ils n'avaient aucune influence notable sur le plan local. Après les élections d'avril 1959, S. M. Apithy fut écarté du premier ministère au profit de H. Maga. Bien que n'étant pas affilié au RDA, celui-ci se rallia aux positions d'Abidjan, malgré

¹ ANS 17G617(152), 2, 1^{er} congrès interfédéral du Parti du regroupement africain (PRA), 25-27 juillet 1958.

² *Afrique nouvelle*, 19 décembre 1958.

³ AANBF, Constitution de la République du Dahomey, 14 février 1959

⁴ *Afrique documents*, n° 50, mars 1960, p.45

les protestations des fédéralistes¹ que S. M. Apithy venait de rejoindre à nouveau le 7 février 1960. Il créa avec eux un parti, le Parti des nationalistes dahoméens (PND), membre du PFA². Il renia ainsi ses positions antérieures, n'hésitant pas à préconiser une fédération « Mali-Bénin »³. Les mêmes et le RDA se retrouvèrent pour fonder le Parti dahoméen de l'unité (PDU), présidé par H. Maga⁴. Ce parti remporta les élections de décembre 1960⁵. Un peu plus tard, il s'affiliait au RDA⁶, faisant basculer définitivement le Dahomey dans le camp des adversaires du fédéralisme.

III.- LES FEDERALISTES

Les fédéralistes étaient menés par L. S. Senghor et se retrouvaient surtout au sein des IOM. Dans un manifeste publié en 1951⁷, ils réclamaient la décentralisation des territoires et le fédéralisme. En 1953, les IOM se réunirent en congrès à Bobo-Dioulasso, en Haute-Volta. Les voltaïques Nazi Boni et Joseph Conombo, de l'Union voltaïque, y

¹ *ibid.*, n° 52, juillet-août 1960, p.148

² *ibid.*, n° 51, mai 1960, p.108

³ *ibid.*, n° 50, op. cit., p.45

⁴ *ibid.*, n° 55, 1961, p.44

⁵ *ibid.*, n° 55, *ibid.*, p.45

⁶ *ibid.*, n° 57, mai-juin 1961, p.142

⁷ ANS 17G 156(17), Débats parlementaires, Manifeste politique des IOM, 1951.

participaient. A ces assises, les IOM réclamèrent l'autonomie interne des colonies par des compétences étendues accordées aux assemblées locales, la création d'exécutifs locaux démocratiques et la création d'une République fédérale. C'est la fameuse formule d'une « République une et divisible »¹.

L. S. Senghor, au début des années 1950, avait caressé le rêve que l'AOF puisse constituer une entité politique unique. Il défendait cette idée en s'appuyant sur le caractère artificiel des territoires africains, estimant que chacun d'eux pouvait être de simples départements avec un gouvernement central à Dakar². Il partageait, d'ailleurs, cette vision de l'AOF avec le leader voltaïque Nazi Boni³. Mais cette formule d'Etat unitaire semblait prématurée à cause des ambitions des hommes politiques africains désireux de jouer les premiers rôles dans leurs territoires respectifs. L. S. Senghor se ralliait alors au fédéralisme, estimant qu'aucun territoire, compte tenu de leurs faibles moyens, ne pouvait vivre et se développer individuellement. En outre, une AOF divisée en huit territoires ne pouvait permettre à aucun d'eux d'avoir du poids dans la République. Par contre, le maintien de l'AOF garantissait aux territoires des services communs, un

¹ *Congrès du mouvement des indépendants d'outre-mer*, 8^e résolution. Bobo-Dioulasso 12-15 février 1953.

² P. F. Gonidec : "L'AOF, amorce d'un Etat fédéral", p.28, in : *L'AOF : réalités et héritages*, op. cit.

³ *Afrique nouvelle*, 16 octobre 1957.

marché unique, une capacité budgétaire élargie, une redistribution paritaire des revenus douaniers et surtout, une plus grande crédibilité politique.

Les conceptions politiques de L. S. Senghor et de ses partisans, étaient plus confédérales que fédérales. En effet pour eux, l'AOF devait constituer un Etat fédéral intégré dans la République pour former avec la France et l'AEF, la communauté impériale française¹. Celle-ci devait être une composante de l'Eurafrique, idée chère à L. S. Senghor, à côté des communautés impériales formées par la Belgique et l'Angleterre avec leurs colonies respectives². Cette Eurafrique serait bénéfique à l'Afrique noire et à l'Europe. La première y trouverait les conditions nécessaires à son développement économique et social. La seconde, en disposant des matières premières de l'Afrique noire, pourrait renforcer son industrialisation, développer son économie et retrouver son prestige passé face aux deux « colosses » qu'étaient les USA et l'URSS³.

La pensée politique de Senghor peut donc se résumer ainsi : unité des pays africains sur une base culturelle et linguistique (français et

¹ L. S. Senghor : *Liberté I : négritude et humanisme*. Paris, Seuil, 1962, pp.39-69.

² *Paris-Dakar*, 23 septembre 1957.

³ *id.*, 22 décembre 1953, 3 mai 1954.

anglais) et intégration de ceux-ci à l'Europe. C'est la théorie de l'intégration politique par cercles concentriques que L. S. Senghor proposa au sein même de l'AOF. En effet, pour répondre aux critiques de lourdeurs administratives adressées à la fédération, il préconisa sa division en deux sous-ensembles : l'un devant regrouper le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan et la Guinée avec Dakar pour capitale ; l'autre la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et le Dahomey avec pour capitale Abidjan¹. Ces deux groupes de territoires constituaient chacun, une fédération au sein de la République française.

L. S. Senghor et ses partisans défendaient, à cette époque, le maintien de la présence française en Afrique noire et l'existence des groupes de territoires, l'AOF notamment. S'agissant de l'acceptation du fait colonial, la pensée politique des fédéralistes évolua, passant de l'idée d'une fédération d'Etats autonomes en 1957 à celle d'une confédération d'Etats indépendants en 1958. A cette date, ils prirent conscience de l'impossibilité d'une véritable fédération, parce que la métropole, assumant l'essentiel des charges financières, ne pouvait accepter l'égalité des membres ; et parce que les colonies ne pouvaient pas non plus accepter éternellement la domination coloniale.

¹ *ibid.*, 10 octobre 1954.

² *Marchés tropicaux*, 30 août 1958.

Les leaders des deux tendances, fédéralistes et anti-fédéralistes, qui s'affrontaient à l'époque, défendaient donc l'idée de la présence française en Afrique noire. Ne peut-on pas déceler dans le combat de L. S. Senghor contre la balkanisation, la crainte que celle-ci ne soit une opération dangereuse susceptible d'ouvrir une brèche aux influences anglo-saxonnes dans l'Empire français ?

Cependant, il demeura un ardent défenseur de l'AOF et un partisan de l'unité africaine ; ce sont ces aspects de sa pensée politique que nous retenons ici.

C'est ainsi, qu'avec les IOM, Senghor ne cessa pas de lutter contre la loi-cadre. Celle-ci bien que reprenant certaines propositions des IOM (élargissement des pouvoirs des Assemblées locales et création de Conseils exécutifs locaux) ne retint pas celle qui leur paraissait fondamentale : le maintien des fédérations. Les IOM virent dans cette mesure la balkanisation de l'Afrique noire et un émiettement des responsabilités politiques. Ils ne cessèrent pas de la combattre.

Leur lutte se mena d'abord à l'Assemblée nationale où les députés IOM intervinrent largement lors des débats parlementaires contre la loi. Certains s'abstinrent de la voter. Ce sont Mamadou Dia et Léopold S. Senghor du Sénégal ainsi que Hubert Maga du Dahomey¹.

¹ JORF, *Débats parlementaires de l'Assemblée nationale*, 22 mars 1956, pp.1203-1205.

Les craintes des IOM se révélèrent justifiées au moment des discussions des décrets d'application. Une fois de plus, L. S. Senghor dénonça la centralisation renforcée au profit de la métropole, la balkanisation des fédérations africaines et l'opposition artificielle des territoires entre eux¹.

La défense du fédéralisme, quoique constante chez les IOM, était sous-tendue à cette période par des considérations tactiques. En effet, les IOM étaient les grands perdants des élections législatives de janvier 1956. Sur un total de 21 élus, ils n'en avaient que trois. Les vainqueurs furent leurs rivaux du RDA qui, libérés de l'hostilité de l'administration, eurent un plus grand nombre de députés. Les débats sur la loi-cadre furent donc, pour les IOM, l'occasion de montrer leur attachement à défendre les aspirations des populations africaines et leur opposition ferme à la tutelle coloniale. Ils voulaient ainsi être un parti suivi et non dépassé². Il n'est donc pas étonnant que la majorité des intervenants à l'Assemblée nationale au cours des débats sur la loi-cadre fut des IOM qui, le plus souvent, ne

¹ JORF, *Débats parlementaires*, 29 janvier 1957, p.371.

² JORF, *Débats parlementaires*, op. cit., p.370.

ménageaient pas le gouvernement français. Les élus RDA par contre, jouaient la modération et faisaient confiance aux autorités métropolitaines¹.

Le deuxième terrain de bataille des IOM se situait en Afrique même. Ils s'attachèrent à conquérir les populations africaines à leur cause par la constitution d'organisations politiques fédérales. Ainsi naquit en janvier 1957 la convention africaine (C.af.)². Ce parti demandait une union confédérale des peuples libres et égaux en droits, ainsi que la création de deux fédérations – AOF et AEF – dotées de services communs et de deux exécutifs fédéraux. Ces deux Etats seraient intégrés dans une République fédérale avec la France³. Plus tard, ils fondèrent le Parti du regroupement africain (PRA) dont l'option pour la solution fédérale était affirmée⁴. Le 24 mars 1959, les fédéralistes créaient, pour servir de soutien à la Fédération du Mali, le Parti fédéral africain (PFA). Ses objectifs sont : la réalisation de l'unité africaine dans le cadre d'une République fédérale dont le Mali est le premier jalon et l'évolution progressive de la communauté vers une confédération multinationale.

¹ JORF, Débats parlementaires, 20 mars 1956, p.1052.

² ANS 17G611(152), 1, Premier congrès interterritorial de regroupement des partis africains à Dakar, 11-13 janvier 1957.

³ *id.*

⁴ *ibid.* 2. Congrès interfédéral du Parti du regroupement africain (PRA), Cotonou 25-27 juillet 1958.

Les différences d'attitude des dirigeants africains traduisaient de réelles divisions idéologiques portant sur la question de la fédération. F. Houphouët-Boigny et ses partisans peuvent être qualifiés de séparatistes nationaux ; L. S. Senghor et ceux qui partageaient son idéal de fédéralistes. Ces deux conceptions de l'avenir des colonies françaises d'Afrique noire s'imposèrent dans la vie politique africaine et française avec les mutations que l'AOF a subies dans les années cinquante, obligeant les partis politiques de la métropole à s'investir dans les débats.

CHAPITRE IV : LES MUTATIONS DES ANNEES 1950 EN AOF ET LES REACTIONS DES PARTIS POLITIQUES FRANCAIS

La problématique de l'unité africaine et de l'indépendance se posait en AOF avec la loi-cadre de 1956. Les débats autour de ces problèmes se poursuivirent en 1958 lors de la discussion sur la communauté franco-africaine et la Constitution de la V^e République. Deux questions lourdes de conséquences pour l'avenir des territoires français d'Afrique occidentale se trouvent posées dès la loi-cadre : les rapports inter-africains et les rapports entre ces territoires et la métropole, en d'autres termes l'indépendance et son contenu politique et économique, ou encore, l'indépendance ou l'unité d'abord. Comment et pourquoi les revendications nationalistes en Afrique avaient-elles atteint ce niveau ?

I.- LE CONTEXTE

En 1954, la position internationale de la France déclina sérieusement. En Asie, elle subit une défaite humiliante à Dien-Bien-phu au Vietnam le 7 mai 1954¹. Le 1^{er} novembre 1954, l'Algérie déclenchait sa

¹ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.139.

guerre de libération, obligeant la France à faire une guerre coloniale qu'elle appela pudiquement une « opération de police ». L'Assemblée nationale française vient de reconnaître, enfin, en 1999, la nature de guerre de décolonisation de la guerre d'Algérie (1954 à 1962). La France était également en passe de reconnaître l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, indépendance qui fut effective en 1956¹.

La même année, la France subissait avec l'Angleterre un échec à Suez (octobre 1956)². Ces événements eurent pour conséquences un rétrécissement des frontières de l'Union française et un déclin de l'influence française dans le monde, particulièrement en Afrique du Nord.

Face à ces événements, les autorités politiques françaises commencèrent à se préoccuper d'une éventuelle influence séparatiste que l'indépendance du Ghana, devant suivre les élections de 1954, pourrait avoir sur l'Afrique noire française. Elles découvrirent qu'elles pouvaient difficilement s'opposer aux revendications nationalistes à la fois en Afrique du Nord et en Afrique noire. Il fallait rechercher une solution aux problèmes légitimes posés par les pressions des Africains désireux de se gouverner eux-mêmes.

¹ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.472.

² *id.* : p.472.

D'autre part, des études économiques avaient mis en évidence les énormes potentialités économiques que recelait l'Afrique¹. Coopérer avec les nationalistes modérés était la meilleure solution pour en jouir. Même les groupes de pression coloniaux — le comité de l'Empire français qui devint plus tard le comité de la France d'outre-mer, des hebdomadaires comme *marchés coloniaux* devenus *marchés tropicaux* — cessèrent de s'opposer à l'élaboration de nouvelles réformes allant dans le sens d'une politique de conciliation².

Cette volonté politique de changer les choses s'est traduite par la célérité mise pour l'adoption de la loi-cadre et la prise des décrets d'application. Entre le 29 février 1956 et janvier-février 1957, la loi-cadre et les décrets d'application furent adoptés et elle entra en vigueur en mars 1957³. Quel changement cette loi introduisait-elle dans l'Union française ?

Nous examinerons le contenu de la loi-cadre et les décrets d'application avant d'étudier sa mise en œuvre en Haute-Volta.

¹ R. Schachter-Morgenthau : *op. cit.* : p.69.

² *Marchés tropicaux*, 19 mai 1956.

³ Y. Benot : *Les députés africains au Palais Bourbon de 1914 à 1958*. Paris, Editions Chaka, 1989, pp. 161-162.

II.- LA LOI-CADRE : SON CONTENU ET LES DECRETS D'APPLICATION

La loi-cadre initiée par P. H. Teitgen fut achevée par G. Deferre, ministre de la FOM, avec la collaboration de F. Houphouët-Boigny¹.

Elle généralisait en Afrique de l'ouest le suffrage universel des citoyens ayant 21 ans accomplis² et le collège électoral unique. Cette mesure supprimait la différenciation fondée surtout sur la race.

Des décrets créaient des conseils de gouvernement dont les ministres étaient élus sur des listes de partis, mais pas nécessairement parmi les membres des Assemblées. La tête de liste présidait le conseil avec le titre de vice-président, le président étant le gouverneur de la colonie³. Le conseil de gouvernement n'était pas responsable devant le conseil territorial, nouveau nom donné au conseil général. Mais il « *pouvait démissionner s'il estimait ne plus avoir la confiance de l'assemblée* ».

Le conseil territorial avait des pouvoirs législatifs plus élargis que l'assemblée précédente. Il légiférait en matière de services publics, d'agriculture, de pêche, d'urbanisation, de santé et de finances publiques⁴.

¹ J. R. Benoist (de) : *La balkanisation...* op. cit. : p.136.

² ANS 17G643(165), Loi-cadre, article 9.

³ *id.*, Décret 57-459 du 4 avril 1957, article 2.

⁴ *ibid.*, Décret 57-460 du 4 avril 1957.

Le grand conseil, qui n'avait pas été consulté pour l'élaboration de la loi-cadre, vit ses prérogatives diminuées. Ses pouvoirs législatifs ne se réduisaient plus qu'à certains domaines des services publics interterritoriaux¹.

Il gardait des pouvoirs délibératifs sur le budget fédéral, mais les recettes ne pouvaient être affectées qu'à des activités spécifiées par la loi.

Certains pouvoirs du gouvernement général rognèrent ceux du grand conseil. En effet, celui-ci pouvait réunir des dirigeants territoriaux si des décisions économiques et financières d'un territoire pouvaient porter atteinte aux intérêts d'un autre territoire².

Ainsi, bien que maintenant les fédérations AOF et AEF et le Grand Conseil, la loi-cadre mettait l'accent sur la territorialisation. Mais elle n'opérait pas un transfert important de pouvoirs législatifs du Parlement français aux Assemblées territoriales sur lesquelles celui-ci avait une grande prééminence. En outre, le gouvernement français avait le pouvoir de

¹ ibid., Décret 57-458 du 4 avril 1957.

² ibid., Décret 57-458 du 4 avril 1957, article 17.

dissoudre les assemblées territoriales et celui d'annuler leurs décisions¹. Il demeurait l'arbitre des différends interterritoriaux et surveillait les relations entre les territoires. La loi-cadre n'était quant au fond qu'une opération de décentralisation de la conduite des affaires territoriales, mais dans le cadre du système de l'Etat unitaire français. F. Mitterrand peut à juste titre l'apprécier comme l'aboutissement final des promesses de Brazzaville.

Les nouvelles réformes engendrées par la loi-cadre, malgré le maintien formel de l'AOF, introduisaient une logique de morcellement qui se confirma avec la Constitution de 1958.

III.- LA COMMUNAUTE FRANCO-AFRICAINE

L'autonomie accordée par la loi-cadre aux huit territoires de l'AOF fut renforcée par la Constitution de 1958. Elle ne faisait plus référence ni au Grand conseil ni aux fédérations qu'elle ne nommait plus que par les termes de « groupes de territoires »³. Rien n'était non plus prévu pour élire un Exécutif fédéral. La volonté de morcellement s'exprimait

¹ ibid., Décret 57-495 du 4 avril 1957, article 17.

² F. Mitterrand : *op. cit.* : p.214.

³ ANS 17G643(165), JORF, Assemblée nationale, Débats parlementaires, séance du 21 mars 1956, p.1110.

à travers le terme « Etats » utilisé par G. de Gaulle pour désigner les territoires et son rejet du mot « confédération »¹ pour « fédération » dans ses discours présentant la nouvelle constitution. Plus tard, sur les conseils de Raymond Janot et Paul Coste-Florest, il acceptait le principe que les territoires d'outre-mer puissent adhérer « groupés ou non » à la communauté et l'annonça à Brazzaville ainsi que le principe de l'indépendance². Mais ces décisions relevaient des seules assemblées territoriales, surtout que la Constitution de 1958 supprimait la représentation des Africains au sein des organes de la V^e République.

La loi-cadre et la Communauté franco-africaine furent des décisions prises pour répondre aux besoins spécifiques de la France. Il lui fallait lâcher du lest pour conserver ce qui restait encore de l'Union française, tout en se dégageant des contraintes de la colonisation directe³.

Les mesures prises accordaient quelques pouvoirs aux Africains mais les empêchaient de quitter l'ensemble français. La suppression des fédérations AOF et AEF participait à cette stratégie. En effet, en refusant de constituer des gouvernements responsables au niveau fédéral, Paris évitait la menace d'indépendance des pays africains. Les autorités françaises

¹ G. Chaffard : *op. cit.* : p.189.

² *id.* : p.192.

³ C. Coquery-Vidrovitch : in : *L'Afrique contemporaine*. *op. cit.* : p.6.

estimaient que la liberté serait moins tentante pour de petits territoires que pour une fédération de huit territoires, peuplée de près de 20 millions d'habitants¹. Le paradoxe de cette nouvelle politique avec celle ayant conduit à la mise en place de l'AOF en 1904 est évident. A l'époque, la France contrôlait totalement l'administration coloniale. Il n'y avait ni nationalisme, ni aspiration à l'indépendance. Quand le nationalisme devint la cause principale des difficultés coloniales de la France d'après-guerre, celle-ci changea de politique et ne tint plus compte de la solidarité économique et financière entre colonies pauvres et riches.

L'argument économique fut également utilisé pour maintenir les territoires français dans l'Union française. En effet, la loi-cadre permettait encore le financement par la métropole des services publics des territoires, la garantie des prix et des marchés de nombreux produits africains². Le chantage économique fut celui utilisé pour arracher le « oui » au référendum du 28 septembre. Le général de Gaulle, dans un discours radiodiffusé le 8 août 1958, avertissait les territoires qui voteraient « *non* » qu'ils devaient « *en tirer les conséquences* », c'est-à-dire la cessation de l'aide économique et financière française, l'indépendance étant considérée comme une

¹ R. Schachter-Morgenthau : *op. cit.* : p. 79.

² *id.* : p.81.

sécession¹. Pour obliger les Africains à rester liés à elle, la France avait eu recours à la dislocation des fédérations, mesure qui affaiblissait les territoires d'AOF. Un seul Etat, la Guinée, a osé braver la France et voté « non » le 28 septembre 1958 parce que la communauté ne reconnaissait pas les fédérations².

L'enlèvement de la France en Algérie et les menaces de guerre civile que cela faisait peser sur la stabilité de la V^e République, l'accession imminente du Togo et du Cameroun à l'indépendance balayèrent les réticences des autorités françaises à l'indépendance. De Gaulle, pour qui il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités, faisait droit à la demande d'indépendance de la Fédération du Mali en 1959³ contre le gré de dirigeants africains, tel F. Houphouët-Boigny, qui furent obligés de prendre le train en marche⁴. La communauté renouée par l'acceptation en son sein d'Etats indépendants comme le Mali, devenait un « commonwealth à la française »⁵. Comment les partis métropolitains, alliés des formations

¹ G. Chaffard : *op. cit.* : p.189.

² S. Touré : *Expérience guinéenne et unité africaine*. Paris, Présence africaine, 1959, p.188.

³ *Afrique nouvelle*, 18 septembre 1959.

⁴ P. H. Siriex : *Félix Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*. Paris, Seghers, Dakar-Abidjan, NEA, p.186.

⁵ G. Lisette : *Le combat du RDA*. Paris, Présence africaine, 1983, p.374.

politiques africaines, se sont-ils comportés tout au long du processus de désagrégation de l'AOF déclenché en 1956 ?

IV.- LES PARTIS POLITIQUES FRANÇAIS ET L'AOF

En métropole, les élus africains ont noué des alliances avec principalement le Parti communiste français (PCF), la Section française de l'Internationale (SFIO), le Mouvement républicain populaire (MRP), le Rassemblement du peuple français (RPF) et l'Union démocratique et sociale de la résistance (UDSR).

4.1.- Le Parti communiste français (PCF)

Le PCF est celui des partis français qui montra le plus de sollicitude aux Africains¹. Était-il pour autant favorable à l'émancipation des peuples africains colonisés ? Pour comprendre et apprécier l'action du PCF dans les colonies, il faut remonter à l'histoire du mouvement communiste international et aux conditions de la création du parti.

Le PCF fut fondé au congrès de Tours en décembre 1920. La majorité du parti socialiste adopta alors les 21 conditions de la III^e

¹ R. Delavignette : *L'Afrique noire française et son destin*. Paris, Gallimard, 1963, p.123.

Internationale, préalable à l'admission à cette Internationale. Deux de ces conditions, la quatrième et la huitième¹, ont un rapport direct avec l'activité des communistes dans les colonies. Ces deux conditions exigeaient des partis communistes la propagation des idées communistes dans les colonies et l'aide à apporter aux colonisés pour qu'ils se débarrassent de leurs maîtres colonialistes. En d'autres termes, les partis communistes devaient travailler à la naissance d'organisations communistes dans les colonies et combattre leur « propre bourgeoisie impérialiste » pour abattre le colonialisme.

Cette ligne idéologique et politique a prévalu au sein du mouvement communiste international jusqu'à l'avènement du stalinisme en 1925. Celui-ci dissocia, dans les colonies, le combat pour la libération nationale de la lutte de classes. Il privilégia dans les colonies, la lutte pour l'émancipation du joug colonial². Il découle de cette nouvelle conception les implications politiques suivantes :

- pas d'aide systématique à la création de partis communistes dans les colonies ;
- soutien en priorité aux mouvements nationalistes.

¹ *Les quatre premiers congrès de l'Internationale communiste*. Paris, 1934, réimpression en fac-similé, Maspero, 1969, pp.39-40.

² J. Staline : *Des principes du léninisme*. Paris, Editions sociales, 1945, pp.59-61.

Cette démarche était à mettre en rapport avec la politique de l'URSS sous J. Staline qui tendait à subordonner l'action des partis communistes dans le monde aux intérêts de l'Etat soviétique, particulièrement à sa politique extérieure. Le PCF subissait cette influence ainsi que celle plus ancienne de la II^e Internationale.

L'héritage du stalinisme se traduit dans la politique coloniale du PCF par l'accent mis sur la création de mouvements nationalistes et non pas de partis communistes en Afrique noire. C'est ainsi qu'il créa les groupes communistes (GEC) qui se multiplièrent dans toute l'AOF, y compris en Haute-Volta. Ils encouragèrent alors les Africains à s'unir en un vaste « front anti-impérialiste »¹. Celui-ci est devenu le RDA interterritorial.

L'influence de la II^e Internationale se manifesta à travers la priorité accordée par le PCF à la défense de l'égalité des droits économiques, sociaux et politiques pour tous, Français et Africains.

Il exclut donc des revendications, le droit des colonies à la séparation politique, le droit des colonisés à la formation des nations et d'Etats souverains. Cela s'est manifesté à Bamako en 1946 où le PCF

¹ ANS 17560(152), Lettre de Raymond Barbé à Saïfoulaye Diallo, 27 décembre 1946.

interdit aux congressistes de parler d'autonomie, synonyme pour lui d'indépendance¹.

Une telle conception ne pouvait que conduire le PCF à appuyer toutes les réformes institutionnelles et politiques appliquées outre-mer. Il souscrit donc à l'Union française qu'il pensait rendre volontaire et librement consentie². En réalité, le PCF qui était membre du gouvernement à cette époque et ce jusqu'en 1947, partageait, avec tous les autres partis français, l'idée selon laquelle la France sans son empire ne compterait pas sur la scène internationale. Aussi, le PCF proclamait-il en ce moment que : *« la France ne saurait accepter quelque disposition que ce soit qui porterait atteinte à sa souveraineté de grande puissance, ni à son droit strict d'administrer les territoires d'Outre-mer dont elle a la charge »*³.

En 1956, la question fédérale et l'indépendance qui agitaient les colonies furent source de préoccupations pour les communistes français. Ils ne s'inquiétaient pas de l'issue du combat pour les colonisés,

¹ E. D. Zinsou : "op. cit." : Fondation Houphouët-Boigny, *Revue africaine d'études et de recherches historiques et politiques*, n° 7-8, op. cit., p.33-34.

² H. Lozeray : *Cahiers du communisme*, n° 6, avril 1945, in J. Moneta : *Le PCF et la question coloniale*. Paris, François Maspéro, 1971, p.152

³ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.83.

mais du sort de la France si ces revendications aboutissaient. C'est ce qui ressort des commentaires que Léon Feix, responsable du PCF, fit des conclusions du congrès houleux du RDA en 1957. L'important, disait-il, était de savoir « *si l'indépendance se fera avec la France ou contre elle* »¹. Il préconisait alors une série de mesures qui répondaient à l'intérêt de la France².

Quand l'Union française se révéla être un échec et fut remplacée par la Communauté franco-africaine, le PCF suivit le mouvement, estimant que « *la création d'une véritable communauté serait un élément positif* »³.

La politique coloniale du PCF s'explique par l'héritage que nous avons analysé tantôt et par la lutte que menait l'URSS, soutenue par tous les partis communistes, contre les USA partout dans le monde, particulièrement en Europe. Pour les communistes français, si les territoires coloniaux étaient perdus par la France ce serait au profit des Américains. Il fallait tout mettre en œuvre pour éviter l'affaiblissement de l'URSS ainsi que

¹ L. Feix, *L'humanité*, 5 octobre 1957, in J. Monéta : *op. cit.* : pp.296-297.

² *id.* : pp.296-297.

³ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.219.

celui de la France, même au prix de l'abandon de la doctrine dont ils se réclamaient. Aussi, les responsables du PCF dénonçaient-ils régulièrement dans la presse du parti (*l'humanité, Les Cahiers du communisme*), les trusts¹ et le pays où on lynche les Noirs.

Après son départ du gouvernement en mai 1947, le PCF se lançait dans un anti-colonialisme virulent, mais seulement dans les écrits. En pratique il défendait la présence française outre-mer à travers des propositions de réformes, poursuivant sa croisade anti-américaine. Cette position n'était pas différente de celle des autres partis français, la SFIO en l'occurrence. Il cherchait en Afrique noire des forces d'appoint pour les luttes politiques qu'il menait en Métropole.

4.2. La section française de l'Internationale ouvrière (SFIO)

Le parti socialiste SFIO fut constitué par la minorité des militants socialistes qui ont rejeté les conditions posées par la III^e Internationale. Ils ont donc fait scission au congrès de Tours (décembre 1920), restant fidèles aux idéaux de la II^e Internationale. La SFIO reprenait la tradition humaniste de Jean Jaurès caractérisée par la lutte contre les

¹ H. Lozeray : *op. cit.* : in J. Moneta : *op. cit.* : p.152.

abus et les excès de la colonisation¹. Elle acceptait le fait colonial qui, selon elle, était un moyen de libération des colonisés grâce aux institutions françaises appliquées outre-mer. La doctrine de la SFIO est donc assimilationniste².

Cette logique a conduit le gouvernement du Front populaire, dirigé par Léon Blum en 1936, à accorder aux colonisés des libertés démocratiques dont celles syndicales³. L'assimilation défendue par la SFIO explique également la création outre-mer des structures du parti. En AOF, la première fédération socialiste a vu le jour au Sénégal grâce à M^e Lamine Gueye qui fonda en 1935 le Parti socialiste sénégalais (PSS). Ce ne fut qu'en 1938 que le PSS, à l'issue de son congrès tenu les 5 et 6 juin, adhéra à la SFIO. Les 11 et 12 juin, naquit, à Thiès, la Fédération du Sénégal de la SFIO⁴. D'abord implantés dans les quatre communes (Dakar, Gorée, Saint-Louis et Rufisque), les socialistes s'étendirent par la suite dans tout le Sénégal et dans d'autres territoires de l'AOF. Outre le Sénégal, les sections les plus significatives se trouvaient en Guinée et au Soudan.

¹ V. Bamba : "Problèmes de tendances : la SFIO et sa politique coloniale", in *Annales de l'Université d'Abidjan*, t.VIII, histoire, 1980, p.165.

² B. Traoré : "Les partis politiques au Sénégal depuis 1946", in B. Traoré, M. Lô, J. L. Alibert: *Les forces politiques en Afrique*. Paris, PUF, 1966, p.29.

³ C. K. Muase : *op. cit.* : p.8.

⁴ B. Traoré : in *Les forces politiques en Afrique*, *op. cit.* : p.15.

A partir de 1948, la SFIO amorça un déclin qui le conduisit à sa disparition totale de l'AOF. Cette année fut celle de la démission de L. S. Senghor dont L. Gueye avait fait son lieutenant au sein du parti. Il justifiait son départ du parti par le fait que la SFIO n'existait en AOF que pour Lamine Gueye et qu'elle sacrifiait les colonies à des fins électoralistes¹. A ces raisons s'ajoutait une autre moins avouable : l'ambition. En effet, il lui était difficile de rester éternellement second alors qu'il aspirait à jouer les premiers rôles. Finalement L. S. Senghor rejoignait les IOM, fondait la Convention africaine puis le Parti du regroupement africain (PRA). Quant à la SFIO, elle évolua en Mouvement socialiste africain (MSA)² avant de rejoindre le PRA en 1958.

En Afrique, l'action de la SFIO était sous-tendue par sa rivalité avec le PCF. C'est ainsi qu'elle vit dans le congrès de Bamako de 1946 une manœuvre communiste. Elle interdit alors à ses militants africains d'y participer. Le futur président du Sénégal avoua au congrès de la Convention africaine en janvier 1957 avoir été absent du grand rassemblement de 1946 par respect du mot d'ordre donné par les socialistes³. Pour faire échec à la

¹ *Marchés coloniaux*, 5 mars 1949

² E. Milcent : *L'AOF...* op. cit. : p.104.

³ *ANS 17G611(152)*, op. cit.

tenue du congrès, la SFIO, qui était au pouvoir, n'hésita pas à multiplier les difficultés pour les Africains qui voulaient aller à Bamako. Elle aurait même remis des chèques à certains élus africains pour qu'ils ne se rendent pas à la réunion¹. La politique de la SFIO outre-mer peut se résumer en la formule de L. Gueye prononcée en 1946 à Rufisque : « *Nous pouvons tout par la France, tout par la République, jamais rien sans la France, jamais rien sans la République* »². Pour ce faire, elle plaçait ses militants dans l'administration coloniale. Des hommes comme P. Béchar, Haut-commissaire de l'AOF, L. Péchoux, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, imposèrent l'autorité coloniale avec brutalité³. Le moindre incident était saisi comme prétexte pour arrêter ceux qui s'opposaient au pouvoir colonial. La répression que les militants RDA subirent en 1949 et 1950 en Côte-d'Ivoire était une preuve éloquente des méthodes d'administration des militants socialistes dans les colonies⁴. Elle fit officiellement 13 morts et une cinquantaine de blessés⁵.

¹ F. Houphouët-Boigny : "Conférence de presse". *Revue africaine d'études et de recherches historiques et politiques*, n° 7-8, op.cit., p.56.

² E. Milcent : in *Afrique documents*, n° 51, op.cit. : p.58

³ S. Diarra : op.cit. : p.32.

⁴ ANS 17G561(152), Procès-verbaux de la commission d'enquête parlementaire sur les incidents de Côte-d'Ivoire (octobre 1949-février 1950).

⁵ *id.*

Fidèle à son orientation assimilationniste, la SFIO œuvrait surtout à pérenniser la présence française en Afrique noire. Aussi partageait-elle avec ses alliés du gouvernement (le MRP surtout) la conception fédéraliste de l'Union française qui rattache chaque colonie à la métropole. La loi-cadre initiée par elle¹ se situait dans cette logique. Cette loi combla les socialistes en ce qu'elle contenait des points essentiels de leur doctrine : le fédéralisme et l'extension outre-mer des principes démocratiques et des institutions françaises. En effet, la loi-cadre institua en Afrique le suffrage universel. Pour la SFIO, c'était une grande victoire car elle était un pas dans l'instauration de la démocratie en Afrique noire. Par ailleurs, la création des conseils de gouvernement territoriaux transformait de fait l'Union française en une fédération dans laquelle la métropole jouait un rôle prépondérant.

En 1958, lorsque le général de Gaulle revint au pouvoir, la SFIO traversait de graves problèmes internes. En France, elle était coupée en deux face à l'investiture du général. Le comité directeur élargi au groupe parlementaire vota : 77 pour, 74 contre². Dans le gouvernement qu'il forma, Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO était ministre d'Etat. Son

¹ Gaston Defferre est un militant socialiste.

² F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.182.

parti appuya les réformes proposées outre-mer par le président du conseil. Il adhéra au projet de Constitution largement inspiré des idées du général de Gaulle, notamment en ce qui concerne l'Union française¹. Certains militants socialistes, Gaston Defferre en l'occurrence, apportèrent leur contribution à l'élaboration du projet en faisant rejeter la proposition d'un référendum tous les cinq ans par les territoires d'outre-mer sur leur statut². Le Général de Gaulle semble l'avoir écouté, puisque le point ne figura pas dans la Constitution. La communauté fut donc largement soutenue par la SFIO, qui du reste, n'avait plus une grande influence ni en métropole, ni en Afrique d'où elle avait pratiquement disparu comme parti autonome.

4.3. Le Mouvement populaire républicain (MRP).

Le MRP partageait avec la SFIO la volonté de démantèlement des fédérations africaines. Quinze ans durant, leurs militants respectifs se succédèrent à la tête du ministère de la France d'outre-mer. Le véritable initiateur de la loi-cadre fut le MRP Pierre-Henri Teitgen ; Gaston Defferre, socialiste, fut celui qui l'a fait adoptée. P. H. Teitgen fut le premier à vouloir faire passer dans les faits la décentralisation politique et à distendre les

¹ D. G. Larvoff, G. Peiser : *Les constitutions africaines : l'Afrique noire française francophone et Madagascar*. Paris, Pedone, 1961, p.11.

² F. G. Dreyfus : *op. Cit.*, p.203.

liens qui existaient entre les territoires. Il préconisait un fédéralisme où la personnalité de chaque TOM était respectée à travers des autorités territoriales représentatives de la population et chargées de résoudre les problèmes d'intérêt strictement territorial¹. Cette conception du fédéralisme était celle du MRP. Ce parti fut d'ailleurs l'instigateur des « états généraux de la colonisation » à Paris en juillet 1946². Les conclusions de cette réunion étaient largement partagées par les républicains populaires. Celles-ci réaffirmaient avec force « le droit » pour la France « *de rester en Afrique et de gouverner* »³. En d'autres termes, l'autorité de la France devait être marquée outre-mer. Les administrateurs qu'il fit nommer en Afrique, appliquèrent la politique du parti : les actions des gouverneurs comme M. de Chevigné à Madagascar⁴ et A. Mouragues en Haute-Volta⁵ traduisaient la politique répressive et chauvine du MRP dans les colonies. Une telle attitude n'était pas étonnante compte tenu des liens existants entre le parti et les milieux d'affaires⁶. Il aurait aimé que les colonies soient livrées aux

¹ *Marchés tropicaux*, 19 mai 1956, congrès du MRP, 10-13 mai 1956.

² B. Traoré : *op. cit.* : p.33

³ *Marchés coloniaux*, 27 juillet 1946.

⁴ F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.92.

⁵ S. Tall : *op. cit.* : p.33.

⁶ J. N. Loucou : "Le parti démocratique de Côte-d'Ivoire et les partis politiques ivoiriens de 1946 à 1960", p.25, in : *Actes du colloque...*, *op. cit.*

colons qui y seraient libres pour mener leurs activités. Ceci explique l'opposition des républicains populaires à la représentation des Africains dans les assemblées métropolitaines.

4.4.- Le Rassemblement du peuple français (RPF).

Le RPF, fondé le 7 avril 1947, partageait dans le fond les positions politiques du MRP. En effet, pour le fondateur du RPF, C. de Gaulle, la présence de la France outre-mer était indispensable à sa grandeur. C'est ainsi qu'à Bordeaux il déclara en 1947 : « *Pour nous, dans le monde tel qu'il va, perdre l'Union française ce serait un abaissement qui pourrait nous coûter jusqu'à notre indépendance. La garder et la faire vivre, c'est rester grand et, par conséquent, rester libre* »¹. La conférence de Brazzaville se fixait d'ailleurs pour but de réaffirmer l'appartenance des colonies africaines à la France. Toutes les réformes proposées concouraient à cela. Le Général C. de Gaulle, futur président du RPF, partageait les conclusions de la conférence sur l'avenir des colonies. Parmi celles-ci on peut énumérer les points qui se rapportent au fédéralisme :

- souhait de voir chaque colonie jouir d'un minimum de personnalité politique ;

¹ ANS 17G267(111), Discours de de Gaulle à Bordeaux, 1947.

- affirmation et garantie de l'unité du monde français
- respect de la vie et de la liberté locales de chacun des territoires qui constitueront le bloc France-colonies appelé Fédération¹.

La loi-cadre qui reprenait les propositions de décentralisation de Brazzaville ne pouvait qu'avoir le soutien du RPF. Le Général de Gaulle semble avoir gardé de l'estime à Gaston Defferre qui avait, comme ministre de la FOM, assumé la responsabilité de faire voter la loi². La Communauté franco-africaine qu'il proposa en 1958 se situait dans la ligne de cette loi. C'est ce qu'affirmait son intervention aux débats sur le fédéralisme lorsqu'il asséna : « *On dit « fédération », « confédération ». C'est une querelle de vocabulaire. Je dis moi, fédération, et nous nous en tenons là* »³. La France était la puissance qui conduisait les réformes conformément à ses objectifs propres et il fallait le montrer. C'est pourquoi J. Foccart, conseiller aux affaires africaines du président du conseil, n'appréciait pas les conclusions du congrès du PRA à Cotonou en 1958 : « *Que signifient, écrit-il, l'indépendance dans la misère et l'ignorance, les apparences de*

¹ Ministère des colonies : *op. cit.* : p.36.

² F. G. Dreyfus : *op. cit.* : p.203.

³ C. (De) Gaulle cité par P. Péan : *op. cit.* : p.266.

l'indépendance sous le contrôle de puissances économiques qui ne se reconnaissent point de responsabilités morales »¹. A travers ces lignes transparaissaient non seulement le refus de l'indépendance aux colonies africaines, mais aussi et surtout la crainte que les USA ne prennent la place de la France en Afrique.

La conception de C. de Gaulle évolua sous la pression des événements (guerre d'Algérie, agitations nationalistes au Togo et au Cameroun). Par ailleurs, un fédéralisme où toutes les parties seraient égales était un fardeau trop lourd pour la France qui n'était d'ailleurs pas prête à perdre sa souveraineté au profit d'un super-Etat fédéral². Il acceptait alors la formule du Commonwealth à la française.

4.5.- L'Union démocratique et sociale de la résistance (UDSR).

L'UDSR, elle, proposa que l'Union française soit une association de nations, territoires d'outre-mer et Etats associés. Les élus coloniaux ne seraient représentés qu'à l'Assemblée de l'Union française. Mais ce n'était pas un parti monolithique. Chaque responsable représentait une tendance. Aussi de R. Pléven à F. Mitterrand, les positions divergeaient. En effet, pour R. Pléven, chaque territoire devait avoir le

¹ J. Foccart, cité par P. Péan, *id.* : p.265.

² C. Gaulle (de) : *Mémoires d'espoir 1958-1962*. Paris, Plon, 1970, p.41.

maximum de personnalité politique. F. Mitterrand par contre défendait la thèse selon laquelle la fédération devait être constituée de membres égaux en droits et en devoirs. Mais tous étaient d'accord pour que l'évolution des territoires africains se fasse dans le cadre de la République française¹. F. Mitterrand fut celui qui avait réussi à décrocher le RDA du PCF et à constituer avec lui le groupe parlementaire UDSR-RDA². Il avoua bien plus tard que « *tous les Etats africains ont conquis leur indépendance contre les sentiments de la France* »³.

Il ressort de tout ce qui précède qu'aucun des partis français, de l'extrême gauche à la droite, n'avait une politique coloniale progressiste. Du reste, ils ne comprenaient guère l'évolution des territoires d'outre-mer. Ce comportement des Français s'explique par l'indifférence générale due à une ignorance des problèmes coloniaux, y compris chez les parlementaires. Le poids de la formation scolaire, en particulier celui de l'enseignement de l'histoire qui inculquait aux enfants un sentiment impérial à travers la glorification de Jules Ferry, fondateur de l'école laïque et de l'empire

¹ ANS 17G267(111), Congrès de l'UDSR, 20 octobre 1951.

² F. Mitterrand cité par L. Adler : *L'année des adieux*. Paris, Flammarion, 1985, p.73.

³ *id.*, p.74.

colonial français, explique également le conservatisme des formations et des hommes politiques français¹.

Si les principaux partis politiques français oeuvraient au démantèlement de l'AOF avec pour but inavoué, le refus de l'indépendance aux territoires d'outre-mer, comment les Africains, les Voltaïques en particulier, les premiers concernés par la question, ont-ils réagi ?

¹ V. Bamba, in : *Annales...*, op. cit. : p.165.

TROISIEME PARTIE

LA VIE POLITIQUE ET LE FEDERALISME EN HAUTE-VOLTA

CHAPITRE I : L'INITIATION AU JEU POLITIQUE EN HAUTE-VOLTA

L'après-guerre fut une période de prise de conscience, d'évolution des mentalités et de réveil politique des colonisés. Il leur fallait s'adapter au système politique occidental et savoir l'utiliser pour atteindre les objectifs de libération et de développement auxquels ils aspiraient. Les termes « démocratie », « partis politiques », « syndicats » devinrent courants et trouvèrent objets à désigner dans les territoires colonisés.

Ils intégraient dans leurs objectifs de lutte l'unité africaine ou le fédéralisme, surtout à partir de 1956 où la loi-cadre mettait en grand danger le cadre unitaire et fédérateur que représentait l'AOF. La Haute-Volta, à l'instar des autres territoires de la Fédération, fut le théâtre d'affrontements politiques entre les partisans du maintien des cadres unitaires et ceux favorables à leur suppression.

L'initiation au jeu politique se fit en Haute-Volta, surtout après la reconstitution de la colonie, en septembre 1947. Des organisations politiques, syndicales et culturelles virent le jour et furent les principaux

acteurs qui s'affrontèrent lors des consultations électorales menées sur fond d'oppositions politiques sur de nombreuses questions.

I.- LES PARTIS POLITIQUES

Les décrets du 13 mars, des 11 et 16 avril 1946 reconnaissaient aux Africains le droit d'association et de réunion¹. En vertu de ces textes juridiques, la Haute-Volta connut de nombreux partis politiques et associations plus ou moins apolitiques. Certaines organisations étaient nées avant l'autorisation accordée par ces textes. L'esprit de la conférence de Brazzaville autorisait de tels actes. La Constitution d'octobre 1946 vint consacrer dans le droit leur existence de fait.

1.1. L'Union voltaïque (U.V.)

A l'origine, l'UV était un simple comité électoral dénommé Union pour la défense des intérêts de la Haute-Volta (UDIHV), créée par le *Moog-Naaba Saaga II* lors des élections à la première constituante en 1945 . A ses consultations électorales, la Côte-d'Ivoire, à laquelle ont été rattachés 56% du territoire voltaïque en 1932, devait élire un député.

¹ J. R. Benoit (de) : *L'Afrique occidentale*, op. cit. : p.53.

ANCI, F 10 42-7121 Elections, 1945.

Le souverain *moaaga* qui n'avait cessé de lutter pour la reconstitution de la Haute-Volta pensait que si le député était voltaïque, les chances de renaissance de la colonie auraient été plus grandes. Ce député ne pouvait être que *Moaaga* et de surcroît un chef traditionnel. Aussi choisit-il comme candidat de la Haute-Côte-d'Ivoire, un de ses ministres, le *Balum naaba* Tenga Ouédraogo¹, vieillard respectable mais analphabète. L'UDIHV avait été créée pour soutenir sa candidature.

Avant les élections à la deuxième constituante, l'UDIHV fut transformée en parti politique. N'étant présente que dans la région *moaaga*, elle ne pouvait pas représenter toutes les populations voltaïques. Elle devait également compter avec d'autres organisations politiques très actives sur le territoire voltaïque, notamment le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) très puissant dans la région de Bobo-Dioulasso et qui devint en 1947 une section du Rassemblement démocratique africain (RDA). Un simple comité électoral s'avérait alors très inefficace. L'idée s'imposa de fonder un parti politique qui regrouperait les ressortissants de toute la

id.

Archives du CNRST, B.IV.2, P. Rouvillois (Commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de septembre et d'octobre 1946).

Archives du CNRST, B.IV.2, P. Rouvillois (Commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de décembre 1947).

Haute-Volta. Pour ce faire, le *Moog-naaba* bénéficia de l'apport d'intellectuels choisis par Mgr Thévenoud, évêque de Ouagadougou. Ces hommes étaient : Joseph I. Conombo, Christophe Kalenzaga, Henri Guissou, Bernard Tibo Ouédraogo, François Bouda, *naaba* de Manga¹. Ils prirent langue avec les populations d'autres régions pour limiter les contraintes ethniques et régionalistes. C'est ainsi que Lallé Traoré, notable de Banfora, Ali Sanon de Bobo-Dioulasso, Denté Dayo, chef de canton de Dédougou, l'Almamy Belko de Barani, Dinté Dabiré et Oussé Djiri de Gaoua furent contactés². L'Union voltaïque n'était plus alors confinée dans la seule région *moaga*. Elle couvrait le centre, une partie de l'ouest, le nord et l'est de la Haute-Volta³. L'UV fut renforcée avec l'adhésion de Nazi Boni en 1946⁴. Cependant, l'Union voltaïque n'eut jamais une influence significative à l'Ouest, les populations la qualifiant de « *parti des Mossi* »⁵.

L'UV, créée grâce à l'aide de l'Eglise catholique et de l'administration coloniale française, devint un instrument aux mains de cette

¹ F. Gurma : *op. cit.* : p.49.

² J. Conombo : *Témoignage*. Ouagadougou, 25-06-1997

³ ANS17G582:1523, Note au sujet de la situation politique en Haute-Volta, 1952

⁴ *id.*

⁵ Archives de l'ANST, BIV.3, F. Hillenweck en commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique : 1946-1947 (10 juillet 1947)

dernière contre le Rassemblement démocratique africain (RDA). Cette ligne de collaboration fut retenue à son congrès d'octobre 1948 à Ouagadougou¹. Le bureau suivant y fut élu : président, Christophe Kalenzaga, conseiller de la République et président du Conseil général, Vice-président, Bernard Tibo Ouédraogo, Conseiller général et secrétaire général, Thomas Ouédraogo, commis expéditionnaire². L'orientation collaborationniste dégagée et suivie par l'UV en fit la principale rivale du RDA avec qui elle allait partager la scène politique voltaïque jusqu'en 1954.

1.2. Le Rassemblement démocratique africain (R.D.A.)

Le RDA voltaïque est l'héritier du PDCI présent en Haute-Volta dès 1946³. Son implantation fut l'œuvre de Ouezzin Coulibaly qui en était le personnage clé⁴. Pour implanter le parti en Haute-Côte-d'Ivoire, Ouezzin Coulibaly choisit de mettre l'accent sur la région ouest du pays. Les populations y ont un esprit d'indépendance très prononcé qui les prédispose aux idées nouvelles. L'Ouest, particulièrement Bobo-Dioulasso, abritait des associations politico-culturelles très actives comme le Comité d'études

¹ ANS, 17G 582 (152), oct. 48.

² *Id.*

³ Archives du CNRST, série B.IV.2, Rouvillois P., rapport politique de septembre-octobre 1946.

⁴ Samba Diouf, *Ouezzin Coulibaly, le Fondateur du RDA en Côte d'Ivoire*, 1995, pp. 69-111.

franco-africain (CEFA) appelé à Bobo-Dioulasso Bloc africain¹, le Groupe d'action de la jeunesse africaine (GAJA)², l'Union fraternelle des originaires de Banfora (UFOB)³ et les Groupes d'études communistes (GEC). Ouezzin Coulibaly s'appuya sur ces associations pour implanter le parti.

Le 20 décembre 1947 s'ouvrit à Bobo-Dioulasso le congrès constitutif de la section RDA de Haute-Volta à l'initiative de Ouezzin Coulibaly assisté de M. Franceschi, tous deux membres du PDCI, section ivoirienne du RDA. La section voltaïque prit alors le nom de Parti démocratique voltaïque section du RDA (PDV-RDA)⁴ avec pour principaux responsables Ali Barraud et Djibril Vinama⁵. Il s'étendait surtout à l'ouest et au sud-ouest de la Haute-Volta.

Le RDA, né à Bamako le 18 octobre 1946, fut le premier parti en Afrique à s'opposer ouvertement à l'administration coloniale française. Aussi est-il apparu comme un parti progressiste, voire révolutionnaire ou

¹ Archives du CNRST, B.IV.2, Le Quer, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de mars 1946.

Z. Serr: *Bi : op. cit.* : pp.79-83 .

² Archives du CNRST, BIV 2, P. Rouvières, Commandant de cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de décembre 1947 .

⁴ *id.*

⁵ *id.*

même communiste. Mais la réalité est plus complexe. En effet, n'eûssent été le climat de « guerre froide » qui régnait et qui a amplifié l'apparement du RDA avec le Parti communiste français (PCF) et la répression abattue sur lui de ce fait, celui-ci aurait été un mouvement modéré et conservateur. Son évolution politique et l'origine sociale de ses principaux dirigeants, singulièrement son président, permettent de soutenir une telle hypothèse.

Le PDCI qui a été le catalyseur du RDA, a eu pour noyau originel le Syndicat agricole africain (SAA) fondé en 1944 avec pour premier responsable F. Houphouët-Boigny. La naissance de ce syndicat s'explique par l'apparition précoce en Côte-d'Ivoire d'une bourgeoisie d'origine paysanne (les planteurs du Sud) aux côtés des commerçants du Nord et d'une petite bourgeoisie intellectuelle¹. Ces commerçants, indépendants ou tout au moins autonomes des grandes firmes métropolitaines (SCOA, CFAO), s'étaient emparés du transport routier et avaient fini par rejoindre les planteurs du Sud, en créant eux aussi des exploitations agricoles. Ils fondaient leur fortune sur le café et le cacao . Cette bourgeoisie ressentait durement les discriminations qu'elle subissait de la part des colons

¹ Y. Person : "Colonisation et décolonisation en Côte-d'Ivoire", in *Le mois en Afrique*, n° 188-189, août-septembre 1981, p.24.

id., p.24.

européens en Côte-d'Ivoire. En effet, les chambres de commerce et d'industrie lui refusaient les crédits nécessaires à son expansion et elle ne pouvait obtenir la main-d'œuvre migrante qu'une fois les colons français satisfaits. Enfin, elle était exclue de la culture de la banane et de l'exploitation du bois¹. Aussi, aspirait-elle à une égalité raciale et à l'obtention des mêmes droits économiques que les planteurs français. Ce fut le rôle du SAA de faire aboutir ces revendications.

On peut conclure que cette bourgeoisie revendiquait principalement une « place de satellite » par rapport au capitalisme colonial.

Le PDCI, dirigé par de riches planteurs Ivoiriens dont F. Houphouët-Boigny était le représentant², fit sien ce combat. Il luttait pour l'égalité raciale et non sociale des hommes et pour un développement au profit de la bourgeoisie (petite, moyenne et grande) ivoirienne sur la base d'un compromis avec la métropole qu'il n'était pas question de quitter. C'est ainsi que F. Houphouët-Boigny déclarait lors de la campagne à la constituante de 1945 : « *Mon oncle est mort bravement au service de la France. C'est le même sang utérin qui coule dans mes veines* »³. Dans la

ibid., p.24

P. H. Sirieux : "Le désappareillage du RDA d'avec le parti communiste français", p.48, in: *Actes du colloque international sur le RDA*, op. cit.

ANCI, DDXXIXX-10-42 11 21, Elections législatives de 1945, Profession de foi de M. F. Houphouët-Boigny 1°

même profession de foi il ajoutait : « ...*la France m'a sorti pour me jeter sur le chemin dur à parcourir en m'assignant comme but à atteindre la borne : évolution* »¹. Il prouvait ainsi sa gratitude à la France et à son œuvre civilisatrice. Le PDCI, sous l'influence de ses dirigeants, acceptait donc la mission civilisatrice de la France. Le RDA subit cette orientation politique et idéologique qui n'apparut clairement qu'à partir de 1950 avec le désapparentement du mouvement d'avec le PCF.

Mais il existait également en son sein une tendance de gauche, même marxiste, animée par G. d'Arbousier, secrétaire général du Parti. Cette tendance eut une grande influence dans le mouvement jusqu'à la rupture avec le PCF. Elle se manifesta au sein du RDA voltaïque avec des jeunes militants comme Abdoulaye Konaté, Saïfoulaye Diallo alors en poste à Bobo-Dioulasso, Robert Bailhache, administrateur, tous anciens membres des Groupes d'études communistes (GEC) .

A côté de l'UV et du RDA existaient d'autres formations politiques qui connurent pour la plupart une existence éphémère.

¹ « ... »

¹ Archives du CNRST, B.IV 2. R. 1. Douze rapport politique trimestriel, 3^e trimestre 1949. Ce rapport est à comparer avec son titre, *Témoignage* de G. d'Arbousier, juillet 1997.

1.3. Le Rassemblement du peuple français (R.P.F.)

La section RPF de Haute-Volta fut créée en 1947 par le lieutenant Briard. Le parti fut repris en mains par le capitaine Koch du service de la trypanosomiase. Sur l'ensemble du territoire, le RPF avait une faible audience. Il ne rassemblait que 700 adhérents dont 400 Européens¹.

Une section particulière du RPF existait à Ouahigouya, animée par le capitaine M. Dorange. Ce RPF avait peu de rapports avec les sections RPF de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou. Son promoteur semblait se réclamer de ce parti pour bénéficier en métropole d'un puissant protecteur afin de mener sereinement ses activités politiques outre-mer². En effet, l'action politique de M. Dorange consistait à lutter contre les abus des chefs *moose*, à soustraire la jeunesse de l'influence de ces chefs, et à défendre les droits des anciens combattants nombreux dans la région³. Le RPF de Ouahigouya, tout aussi lié à l'administration coloniale⁴ que les autres sections de ce parti, était « dorangiste et plus voltaïque que français »⁵ à

¹ ANS, 17G560-152), Rapport politique de Haute-Volta de janvier à juin 1948.

² S. A. Balima, « Entretien avec le Colonel A. Dorange », p.432 in : *Haute Volta coloniale*, op. cit.

³ ANS 17G582-1-1, op. cit.

⁴ *id.*

cause de ses nombreux adhérents, particulièrement les anciens combattants et de ses prises de position parfois éloignées de l'orthodoxie coloniale. L'audience de ce mouvement s'étendait partout où existait une population importante d'anciens combattants. C'est ainsi que, de Ouahigouya, le « dorangisme » implanta des sections à Dori au Nord, à Kaya au Centre-Est, à Tougan au Nord-Est, à Koudougou au Centre et à Gaoua au Sud-Ouest.

1.4. La Section française de l'Internationale ouvrière (S.F.I.O.)

La SFIO apparut en Haute-Volta en mai 1947, fondée par un Sénégalais, fonctionnaire au service d'élevage, Birago Diop. A son départ en septembre 1948, la cinquantaine d'adhérents¹ qu'il comptait s'en allèrent et le parti ne survécut pas.

1.5. La Communauté du Yatenga

Cette organisation était beaucoup plus un comité électoral qu'un parti politique. Elle était spécifique au cercle de Ouahigouya et jouissait de la bénédiction du Yatenga-naaba. Organisation surtout locale défendant les intérêts du Yatenga, elle appuyait néanmoins l'UV en certaines occasions.

¹ ANS, 17G560(152) n. cit.

ANS, 17G287(11) Comité des partis politiques en Haute-Volta et en France, 1948-1951

Ce fut le cas aux élections législatives de 1948. Mais elle présenta des candidats aux autres consultations électorales (Grand Conseil de l'AOF, Conseil Général et Assemblée de l'Union française). La Communauté du Yatenga, dirigée par Bougouraoua Ouédraogo, était quant au fond, une composante de l'Union voltaïque¹.

1.6. Le Parti africain de l'indépendance (PAI) et le Mouvement de libération nationale (MLN)

Le PAI et le MLN apparurent à un moment où l'AOF était agitée par la question fédéraliste et celle de l'indépendance. Ils furent des partis d'un type nouveau qui n'hésitèrent pas à afficher leur connotation progressiste et de gauche. Leurs cadres étaient jeunes, souvent des universitaires qui, de ce fait, avaient une vision différente de la vie politique en Afrique. Ils avaient élaboré leur réflexion politique en fonction surtout des questions économiques et idéologiques et dans les universités. N'ayant jamais participé au pouvoir, ils n'étaient pas liés à ses compromissions et pouvaient être intransigeants.

¹ *id.*

Le PAI a été créé en 1957 sur une base interterritoriale, avec pour principal dirigeant, le Sénégalais Majhmoud Diop¹. Dans son manifeste, il proclamait sa doctrine marxiste-léniniste.

Quant au MLN, dans son manifeste publié le 25 août 1958, il se réclamait du socialisme africain. Fondé lui aussi sur une base interterritoriale, il avait des sections au Dahomey, au Cameroun, au Sénégal et en Haute-Volta², et avait pour premier responsable, Joseph Ki-Zerbo. Bien que ces deux partis aient mené une intense campagne pour l'unité africaine et l'indépendance³, leurs actions sont cependant restées marginales en Haute-Volta, au cours de la période concernée. Ils ne jouèrent véritablement un rôle politique qu'après 1960.

L'éclosion de la vie politique en Afrique fit apparaître non seulement l'importance des partis politiques et des associations politico-culturelles, mais aussi celle de certaines forces sociales comme les communautés religieuses et les syndicats qui servaient d'appoint aux formations politiques dans leurs luttes.

¹ Y. Bénot : *op. cit.* : p.205.

² J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.511.

³ PH. Lippens : *op. cit.* : p.511 ; *Manifeste du MLN* : 1958.

II.- LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES ET LES SYNDICATS

2.1.- Les communautés religieuses

La première grande religion en AOF, les religions traditionnelles exceptées, était l'islam. En Haute-Volta, l'Islam passait de 6 % de la population en 1940 à 15 % environ en 1950¹.

Au début de la colonisation, l'Islam fut le courtisan de l'administration. Mais il s'en éloigna et devint très critique à son endroit suite à des événements survenus en 1941. L'administration éprouva également une grande méfiance à l'endroit de l'Islam. Cette attitude du colonisateur datait des actions menées par le mouvement Hamalliste à Bobo-Dioulasso.

Celui-ci fut l'œuvre d'un musulman fanatique du nom de Ousmane Traoré, appartenant à la secte des Hamallistes. Par ses prêches, il réunit de nombreux disciples. Se sentant connu, il annonça l'avènement d'un "Mahdi" (prophète) qui bouleverserait l'ordre social colonial. A ses dires, les Blancs deviendraient les sujets des Noirs. Le 31 mars 1941, les

¹ ANS2G50, rapport politique de Haute-Volta, 1950.

populations européennes furent attaquées dans quatre coins précis de la ville : la salle de projection de films, l'hôpital, l'hôtel et un dépôt de munitions de l'armée.

Les Européens cinéphiles durent la vie sauve à une panne des machines de projection. Ceux hospitalisés furent épargnés grâce à l'opposition courageuse au « commando » d'un garde noir. Par contre, tous les Européens de l'hôtel furent égorgés et un soldat noir, complice des insurgés, aida à la prise du dépôt de munitions.

La répression fut rapide et terrible. Le marabout fanatique et des disciples furent fusillés ; de nombreuses personnalités, soupçonnées de complicité, furent déportées¹. Depuis, le mouvement hamalliste fut étroitement surveillé, d'autant plus qu'il avait de l'audience à Ouahigouya et à Dori, villes respectivement rattachées au Soudan et au Niger à cette époque. Cette secte mit l'administration coloniale dans une hantise permanente de la « guerre sainte ». Les centres diffusant cette panique étaient, aussi bien pour la Côte-d'Ivoire, le Soudan que le Niger, des villes détachées de l'ancienne Haute-Volta².

¹ *Carrefour africain*, n° 927, 21 mars 1986, p.11-14.

² ANS2G49, Rapport politique de Haute-Volta, 1949.

Les autorités françaises décidèrent alors de freiner les progrès de l'Islam et d'affaiblir son influence. Elles mirent ainsi fin à l'aide officielle à cette religion, tant en ce qui concerne les œuvres sociales que spirituelles¹. Bien avant 1945, l'ordre fut donné de s'appuyer sur les religions traditionnelles pour combattre l'Islam². A la libération, on affecta même dans les zones fortement islamisées, des fonctionnaires spécialisés dans les questions musulmanes et susceptibles, de ce fait, de déceler mieux que les autres, les efforts les plus discrets de l'expansion islamique et partant, les endiguer³. Les liens étroits tissés entre l'Islam et le RDA, renforcèrent la méfiance de l'administrateur envers cette religion.

L'opposition de l'administration à l'islam consolida ses relations avec le RDA. L'islam de par cette collusion avec le politique, devint une source du nationalisme africain. Aussi, le RDA, opposé à l'administration coloniale, s'appuya sur l'élément commerçant et musulman pour se garantir un électorat. En Haute-Volta, de nombreux commerçants musulmans étaient soit des militants très influents, soit des membres de la direction du RDA.

¹ M. Somé : *Le christianisme de l'Ouest-Volta : de la révolution sociale au conflit culturel et à l'éveil politique (1927-1960)*. Thèse de doctorat, Université de Paris IV, UER d'histoire, 1993, p.335.

² ANS 15G10(3), Circulaire du gouverneur Clozel sur la politique musulmane dans le Haut-Sénégal-Niger, 12 novembre 1911.

³ ANS 17G582(152), op. cit

On peut citer : El Hadj Bounaf Diakité de Bobo-Dioulasso, membre du bureau de la sous-section¹, El Hadj Kaba Diakité de Gaoua². Ils mettaient à la disposition du parti leurs biens (voitures, camions, etc...) et leur argent. La présence et le dévouement d'hommes aussi influents dans le RDA, qui était le seul parti politique africain anticolonialiste, attirèrent au mouvement l'adhésion de nombreux musulmans, surtout dans l'ouest-volta³.

Quant à l'Eglise catholique, elle manifesta très tôt son opposition au RDA jugé communiste, malgré la présence en son sein d'éléments catholiques ou d'une certaine élite favorable à l'influence missionnaire. En effet, Sanny Sanou, François Vinama, Bakary Traoré furent assez proches des Pères blancs qu'ils contactaient régulièrement pour bénéficier de leur conseil face aux événements politiques⁴. Cependant, l'Eglise catholique eut une attitude très dure à l'endroit des militants du RDA. Tout individu connu sous l'étiquette de ce parti n'était pas autorisé à

¹ Archives du CNRST, B.IV.2, P. Rouvillois, *op. cit.*

² L. Kaba : "Les commerçants musulmans dans l'action politique du RDA", p.312, in : *Actes du colloque international sur le RDA*, *op. cit.*

³ ANS 17G582(152), *op. cit.*

⁴ AMCB, Daire de Bobo-Dioulasso, 1946, 1948 et 1952.

entrer dans une église ni à communier, car considéré comme suppôt de Satan¹. Elle aidait ainsi l'administration coloniale.

Il faut néanmoins reconnaître que les relations entre ces deux institutions en Haute-Volta n'ont pas toujours été faciles. Bien souvent, Mgr Thévenoud s'opposa aux autorités françaises. En 1928, il ordonna aux populations qui subissaient une terrible famine de refuser de payer l'impôt de capitation et de garder leurs maigres ressources pour survivre avec leurs familles². Il dénonça également le travail forcé auprès des autorités coloniales et s'opposa à la dislocation de la Haute-Volta en 1932³.

Mais l'Eglise catholique fut très réservée vis-à-vis de l'éveil politique africain au point de qualifier la liberté accordée aux Africains à la fin de la guerre de « *liberté vendue au marché noir* »⁴. Quant aux élections à la première constituante, elles prirent pour les missionnaires « *la signification d'un plébiscite contre l'autorité* »⁵.

Aussi s'opposa-t-elle au RDA affilié au PCF et aida-t-elle à la constitution de l'Union voltaïque pour lui faire pièce. Faut-il rappeler que les

¹ D. F. Bassolet : *Evolution de la Haute-Volta de 1898 à 1966*. Ouagadougou Imprimerie Nationale de Haute-Volta, 1968, p.56.

² AMCO, Diaire de Ouagadougou, 1922-1929.

³ AMCO, Diaire de Ouagadougou, 1930-1932.

⁴ AMCB, Rapport annuel du Vicariat de Bobo-Dioulasso, 1946-1947.

⁵ AMCB, Rapport annuel du Vicariat de Bobo-Dioulasso, 1945-1946.

principaux dirigeants de l'UV avaient été choisis par Mgr Thévenoud et présentés au *Moog-naaba* Saga II. De plus, bien que n'ayant pas créé un parti politique, l'église, grâce à l'existence du double collège, présentait des missionnaires français aux consultations électorales. A Ouagadougou, le RP Goarnisson fut plusieurs fois élu à l'Assemblée territoriale de 1948 à 1957¹. L'église orientait également le choix politique des électeurs voltaïques par les votes des missionnaires et par les déclarations publiques de ses responsables. C'est ainsi qu'aux élections de 1948, Mgr. Thévenoud, à travers une lettre pastorale du 03 mai 1948, appelait à voter pour les candidats qui croient en Dieu². Il orientait ainsi le choix des électeurs vers l'Union voltaïque qui se rapprochait en métropole du Mouvement républicain populaire (M R P), le parti de l'Eglise catholique³.

L'audience des missionnaires était très grande en Haute-Volta grâce à ses œuvres sociales. En effet, elle avait bâti de nombreuses écoles primaires, des écoles secondaires et des séminaires où fut formée une grande partie de l'élite voltaïque parmi lesquels Joseph Ki-Zerbo, Joseph Ouédraogo, Maurice Yaméogo, Nikiéma Paul, Konseiga Georges. Ceux-ci

¹ ANS 17G582(152), op. cit.

² ANS, 17G560(152), op. cit.

³ AMCB, Diaire de Bobo-Dioulasso, 1946-1948 et 1952.

jouèrent un rôle de premier plan dans la vie politique du pays¹. Dans le domaine de la santé publique, l'église était présente avec le R. P. Goarnisson dans la lutte contre la maladie du sommeil et l'onchocercose ; avec les sœurs blanches et les religieuses noires dans les dispensaires². Le capital de confiance que l'Eglise en retirait fut mis au service de l'administration coloniale. Les missionnaires apparurent alors comme les complices du colonisateur.

2.2.- Les syndicats

Le syndicalisme fut, avec les partis politiques, les associations et les communautés religieuses, une force sociale qui pesa dans l'évolution de l'AOF. Il est lui aussi de formation récente en Afrique noire. Pourtant, la loi métropolitaine de 1884 sur la liberté syndicale fut rendue applicable et promulguée aux colonies dès 1920. Mais seuls pouvaient en profiter les travailleurs de statut civil français³. La première reconnaissance légale du syndicalisme aux Africains date du décret du 11 mars 1937, sous le Front

¹ *Burkina...2000, Une église en marche vers son centenaire.* Ougadougou, Presses africaines. 1986, p.95.

² AMCO, *Diaire de Ouagadougou, 1930-1932*, op. cit.

³ E. Milcent : *op. cit.* : p.70.

Populaire¹. Les indigènes d'AOF, sujets français, bénéficiaient de la liberté syndicale. Mais cette possibilité était assortie d'une condition : il fallait être titulaire du certificat d'études primaires pour militer dans un syndicat². Il fallut attendre le décret du 7 août 1944, pris en application des recommandations de Brazzaville pour voir la naissance d'un syndicalisme africain mais toujours assorti d'une restriction : seuls les titulaires du certificat d'études primaires pouvaient prétendre à un poste de dirigeant syndical³.

Les premiers syndicats apparurent en Haute-Volta en 1946⁴. Faute d'industrialisation, ils recrutèrent leurs membres parmi les commerçants et les fonctionnaires, c'est-à-dire une frange de la société marquée par la scolarisation et l'urbanisation. Aussi, c'est à Bobo-Dioulasso, la ville la plus commerçante du pays et qui abritait les services administratifs, que furent créés les premiers syndicats voltaïques.

A l'époque précoloniale, on l'a vu, la ville était déjà un centre important d'échanges commerciaux de l'ouest-Volta. Elle était un point de

¹ J. KI-Zerbo : op. Cit. : p.475

² Circulaire n° 501 AP/4T du 16 septembre 1944, cité par J. R. Benoist (de), *L'Afrique occidentale...*, p.131.

³ *id.*, p.131.

⁴ ANS 2G47(46), colonie de Côte-d'Ivoire, Inspection du travail, rapport annuel, 1947.

rencontre de la zone soudanienne et des régions forestières du Sud et accueillait les colporteurs *jula* et *moose* qui sillonnaient l'espace soudanais¹.

La colonisation accrut le rayonnement commercial de Bobo-Dioulasso. En 1926, elle fut érigée en commune mixte, ce qui lui valut d'abriter la première chambre de commerce de Haute-Volta². Sa jonction par voie ferrée avec Abidjan, menée à terme en 1934, renforça son poids économique. Des sociétés d'import-export de Dakar et d'Abidjan telles la Compagnie française d'Afrique de l'ouest (CFAO) et la Société commerciale de l'ouest africain (SCOA) y établirent des succursales. Les Africains commercialisaient les produits vivriers et la cola que délaissaient les Européens³.

En 1948, Bobo-Dioulasso comptait trois syndicats d'employeurs et dix syndicats d'employés. Les trois syndicats d'employeurs étaient : le Syndicat des employeurs des sociétés de commerce import-export

¹ F. Hillemweck : "Souvenirs d'un administrateur-maire de Bobo-Dioulasso (1949-1952)", p.60, in : *La Haute-Volta coloniale*, op. cit.

² *id.* : p.60.

³ C. Bâ : *Sya ou Bobo-Dioulasso*. s. éd., s. d., p.185.

(SCIMPEX), celui des entreprises et industries connexes et celui des transporteurs de Haute-Volta¹.

Les travailleurs étaient regroupés depuis 1946 dans les syndicats suivants : le Syndicat des employés du commerce, de l'Industrie et des banques (ENCI-BAN, 1946), le Syndicat des infirmiers de la trypanosomiase (1946), le Syndicat africain des ouvriers de la métallurgie et du bâtiment (SAOMB, 1947), le Syndicat du personnel des transmissions (1948), le Syndicat du personnel africain de l'enseignement de Haute-Volta (SPEAHV)². Ouagadougou, capitale administrative et politique commençait à se développer et deux syndicats y virent le jour en 1948 : celui des ouvriers, mécaniciens, menuisiers, maçons et électriciens, et celui des commis expéditionnaires³.

L'importance des syndicats en tant que force sociale comptant dans les luttes politiques n'a échappé ni aux autorités coloniales, ni à l'église, ni aux partis politiques, le RDA en particulier. C'est ainsi que le gouverneur Mouragues tenta de démanteler les syndicats affiliés à la CGT,

¹ ANS, 2G48(73), colonie de Côte-d'Ivoire, inspection du travail, rapport annuel, 1948

² *id.*

³ K. C. Muase : *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso (1936-1988)*. Paris, Karthala, 1990, p.32.

donc pour lui liés au RDA. Il imposa à leurs leaders — Mathieu Traoré, Famory Coulibaly, Frédéric Traore — de quitter cette centrale. Ils obtempérèrent et devinrent autonomes¹. Cela ne plut pas au gouverneur qui voulait leur affiliation à la CGT-FO contrôlée par la SFIO². Il tenta également de créer un syndicat FO à Ouagadougou par un mécanicien du garage administratif, Halama Traoré en 1949. La mission catholique fit échouer l'action et les syndicats présents à Ouagadougou constituèrent l'union locale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) sous la présidence de Joseph Ouédraogo³.

Quant aux partis politiques, ils ne résistèrent pas à la tentation de transformer les syndicats en agences de recrutement pour le parti. Une telle dérive était somme toute naturelle parce que les revendications sociales et politiques se confondaient bien souvent, « *la racine pivotante* » de tous ces maux étant le régime colonial⁴.

¹ Archives du CNRST, BIV1, Touze, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport trimestriel, 3^e trimestre 1949.

² *id.*

³ F. Guirma : *op. cit.*, pp. 68-69

⁴ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.477.

Un curieux syndicat apparut à cette période. C'était celui des chefs traditionnels, fondé en 1952 par François Bouda, membre influent de l'UV, et *naaba* de Manga¹. L'objet était la défense du maintien de leurs privilèges. Ils envoyèrent à cet effet des motions aux administrateurs, à l'issue de leur assemblée générale des 6-7 février 1954 à Ouagadougou². Ils dénonçaient également l'action nuisible de certains administrateurs et de certains partis politiques (RDA) à leur autorité. Ce syndicat avait adopté comme orientation, la collaboration étroite avec l'administration coloniale. Celle-ci, qui avait fait des chefs des auxiliaires, les mit à contribution dans les combats politiques.

L'étude des différentes forces sociales, des partis politiques en particulier, qui composaient le paysage politique voltaïque impose les remarques suivantes :

- Aucun des partis politiques n'affichait une idéologie claire. On peut déceler au RDA une sensibilité anti-impérialiste, donc de gauche. Mais nous avons vu que l'orientation de ce parti n'était pas aussi précise que celle qu'on lui a prêtée. L'anti-

¹ Rapport du commandement militaire de Haute-Volta, 1953, cité par V. S. Damoué : *Renaissance et évolution politique de la Haute-Volta (1947-1960)*. Th. 3^e C. UER de géographie, histoire, science de la société, Université de Paris VII, 1988, p.116.

² *id.* : p.116.

impérialisme était essentiellement dans le discours. C'était un moyen d'agitation et de propagande hérité des cours de formation suivis par les responsables du RDA dans les écoles du PCF. On peut néanmoins le qualifier de « progressiste » de par son opposition aux abus de l'administration coloniale et des chefs traditionnels. L'UV, proche du MRP, serait plutôt démocrate-chrétienne, donc de droite. Ses soutiens politiques étaient l'administration coloniale, la chefferie traditionnelle et l'Eglise catholique ;

- L'idéologie était absente du travail de mobilisation. Le critère d'adhésion demeurait très flou dans la plupart des partis. La solidarité clanique ou régionaliste servait souvent de base de recrutement. Un homme politique aussi averti que Ouezzin Coulibaly n'hésitait pas à accuser Nazi Boni de mettre son intelligence au service des *Moose* parce qu'il avait rejeté le RDA présent à l'Ouest non-*moaaga* pour l'UV qualifiée de parti des *Moose*¹. De telles bases de mobilisation expliquent et les options et les antagonismes politiques. Le leader jouait également un grand rôle dans le recrutement. Cela provenait du

¹ Archives du CNRST, B.IV.3, F. Hillenwick commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport mensuel, juillet 1950.

fait que les populations suivaient tel ou tel homme selon sa région d'origine. Celui-ci en retour s'appuyait sur la région pour implanter son organisation. Cette logique a prévalu à l'implantation des partis selon l'origine de leurs dirigeants. Les militants étaient peu regardants des statuts et du programme du parti, textes qu'ils ignoraient du reste. Le seul élément valable à leurs yeux était que tel leader est « un fils de la région ». Le dévouement politique se muait ainsi souvent chez beaucoup d'adhérents en une vénération quasi religieuse, qui attribuait des pouvoirs presque surnaturels au chef, de qui on attend tout, même le miracle. C'est ainsi que les propagandistes du RDA à Bobo-Dioulasso accordaient à F. Houphouët-Boigny le pouvoir d'empêcher le rétablissement de la Haute-Volta ;

- Le RDA excepté, ces partis connaissaient de graves insuffisances organisationnelles. Théoriquement structurés en sous-sections, sections, comité directeur et congrès, ces partis étaient en réalité des comités électoraux qui s'éveillaient lors des consultations électorales avec l'agitation des mots d'ordre

¹ Archives du CNRST, série B.IV.2., P. Rouvillois, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de mai 1947.

répandus par le fameux « téléphone africain ». Les votes étaient pour « un nom, un sigle, voire un animal »¹ ;

- Leur base sociale, RDA compris, était la même : « évolués », commerçants, paysans et anciens combattants. Ces personnes militaient dans telle ou telle formation politique en fonction des critères vus précédemment. Mais les chefs étaient généralement liés aux partis soutenus par l'administration coloniale qui n'hésitait pas à révoquer ceux d'entre eux qui militaient dans les formations politiques (RDA surtout) qui lui étaient hostiles²;
- Les partis politiques voltaïques étaient tous des formations légalistes et réformistes. Aucun d'eux ne remettait en cause le cadre juridique et politique proposé par la France avec laquelle ils ne voulaient pas rompre. La différence résidait surtout dans la tactique à suivre et les alliances à nouer à l'intérieur et à l'extérieur pour conquérir le pouvoir. Aussi, le paysage politique voltaïque connut une grande instabilité liée aux ambitions et aux calculs politiques des hommes politiques. Tout se passait comme si les hommes politiques voltaïques concevaient la

¹ A. Blanchet : *L'itinéraire des partis africains depuis Bamako*. Paris, Plon, 1958, p.21.

² O. Coulibaly : "Intervention à l'Assemblée Nationale Française, 22 mars 1949", in : C. Gérard : *Combat pour l'Afrique*. Abidjan, NEA, 1988, p.41.

politique locale sous l'aspect des rapports entre des personnalités plus que sous celui des rapports entre forces politiques et sociales. Il pouvait difficilement en être autrement, compte tenu de la nature des partis. Les leaders représentaient bien souvent la doctrine, le programme, les statuts du parti.

Ces éléments constituent les caractéristiques fondamentales de la vie politique voltaïque.

CHAPITRE II : LA VIE POLITIQUE EN HAUTE-VOLTA DE 1948 A 1956

En septembre 1947, la Haute-Volta fut reconstituée dans ses limites de 1919 grâce à une conjoncture favorable aux partisans de la renaissance de la colonie. Le contexte de « guerre froide » avait contraint les autorités françaises à accéder à la demande du *Moog-naaba* Saga II et de l'UV qui en avaient fait leur principale revendication¹. Cette mesure était destinée à freiner l'extension du RDA jugé communiste à cette date. Celui-ci avait tout essayé pour s'opposer à la renaissance du territoire voltaïque, usant tour à tour d'arguments nobles tel le refus de la balkanisation de l'Afrique et d'autres moins convaincants comme le retour au travail forcé si la Haute-Volta revoyait le jour². La résurrection de la colonie imposait la mise en place des institutions créées en Afrique par la Constitution d'octobre 1946. Les élections organisées à cet effet opposèrent l'UV et le RDA de 1948 à 1956.

Les premières élections s'étaient déroulées du 30 mai au 13 juin 1948 pour le choix des conseils généraux dont le nombre était de cinquante

S. A. Balima : *Genèse de la Haute-Volta*. Ouagadougou, Imprimerie nationale, 1969, p.98

Archives du CNRST, série B.IV.2., P. Rouvillois, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de septembre 1947.

(dix du premier collège et 40 du deuxième collège). L'UV et les partis de l'administration (RPF, Communauté du Yatenga), aidés par l'église catholique, l'administration coloniale et la chefferie traditionnelle *moaaga*, remportèrent un grand succès. Ces partis, toutes tendances confondues, obtinrent 31 des 50 sièges, laissant 9 au RDA¹.

A la première session du conseil général, l'UV, majoritaire, s'attribua presque tous les postes parlementaires. En effet, les trois sénateurs étaient de ce parti. Ce furent : Christophe Kalenzanga, Nouhoun Sigué et Diongolo Traoré². Il en fut de même pour les conseillers de l'Union française : Conombo Joseph, Bouda François, Bougouraoua Ouédraogo, Michel Dorange étaient tous UV ou apparentés. Le RDA n'arriva à obtenir qu'un seul mandat de conseiller de l'Union française pour Charles Nacuzon Nignan³. Les représentants de la Haute-Volta au Grand Conseil de l'AOF furent également tous de l'Union voltaïque. Ce furent : Bougouraoua Ouédraogo, Guédé Kielo, Pahi Zébango et le RP Goarnisson qui fut remplacé par Maurice Yaméogo⁴.

¹ ANS 17G560(152), A. Mouragues, op. cit.

² AANBF, C. G. 989(1), session du 28 juillet 1948, Ouagadougou.

³ *id.*

⁴ *ibid*

Les élections législatives du 27 juin se déroulaient selon le même scénario. Seule la liste UV comportant Henri Guissou, Nazi Boni et Mamadou Ouédraogo l'emporta¹. L'administration coloniale avait reconnu les siens. De 1948 à 1956, le RDA fut au creux de la vague, ne livrant que des batailles perdues. Ainsi, il perdait les élections législatives de 1951² et celles à l'Assemblée territoriale de 1952 qui, toutes, ont été en faveur de l'UV³.

Ces résultats étaient l'œuvre de l'action conjuguée de l'administration, de la chefferie traditionnelle et de l'église catholique. Les deux premières ne s'embarrassaient pas de légalité pour parvenir à leurs fins : refus d'enregistrer les listes de l'opposition, intimidation des électeurs, vote par un seul électeur (le chef) pour le village ou la famille⁴, bourrage des urnes, manipulations des résultats⁵. En 1956, F. Mitterrand, ministre de la FOM, avouait l'intervention de l'administration dans les élections à F. Houphouët-Boigny en ces termes : « ...mes prédécesseurs m'ont demandé

¹ ANS, 17G560(152), A. Mouragues, op. cit.

² ANS, 17G582(152), op. cit.

³ *id.*

⁴ A. A. Dicko : *Journal d'une défaite*. Paris, Dag Hammarskjöld Foundation/L'harmattan, 1992 (réédition), p.68.

⁵ O. Coulibaly, in C. Gérard : *op. cit.* : pp.29-82.

d'appliquer la circulaire qui limite le nombre des élus RDA. J'ai laissé faire »¹.

Si le RDA devait son échec en 1948 à l'action de la coalition administration, clergé et chefferie traditionnelle, ceux de 1951 et 1952 s'expliquaient non seulement par l'intervention des forces qui lui étaient hostiles, mais aussi par la situation trouble au sein du parti suite à la décision brutale de désapparentement avec le PCF et la polémique entre F. Houphouet-Boigny et G. d'Arbousier que cela avait engendrée. Les militants RDA de Haute-Volta se sentaient perdus².

Les campagnes électorales se résumaient, pour tous les partis, en visites aux notables des différentes localités à qui étaient offerts des cadeaux, en meetings dont le contenu consistait en des attaques systématiques de l'adversaire (insultes, calomnies) et en des promesses démagogiques. Parfois, l'affrontement verbal dérivait en violences physiques comme ce fut le cas à Pô, Tiébélé et Ouahigouya en 1957³ et à Diébougou le 4 mai 1958⁴.

¹ F. Houphouet-Boigny : op. cit. : p.27, in : *Actes du colloque international*, t.II, op. cit.

² Archives du CNRST, B.IV.3., F. Hillemeck, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de septembre 1950.

³ S. Tall : *De Charybde en Seylla*, s. ed., s.d., pp.82-83.

⁴ N. Koni : op. cit.

Les campagnes électorales coûtent cher. Les leaders des partis étaient obligés d'engager leurs propres fonds. L'administration aidait financièrement ses protégés¹. Le RDA bénéficiait de l'immense fortune de son président F. Houphouët-Boigny.

L'Union voltaïque dominait donc la scène politique voltaïque avec la bénédiction de ses parrains politiques. Assurés de la victoire et sans opposition véritable, les responsables de l'UV avaient pour préoccupations essentielles la conquête des postes. Ils se livraient à des jeux politiques sur fond d'intrigues et de manœuvres entre divers clans avec des relents régionalistes qui mettaient en péril la vie du parti.

I.- LES JEUX POLITIQUES VOLTAIQUES

L'UV était conduite à ses débuts par Joseph Conombo, François Bouda et Bernard Tibo Ouédraogo. Ce triumvirat régnait à Ouagadougou où il était bien introduit chez les personnalités qui comptaient (gouverneur, *Moog-Naaba*, évêque). Nazi Boni, à l'Ouest, était associé à la direction du parti². Cette situation fut remise en cause par le retour de Joseph

¹ M. Sorgho : *Entretien*. Ouagadougou, 29 janvier 1998. Cette pratique est également confirmée par G. Chaffard : *op. cit.* : p.289.

² ANS 17G267(111), *op. cit.*

Ouédraogo en 1950 en Haute-Volta. Celui-ci, ancien séminariste, avait été envoyé à Dakar en juin 1947 par Mgr. Thévénoud pour aider l'équipe de l'hebdomadaire *Afrique nouvelle*. Il travailla ensuite à l'IFAN après l'obtention de la première partie du baccalauréat¹.

Revenu à Ouagadougou, Joseph Ouédraogo créa l'union locale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et organisa la jeunesse de Ouagadougou qu'il regroupa dans le conseil de la jeunesse de Haute-Volta dont il fut élu président². Aux élections territoriales de 1952, il fut élu conseiller puis président du conseil général contre Bernard Tibo Ouédraogo, un du triumvirat.

En réaction, celui-ci fonda avec ses amis une association des anciens élèves des écoles publiques et laïques avec pour objectif de s'opposer au mouvement de jeunes créé par Joseph Ouédraogo. Ainsi, naquirent « *le mouvement jeunes mossi* » de Joseph Ouédraogo et le « *mouvement vieux mossi* » de Bernard T. Ouédraogo, F. Bouda et J. Conombo³. Au-delà des rivalités de personnes, l'enjeu était important :

¹ ANS, 17G617 (152), la répartition des ministères en Haute-Volta, notice biographique des ministres, 1957.

id.

² ANS 17G582(152), Service de police, Situation politique en Haute-Volta, 1954.

fallait-il ou non, se passer des chefs et trouver une autre clientèle politique, les jeunes notamment ?

A ce premier type d'opposition s'ajoutaient des conflits d'essence régionaliste. Ils se manifestèrent lors des élections législatives de 1951. La liste établie par les responsables de l'UV plaçait Nazi Boni en quatrième position¹. Or l'UV devait affronter à l'Ouest, où Nazi Boni se présentait, une vigoureuse résistance du RDA. Il interpréta l'attitude de ses pairs de Ouagadougou comme une volonté d'éliminer l'Ouest de l'Assemblée nationale. Aussi, sans rompre les liens avec l'UV, Nazi Boni présentait une liste indépendante dénommée « Amicale voltaïque »². Sa méfiance à l'endroit des *Moose* s'approfondit en 1952 quand le nouveau gouverneur de la colonie, Roland Pré, sur la demande du président du conseil général, Joseph Ouédraogo, transféra la direction de tous les services administratifs de Bobo-Dioulasso à Ouagadougou³, entraînant ainsi le départ de nombreux fonctionnaires. L'économie de la ville pâtit de cette hémorragie.

¹ J. Conombo : *Témoignage*. Ouagadougou, 25-07-1997.

² ANS 17G582(152), op. cit.

³ V. S. Damoué : *op. cit.* : p.204.

A partir de ce moment, Nazi Boni prenait de plus en plus ses distances avec l'UV qu'il jugeait « *ankylosé, trop habitué aux faveurs de l'administration coloniale* »¹. Il n'hésita pas à déclarer que « *les Mossi, c'est une masse sans ombre* »². Et ses militants considéraient que « *se mettre avec les Mossi et les suivre c'est entamer la lente et sûre descente aux enfers de la décadence et de l'obscurantisme* »³. La politique de division du pays en Est-*moaaga* et Ouest-non-*moaaga* appliquée par le gouverneur Mouragues⁴ avait totalement réussi.

Le 29 août 1954, Nazi Boni créa avec Diongolo Traoré un nouveau parti, le Mouvement populaire d'évolution africaine (MPEA), qui fut transformé en Mouvement populaire africain (MPA)⁵.

La désagrégation de l'UV s'accrut avec l'affirmation d'une tendance autonomiste au Nord, dans le Yatenga, avec M. Dorange et surtout Gérard Kango Ouédraogo qui fut élu conseiller général en 1952 et

¹ N. Boni : *op. cit.* : p.7.

F. Gurma, *op. cit.*, p.63.

² *id.* : p. 63.

³ ANS 17G582 (152), *op. cit.*

⁴ ANS 17G582(152), Renseignements de police n°2223/821/SUC. décembre 1954.

au grand conseil de l'AOF. Cette fraction de militants UV devint en 1956 le Mouvement démocratique voltaïque (MDV)¹, d'inspiration « dorangiste ».

Le départ de Nazi Boni et les défections des militants du Yatenga contraignirent les « *jeunes mossi* » et les « *vieux mossi* » à taire leurs divergences pour se retrouver en un congrès de l'UV convoqué au début de l'année 1955 à Ouagadougou. Un nouveau parti, le Parti social d'éducation des masses africaines (PSEMA)² fut créé avec pour objectif avoué de défendre les intérêts des *Moose*³. La chefferie traditionnelle *moaaga* y était, du reste, fortement représentée. Elle obligea le congrès à ne pas utiliser le terme « démocratique » dans la dénomination du parti, estimant qu'elle ne pouvait être membre d'une organisation qui en comportait⁴.

A partir de 1954, le bipartisme de fait (Union voltaïque et Rassemblement démocratique africain) qui régnait en Haute-Volta, céda le pas au multipartisme avec le RDA, le MPA, le PSEMA et le MDV.

1 ANS, 17G582(152), Congrès constitutif du mouvement démocratique voltaïque, 12-13-14-15 juillet 1956.

2 JOHV, 15 janvier 1955, Déclaration d'association dénommée Parti social d'éducation des masses africaines (PSEMA), p.67.

3 C. Savonnet-Guyot : *op. cit.* : p.135.

4 F. Guirma : *op. cit.* : p.76.

Ces partis étaient influencés par les mêmes hommes politiques dont les principaux furent : Ouezzin Coulibaly, Nazi Boni, Joseph I. Conombo, Gérard K. Ouédraogo, Joseph Ouédraogo et Maurice Yaméogo. Qui sont-ils?

II.- QUELQUES ELEMENTS DE BIOGRAPHIE DE CERTAINS HOMMES POLITIQUES VOLTAIQUES

Ouezzin Coulibaly fut assurément l'homme politique voltaïque le plus connu en Afrique francophone. Il est né à Pouy, près de Dédougou, en 1909 de Moumouni Coulibaly et de Séwéré Coulibaly, des paysans *bwaba*¹. De 1916 à 1922 il fréquenta l'école primaire régionale de Dédougou qu'il quitta pour l'école primaire supérieure (EPS) de Ouagadougou. En 1925, il rejoignit la célèbre école William Ponty du Sénégal où il passa trois ans. Il en sortait diplômé et devient instituteur. Il servit successivement à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora. En 1935, il fut nommé surveillant général à William Ponty, poste qu'il occupa dix ans durant². Pendant son séjour à Bobo-Dioulasso, il se convertit au catholicisme et adopta le prénom

¹ Z. Semi-Bi : *op. cit.* : p.15.

id., p.17

de Daniel. Nombre de ses compagnons comme Moussa Kargougou¹, né en 1925, ancien militant de l'UV, du MDV et du RDA, qui a occupé sous la loi-cadre et même aux moments des indépendances de hautes fonctions (député, ministre), que Ouezzin Coulibaly a enseigné à William Ponty ; Domba Konaté², né en 1916, décédé en 1998, militant du RDA qui lui a cédé sa place sur la liste RDA de Banfora aux élections territoriales de mars 1957, Abdoulaye Konaté³ 78 ans, membre de la jeunesse RDA de Haute-Volta, partisan d'une ligne de gauche avec ses compagnons Saïfoulaye Diallo et Daouda Diallo, très durs à l'endroit de la direction du parti qu'ils traitaient de bureaucrate et de stalinien, sont des témoins qui soulignent son intelligence et sa vivacité d'esprit. Il lui est également reconnu une grande compétence et une conscience professionnelle aiguë ; on le crédite aussi d'un grand courage, d'un sens profond de l'amitié, d'une grande franchise, d'une parfaite loyauté et d'une ouverture d'esprit. Un autre trait de son caractère, souvent souligné, est son art consommé de la diplomatie et son entregent pour convaincre et faire accepter ses points de vue. Ces qualités professionnelles et morales lui ont été d'une grande utilité dans son action politique, faisant de lui un grand rassembleur.

1. M. Kargougou : *Entretien*. Ouagadougou les 10-12-13 avril 1996.

2. D. Konaté. *Entretien*. Bobo-Dioulasso le 15 juin 1997

3. A. Konaté : *Entretien*. Ouagadougou le 20 juillet 1997.

L'engagement politique de Ouezzin Coulibaly date des premières élections de l'immédiat après-guerre, en 1945. Sollicité par ses compatriotes de la Haute-Côte-d'Ivoire pour être candidat aux consultations électorales, il déclina l'offre après sa rencontre avec F. Houphouët-Boigny par l'entremise d'un ami commun, Doudou Gueye¹. Il devint le fidèle compagnon de l'Ivoirien contre lequel sa candidature avait été suscitée, et fit campagne en sa faveur². Dès lors, il adhéra au PDCI puis au RDA en 1946 et contribua à son implantation dans presque toute l'Afrique.

En Haute-Volta, c'est lui, comme vu plus haut, qui fut le maître d'œuvre de la création, de l'implantation et du rayonnement du RDA sur tout le territoire entre 1947 et 1957.

Son habileté politique se révéla à travers la création du PDU qui permit à son parti de prendre pied dans la région *moaga* et son accession à la vice-présidence du conseil de gouvernement à la loi-cadre³. Une telle ascension était loin d'être évidente. En effet, Ouezzin Coulibaly avait lutté avec le RDA contre la reconstitution de la Haute-Volta en 1947⁴ ; il avait

¹ Fondation Houphouët-Boigny, *Revue de l'institut africain de recherches et d'études historiques et politiques*, 1978, n° 4, p.23.

C. Gérard : *op. cit.* : p.15.

² AANBF, AT 1135, La Haute-Volta à l'heure de la loi-cadre, cérémonie d'investiture du conseil de gouvernement, 1957.

³ Archives du CNRST, Ouagadougou, B.IV-2, P. Rouvillois, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de septembre 1947.

d'ailleurs choisi de résider en Côte-d'Ivoire dont il était encore, en 1956, député à l'Assemblée nationale française¹. Il était donc peu connu dans son pays d'origine, l'essentiel de sa vie politique s'étant déroulé en Côte-d'Ivoire. Son retour en terre voltaïque fut très diversement apprécié, bien que Gérard K. Ouédraogo² et Joseph I. Conombo³ réclament, chacun, la paternité de ce retour.

Quoi qu'il en soit, Ouezzin Coulibaly n'était pas le bienvenu dans son pays d'origine, d'autant plus qu'il se posait en rival de nombreux prétendants au poste de vice-président. Sa victoire fut due, nous le rappelons, à l'appui de F. Houphouët-Boigny et de ses collègues du gouvernement français. Ceci peut expliquer que, tout en étant fédéraliste, il se soit rallié aux thèses anti-fédéralistes du président du RDA.

La dépendance de la Haute-Volta de la Côte-d'Ivoire sur le plan économique est aussi une cause possible de l'attitude du vice-président du conseil voltaïque vis-à-vis du président ivoirien. Sékou Touré ne se gêna d'ailleurs pas pour rompre avec Ouezzin Coulibaly avant sa mort le 7

¹ ANS 17G 617(152), *op. cit.*

² Z. Sémi-Bi : *op. cit.* : p.172. Gérard K. Ouédraogo nous a aussi confirmé cela à Ouagadougou le 10 mai 1996.

³ J. Conombo : "Témoignage". p.219-223, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, *op. cit.* Conombo a fait le même témoignage à Ouagadougou le 25 juillet 1997.

septembre 1958, estimant qu'il était tenu par F. Houphouët-Boigny¹. Il invoqua cette raison pour ne pas assister à ses obsèques, se faisant remplacer par Saïfoulaye Diallo, Ismaël Touré et Moussa Diakité².

Lorsque Ouezzin Coulibaly disparaissait, il semblait difficile de situer la Haute-Volta dans le débat fédéraliste. Ce n'est qu'après sa mort que le RDA voltaïque, sous l'influence de Ousmane Bâ, Soudanais d'origine, secrétaire politique de la section voltaïque et ministre de la Fonction publique, opta pour le fédéralisme et se joignit au PRA de Nazi Boni, de J. I. Conombo et de Gérard K. Ouédraogo.

Nazi Boni était, comme Ouezzin Coulibaly, de l'ethnie *bwaba*. Il est né en 1910 à Bwan, dans le cercle de Dédougou, de Nitiomsi Boni et de Souanniwé Tamini³. De par son père, il appartenait à une vieille lignée de chefs de terre. Son appartenance à cette « noblesse patriarcale »⁴ lui valut d'être livré à l'école des Blancs, plus en otage qu'en élève, pour témoigner de la soumission du village. Ainsi, en 1921 il était recruté à l'école élémentaire régionale de Dédougou. En 1925, il fut admis à l'EPS de Ouagadougou. Ses succès scolaires lui ouvrirent les portes de William-

¹ A. Levin : *Jeune Afrique* n° 1980-1981 du 22 décembre au 4 janvier 1999, p.54.

² *id.*, p.54.

³ C. Magnini : "Nazi Boni". p.586, in : *La Haute-Volta coloniale*, op. cit., p.586.

⁴ J. Sarrat-Danielle : in N. Boni, *Histoire synthétique de l'Afrique résistante*. Paris, Présence africaine, 1971, p.11.

Ponty. Il y resta de 1928 à 1931. Muni de son diplôme, il débuta une carrière d'instituteur qui le conduisit successivement à Ouagadougou, Tenkodogo (en Haute-Côte-d'Ivoire), Aboudé, Bongouanou, Odienné, Agboville, Aboisso, Treichville en Côte-d'Ivoire.

Comme bon nombre de fonctionnaires africains de cette époque, il fut en butte aux brimades de l'administration coloniale française qui multiplia les chausse-trappes pour nuire à sa carrière professionnelle¹.

Contrairement à nombre de ses pairs, Nazi Boni était resté très attaché au terroir et résidait fréquemment dans son village, délaissant les chefs-lieux. Palé Welté qui a été son compagnon², Moussa Kargougou³ qui l'a combattu et Paul Nikiéma⁴ avec qui il fonda en 1959 le PNV et le PRL, le peignent comme un homme courageux, franc, loyal. Certains lui reprochent cependant son intransigeance et son manque de diplomatie. Ce trait de caractère lui aurait attiré de nombreuses inimitiés. Il fut élu conseiller

¹ C. Magnini : "op. cit." : p.588, in : *La Haute-Volta coloniale*, op. cit.

² I. W. Palé : *Témoignage*. Ouagadougou, 12-07-97.

³ M. Kargougou : *Témoignage*. Ouagadougou, 10-12-13 avril 1996.

⁴ P. Nikiéma : *Témoignage*. Ouagadougou, 30 juin 1997.

général de la Haute-Côte-d'Ivoire en 1946¹, puis de la Haute-Volta (1948-1959) et député à l'Assemblée nationale de 1948 à 1959.

Il mit à profit son mandat et son autorité, au risque de compromettre ses positions électorales, pour entreprendre des réformes sociales dans sa région d'origine, le *Bwamu*. Il parcourut toute la région avec ses partisans, proscrivant ce qui dans les coutumes apparaissait contraire à la morale et au progrès : mariages forcés ou prématurés, funérailles ruineuses². Il fit également installer des centres d'état civil, institua le traitement de masse contre la syphilis, maladie dont souffrait grandement la région, entreprit la rénovation de l'habitat traditionnel³.

L'engagement politique de Nazi Boni date, comme pour Ouezzin Coulibaly, des élections de 1945. Sollicité par de nombreux compatriotes pour être candidat aux élections, il déclina l'offre et figura parmi les Voltaïques qui proposèrent Ouezzin Coulibaly. Celui-ci, qui s'était désisté en faveur de F. Houphouët-Boigny, sollicita le soutien de Nazi Boni à son candidat. C'est ainsi qu'il fit campagne pour l'Ivoirien à la première constituante⁴. Mais le divorce intervint rapidement entre les deux et Nazi

¹ ANS 17G541 (44) *Assemblées locales*, 1946.

² S. L. Kambiré : *op. cit.* : p.10.

³ *id.*, p.10.

⁴ W. I. Palé : *op. cit.*

Boni s'éloigna à jamais du RDA. Moussa Kargougou estime que l'attitude de Nazi Boni s'explique par le dépit ressenti de n'avoir pas été choisi comme proche compagnon par F. Houphouët-Boigny¹. Cette explication semble un peu courte. D'autres nous paraissent plus plausibles.

Après les élections, F. Houphouët-Boigny choisit comme second à Paris, non pas Ouezzin Coulibaly, mais Marcel Laubouet, un ressortissant de la Basse-Côte-d'Ivoire. Nazi Boni vit dans ce choix la volonté du Sud de « *traiter le Nord en paria* »². Par ailleurs, quand en 1946, Ouezzin Coulibaly fut chargé de recruter 200 élèves pour la France, seuls 27 de la Haute-Côte-d'Ivoire furent retenus³. Sa conviction fut faite de la volonté d'hégémonie du Sud sur le Nord. Elle fut renforcée par le sort infligé aux travailleurs migrants voltaïques en Côte-d'Ivoire⁴. Enfin, en visitant la librairie du RDA à Abidjan, il y découvrit l'influence marxiste que subissait la jeune formation politique⁵. Cela le rebuta.

¹ M. Kargougou : *op. cit.*

² S. L. Kambiré : *op. cit.* : p.8.

³ W. I. Palé : *op. cit.*

⁴ ANS 2G31(10), Haute-Volta, rapport politique annuel, 1931. Ce rapport révèle pour la seule année 1931, 999 cas d'invalidités, 252 décès sur un effectif de 6000 travailleurs. Les familles ne reçurent aucune indemnité.

⁵ S. L. Kambiré : *op. cit.* : p.8.

Pour toutes ces raisons, Nazi Boni adhéra à l'Union voltaïque et milita à la renaissance de la Haute-Volta. C'est donc par « nationalisme » et par rejet du communisme que celui-ci s'était éloigné du RDA de F. Houphouët-Boigny et de Ouezzin Coulibaly.

Militant de la reconstitution de la Haute-Volta, il fut aussi un fédéraliste convaincu, adhérant aux regroupements des partis africains (Convention africaine en janvier 1957 et Parti du regroupement africain en mars 1958). Il fut parmi les députés partisans de la fédération du Mali. A ce titre, malgré la défection de la Haute-Volta, il fut membre fondateur du PFA dont les objectifs étaient : la réalisation de l'unité africaine et l'évolution progressive de la Communauté vers une confédération multinationale. Mais tout comme Ouezzin Coulibaly, il demeura attaché à la France. C'est pourquoi il fit voter oui au référendum de 1958. Même son fédéralisme était teinté de francophilie. Lors des débats à l'Assemblée territoriale voltaïque sur les fédérations primaires, Nazi Boni développa les arguments suivants : les grands ensembles économiques sont nécessaires à l'Afrique francophone pour un développement ; cela constitue la sauvegarde de l'unité de l'Afrique française face aux influences anglo-saxonnes (Ghana et Nigéria)¹. Ayant été

¹ AANBF, AL 819, séance du 11 décembre 1958.

de 1948 à 1957 un des poulains de l'administration coloniale française¹, il devint à partir de la loi-cadre l'homme à abattre à cause de ses prises de position fédéralistes.

Malgré ses convictions fédéralistes et unitaires, Nazi Boni estimant la cohabitation impossible avec les *Moose*, n'hésita pas à demander la création d'un neuvième territoire en AOF qui regrouperait l'ouest de la Haute-Volta, le sud-est du Soudan et le nord de la Côte-d'Ivoire. Cette requête aurait eu au ministère de la France d'outre-mer un écho favorable². Mais le projet ne vit jamais le jour à cause de l'opposition des autres territoires. Cette initiative lui valut, pendant longtemps, le qualificatif de séparatiste³.

Joseph Issoufou Conombo qui fut un des premiers responsables de l'UV, président du PSEMA et du PDU, est né le 09 février 1917 à Tampiko (Kombissiri) à 50 km de Ouagadougou. Après avoir fréquenté William Ponty, il en sortit comme médecin africain. Il fut mobilisé dans l'armée pendant la seconde guerre mondiale dans les services de santé. A la

¹ ANS 17G582 (152), *op. cit.*

² ANS 17G582 (152) situation politique en Haute-Volta, 1954, meeting du MPA à Bobo-Dioulasso, 21 décembre 1954.

³ S. L. Kambiré : *op. cit.* : p.11.

fin de la guerre, il rentra au pays et servit comme médecin à Batié, dans le sud-ouest du pays.

Son engagement politique commença après la première constituante avec l'échec du *Balum naaba* aux élections. Le *Moog-naaba* Saga II, sur les conseils de Mgr. Thévenoud, fit venir à Ouagadougou un certain nombre d'intellectuels *moose* dont J. I. Conombo. Leur mission fut de l'aider à la renaissance de la Haute-Volta et à l'arrivée du rail à Ouagadougou¹. C'est ainsi qu'il devint un des premiers responsables de l'UV appuyée par la chefferie traditionnelle, l'Eglise catholique et l'administration coloniale française. Il fut élu conseiller de l'Union française en 1948, député à l'Assemblée nationale de 1951 à 1959.

L'influence très grande que la chefferie *moaaga* exerçait sur lui guidait ses choix où les calculs politiques prenaient le pas sur les convictions politiques. C'est ainsi qu'il négocia avec Ouezzin Coulibaly et son parti sur le dos de ses militants, mais avec l'aval du *Moog-naaba*, la fusion PSEMA-RDA pour former le PDU². Lui et Henri Guissou

¹ I. J. Conombo : "Témoignage". p.221, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, op. cit.

² ANS 17G 582 (152), Fusion PSEMA-RDA, naissance du PDU, 1956.

démissionnèrent auparavant des IOM¹. L'opération permettait sa survie politique et celle de ses amis, Bernard Tibo Ouédraogo et François Bouda. Malheureusement, il ne récolta pas les dividendes de l'alliance. Ouezzin Coulibaly en fut le grand gagnant.

J. I. Conombo quitta le PDU en septembre 1957, estimant avoir été le "*cocu magnifique*"² de la fusion, s'allia au MDV et au MPA pour déstabiliser le gouvernement en déposant une motion de défiance le 17 décembre 1957³. Lié au MPA fédéraliste, il se convertit au fédéralisme. Les conditions de sa conversion répondaient plus à un désir de vengeance qu'à un engagement conscient pour une cause. Cela lui était d'autant plus difficile que son électorat, les *Moose*, était sous l'influence des chefs hostiles à la fédération. Il n'est donc pas étonnant que face à l'échec de la Fédération du Mali et à la chasse aux sorcières déclenchée par le président Maurice Yaméogo, il rejoignit le RDA en avril 1959⁴. Pour lui, le fédéralisme a surtout été un moyen pour se maintenir au devant de la scène politique.

¹ *id.*

² AANBF, AT 1034, motion de défiance déposée par J. Conombo, séance du 17 décembre 1957.

³ *id.*

⁴ J. Conombo : *Témoignage*. op. cit.

Joseph Ouédraogo est venu à la politique en 1950. Né en 1919 à Saba, près de Ouagadougou, il fréquenta le petit séminaire de Pabré. En 1947, il fut envoyé à Dakar par Mgr. Thévenoud pour travailler au journal *Afrique nouvelle*. Il travailla ensuite l'IFAN comme aide-technicien et affecté à Ouagadougou en 1950. Son retour en 1952 brouilla quelque peu le jeu politique sur le plateau *moaaga*. Il organisa la jeunesse en un conseil dont il fut élu président et créa également l'Union territoriale des syndicats CATC dont il fut aussi le président ; il fut par ailleurs vice-président de la confédération africaine des travailleurs chrétiens¹. Ancien militant de l'UV, puis du PSEMA, il participa à ce titre à la naissance du PDU dans lequel il occupa le poste de secrétaire politique chargé de la coordination². Soutenu par l'Eglise catholique et par les jeunes *moose*, il brigua, comme nous l'avons dit plus haut, avec succès, la présidence de l'Assemblée territoriale en 1952³. C'est lui qui, lors de la formation du premier Conseil de Gouvernement en 1957, s'opposa ouvertement à la désignation de Ouezzin Coulibaly comme vice-président du conseil. Celui-ci le proposa néanmoins comme ministre des Finances, espérant ainsi affaiblir le camp des anciens

¹ ANS 17G 617 (152), notices biographiques de certains ministres du gouvernement de la Haute-Volta.

² ANS 17G 582 (152), Comité provisoire du PDU.

³ ANS 17G 617 (152), op. cit.

PSEMA, notamment Joseph I. Conombo, François Bouda et Bernard Tibo Ouédraogo en qui le vice-président du conseil ne plaçait pas une grande confiance.

Joseph Ouédraogo n'a jamais nourri des convictions fédéralistes très profondes. Lors de la discussion sur les fédérations primaires, il fut un des rares députés à émettre des réserves, estimant qu'aller à la fédération sans la Côte-d'Ivoire était source de nombreux inconvénients pour la Haute-Volta¹. Il fut pourtant membre de la délégation voltaïque qui participa à Bamako et à Dakar à la constitution de la fédération du Mali². Après la volte-face de M. Yaméogo, il adhéra au Parti national voltaïque (PNV) et au Parti républicain de la liberté (PRL) fondés par Nazi Boni et Laurent Bandaogo³. Cette décision était plus liée à l'antagonisme qui l'opposait à Maurice Yaméogo qu'à la défense d'un idéal fédéraliste.

Gérard Kango Ouédraogo fut, à partir de 1956, une des figures de proue de la scène politique voltaïque. Il est né le 10 septembre 1925 à Ouahigouya. Aux élections territoriales de 1952, Gérard K. Ouédraogo figurait sur la liste déposée par M. Dorange à Ouahigouya⁴. Celle-ci

¹ AANBF, AL 819, Procès-verbal, séance du 08-01-1959.

² id.

³ N. Boni : *op. cit.* : pp.56-65

⁴ ANS, 17G 541 (144), Assemblées locales, *op. cit.*

l'emporta sur celle de Bougouraoua Ouédraogo, conseiller de Ouahigouya depuis 1946 au titre de la communauté du Yatenga¹. Après des tractations entre M. Dorange, son mentor, et Bernard Ouédraogo candidat à la présidence de l'Assemblée territoriale, il fut élu au Grand Conseil de l'AOF dont il devint questeur². Le dorangisme, auquel est lié Gérard K. Ouedraogo, a entraîné dans son sillage tous les déçus de l'UV et du RDA. Parmi eux, citons Moussa Kargougou ex-militant de l'UV et Darsalam Diallo, ancien RDA.

Le 16 juillet 1956, il convoqua à Ouahigouya le congrès constitutif d'un parti, le Mouvement démocratique voltaïque (MDV). Dans sa résolution de politique générale, le nouveau parti apprécia la loi-cadre comme une « *étape des réformes souhaitées* » et se prononça pour le « *fédéralisme* »³. Mais il prit langue avec le RDA, anti-fédéraliste, pour former le premier gouvernement de la loi-cadre. Des conflits d'intérêts nés des élections partielles de Pô et de Ouahigouya en 1957⁴ le poussèrent vers le PSEMA et le MPA et firent de lui un militant de la cause fédéraliste.

¹ ANS, 17G 267 (111), Affiliation politique des conseillers généraux du Soudan, 10 mai 1947.

² ANS, 17G 541 (144), op. cit.

³ ANS, 17G 582 (152), Congrès constitutif du MDV, 16-07-1956.

⁴ S. Tall : op. Cit. : pp. 82-83

Les convictions fédéralistes du MDV ne semblaient pas très profondes malgré la résolution prise en son congrès constitutif. Il assista à la création de la Convention africaine à Dakar en janvier 1957, mais comme observateur¹. Le MDV a également été membre du PRA. Ces prises de position et attitudes ne résultaient pas d'un idéal. Elles répondaient plus à des tactiques politiques liées aux alliances internes au territoire pour résoudre des problèmes conjoncturels. Le MDV pouvait difficilement afficher des convictions fédéralistes affirmées dans la mesure où il était lié au RPF par l'entremise de Michel Dorange et sa base comprenait un grand nombre d'anciens combattants qui, manipulés, rejetaient la fédération et l'indépendance. C'est donc sans surprise que Gérard K. Ouédraogo rejoignait les rangs des anti-fédéralistes face aux difficultés que rencontrait le fédéralisme. En avril 1959, il rallia avec Joseph I. Conombo, le RDA pour tenter de survivre politiquement².

Maurice Yaméogo est un des hommes politiques importants de cette période. Il est l'exemple de ces politiques qui ne reculent devant rien pour assouvir leurs ambitions. Il voit le jour à Koudougou en 1921. Après des études primaires, il intégrait le petit séminaire de Pabré d'où il sortit sans diplôme. Intelligent et cultivé, il réussit à se faire recruter comme

¹ ANS, 17G 611 (152), op. cit.

J. Conombo : op. Cit.

commis des services administratifs, financiers et comptables¹. En 1946, il adhéra à l'UV dont il fut élu conseiller général le 15 décembre 1946 et grand conseiller en 1948². Plus tard, il rejoignit le RDA puis le PSEMA en 1954 qu'il abandonna pour le MDV en 1956. C'est au titre de ce parti, qu'après les élections de mars 1957, il devint membre du conseil de gouvernement. Lors de la crise du 17 décembre 1957, Maurice Yaméogo abandonnait son parti pour le RDA après des promesses de poste³. Certains prétendent que Dède Pierre, militant RDA, lui aurait également apporté un chèque pour éponger des dettes gênantes⁴.

A la fin de la crise, Maurice Yaméogo fut promu ministre de l'Intérieur, devenant ainsi la deuxième personnalité du gouvernement, comme précédemment vu. Il poursuivit son ascension jusqu'à la vice-présidence du conseil et, plus tard, président de la République de Haute-Volta. Les conditions de son accession au pouvoir et son ambition effrénée de s'y maintenir, firent de lui l'instrument des forces anti-fédéralistes et le principal artisan de l'échec de la Fédération du Mali.

¹ ANS, 17G 617 (152), op. cit.

² ANS, 17G 541 (144), op. cit.

³ S. A. Balima : *op. cit.* : p.257.

⁴ J. Conombo : *op. cit.* : F. Houphouët-Boigny confirme le fait lorsqu'il déclare au colloque sur le RDA que Dède a été contacté, in : Actes du colloque, t.II, p.15.

L'étude de la vie de ces hommes qui ont marqué l'histoire de la Haute-Volta nous permet de tirer les enseignements suivants :

- Toutes ces élites politiques se sont enfermées dans les logiques territoriales, institutionnelles et administratives du système colonial français. Les revendications unitaires de ceux d'entre eux qui étaient fédéralistes se situaient dans la même dynamique et étaient quant au fond, la défense de la présence française contre, comme le disait Nazi Boni, l'influence anglo-saxonne du Nigéria et du Ghana ;

- Les convictions politiques étaient très peu profondes chez nombre d'entre eux, ce qui se traduit par le « nomadisme politique » que l'on a constaté en Haute-Volta. Les partis politiques RDA, PRA, PSEMA, UV, etc. semblaient être de simples instruments de promotion individuelle. Beaucoup d'entre eux ont retenu de leurs activités parlementaires le rituel de la démocratie plus que les principes. Ainsi s'expliquent les changements perpétuels du paysage politique voltaïque par les alliances qui se nouaient et se dénouaient au gré des événements et des avantages individuels ou partisans à en tirer.

La politique semble se résumer, pour eux, à l'art de la ruse et de l'hypocrisie.

Il n'est donc pas étonnant que les partis qu'ils animaient s'allièrent en métropole à des formations politiques dans le but surtout de disposer de « protecteurs » à Paris.

III.- LES ALLIANCES METROPOLITAINES

L'initiation à la vie politique fit découvrir aux hommes politiques africains la nécessité des alliances avec les formations métropolitaines pour faire avancer leur cause. Les élus voltaïques s'allièrent, selon leur option politique, soit au Parti communiste français (PCF), soit au Mouvement républicain populaire (MRP).

Les élus RDA, suivant F. Houphouet-Boigny, s'étaient inscrits au Mouvement unifié de la résistance (MUR), apparenté au Groupe parlementaire communiste¹. Il s'agit surtout de Ouezzin Coulibaly. Pour le

¹ F. Houphouet-Boigny : op. cit. : p.10, in : *Actes du colloque ...*, op. cit.

président du RDA, seul le hasard aurait guidé son choix¹. Le doute est permis. En effet, en 1946, le PCF participait au gouvernement français. Il avait cent quatre vingt élus au Parlement et jouissait d'une grande audience en France². Il était aussi le seul parti métropolitain à accepter de le soutenir. Il pouvait donc être d'un grand secours aux Africains. Dès 1946, le PCF aida le RDA à naître, à se doter d'une organisation solide, d'une presse de qualité et assura la formation des cadres du parti³. Il permit à F. Houphouet-Boigny de se rendre à Bamako à bord d'un avion, celui du maréchal Goering, prêté par le ministre de l'armement français qui était communiste⁴. Il y eut même des représentants du PCF conduits par R. Barbé, membre du comité central, qui firent des tournées à Bobo-Dioulasso, invitant les populations à la révolte contre l'administration coloniale⁵. De même, des dirigeants syndicaux comme Pierre Morlet, liés au PCF, faisaient de fréquentes tournées en Haute-Volta. Ils avaient, avec les responsables syndicaux, des réunions au cours desquelles ils les exhortaient à soutenir la politique du

¹ *id.* : p.10.

² R. Schachter-Morgenthau : *Le multipartisme en Afrique de l'ouest francophone jusqu'aux indépendances*. Paris, l'Harmattan, 1998, p.94.

³ ANS 17G560(152), Lettre de Raymond Barbé à Saïfoulaye Diallo, 27 décembre 1946.

⁴ D. E. Zinsou D. E. : "Notre combat à Bamako". Fondation Houphouet-Boigny, *Revue de l'Institut Africain d'Etudes et de Recherches Historiques et Politiques*, n° 7-8 octobre 1986,, p.10

Archives du CNRST, BIV2, P. Rouvillois, rapport trimestriel, 4^e trimestre 1948 du cercle de Bobo-Dioulasso

RDA. C'est ainsi qu'au cours d'une tournée, le délégué syndical métropolitain, déclarait, à l'issue des élections de juin 1948 qui furent en défaveur du RDA, que le parti n'avait pas été battu par les électeurs, mais par les autorités administratives et que ces élections seraient annulées¹. Le PCF apportait donc au RDA voltaïque, à l'instar des autres sections du mouvement, une aide concrète pour son implantation et l'élargissement de son audience. Mais en 1947, le PCF était exclu du gouvernement du fait de la guerre froide. L'alliance avec lui était plutôt préjudiciable au RDA qui subissait les foudres de l'administration coloniale. Le RDA choisit alors de rompre avec ce parti. Le 18 octobre 1950, les élus RDA au Parlement français annonçaient qu'ils se désapparentaient du groupe parlementaire communiste². Les dirigeants du RDA présentaient cette décision comme un « *repli tactique* » destiné à enlever aux autorités françaises le prétexte communiste pour réprimer le mouvement³.

La méthode choisie pour une décision aussi importante est très discutable. En effet, le congrès d'Abidjan de 1949 n'accordait aucun

¹ Archives du CNRST, BIV2, P. Rouvillois, rapport trimestriel, 3^e trimestre 1948 du cercle de Bobo-Dioulasso.

² Fondation Houphouet-Boigny, Yamoussokro, *Communiqué du RDA*, 18 octobre 1950.

³ F. Houphouet-Boigny, Réponse à d'Arboursier, *Afrique noire*, 24 juillet 1952.

pouvoir de décision aux parlementaires du parti. Seul le comité de coordination était habilité à siéger entre deux congrès¹. La crainte d'un rejet de la proposition explique qu'il fallût violer les textes du parti, d'autant plus que F. Houphouet-Boigny déclarait : « *les masses étaient prêtes au combat, mais pas les cadres...* »².

La nouvelle orientation ne fit pas l'unanimité au sein du parti, malgré les missions d'explications menées par Ouezzin Coulibaly, Mamadou Konaté et Hamani Diori³. De nombreuses sections rejetèrent la décision. Le mot le plus dur fut de Bakary Djibo du Niger qui la qualifia « *de grand acte de trahison* »⁴.

En Haute-Volta, le désappareusement semble avoir été bien apprécié par les militants, surtout les « évolués ». Il était pour eux synonyme de promotion ou tout au moins de conservation de leurs postes⁵. Cependant, une fraction de la jeunesse du parti cria à la trahison. Pour elle, la lutte des « masses » avait été étouffée par les « réactionnaires ». Elle

¹ Fondation Houphouet-Boigny, Yamoussokro, *Motion au congrès de 1949*, Abidjan.

Fondation Houphouet-Boigny, *Revue de l'Institut Africain d'Études et de Recherches Historiques et Politiques*, 1^{er} juillet 1987, p.1.

² A. Blanchet : *op. cit.* : p. 40.

³ S. Diarra : *op. cit.* p.36.

M. Paré : *L'implantation et le développement du RDA dans la région de Bobo-Dioulasso de la période coloniale à l'indépendance - 1946-1960-*. Mémoire de maîtrise, université de Ouagadougou, 1980, p.55.

suivit d'Arbousier, mais le parti fit tout pour les réduire¹, la nouvelle ligne politique suivie étant la collaboration avec l'administration. En effet, en Haute-Volta, une campagne systématique fut menée pour le renforcement de l'Union française. Le parti justifia l'impôt de capitation qui, à ses dires, servait à équiper les hôpitaux et les dispensaires, à construire des écoles et des routes. Il incitait donc les populations à s'en acquitter à temps². Pour mieux les persuader, les dirigeants locaux du RDA évoquaient certaines formules qui les irritaient auparavant. C'est par exemple l'une de celles du médecin sénégalais Ba Hamat qui affirmait en 1948 : « *l'heure n'est pas à la révolte. Madagascar et l'Indochine sont pour nous des exemples qui doivent nous faire réfléchir. Une seule mitrailleuse au-dessus de Bobo-Dioulasso suffirait à nous anéantir tous* »³. Le déploiement des moyens psychologiques employés hier pour conquérir les populations étaient alors utilisés pour les concilier aux autorités coloniales. Les propagandistes du parti, les chefs influents et même l'Eglise catholique furent mis à profit pour prouver à l'administration coloniale, les nouvelles dispositions du RDA⁴.

¹ A. Konaté : *Témoignage*. Ouagadougou, 20 juillet 1997.

² ANS, 17G582(152), Meeting de Ouezzin Coulibaly à Bobo-Dioulasso, 5-11 1956.

³ Archives du CNRST, B.IV.2, P. Rouvillois, commandant le cercle de Bobo-Dioulasso, rapport politique de janvier 1948.

⁴ M. Paré : *op. Cit.* : pp.51-52.

René Pleven et François Mitterrand, alors respectivement président du conseil et ministre de la France d'outre-mer, avaient été les artisans de la rupture RDA-PCF. Leur parti, l'Union démocratique et sociale de la résistance (UDSR) devint le partenaire du RDA à l'Assemblée¹. Le parti gagnait dans l'opération car le ministre de la France d'outre-mer multipliait les instructions officielles aux gouverneurs des territoires pour les inviter à ménager le RDA².

Quant aux députés de l'UV, ils s'associèrent dès 1948 aux Indépendants d'outre-mer (IOM) proches du MRP et furent dirigés par Senghor après sa rupture avec la SFIO³.

L'alliance avec le MRP servait les intérêts de l'UV, surtout que dans la distribution des sphères d'influence, la Haute-Volta avait été attribuée à cette formation métropolitaine⁴. Les gouverneurs, qu'il faisait nommer en Haute-Volta, favorisaient, comme on l'a vu, l'UV aux élections.

¹ G. Chaffard : *op. cit.* : pp.263-265.

² F. Mitterrand : *Présence française et abandon*. Paris, Plon, 1957, pp.186-187.

³ ANS, 17G147(17), Manifeste des IOM, 1951.

⁴ J. Foccart : *Foccart parle*, t.I. Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995, p.96.

Plus tard, quand l'UV éclata en PSEMA, MPA et MDV, les deux premiers, tout en se combattant en Haute-Volta, collaboraient en Métropole au sein des IOM jusqu'en septembre 1956. Le troisième parti se lia aux gaullistes¹.

La présence des députés africains au Parlement français et leur alliance avec des parlementaires métropolitains ont constitué pour eux une expérience des plus instructives. Certains d'entre eux occupèrent des responsabilités au sein du Parlement ou des fonctions de ministres². Ils acquirent ainsi une précieuse expérience politique qui modifia leur appréhension des problèmes africains et surtout leur approche des relations entre l'Afrique et la Métropole. Ils découvraient la différence fondamentale entre les problèmes des colonies et ceux de la France. Cette prise de conscience engendra le développement de deux thèmes qui mobilisèrent les Africains à partir de 1956 : l'autonomie politique voire l'indépendance et l'unité africaine. Ils furent amplifiés par la situation au sein de l'Union française et celle dans les colonies anglaises voisines du bloc français de l'Afrique de l'ouest. Quelle répercussion ces thèmes ont-ils eu en Haute-Volta ?

¹ J. Conombo : *Témoignage* : op. cit.

² L. S. Senghor, J. Conombo, M. Keita, furent des secrétaires d'Etat dans des gouvernements français. Hamani Diori occupa les fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale.

CHAPITRE III : LE FEDERALISME EN HAUTE-VOLTA

Les territoires de l'AOF ont très tôt été agités par les débats sur le maintien ou non de la fédération AOF. Les Voltaïques, préoccupés, à la fin de la guerre, par la renaissance de leur territoire, ne se sont intéressés que tardivement à la question fédérale. Celle-ci s'imposa dans la colonie lors de l'adoption de la loi-cadre et des polémiques qu'elle avait engendrées. A l'instar des autres colonies de l'AOF, la Haute-Volta avait, alors, ses partisans et ses adversaires du fédéralisme qui s'affrontèrent autour du maintien de la fédération AOF et, plus tard, de la participation du territoire à la construction de la Fédération du Mali. Ces questions influencèrent la résolution des grandes questions que la colonie a connues à partir de 1956 et rythmèrent son évolution politique.

I.- LA LOI-CADRE ET LA COMMUNAUTE FRANCO-AFRICAINE EN HAUTE-VOLTA

En Haute-Volta, seuls le RDA et le MPA avaient une vision politique à long terme. C'étaient véritablement les seuls partis qui s'engagèrent dans la bataille fédéraliste de manière consciente. Le PSEMA

et le MDV n'avaient aucune doctrine véritable sur la question fédérale. Ils étaient les impondérables qui réglèrent le jeu d'instabilité gouvernementale dans le plus pur style de la IV^e République. Ils étaient manipulés par l'un ou l'autre camp auquel ils se joignaient en fonction des intérêts du moment. Ils s'allièrent tantôt au RDA, tantôt au MPA suivant les événements et le profit qu'ils en escomptaient. Ainsi, à partir de 1956, la mise en place des institutions issues de la loi-cadre se fit en Haute-Volta sur fond de bataille fédéraliste à laquelle se mêlèrent des considérations politiciennes (ambitions de postes et régionalisme...).

Le RDA voltaïque partageait, en tant que parti, les points de vue du président du mouvement, F. Houphouët-Boigny, sur le fédéralisme. Cependant, Ouezzin Coulibaly, responsable le plus en vue du PDV-RDA, était plutôt fédéraliste. F. Houphouët-Boigny, lui-même, avoua les difficultés qu'il avait eues à le convaincre du bien-fondé de la loi-cadre¹. En 1956, lors des élections municipales en Côte-d'Ivoire et face au développement de la xénophobie, il s'écriait : *«Et vous, Africains, si vous voulez qu'un "originaire" de Côte-d'Ivoire soit séparé d'un "originaire" de Guinée et soit séparé d'un "originaire" du Soudan, où ira-t-on quand nous seront séparés*

¹ Houphouët-Boigny F. : "Témoignage", p.15, *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, op. cit.

*les uns des autres...»*¹. Bien que fédéraliste convaincu, il suivit les positions de F. Houphouët-Boigny afin, entre autres raisons, de préserver l'unité du mouvement RDA². Il le sauva de l'éclatement au congrès de Bamako (1957) en œuvrant au compromis avec Sékou Touré, un autre « jeune turc »³ du parti, également opposé aux positions anti-fédéralistes du président du mouvement. Même sur son lit de mort, il publia à la veille du référendum du 28 septembre un communiqué reprenant les positions officielles du comité de coordination RDA du 03 août 1958 : gestion autonome complète des affaires territoriales, refus d'un exécutif fédéral, adhésion à la communauté franco-africaine⁴.

Ces principes du RDA guidèrent l'action de O. Coulibaly en Haute-Volta. Pour marginaliser le MPA fédéraliste, il négocia une alliance au sommet avec le PSEMA. De cette union naquit le Parti démocratique unifié (PDU) en septembre 1956. Le comité directeur était présidé par J. I. Conombo, ancien président du PSEMA. Le *Moog-naaba* Saga II en était le président d'honneur¹. Cette manœuvre politique permit au RDA de

¹ O. Coulibaly, *Concorde*, 15 novembre 1956, cité par R. Schachter-Morgentau : *op. cit.* : p.236.

A. Konaté : *Témoignage*. Ouagadougou, 20/07/1997.

² F. Houphouët-Boigny : *op. cit.* : p.15.

⁴ O. Coulibaly : "Communiqué de presse". *AFP*, 2-09-1958.

ANS, 17G582(152), Fusion PSEMA-RDA, naissance du PDU, 24-09-56.

phagocyter le PSEMA, membre des IOM, et de prendre pied sur le plateau *moaaga* d'où il était absent.

Les responsables du PSEMA pouvaient alors survivre politiquement. Ainsi, aux élections de 1957, le PDU remportait 37 sièges sur 70¹. O. Coulibaly était élu à Banfora où Domba Konaté lui avait cédé sa place sur la liste de cette circonscription².

Après les consultations électorales, Ouezzin Coulibaly prit langue avec le MDV qui avait obtenu 26 sièges avec l'aide politique, matérielle et financière de F. Houphouët Boigny. Des contacts discrets noués entre le RDA et ce parti aboutirent à un protocole d'accord signé le 29 avril 1957 à Abidjan par F. Houphouët-Boigny pour le RDA et Michel Dorange pour le MDV (cf. texte en annexe). Cet accord secret partageait les postes ministériels, à l'Assemblée, au Grand conseil et le pays en zones d'influence entre les deux formations³. Mais les négociations s'étaient déroulées dans l'ignorance du président du parti et du *Moog-naaba* Saga II. Aussi, la formation du gouvernement s'avéra difficile à cause des oppositions d'essence régionaliste.

¹ ANS 17G617(152), Conseils de gouvernement et Assemblées territoriales (1956-1957).

² Z. Semi-Bi : *op. cit.* : p.108. Ce fait a été confirmé par Domba Konaté lui-même, le 15 juin 1997 à Bobo-Dioulasso.

³ S. A. Balima : *Légendes et histoire... op. cit.*, p.254.

En effet, les *Moose* de Ouagadougou estimaient détenir le droit d'occuper le fauteuil de vice-président du Conseil. L'appui de F. Houphouët-Boigny et de ses collègues du gouvernement français ainsi que l'apport du MDV permirent à Ouezzin Coulibaly de triompher. Son gouvernement comprenait sept PDU et cinq MDV¹.

Le vice-président du conseil conscient de la fragilité de sa position, forma un gouvernement sans les leaders de l'ex-PSEMA ni ceux du MDV, excepté M. Dorange qui occupait les fonctions de ministre de l'Intérieur². Il se lia les nouveaux ministres en amenant tout le gouvernement à Abidjan où la BIAO leur accorda des crédits nécessaires à l'achat de voitures³. Les dirigeants écartés du gouvernement interprétèrent les actions de O. Coulibaly comme une volonté de liquider l'ancienne classe politique pour un renouveau. Ils mirent alors tout en oeuvre pour le déstabiliser. J. I. Conombo saisit l'occasion des journées d'études du PDU pour mettre fin à la fusion RDA-PSEMA. A ces journées d'études tenues à Bobo-Dioulasso le 12 septembre 1957, O. Coulibaly proposa de les transformer en congrès extraordinaire afin de faire du PDU une section du RDA. J. Conombo contesta la procédure utilisée et décida de reconstituer le PSEMA.

¹ ANS 17G617(152), La répartition des Ministères en Haute-Volta, 1957

² *id.*

³ F. Guirma : *op. cit.* : p.86.

Finalement, les journées d'études étaient érigées en congrès extraordinaire et le PDU devenait l'Union démocratique voltaïque, section du RDA (UDV-RDA)¹.

L'alliance avec le MDV se brisa suite aux élections partielles de Pô et de Ouahigouya pour remplacer deux conseillers MDV décédés accidentellement : Yalgado Ouédraogo et Pierre Abo Damadia². Contrairement aux accords de Yamoussoukro et d'Abidjan, le RDA présenta des candidats contre le MDV. Le MDV cria à la trahison. En décembre 1957, le PSEMA et le MDV rejoignaient le MPA pour créer un groupe parlementaire, le Groupe de la solidarité voltaïque (GSV)³. Celui-ci proposa l'élection de son secrétaire général, Nazi Boni, président du MPA, à la présidence de l'Assemblée territoriale. Il triompha contre le RDA Moussa Kargougou, par 37 voix contre 31⁴. Fort de cette victoire, le GSV déposa une motion de défiance au Gouvernement. Elle fut adoptée par 36 voix contre 16 bulletins blancs sur 52 votants⁵.

¹ Fondation Houphouët, *Création et statuts de l'Union démocratique voltaïque (UDV-RDA)*.

² S. Tall : *op. cit.* : p. 82-83.

³ AANBF, AL 1053, Procès-verbaux des séances 1949-1958.

⁴ *id.* : Procès-verbal de la séance du 05 décembre 1957.

⁵ *ibid.* : Procès-verbal de la séance du 17 décembre 1957.

Ouezzin Coulibaly refusa de démissionner estimant que la majorité qui le renversait n'était que « de hasard »¹.

La question fédéraliste pesa lourd dans la résolution de la crise. En effet, le RDA, F. Houphouët-Boigny en particulier, craignait que Nazi Boni ne devienne vice-président du Conseil. Sa victoire aurait été celle des fédéralistes².

Nazi Boni, très proche de Senghor aux IOM, était partisan du système confédéral entre la France et les fédérations AOF et AEF. Son parti, le MPA, était une section de la Convention africaine. Au congrès constitutif de ce parti interterritorial, Nazi Boni avait une position allant au-delà des fédérations africaines. Il préconisait la transformation de l'AOF en un Etat unitaire, les territoires devenant des départements relevant d'un exécutif fédéral installé à Dakar³.

Ses idées fédéralistes servirent de prétexte aux autorités françaises pour combattre son parti aux élections de mars 1957. En effet, le gouverneur du territoire, M. Y. Bourges, lui aurait dit : « *votre parti est une section de la Convention africaine. Je vous avertis que le Gouvernement*

¹ *ibid.*

² F. Houphouët-Boigny : "Témoignage", p.15, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, op. cit.

³ N. Boni : déclaration à *Afrique Nouvelle*, 16 octobre 1957.

profitera des élections du 31 mars pour choisir les hommes qui l'aideront à appliquer la loi-cadre»¹. Le MPA n'obtint que cinq députés aux élections.

F. Houphouët-Boigny et le pouvoir colonial s'impliquèrent dans la résolution de la crise voltaïque pour barrer la route du pouvoir aux fédéralistes. Usant de fortes pressions sur des députés de l'opposition, de corruption et de promesses de postes, le RDA réussit à créer un nouveau rapport de force. Maurice Yaméogo, Denis Yaméogo, Nader Attié, tous députés MDV et Mathias Sorgho du PSEMA se rangèrent sur les positions du RDA². Le 22 janvier 1958, l'Assemblée convoquée par Jean Morin, vice-président de l'Assemblée, en l'absence du président Nazi Boni, accordait la confiance à Ouezzin Coulibaly³. Le 6 février 1958, le vice-président faisait approuver une nouvelle équipe ministérielle par l'Assemblée. Maurice Yaméogo devenait la deuxième personnalité du Gouvernement en occupant le poste de ministre de l'Intérieur, Denis Yaméogo devenait ministre de la Justice et Mathias Sorgho, ministre de la Santé⁴. Le 25 avril 1958, la

¹ N. Boni : *op. cit.* : p.8.

² AANBF, AT 1018, Procès-verbal, séance du 20 janvier 1958.

³ *id.* : Procès-verbal de la séance du 22 janvier 1958.

⁴ *ibid.* : Procès-verbal de la séance du 6 février 1958.

majorité RDA faisait élire son candidat à la présidence de l'Assemblée, Laurent Bandaogo, par 38 voix contre 32 à Nazi Boni¹.

La crise et sa résolution allaient renforcer le camp des fédéralistes en Haute-Volta. En effet, la lutte pour le maintien des fédérations coïncida avec l'effort de regroupement des partis politiques en AOF. Les partisans du fédéralisme ne se tinrent pas pour battus, malgré l'application des décrets de la loi-cadre. Ils œuvrèrent à rallier en Afrique le plus grand nombre de personnes à leur cause afin d'isoler les anti-fédéralistes qui se retrouvaient surtout au RDA.

C'est ainsi que dès 1950, après le désappareillement du mouvement de F. Houphouët-Boigny avec le PCF, les IOM l'avaient approché. Mais aucun ne pu être conclu². Il faut dire que les contacts avaient été noués sur une base de quiproquo. Les IOM, estimant le RDA affaibli, pensaient le moment venu pour l'absorber. Or, pour le RDA, la rupture avec les communistes ne signifiait nullement sa disparition. C'était surtout la recherche d'un nouveau souffle pour s'imposer sur le plan politique. Aussi, lorsque les IOM lui proposèrent de disparaître en se dissolvant, de supprimer sa presse et de rompre avec ses militants

¹ *ibid.* : Procès-verbal de la séance du 25 avril 1958.

² Afrique nouvelle, 10 février 1951.

soupçonnés de communisme, il rejeta ces conditions inacceptables. Les militants RDA se rappelèrent opportunément la soudaine désaffection de certains signataires de l'appel de 1946, responsables des IOM¹.

De plus, certaines déclarations n'arrangeaient pas le rapprochement des deux organisations : « *il est de notre devoir d'aider le RDA à changer de politique dans l'intérêt de la France... Nous voulons essayer dans l'intérêt de la France et de l'Afrique de ramener le RDA à une vue plus objective de la réalité...* »² disait Senghor au cours d'un meeting à Dakar.

La fusion RDA et IOM aurait difficilement pu se faire en Haute-Volta où les rapports entre les militants, surtout les responsables, de ces deux mouvements avaient dépassé le niveau de la simple adversité politique. Nous en voulons pour preuve les qualificatifs que Nazi Boni et Ouezzin Coulibaly se lançaient mutuellement. Le premier, estimant le second trop lié à F. Houphouët-Boigny, le traitait de « Muezzin » tandis que le second ne voyait dans le premier qu'un « laquais au service des *Moose* ».

Au lendemain des élections législatives du 2 janvier 1956, les IOM reprenaient l'initiative de l'unité des partis africains. Le congrès prévu à

¹ L'allusion concerne surtout M. L. S. Senghor absent de la conférence de Bamako de 1946 qui a vu la naissance du RDA.

² *Afrique nouvelle*, 10 novembre 1950.

cet effet, put se tenir à Dakar du 11 au 13 janvier 1957. S'y retrouvèrent comme participants : le Bloc démocratique sénégalais de L. S. Senghor et M. Dia ; le MPA de Nazi Boni, l'Union des indépendants du Niger de I. Zodi, le Mouvement démocratique dahoméen de H. Maga, la section dakaroise de l'Union démocratique dahoméenne avec A. Adandé, des délégations du Togo, du Cameroun et du Gabon¹. Le RDA, composé de militants PDU et de l'US-RDA, dirigé par O. Coulibaly, y était en observateur ainsi que le MDV de Gérard K. Ouédraogo².

Le congrès se fixait pour objectif de dépasser les résultats du congrès des IOM de Bobo-Dioulasso par la constitution d'un véritable parti fédéral capable de faire pièce au RDA. Le résultat fut la création de la Convention africaine (C.af) représentée seulement en Haute-Volta, au Sénégal, au Niger et au Dahomey³.

Aux élections du 31 mars 1957, le RDA remportait globalement en AOF une éclatante victoire (238 élus)⁴. Il était à la crête de la vague. Il retrouvait alors sa place de premier parti d'Afrique. Dès lors, le RDA ne

¹ ANS 17G 611 (152), Le congrès de regroupement des partis africains, 1957.

² *id.*

³ *ibid.*

⁴ Z. Semi-bi : « Du creux à la crête de la vague : le cheminement du RDA de 1950 à 1957 », p.104, in : Actes du colloque international sur l'histoire du RDA, op. cit.

pensa plus qu'à absorber les autres partis. Toutes les tentatives de regroupement politiques furent vouées à l'échec du fait de son intransigeance.

Ainsi échoua la conférence de regroupement des partis politiques africains convoquée à Paris le 15 février 1958, conférence à laquelle assistaient les voltaïques Ouezzin Coulibaly au titre du RDA, Nazi Boni pour la Convention africaine, Joseph Conombo, délégué du PSEMA et Gérard K. Ouédraogo, représentant le MDV. L'échec est dû au refus du RDA de changer de sigle, malgré les concessions faites par les autres en proposant des appellations nouvelles dérivées du RDA comme Mouvement démocratique africain (MDA), et Rassemblement populaire africain (RPA)¹. La délégation du RDA à la réunion suivante à Dakar le 26 mars 1958 renouvela la même position : ils acceptaient le regroupement à condition que ce fût sous le sigle RDA.

Les autres partis présents à Dakar durent se résoudre à fonder le Parti du regroupement africain (PRA) sans lui. Ce parti était présent dans sept territoires de l'AOF. Seule la Mauritanie n'abrita pas une de ses sections. Il eut des sections en Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Dahomey, au

¹ A. Blanchet : *op. cit.* : p.77.

Niger, au Soudan, au Sénégal et en Haute-Volta¹. La section voltaïque était composée du MPA de Nazi Boni, du PSEMA de Joseph I. Conombo et du MDV de Gérard K. Ouédraogo, sous le nom de Mouvement du regroupement voltaïque (MRV)² présidé par G. K. Ouédraogo.

L'attitude du RDA face au regroupement des partis africains s'expliquait par sa prétention à vouloir intégrer tous les autres en son sein et à sa crainte du fédéralisme. Dès la création de la C.af, F. Houphouët-Boigny déclarait : « *La C.af reste pour le moment une espérance pour certains, mais pas une réalité pour l'Afrique* »³. Et Ouezzin Coulibaly appréciait la création du PRA en ces termes : « *du fait que le RDA n'est pas entré avec son sigle dans le groupement organique, le problème du regroupement en Haute-Volta se pose d'une manière délicate et je crois que nous devons pour notre territoire repenser complètement la formule du regroupement* »⁴.

La vraie raison du refus de l'unité par le RDA, fut, comme on l'a vu, le fédéralisme qui rebutait sa direction. Les fédéralistes gagnaient donc de l'audience en Haute-Volta, mettant en difficulté le RDA sur un terrain qui

¹ ANS 17G611 (152) *op. cit.*

² ANS 17G617(152), 1^{er} congrès interfédéral du Parti du regroupement africain (25-27 juillet 1958).

³ *Afrique nouvelle* du 22 janvier 1957.

⁴ G. Coulibaly : déclaration à l'AFP 26-3-58.

avait été le sien, celui de l'unité africaine, dès sa création en 1946. Ceci explique l'attitude hostile du RDA au nouveau parti. Les relations entre eux prirent dans presque tous les territoires un aspect conflictuel. En Haute-Volta, les militants du PRA et du RDA s'affrontèrent violemment à Diébougou et à Gaoua au Sud-Ouest, faisant un mort et quatre blessés dont le député Nazi Boni¹. La politique du regroupement menée par les fédéralistes réduisait le nombre des partis en Haute-Volta à deux : le RDA et le PRA. Au multipartisme instauré en 1954, se substituait le bipartisme en 1958, rappelant ainsi les premiers moments des activités politiques où deux partis, l'UV et le RDA dominaient la scène politique du pays.

C'est dans une telle conjoncture politique voltaïque que survinrent les événements d'Alger du 13 mai 1958 qui ont ramené Charles de Gaulle au pouvoir et le projet de Communauté franco-africaine qu'il proposa aux Africains².

Le PRA, à son congrès constitutif de Cotonou (25-27 juillet 1958), opta pour l'indépendance immédiate dans le cadre d'une

¹ ANS 17G 632(111), Synthèses politiques mensuelles des services de sûreté de l'AOF (1958).

² J. Lacouture : *De Gaulle : le politique*. Paris, seuil, 1985, p.448.

confédération multinationale avec la France¹. Mais le PRA voltaïque allait opter finalement pour le « oui » au référendum, abandonnant la position prise à Cotonou.

Avant le référendum, la Haute-Volta vivait à nouveau une situation politique tumultueuse. Le 7 septembre 1958, le vice-président du Conseil mourait à Paris. Compte tenu des rivalités entre les partis politiques et en leur sein, il était à craindre des troubles. En effet, chacun des hommes politiques voltaïques en vue ambitionnait de remplacer le défunt. Il en était ainsi au RDA de Maurice Yaméogo qui, en tant que ministre de l'intérieur, assurait l'intérim de la vice-présidence, de Joseph Ouédraogo, secrétaire général de l'UDV-RDA et de Ousmane Ba, bien que Soudanais d'origine, occupait les fonctions de secrétaire politique de l'UDV-RDA et de ministre de la Fonction publique. Au PRA, Nazi Boni, Gérard Kango Ouédraogo et Joseph I. Conombo étaient aussi candidats à la succession et voulaient surtout faire payer à Maurice Yaméogo ce qu'ils appelaient sa « trahison ». C'est alors qu'intervint le *Moog-Naaba* Kougri.

Celui-ci avait accédé au trône des souverains *moose* à la mort de son père, le *Moog-naaba* Saga II, le 12 novembre 1957². Sa désignation

¹ ANS 17G617(152), 1^{er} congrès..., op. cit.

² Agence France-Presse, 12-11-1957.

par le collège électoral avait donné lieu à des tractations menées et par les hommes politiques et par les chefs coutumiers. En effet, conformément à la coutume, de nombreuses candidatures s'étaient déclarées, avec chacune ses partisans. Le frère du *naaba* défunt, soutenu par J. Conombo et ses amis, déposa sa candidature. Un des fils du souverain concourait également à la chefferie, appuyé par M. Dorange, alors ministre de l'Intérieur. Quatre candidats étaient en lice, dont le fils aîné de *Naaba* Saga II, Moussa Kongo. Il avait l'appui du RDA à travers Joseph Ouédraogo et Ousmane Ba qui persuadèrent Ouezzin Coulibaly de le soutenir et l'aval des Grands Electeurs par l'entremise du *Tan-soaba* à qui le chef défunt avait arraché un serment en faveur de son fils aîné. Ainsi, Moussa Kongo devint *naaba* sous le nom de Kougri¹. Lors de son intronisation, tous ceux qui l'avaient combattu se réconcilièrent avec lui. Il se mit alors à rêver de fonction moderne telle que celle de chef du gouvernement. Le jeune *naaba*, désireux de jouer un rôle politique, était conscient que dans le pouvoir « moderne », la chefferie traditionnelle ne pesait rien du tout. C'est pourquoi, il signifiait aux autorités territoriales, la volonté des chefs traditionnels de ne pas abandonner aux seuls élus la direction du pays, car, selon lui, « *l'élus de plusieurs siècles a*

¹ *id.*, 28-11-1957.

conservé ses droits »¹ La mort de Ouezzin Coulibaly fut pour lui l'occasion de réaliser son rêve. Le 15 octobre 1958, il exigea la formation d'un gouvernement d'union nationale². Le 17 octobre 1958, il adressait un ultimatum à Maurice Yaméogo, vice-président intérimaire, l'invitant à démissionner pour faire place à un régime impérial. Le même jour, les troupes du *Moog-naaba* encerclaient l'Assemblée territoriale³, mettant ainsi en pratique ses propos tenus auparavant : « *Nos glorieux ancêtres ont conquis ce pays par la force des armes et nous devons conserver ce patrimoine par les mêmes forces si l'on voulait nous en dessaisir* »⁴. L'aventure échoua lamentablement. Les guerriers du souverain, fatigués de se tenir au soleil et sans ordre clair et précis, durent regagner le palais du *Moog-naaba*.

Cette pittoresque démonstration de force, que certains ont appelée le « 18 Brumaire » de *Naaba* Kougri, aurait été le résultat d'une manipulation du souverain par certaines forces politiques.

¹ P. Lippens : *op. cit.* : p.28.

² AFP, 15-10-58.

³ AANBF, AT 1048, Procès-verbal de la séance du 17 octobre 1958.

⁴ K. Sandwidi : *Les partis politiques en Haute-Volta*. Thèse de doctorat d'Etat en droit du développement, université de Poitiers, 1981, p.66.

Le souverain était en effet très jeune (il n'avait que 29 ans) et sans expérience (il avait à peine un an de règne). Les origines du coup d'Etat se trouveraient au camp militaire de Ouagadougou d'où le colonel Chevraut, commandant les troupes françaises en Haute-Volta, manipulerait les anciens commandants et le *Moog-naaba*, aidé en cela par Joseph I. Conombo, Gérard Kango Ouédraogo et Michel Dorange¹. Les deux groupes avaient des desseins différents. Pour le chef militaire, l'action du *Moog-naaba* maintiendrait la Haute-Volta au sein de l'empire français comme département². Quant aux hommes politiques, leur principal objectif était de déstabiliser Maurice Yaméogo.

Leur implication dans les événements du 17 octobre 1958 était patente. Cela se manifesta à travers les difficultés que rencontra l'Assemblée nationale pour apprécier le putsch. Après de longues discussions sur la question, les députés finirent par créer une commission, composée de militants PRA (Gérard Kango Ouédraogo, Nazi Boni, Joseph Conombo) et RDA (Christophe Kalenzanga, Cyprien Zoungrana, Ali Barraud), chargée de rédiger une motion. Le résultat fut un chapelet de rappels des principes démocratiques. Nulle part il n'y était fait mention ni de

¹ P. Nikiema : *op. cit.* : 30 juin 1997.

² F. Guirma : *op. cit.* : p.104.

responsables des troubles à rechercher, ni de sanctions à prendre. Les raisons d'une telle attitude résideraient dans la cohésion du tissu social qu'il fallait préserver à tout prix¹.

Par-delà les ambitions personnelles, cette nouvelle crise voltaïque est d'essence politique avec, en toile de fond, le débat sur le statut des territoires français d'Afrique.

L'union réclamée par le *Moog-naaba* se fit contre lui. Le 20 octobre 1958, Maurice Yaméogo fut confirmé par l'Assemblée, à l'unanimité, vice-président du Conseil² et un protocole d'accord fut signé entre le RDA et le PRA, le 19 octobre³. Le 10 décembre 1958, le RDA et le PRA formèrent un gouvernement d'union nationale⁴. Ces deux partis qui, à partir de 1958 étaient les seuls sur la scène politique voltaïque, avaient, lors du référendum du 28 septembre 1958, mené campagne pour le « oui » qui l'emporta à 95%⁵. La Haute-Volta devenait ainsi membre de la communauté franco-africaine et optait le 11 décembre 1958 pour le statut de

¹ AANBF, AL 1053, arrêtés, procès-verbaux, 1949-1958, procès-verbal de la séance du 20 octobre 1958.

² AANBF, AT 1049, Procès-verbal de la séance du 20 octobre 1958.

³ N. Boni : *op. cit.* : p.11.

⁴ AANBF, AL 1018, Procès-verbal de la séance de l'Assemblée législative du 10 décembre 1958.

⁵ AANBF, AL 1053, Arrêtés, procès-verbaux, 1949-1958.

République¹. L'Assemblée législative engageait aussi le pays dans une option fédéraliste, mais à une faible majorité (34 pour 32 contre)².

II.- LA HAUTE-VOLTA ET LA FEDERATION DU MALI

Bien que la Haute-Volta se soit prononcée pour la communauté franco-africaine, l'idée fédéraliste ne s'était pas éteinte pour autant. Elle gagnait plutôt du terrain. A l'Assemblée, devenue législative, une majorité, sans distinction d'étiquette, s'était dégagée pour l'unité africaine, pour la fédération et l'indépendance³. Sur ces questions, la ligne de partage ne passait plus entre RDA et PRA, mais entre partisans et opposants au fédéralisme. Le RDA voltaïque, surtout sa sous-section de l'Ouest, s'était rallié au fédéralisme. En effet, l'Union démocratique voltaïque, section du RDA (UDV-RDA), adoptait à sa conférence tenue à Bobo-Dioulasso le 26 octobre 1958 une résolution en faveur de la Fédération primaire⁴. Le comité exécutif de l'Union démocratique de la jeunesse voltaïque adoptait également, à une assemblée générale réunie à Ouagadougou du 12 au 14

¹ AANBF, AL 819, op. cit., Procès-verbal de la séance du 11 décembre 1958.

² *id.*

³ AANBF, AL 814, Fédération du Mali, Rapport, 1959.

⁴ Fondation Houphouët-Boigny, *Vie politique voltaïque, 1956-1960.*

décembre 1958, deux motions dont l'une demande « *à toutes les forces vives de toutes les Républiques africaines de lutter pour l'aboutissement d'une fédération renforçant les bases des futurs Etats-Unis d'Afrique noir* »¹.

Ousmane Bâ, secrétaire politique du RDA, inspira au *Moog-naaba* une déclaration en faveur de la fédération le 06 décembre 1958². Le courant fédéraliste était si fort que Maurice Yaméogo fut obligé de suivre³.

Auparavant, celui-ci avait tout mis en œuvre pour faire échec aux fédéralistes. En effet, après le vote favorable à la fédération par l'Assemblée législative le 11 décembre 1958, le président du conseil de gouvernement voltaïque œuvra, avec l'aide de F. Houphouët-Boigny et du Haut-commissaire de Haute-Volta, Max Berthet, à disqualifier la délégation voltaïque à la réunion de Bamako⁴. C'est ainsi que le représentant du président de la communauté dans le territoire annonça par un télégramme envoyé le 28 décembre, que la Haute-Volta ne serait pas représentée officiellement. Mais les délégués (Joseph Ouédraogo, Sibiri Salembéré, Djibril Vinama, Ali Barraud, Nazi Boni, Drissa Boni, Joseph Conombo, Gérard K. Ouédraogo) acquittèrent eux-mêmes leurs billets d'avion pour être présents à Bamako⁵. Cette manœuvre provoqua l'ire de Nazi Boni qui s'en

¹ Agence France Presse, 14-12-1958.

² id., 6-12-1958.

³ AANBF, AL 819, séance du 8 janvier 1959.

⁴ AFP, 1-1-1959

⁵ P. Gam : op. Cit. : p.422

prit au cours de la conférence à « *ceux qui prétendent disposer de la Haute-Volta comme d'un panier de colas. On tente de nous ridiculiser, notre Assemblée s'est prononcée clairement pour la fédération. La Haute-Volta y participera malgré les communiqués contradictoires* »¹.

Rentrée à Ouagadougou, la délégation voltaïque fut aux prises avec l'hostilité du président du conseil de gouvernement. Il se basa sur la qualité non officielle des participants de Haute-Volta à la conférence pour ne pas reconnaître les engagements pris à Bamako.

Mais les députés voltaïques étaient en majorité favorables à la fédération primaire. Maurice Yaméogo ne pouvait que s'incliner. Il dirigea la délégation voltaïque à l'Assemblée constituante fédérale en janvier 1959 à Dakar. Celle-ci choisit les membres du bureau parmi lesquels figurait Ali Barraud remplacé par Maurice Yaméogo, sans doute pour le rallier plus solidement au processus². Il prêta serment, à l'instar des autres responsables, de défendre la Fédération à tout prix³.

¹ AFP, 23-12-1958.

² P. Gam : *op. cit.* : p.424.

³ N. Boni : *op. cit.* : p.11.

Membres voltaïques de l'Assemblée nationale française 1945-1960

Tableau n°1

(PRIVATIF) Territoire	Assemblée nationale constituante 1 1945	Assemblée nationale constituante 2 1945	Première législative 10 novembre 1946	Deuxième législative 17 juin 1951	Troisième législative 02 janvier 1956
Côte-d'Ivoire	Reste (1)	Houphouët-Boigny Ouezzin Coulibaly Zinda Kaboré	Houphouët-Boigny Ouezzin Coulibaly Zinda Kaboré	Houphouët-Boigny Sanogo	Houphouët-Boigny Ouezzin Coulibaly
Haute-Volta	Houphouët-Boigny (2)	Nazi Boni (3) Guissou Henri Mamadou Ouédraogo	Guissou Henri Conombo Joseph Ouédraogo Mamadou Nazi Boni	Nazi Boni Conombo Joseph Guissou Henri Nazi Boni	Nazi Boni Conombo Joseph Guissou Henri Gérard K. Ouédraogo

1. Elu du premier collège

2. Elu du deuxième collège

3. Elections du 27 juin 1948 après le rétablissement de la Haute-Volta (1947)

Cette délégation était constituée de responsables RDA (Joseph Ouédraogo, Sibiri Salembéré, Djibril Vinama et Ali Barraud) et PRA (Nazi Boni, Gérard K. Ouédraogo, Boni Drissa et Joseph Conombo). Le 28 janvier 1959, l'Assemblée constituante voltaïque ratifiait la Constitution de la Fédération du Mali¹.

Maurice Yaméogo ne s'était rallié que du bout des lèvres au fédéralisme. Sa position étant encore très précaire, il ne pouvait pas affirmer ses propres convictions. Tout en se proclamant fédéraliste à Ouagadougou, le Président du Conseil donnait à Paris, au général de Gaulle et à J. Foccart, des gages sur son antifédéralisme². Mais cela était ignoré et à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Lorsque la Fédération du Mali fut constituée, il usa de l'opposition traditionnelle Est-*moaaga* et Ouest-non *moaaga* pour la briser. Il fut aidé dans son oeuvre de dislocation de la fédération par la décision prise de faire de Bobo-Dioulasso la capitale du Mali. Il poussait alors le *Moog-Naaba* Kougri à condamner la fédération naissante. Ainsi, celui-ci revenait sur ses proclamations de foi fédéralistes en mettant en garde contre une « *entreprise qui ne tiendrait pas compte des réalités intra-historiques de chaque peuple et, en particulier du nôtre, dont on connaît les*

¹ AANBF, AL 814, Procès-verbal, Séance de l'Assemblée -constituante du 28 janvier 1959.

P. Gam : op. Cit. : p.419

caractéristiques »¹. Le souverain *moaga* avait aussi opportunément reçu le 06 février 1959 une mission nigérienne composée de trois chefs traditionnels : MM. Boubacar Diallo, ministre de la santé, Alghabit, député et Amadou Issaka, également député. Elle lui proposa la constitution d'une fédération autre que celle du Mali entre le Niger et la Haute-Volta. La proposition était d'autant plus alléchante qu'elle suggérait de mettre le *Moog-naaba* à la tête de ce nouvel ensemble². La déclaration du *Moog-naaba* permit également au président du conseil de demander à l'Assemblée les pleins pouvoirs pour trois mois³, parce que disait-il, celui-ci faisait toujours planer un danger sur la République, se référant ainsi à la tentative de putsch avorté du 17 octobre 1958. Ces pouvoirs spéciaux lui ont servi pour s'imposer plus tard, notamment dans le rejet de la Fédération du Mali.

III.- LA LIQUIDATION DE LA FEDERATION DU MALI ET DES FEDERALISTES EN HAUTE-VOLTA

En se ralliant au courant fédéraliste, Maurice Yaméogo avait sauvé son poste de président du conseil. Une fois solidement installé, il

¹ AFP, 20-12-1958

² P. Gam : *op. cit.* : p.426.

³ JORHV, n° spécial, 30 janvier 1959, Loi n°1-59-ACL du 28 janvier 1959 conférant au gouvernement de la Haute-Volta des pouvoirs exceptionnels, p.63.

bénéficiait de l'appui de la France et de la Côte-d'Ivoire pour briser le Mali. Un nouveau gouverneur, Paul Masson, remplaça Max Berthet comme Haut-commissaire, représentant le président de la Communauté en Haute-Volta. Sa mission était d'aider ce pays à quitter le Mali. Le 28 février 1959, Maurice Yaméogo présentait à l'Assemblée la Constitution voltaïque dont le premier article exclut la Haute-Volta de la fédération du Mali. On y lit en effet que : «*la Haute-Volta est une République une et indivisible, membre de la communauté à laquelle elle adhère individuellement*»¹. Elle fut adoptée à la surprise générale car il n'était un secret pour personne que l'Assemblée législative voltaïque était majoritairement fédéraliste. Pour N. Boni, ce résultat fut obtenu frauduleusement par le vote de vingt deux députés présents sur soixante-dix². Cette présentation des faits par le chef de l'opposition voltaïque est contestée par d'autres documents qui avancent le chiffre de trente sept députés³. Quel que soit le nombre exact de députés présents, Maurice Yaméogo avait réussi son opération. Son projet de Constitution fut soumis à référendum le 15 mars 1959. Il fut adopté à plus de 90% de voix. Seul l'ouest de la Haute-Volta s'était rangé derrière ses députés fédéralistes, Nazi Boni (PRA) et Ali Barraud (RDA), et avait

¹ JORHV du 5 avril 1959, numéro spécial, Constitution de la Haute-Volta, 2 mars 1959, p.2.

N. Boni : *op. cit.* : p.12.

² P. Gam : *op. cit.* : p.427.

massivement rejeté la constitution anti-fédéraliste¹. Pour justifier sa volte-face, Maurice Yaméogo déclarait : *« nous sommes pour l'unité africaine, mais une unité à laquelle tous les Etats d'Afrique française doivent d'abord participer. La Haute-Volta ne veut pas choisir entre Dakar et Abidjan. Elle dit qu'il faut à la fois Dakar et Abidjan »*². Puis, il avançait des arguments juridiques pour masquer ses prises de position politique. En effet, l'article 86 de la Constitution de la Communauté française imposait aux Etats qui désiraient former une fédération, outre le référendum local, de faire confirmer la résolution de l'Assemblée locale par l'assemblée métropolitaine. Ensemble, ces deux assemblées déterminaient les modalités de constitution de la fédération. Ces deux conditions n'ayant pas été remplies, Maurice Yaméogo considéra que la Haute-Volta n'avait donc pas véritablement adhéré à la Fédération du Mali.

La querelle fédéraliste allait avoir de lourdes conséquences en Haute-Volta. Elle accentuait la division régionaliste Est-Ouest, l'Est étant anti-fédéraliste et l'Ouest fédéraliste. Pourtant, des leaders RDA influents de l'Est comme Joseph Ouédraogo n'apprécièrent guère la rupture des engagements pris à Dakar. Le PRA n'apprécia pas non plus. Mais Maurice Yaméogo, muni d'armes légales qu'étaient les pleins pouvoirs octroyés par

S. A. Balima : *Légendes et histoire...* op. cit., p.286.

AFP, 2-3-1959

l'Assemblée et les résultats du référendum¹, s'employa à éliminer les fédéralistes de la scène politique voltaïque. Les méthodes utilisées par le président du Conseil pour faire adopter son projet de Constitution indiquent le climat politique qui a été vécu en Haute-Volta sous Maurice Yaméogo. Elles prouvent également que pour lui, seule la fin compte. Il donna l'ordre de bourrer les urnes, des régions entières du pays ignoraient l'existence du référendum et aucun observateur ne fut autorisé à entrer en Haute-Volta². Cette dernière mesure visait à priver les fédéralistes voltaïques du soutien de leurs camarades d'autres territoires, soudanais et sénégalais spécialement.

Fort de sa victoire, Maurice Yaméogo dissout l'Assemblée et décida de nouvelles élections pour le 19 avril 1959³. Elles furent un chef-d'œuvre de manipulation politique. En effet, l'ordonnance fixant les règles du scrutin datée du 9 mars 1959⁴ faisait référence à la Constitution qui ne fut soumise à référendum et votée que le 15 mars 1959. Elle fut promulguée le 19 mars. L'ordonnance était donc nulle et sans objet. En

¹ JORHV, op. cit., Arrêté n° 157/PRES du 19 mars 1959 promulguant la Constitution de la Haute-Volta, p.7.

² *id.*, Décret n° 23/PRES portant réglementation de la circulation de certains ressortissants, p.5.

³ AANBF, AT 1054, Inventaire des partis politiques aux législatives de 1959.

⁴ JORHV, op. cit. Ordonnance n° 1-PRES du 9 mars 1959 Constituant loi électoral, p.2

dehors de cette entorse juridique, l'ordonnance du 9 mars 1959 avait été prise sous une forme qui écartait les adversaires les plus déterminés de Maurice Yaméogo. En son article 8, elle stipulait que « *pendant les quinze ans qui suivent la cessation de leurs fonctions, sont inéligibles dans les circonscriptions électorales, les personnes ayant exercé comme titulaires, suppléants, intérimaires ou stagiaires, les fonctions de commandement intéressant les régions faisant partie du territoire de la République de Haute-Volta, en qualité de gouverneur, secrétaire général, chef de circonscription ou adjoint à un chef de circonscription* »¹. Cet article fut remodelé le 19 mars en remplaçant « quinze ans » par « dix ans » qui suivent la cessation de fonction². Le même article 8 déclarait également inéligible toute personne ayant exercé des fonctions de directeur, chef de cabinet militaire et civil des anciens gouverneurs du territoire, les « *anciens membres du gouvernement démis de leurs fonctions en raison de leur idéologie politique extrémiste* »³.

Cet article visait des personnes bien précises : Michel Dorange, Ousmane Bâ et Jean Leroy. Le premier, ancien militaire français, avait occupé des fonctions de chef de cabinet militaire auprès du gouverneur du

¹ *id.* p.7.

² *ibid.* Ordonnance portant modification à l'ordonnance n° 1/Pres du 9 mars 1959, p.11.

³ *ibid.* p.7.

Soudan. Il occupa également celles d'adjoint au commandant de cercle de Ouahigouya¹. Nous avons vu précédemment qu'il avait contribué à créer le MDV avec Gérard K. Ouédraogo et avait représenté ce parti au premier gouvernement de la loi-cadre comme ministre de l'Intérieur. Il serait également impliqué dans le putsch avorté du *Moog-naaba* en 1958. Maurice Yaméogo usait de sa position pour le sanctionner. Mais il le repêchait par la modification apportée à l'article 8, parce qu'il avait encore besoin de lui. Michel Dorange avait une grande influence sur les anciens combattants, nombreux à Ouahigouya. En outre, il était lié aux milieux gaullistes. Il pouvait encore servir.

Quant à Ousmane Bâ et Jean Leroy, ils étaient des anciens compagnons de Maurice Yaméogo au RDA. L'un d'origine soudanaise et l'autre française avaient mené campagne pour la fédération du Mali. Ils étaient également accusés d'être des communistes². Les débats sur la fédération du Mali entraînèrent leur exclusion du gouvernement et leur expulsion sur Bamako³.

¹ S. A. Balima : "Entretien avec le colonel Michel Dorange". p.486, in : *La Haute-Volta coloniale*, op. cit.

² O. Bâ : "Témoignage". *Actes du colloque international de l'histoire sur le RDA*, t.II, op. cit., p.109

³ JORHV du 15 décembre 1958, Actes n° 83 et 84 mettant fin aux fonctions de Jean Leroy, ministre de l'Agriculture et des coopératives et de Ousmane Bâ, ministre de la Fonction publique, p.793.

L'ordonnance du 9 mars n'excluait pas seulement des individus de la compétition électorale, elle en écartait également des partis politiques par son article 16 qui stipulait : « *aucune candidature n'est recevable si elle n'a pas reçu l'investiture d'un parti ou groupement politique officiellement reconnu trente jours francs avant la publication de la présente ordonnance* »¹. Cet article fut complété le 19 mars par l'alinéa suivant: « *pour l'application de l'alinéa précédent, ne seront pas admises les candidatures ayant reçu l'investiture d'anciens partis politiques locaux qui ont fusionné avec d'autres partis pour constituer une formation politique nouvelle*² ». Cette disposition annulait pratiquement le récépissé délivré au MPA qui avait adhéré à la C.af et au PRA. Il ne put donc pas participer à la consultation électorale sous ce sigle. Curieusement, le RDA qui avait aussi fusionné en 1956 avec le PSEMA pour créer le PDU était autorisé à concourir.

En plus de l'ordonnance du 9 mars 1959, le gouvernement publia le décret n°39/PRES du 26 mars 1959 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de députés à élire dans chacune

¹ *id.*, 5 avril 1959, op. cit., p.10.

² *Ibid.*, Ordonnance du 19 mars complétant l'article 16 de l'ordonnance n° 1-PRES du 9 mars 1959 portant loi électorale, p.7

d'elles¹. Le découpage était fait pour favoriser le parti et les amis de Maurice Yaméogo. Les électeurs de Banfora, au Sud-Ouest, se retrouvèrent avec ceux de Dori, au Nord. Les électeurs du Yatenga au Nord-Est furent dans la même circonscription que ceux de Tenkodogo au Centre. Il n'y avait en tout que quatre circonscriptions électorales dont Ouagadougou et Ouahigouya. Partout c'était le scrutin de liste majoritaire sauf à Ouagadougou et à Ouahigouya où était instaurée la proportionnelle. Maurice Yaméogo sauvait ainsi Joseph Conombo à Ouagadougou et Gérard Kango Ouédraogo à Ouahigouya. Dans la région ouest, fief des fédéralistes, tout était mis en oeuvre pour les faire tomber, particulièrement Nazi Boni². Au soir du 19 avril 1959, date du scrutin, le RDA obtint soixante quatre sièges contre onze au PRA dont quatre MDV³.

Les députés élus, il restait à désigner le président du Conseil. De nombreuses candidatures se firent jour. Ainsi, Joseph Ouédraogo et Christophe Kalenzanga, respectivement secrétaire politique et président du RDA voltaïque se posèrent en rivaux de Maurice Yaméogo. Celui-ci avait

¹ ibid., Décret n° 39/PRES du 05 avril 1959 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de députés à élire dans chacune d'elles, pp.5-8.

² S. A. Balima : *op. cit.* : p.287.

³ AANBF, AL 809, état des élus du 19 avril 1959 par circonscription et par parti.

plusieurs atouts. Il avait été désigné par Ouezzin Coulibaly pour le remplacer à la tête du gouvernement voltaïque. Il bénéficiait donc du soutien du président du mouvement RDA, F. Houphouët-Boigny¹. Aussi, lorsque les députés du Parti se réunirent, ils violèrent les décisions du comité directeur du parti qui penchait pour Christophe Kalenzanga. Maurice Yaméogo fut donc choisi. Ce choix était le résultat de manœuvres politiques menées par le Président lui-même. Dans un premier temps, il usa d'arguments régionalistes. Connaissant la vieille opposition entre *Moose* et non-*Moose*, il réussit à convaincre ces derniers que son éviction de la présidence visait non pas sa seule personne, mais surtout tous les non-*Moose*. En effet, Koudougou, dont il est originaire, n'est pas considérée par Ouagadougou comme une région *moaaga*, mais *gurunsi*. Fort de cela, il savait les populations non-*Moose* sensibles à de tels arguments.

Aussi, prit-il attache avec Madame Ouezzin Coulibaly, MM. Djibril Vinama et Daouda Diallo, militants RDA de l'Ouest. Ils se chargèrent de convaincre les députés de voter contre les décisions de la direction du parti².

¹ M. Kargougou : "Témoignage". p.54, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, op. cit.

² P. Nikiema : *op. cit.*

L'autre atout de M. Yaméogo était les pleins pouvoirs que lui avait votés l'Assemblée. Apprenant le rejet de sa candidature par le parti, il réunit les députés et leur tint un langage fait de menaces et de chantage. Il reconnut à cette occasion que les vrais vainqueurs du scrutin étaient les candidats PRA. Aussi menaça-t-il les députés de nouvelles élections. Beaucoup n'étaient pas assurés de retrouver leur fauteuil. Il n'était donc pas étonnant que les élus l'investirent président de la République le 25 avril 1959.

Toutes ses manœuvres politiques avaient sérieusement affaibli les fédéralistes. Le PRA vola en éclats. Gérard Kango Ouédraogo et Joseph Conombo étaient redevables à Maurice Yaméogo de leurs mandats de député. Ils furent alors contraints de rejoindre le RDA¹.

Nazi Boni resta le seul fédéraliste que le RDA n'avait pu absorber. Avec des transfuges de ce parti, il tenta de ranimer la flamme unitaire. Il créa le 4 octobre 1959, le Parti national voltaïque (PNV), section voltaïque du Parti de la fédération africaine (PFA)². En étaient membres : Laurent Bandaogo, ancien président de l'Assemblée territoriale (RDA), Joseph Ouédraogo, ancien secrétaire politique du RDA, Paul Nikiéma, ancien militant RDA, et des anciens PRA, comme Diongolo Traoré, Zoumana

¹ J. Conombo : *Témoignage*. op. cit.

² AANBF, AL 813, Création du Parti de la fédération africaine, 24 mars 1959

Traoré¹. Le PNV fut frappé de nullité le 7 octobre 1959 à cause de sa liaison au PFA et la référence faite dans ses statuts à la Fédération du Mali². Le gouvernement voltaïque n'appréciait pas non plus l'aspiration du PNV à l'indépendance.

Le 7 octobre, les mêmes personnes créaient un autre parti, le Parti républicain de la liberté (PRL). Le 6 janvier 1960, ce parti fut également dissout. Le décret portant dissolution du PRL précisait que c'était une reconstitution du PNV déjà interdit en octobre 1959³. A cette occasion, le Président se laissait aller à des menaces, promettant « *la gloire du martyr à ceux qui la désirent* »⁴.

Tout était mis en oeuvre pour écraser les fédéralistes qui ajoutaient à la revendication de l'unité africaine celle de l'indépendance. En effet, le vote de la Guinée le 28 septembre 1958 avait rompu le front anti-indépendantiste. Son exemple faisait tache d'huile dans les autres territoires français. La Fédération du Mali composée du Soudan et du Sénégal après le départ entre autres, de la Haute-Volta, poussait elle aussi dans cette

N. Boni : *op. cit.* : p.56.

JORHV du 15 novembre 1959, Décret n° 158/PRES du 7 octobre 1959 portant nullité et dissolution du Parti national voltaïque (PNV), p.643.

JORHV du 23 janvier 1960, Décret n° 002-PRES du 6 janvier 1960 portant dissolution de l'association parti républicain de la liberté, p.42.

⁴ *Afrique documents*, n° 50, mars 1960, p.45.

direction. Le général de Gaulle, comme nous l'avons écrit plus haut, accédait à la demande du Mali qui devint indépendant le 20 juin 1960.

La décision de de Gaulle de faire droit à la demande du Mali, consacrait l'évolution de la Communauté dans une direction que les dirigeants de la Haute-Volta avaient toujours refusée. Après son retrait de la Fédération du Mali, la Haute-Volta formait avec la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Dahomey qui avait aussi fait défection du Mali, le Conseil de l'Entente¹ le 29 mai 1959 à Abidjan. Dans le communiqué final, les quatre chefs de gouvernement y affirmèrent leur confiance « *inébranlable dans les destinées de la communauté qu'ils cherchent et chercheront à rendre durable* »². Puis, ils y exprimèrent leur refus de « *toute superstructure politique et administrative, sources de dépenses inutiles et de discorde* »³.

La création du Conseil de l'Entente était un des moyens utilisés par F. Houphouët-Boigny pour rallier l'opinion française à l'idée fédéraliste qu'il défendait. Cette organisation lui servait également à rompre l'isolement dans lequel l'avait confiné son refus des « fédérations primaires » et améliorer ainsi son image de marque en Afrique et en France. C'était aussi une manœuvre destinée à freiner la tendance fédéraliste en Afrique. Les

¹ AANBF, AL813, Conseil de l'Entente, création, allocution, acte final, compte rendu, 1959.

² *id.*

³ *ibid.*

autres chefs de gouvernement, Hubert Maga du Dahomey, Hamani Diori du Niger et Maurice Yaméogo de Haute-Volta voyaient dans l'opération un moyen de consolider leur position sur le plan intérieur.

En effet, en Haute-Volta, Maurice Yaméogo devait faire face à une opposition dynamique et multiforme. Aux hommes politiques partisans du fédéralisme, s'ajoutèrent les étudiants organisés dans l'Association des étudiants voltaïques à Dakar (ASV) et l'Association des étudiants voltaïques en France (AEVF) regroupés en Union générale des étudiants voltaïques (UGEV) et militants au sein de la FEANF¹. A leur quatrième congrès réuni à Ouagadougou en août 1959, ils adoptèrent une motion favorable à la Guinée et au Ghana. L'opposition, malgré la dissolution du PRA, jouissait d'une grande popularité à cause de ses prises de position politique.

L'attitude adoptée par le général de Gaulle face au Mali accula les dirigeants du Conseil de l'Entente à prendre une décision susceptible de constituer une manifestation de force. Apparemment, le président F. Houphouët-Boigny ne voulait toujours pas de l'indépendance. Mais Maurice Yaméogo était dans une situation difficile en Haute-Volta. Il lui fallait faire un coup d'éclat. Ce serait lui qui aurait persuadé ses collègues du Conseil de

¹ A. Nikiéma : *Evolution du régime politique de la Haute-Volta depuis l'indépendance*. Thèse de doctorat d'Etat, université de Poitiers, 1979, p.31.

l'Entente qu'il n'y avait d'alternative que l'indépendance, mais avec plus de panache que la Fédération du Mali¹. Aussi, à l'issue d'une réunion tenue à Abidjan les 15 et 16 avril 1960, les membres du Conseil de l'Entente décidèrent de demander eux aussi l'indépendance². Ils rencontrèrent le général de Gaulle le 3 juin 1960 et lui annoncèrent vouloir l'indépendance totale en refusant tout accord préalable avec la France et l'appartenance à la Communauté³. F. Houphouët-Boigny et ses amis du Conseil de l'Entente s'étaient montrés plus radicaux que Modibo Kéïta et Léopold S. Senghor. Ils espéraient ainsi reconquérir leur prestige en Afrique.

A partir d'août 1960, chaque Etat du Conseil de l'Entente accéda à l'indépendance. F. Houphouët-Boigny déclare avoir fixé lui-même la date d'accession à la souveraineté internationale de chacun de ces Etats : 1^{er} août 1960 pour le Dahomey, le 3 août pour le Niger, le 5 août pour la Haute-Volta et le 7 août pour la Côte-d'Ivoire⁴.

¹ J. Foccart : *op. cit.* : p.199.

Afrique documents, n° 52, juillet-août 1960, p.146.

³ *id.*, n° 53, septembre-octobre 1960, p.205.

⁴ F. Houphouët-Boigny : "op. cit.". p.61, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, op. cit.

Au cours du même mois, la Fédération du Mali éclatait, victime des contradictions internes et des pressions extérieures, françaises surtout, que nous analyserons plus loin. Le 20 août 1960, le Sénégal proclamait son indépendance et le 22 septembre, le Soudan devint la République du Mali¹.

L'accession à l'indépendance des huit territoires de l'AOF mettait fin à la fédération, à soixante cinq années de vie commune. La bataille fédéraliste déclenchée en 1956 avec la loi-cadre semblait être dès le départ à l'avantage des territorialistes, les Français ayant opté pour cette formule. Dans ces conditions, on peut dire que les Etats africains francophones étaient déjà en place quand le général de Gaulle revint au pouvoir. Bien que l'idée fédérative n'était pas complètement évacuée, elle était tout de même condamnée comme le montre la tentative avortée de la Fédération du Mali.

La véritable question en ces années 1956-1960 réside dans la définition des liens entre les Etats africains et la France. Ne peut-on pas lier la résolution de ce problème à l'acharnement mis à détruire toute forme fédérative en Afrique de l'Ouest ?

¹ *Afrique documents*, n° 53, op. cit., p.211.

Tableau n° 2

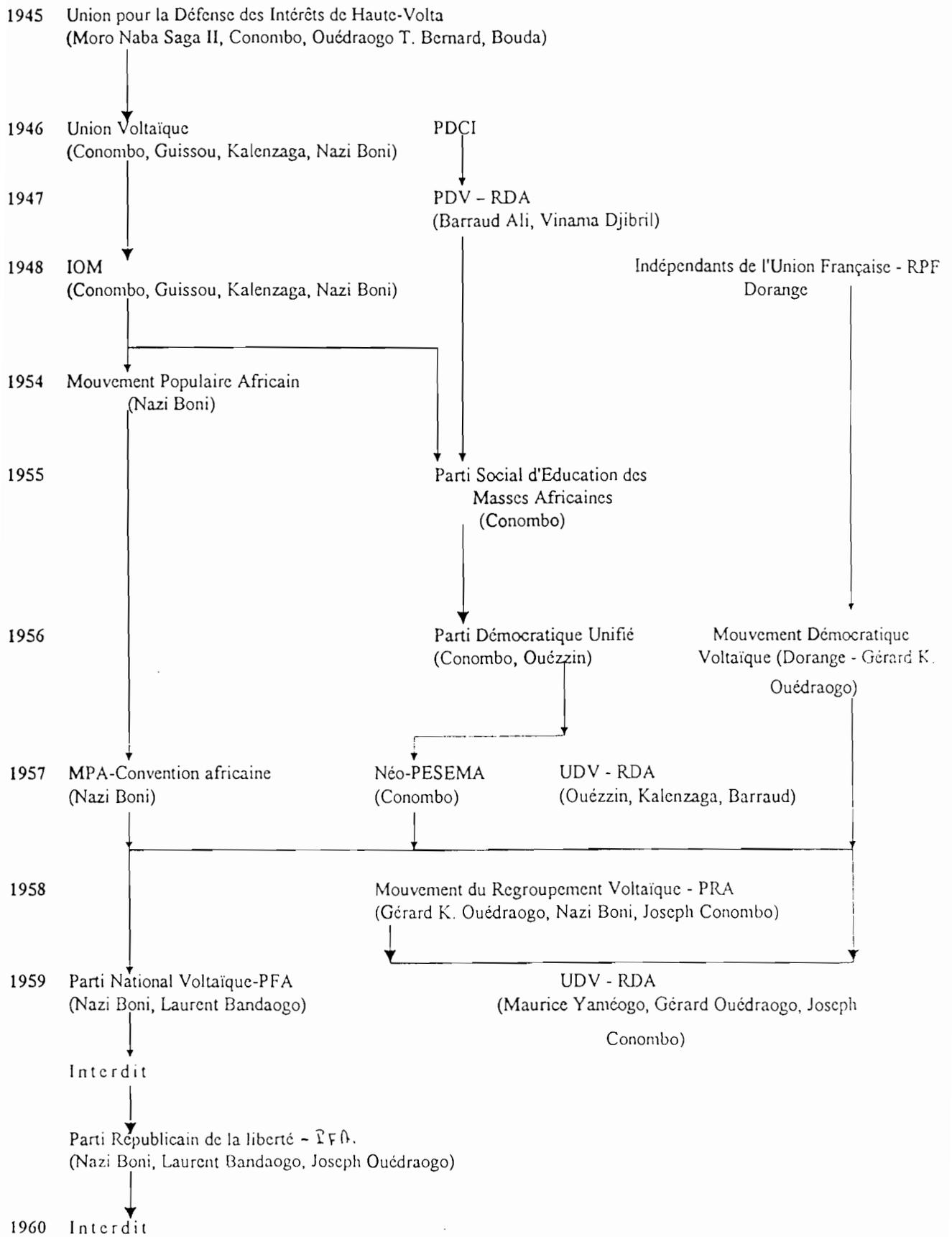


Schéma réalisé à partir de J.R. de BENOIST, 1982, p 549

QUATRIEME PARTIE

LA BALKANISATION :

CAUSES ET RESPONSABILITES

L'année 1960 consacre la fin de l'AOF. Le général de Gaulle en accélérant le processus d'accès à l'indépendance récupérait l'histoire et la figeait dans des moules préfabriqués. La balkanisation initiée par la loi-cadre se trouvait ainsi confirmée et scellée. Conformément à son discours du 4 septembre 1958 sur la Constitution, chaque territoire est devenu un Etat devant se gouverner lui-même. Et tout fut mis en oeuvre pour étouffer toute idée et toute tentative fédérative. Quelles en sont les raisons et qui portent les responsabilités de cette oeuvre de destruction, particulièrement en Haute-Volta ?

CHAPITRE I : LA DISLOCATION DE L'AOF

I. LES RAISONS DU DEMANTELEMENT DE L'AOF

Lorsqu'en 1956 les autorités françaises initièrent les textes de la loi-cadre, la France connaissait au sein de l'Empire et sur le plan international une situation politique difficile. Nous avons déjà évoqué les revendications des nationalistes tunisiens, marocains et algériens qui eurent pour conséquences l'indépendance de la Tunisie et du Maroc (1956), et le déclenchement de la guerre d'Algérie le 1^{er} novembre 1954. Nous avons également fait état des revers politiques et militaires subis par la France en Indochine avec la défaite de Dien-Bien-Phu (1954). L'Empire français

craquelait donc de toute part, ce qui mettait en grand danger le prestige et la grandeur de la France. Or, la place de la France dans le monde impliquait le maintien de l'Empire¹. Tout devait être mis en œuvre pour empêcher ceux qui restaient encore dans l'Union française de la quitter. En accédant aux aspirations autonomistes des Africains, on sacrifiait le secondaire pour sauver l'essentiel, c'est-à-dire le rejet de l'indépendance. La loi-cadre et la Constitution de la V^e République furent donc élaborées pour répondre surtout aux besoins spécifiques de la France. Même la procédure utilisée ne donnait guère aux Africains la possibilité de participer pleinement à la décision. Il ne leur était laissé que le choix du « oui » ou du « non » à la Constitution de 1958. En outre, assimiler le « non » à une sécession² indique clairement la faible marge de manœuvre laissée aux Africains et l'enjeu de la question pour la France. Pour empêcher l'accession à l'indépendance des territoires français, la France eut recours à divers moyens.

II. LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Une des techniques utilisées pour garder les Africains dans le giron français fut la dissolution de l'AOF. L'attitude adoptée par les

¹ ANS 17 G 267 (111), Synthèse des partis politiques en AOF et en France (1947-1951) Discours de De Gaulle à Bordeaux, 1947.

² C. (de) Gaulle, Déclaration devant le comité consultatif constitutionnel, in P. Pean: *L'Homme de l'ombre*. Paris, Fayard 1990, p.265.

autorités françaises fut, nous le rappelons, d'éviter la constitution de gouvernements responsables au niveau fédéral. Une telle attitude allait à l'encontre de la politique de solidarité établie par la France en 1904, au moment de la mise sur pied de la Fédération AOF. Mais, dans le contexte international d'après-guerre, l'existence d'une fédération autonome était perçue comme une menace. L'attrait de l'indépendance pour un petit pays de deux millions d'habitants est, nous le rappelons, moins grand que pour une fédération de huit territoires comptant vingt millions d'habitants.

La dislocation des fédérations fut un moyen d'assujettissement qui s'ajoutait à l'arsenal juridique mis en place par la France pour exercer son contrôle sur les territoires africains. Comme nous l'écrivions plus haut, la loi-cadre et la Constitution de la V^e République étaient une codification de la domination française. Ces textes, surtout ceux de la V^e République, marquaient un recul par rapport à 1946 dans la mesure où les Africains n'étaient plus présents dans les institutions métropolitaines, excepté le Sénat qui était élu par les Etats au suffrage indirect et proportionnellement à la population et le conseil exécutif qui représentait les gouvernements de la communauté¹. Mais ces institutions étaient seulement consultatives.

¹ R. Schachter-Morgentau : *op. cit.* : p.81.

Aussi bien sous la loi-cadre que sous la communauté, la réalité du pouvoir appartenait aux seules autorités métropolitaines.

Le chantage économique fut aussi un des moyens utilisés pour décourager les candidats à l'indépendance. C'est ainsi que le général de Gaulle avertit les territoires qui voteraient « non » qu'ils devaient « *en tirer les conséquences* », c'est-à-dire, la cessation de l'aide française¹.

Les dirigeants voltaïques étaient plus sensibles que tout autre dirigeant africain à ces arguments. Leur pays, la Haute-Volta, du fait de la « polonisation », n'avait aucune économie solide, aucune infrastructure sérieuse. Elle n'avait jusque-là exporté que sa main-d'œuvre. Et comme le dit le président du conseil Maurice Yaméogo en 1959, « *nous ne savons pas fabriquer une aiguille et nous voulons l'indépendance* ». Il avouait plus tard avoir besoin de la France pour équilibrer chaque année le budget de la Haute-Volta².

La raison fondamentale du démantèlement de l'AOF qui était d'empêcher l'accession à l'indépendance des territoires africains ne fut

¹ G. Chaffard : *op. cit.* : p.189.

² AANBF, AL819, Procès-verbal des travaux de l'Assemblée constituante, séance du 28 février 1959.

jamais officiellement avancée par les autorités françaises. Elles invoquèrent surtout la non-viabilité des fédérations du fait de leurs diversités. C'est ainsi que J. Foccart déclara que « *les fédérations étaient trop diverses pour survivre une fois la mainmise coloniale écartée. Elles seraient inévitablement devenues instables et auraient probablement éclaté dans l'amertume et les conflits* »¹.

Des facteurs défavorables au maintien de l'AOF existaient en effet au sein même de la fédération. Ce sont tout d'abord des facteurs d'ordre humain. Les populations étaient peu sensibles aux liens établis entre les territoires au sein de la fédération et, les frontières coloniales, pour artificielles qu'elles soient, avaient fini par s'imposer à elles comme une réalité. Dans le cas de la Haute-Volta, l'existence de royaumes ou d'empires séculaires comme le *Moogo* a fortement influencé une frange importante de la population à réclamer l'existence d'un territoire propre, refusant dans les faits la fusion dans d'autres territoires et avec d'autres populations. De 1932, date de la suppression de la colonie, à sa reconstitution en 1947, les chefs *moose* n'ont ménagé aucun effort ni aucune action pour obtenir gain de cause².

¹ J. Foccart : *op. cit.* : p.120.

² ANS 10G 5(17); Affaires politiques diverses, 1932, 1933, 1947, 1949.

Ces frontières ont fini par favoriser le développement d'un certain nationalisme. Ce phénomène fut encouragé et entretenu par les hommes politiques africains pressés d'assouvir leurs ambitions personnelles. Les autorités françaises trouvèrent en eux les agents de leur politique de destruction de l'AOF.

III. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE

F. Houphouët-Boigny a été l'homme politique africain qui a le plus œuvré à la dislocation de l'AOF. Il était non seulement hostile à la fédération mais aussi à l'indépendance. Son opposition tenait à plusieurs raisons. Nous ne reviendrons pas sur son refus de partager les immenses richesses de la Côte-d'Ivoire avec les autres territoires de l'AOF. Il nourrissait aussi un sentiment anti-sénégalais. C'était surtout une rivalité entre Dakar et Abidjan ou plutôt entre L. S. Senghor et lui pour le leadership en Afrique de l'Ouest. Il n'était pas sûr, avec la présence d'un concurrent comme L. S. Senghor, d'assumer la présidence d'un exécutif fédéralⁱ. Mais c'est avant tout la défense des intérêts de la Côte-d'Ivoire qui poussait le

ⁱ J. Baulin : *op. cit.* : p.16.

président du RDA à rejeter le fédéralisme. Conquérir le leadership en Afrique était pour lui le meilleur moyen d'assurer la sauvegarde de ces intérêts. Toute action politique qui affaiblissait la capacité de la Côte-d'Ivoire à se développer était à rejeter. Et, nous le rappelons, pour F. Houphouet-Boigny, la fédération ne permettait pas le développement de son pays. Ses prises de position rencontraient celles des autorités françaises. Cette convergence d'intérêts entre F. Houphouet-Boigny et les autorités françaises renforça sa position politique en Afrique, et fit de lui, pendant longtemps, l'homme politique africain le plus écouté en France. C'est lui qui aida la France à user du chantage économique à l'endroit de ceux des territoires tentés par l'indépendance, singulièrement la Guinée, en déclarant : «...si la France donnait une préférence à ceux qui ont fait sécession contre ceux qui ont choisi la communauté, alors la sécession ferait tache d'huile»¹.

La loi-cadre dont F. Houphouet-Boigny a été un des initiateurs, et la Communauté franco-africaine indiquaient aux territoires africains une évolution que le président du RDA avait toujours souhaitée. Aussi mit-il tout son poids politique en jeu pour qu'elles triomphent dans toute l'AOF, surtout en Haute-Volta.

¹ *Abidjan-Matin* du 26 mai 1959.

Ce territoire était dépendant, depuis sa dislocation en 1932, de la Côte-d'Ivoire. Considérée comme un réservoir de main-d'œuvre, la Haute-Volta approvisionnait la riche colonie ivoirienne en bras pour ses plantations de cacao et de café. En l'absence d'activités économiques importantes, le paysan voltaïque gagné à l'économie monétaire avec la colonisation, était obligé d'émigrer dans les plantations ivoiriennes pour se faire de l'argent¹.

En outre, la Haute-Volta avait pour seul débouché sur la mer le port d'Abidjan auquel le pays est relié par le rail qui atteint Bobo-Dioulasso en 1934 et Ouagadougou en 1954². La dépendance économique vis-à-vis de la Côte-d'Ivoire était donc très importante. Dans de telles conditions, la Haute-Volta ne pouvait que subir une forte influence ivoirienne. Le rôle politique joué par le RDA qui, à partir de 1956, a toujours été au pouvoir jusqu'en 1960, a contribué à renforcer cette influence. F. Houphouët-Boigny pesa lourdement sur les décisions des hommes politiques voltaïques et leurs choix. Il participa à la composition du premier gouvernement de la loi-cadre, à la résolution de la crise de 1957 afin d'écarter du pouvoir, faut-il le rappeler Nazi Boni acquis au fédéralisme. Lors du référendum pour la Communauté, les leaders hostiles à la fédération primaire disposaient de

¹ I. Mandé : "Les migrations de travail des voltaïques : une panacée pour l'économie ivoirienne de 1919 à 1960", p.338, in : *La Haute-Volta coloniale*, op. cit.

² B. Cornut-Gentille : *Allocution à la séance d'ouverture de la première session 1955 du Grand Conseil*. Dakar, Haut-Commissariat de la République, 1955.

moyens matériels importants venus de la Côte-d'Ivoire pour faire la campagne politique¹. Une Haute-Volta isolée, non intégrée dans un vaste ensemble, pouvait plus facilement être utilisée au développement économique de la Côte-d'Ivoire qui, nous le rappelons, était la principale préoccupation de F. Houphouët-Boigny et explique sa pensée et son action politiques.

Par ailleurs, le seul parti politique, le MPA, qui professait des idées fédéralistes, souffrait comme tous les partis voltaïques, de graves insuffisances idéologiques, politiques et organisationnelles. Il était, à l'instar du MDV et du PSEMA qui s'étaient joints à lui pour former en Haute-Volta la section PRA, un comité électoral pratiquant le clientélisme politique sur une base régionaliste. Sans programme politique clair, sans orientation idéologique et politique définie, ces partis pouvaient difficilement éduquer leurs militants à l'idéal fédéraliste. Leurs pratiques montrent, au demeurant, que seuls les résultats électoraux constituaient leurs préoccupations essentielles. Le thème du fédéralisme n'était agité qu'à des fins politiciennes et électoralistes. Lorsqu'il ne s'avéra plus porteur, les leaders du MDV et du PSEMA l'abandonnèrent pour rejoindre le RDA, ce, d'autant

¹ *Le Monde*, 14 mars 1959.

plus que le président Maurice Yaméogo traquait les partisans du fédéralisme. Quant au MPA de Nazi Boni qui semblait être le seul fédéraliste convaincu, son parti n'avait pas l'audience nécessaire dans le pays pour influencer durablement les populations. Sa zone de prédilection était surtout la région de Dédougou, à l'ouest du pays. L'est des *Moose*, très peuplé, était surtout anti-fédéraliste. Les partisans de cette position, aidés par l'administration coloniale, étaient sûrs de l'emporter. Cela se vérifia également avec la Fédération du Mali.

CHAPITRE II : L'ECHEC DE LA FEDERATION DU MALI

L'option fondamentale des autorités françaises depuis 1956 était d'empêcher la constitution de groupes de territoires dans la logique de « diviser pour régner ». En entamant le démantèlement de l'AOF, elles ne pouvaient pas permettre qu'une quelconque fédération naisse de ses cendres. Aussi mirent-elles tout en œuvre pour que la fédération du Mali, initiée par la Haute-Volta, le Dahomey, le Sénégal et le Soudan, ne vit pas le jour. Tout comme pour l'AOF, elles s'investirent elles-mêmes pour faire échouer l'expérience, avec l'aide de certaines forces en Afrique même.

I. L'ACTION DES AUTORITES FRANCAISES

Pour les autorités françaises, toute volonté d'unité des territoires africains paraissait cacher des velléités de sécession. C'est pourquoi elles pensaient qu'une fois constituée, la fédération du Mali revendiquerait l'indépendance¹ et qu'à son exemple, d'autres territoires agiraient de même. En effet, pour Y. Guéna, le Mali était « *plus un appel à l'indépendance, quoique non explicite, qu'un appel à l'unité* »².

¹ Y. Guéna : *op. cit.* : p.113.

² *id.*

Au-delà de l'indépendance, les dirigeants français craignaient surtout que par la transformation des territoires africains en Etats souverains, le nombre des Etats hostiles à leur politique algérienne à l'ONU ne soit plus important. D'autre part, le maintien de la Communauté était nécessaire pour offrir à l'Algérie un cadre possible de liens avec la France¹.

Pour toutes ces raisons, le général de Gaulle n'était pas favorable à la création de la Fédération du Mali. Il laissa ses collaborateurs mettre tout en oeuvre pour étouffer le projet malien dans l'œuf.

Afin de contrecarrer les efforts des fédéralistes, le gouvernement français procéda à des mutations brutales de Hauts-commissaires. Ainsi au Niger, le Haut-commissaire Louis Rollet, jugé trop favorable au leader nigérien, Bakary Djibo, fédéraliste notoire, fut remplacé par Don-Jean Colombani². Celui-ci organisa le référendum en faveur du RDA, anti-fédéraliste. Bakary Djibo et le PRA furent ainsi éliminés de la scène politique nigérienne au profit de Hamani Diori et du RDA, fortement territorialistes.

En Haute-Volta, sans avertir le président Maurice Yaméogo qui participait à Dakar à l'Assemblée constituante de la fédération du Mali, le gouvernement Debré remplaça le Haut-commissaire Max Berthet par

¹ G. N'Diaye : *op. cit.* : p.74.

G. Chaffard : *op. Cit.* 218

Paul Masson, anti-fédéraliste notoire et ancien directeur de cabinet du gouverneur Mouragues qui avait traqué le RDA en Haute-Volta de 1948 à 1952¹.

Le chantage économique fut également ici une des armes utilisées contre la fédération du Mali, surtout à l'endroit du Dahomey, un des quatre territoires présents à Dakar en janvier 1959. Ce territoire aspirait à abriter un port. Les autorités françaises lièrent le financement de la construction du port à Cotonou à la non-participation de ce pays à la Fédération du Mali². Finalement, la France décidait la construction du port et signait à cet effet, une convention d'aide et de coopération avec le Dahomey le 12 septembre 1959³.

La France utilisa aussi des arguments juridiques pour ne pas reconnaître la Fédération du Mali. En effet, celle-ci ne fut pas habilitée à siéger au sein du conseil exécutif de la Communauté en tant qu'entité. Une pareille représentation signifiait la reconnaissance officielle de la Fédération du Mali par les Etats de la Communauté. Pourtant, cela aurait été conforme à l'article 76 de la Constitution du 4 octobre 1958 qui reconnaissait aux Etats membres de la Communauté la faculté d'association entre eux.

¹ S. A. Balima : *Légendes...* op. cit. : p.284.

² P. Gam : *op. cit.* : p.421.

G. N'Diaye : *op. cit.* : p.76.

Les autorités françaises estimaient que cela n'aurait été possible que si le Soudan et le Sénégal avaient adhéré groupés à la Communauté. Or, ils y étaient entrés séparément. Le général de Gaulle rejetait la fédération du Mali en ces termes : *«la République du Soudan, je connais, la République du Sénégal, je connais ; la Fédération du Mali, je ne connais pas»*¹. A travers cette interprétation contestable de l'article 76 de la Constitution, la France utilisait un paravent juridique pour masquer la nature politique de ses réticences.

Aussi, Mamadou Dia, président du Conseil du Sénégal et Jean-Marie Koné siégeaient respectivement au titre du Sénégal et du Soudan. Finalement, la question fut réglée au cours d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Modibo Kéïta, avant la quatrième réunion du comité exécutif à Tananarive. Le président de la Communauté considérait qu'à laisser s'envenimer le différend, les relations entre la Fédération du Mali et la France risquaient d'être compromises, ce qui pouvait entraîner des conséquences sérieuses pour toute la Communauté². A l'issue de l'entretien, Modibo Kéïta était donc autorisé en sa double qualité de président du conseil soudanais et de président du gouvernement fédéral malien, à intervenir, tantôt au nom du Soudan, tantôt au nom du Mali.

¹ M. Dia : *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*. Dakar, Publisud, 1985, p.106.

P. Gam : *op. Cit.* : p.435.

L'action négative menée par les autorités françaises contre le Mali était appuyée en Afrique par certains milieux dirigeants.

IV. LE ROLE DES AFRICAINS DANS L'ECHEC DE LA FEDERATION DU MALI

L'opposition de la France à l'existence de la fédération du Mali avait pu aboutir parce qu'elle avait bénéficié du concours d'actions convergentes menées en Afrique même par des Africains. C'est la Côte-d'Ivoire qui manifesta la plus vive hostilité à la fédération du Mali. Nous ne reviendrons pas sur les raisons invoquées par le président ivoirien pour combattre tout fédéralisme. Nous ajouterons d'autres aspects liés aux raisons économiques développées par F. Houphouet-Boigny. Elles ont toutes trait au « nationalisme » du leader ivoirien, en d'autres termes, à la défense des intérêts ivoiriens. Le développement de la Côte-d'Ivoire exigeait d'élargir le marché national ivoirien par la recherche de débouchés dans l'ouest africain. Dès lors, ce pays devait maintenir une certaine cohésion avec les pays dont l'économie était traditionnellement axée sur elle. Il lui fallait arracher ces pays à la Fédération du Mali. F. Houphouet-Boigny s'activa à cette tâche et parvint à persuader le Dahomey et la Haute-Volta

de quitter le Mali. Par ailleurs, la bourgeoisie ivoirienne craignait de voir fondre sa relative richesse dans un grand ensemble de peuples démunis. Elle redoutait également les tendances socialistes des intellectuels sénégalais et soudanais, ainsi que l'indépendance qui lui paraissait être une aventure pouvant, peut-être, porter atteinte à ses privilèges. Le président du RDA, représentant de cette classe sociale, ne pouvait que combattre le fédéralisme et l'indépendance.

En Haute-Volta, il bénéficiait de l'aide de Maurice Yaméogo qui avait pu arracher à l'Assemblée législative une Constitution anti-fédéraliste. Dans sa tâche, il avait bénéficié, outre des conseils du Haut-commissaire Paul Masson envoyé de Paris à cet effet, du soutien d'un lobby anti-fédéraliste voltaïque composé de plusieurs acteurs.

Le premier de ces acteurs fut la chefferie traditionnelle, particulièrement le *Moog-naaba* Kougri. Celui-ci était devenu *naaba* dans les conditions particulières vues plus haut qui en avaient fait le jouet de plusieurs forces politiques contradictoires qu'il avait suivies selon les rapports de force du moment. Lors du référendum sur la Communauté, le souverain *moaaga* qui était allé accueillir le Général de Gaulle à Abidjan,

incitait ses pairs à son retour à voter oui en ces termes « ...*Mes chers collègues et chefs... Il nous appartient à nous chefs traditionnels de trouver une solution meilleure pour que la Haute-Volta, dont nous sommes les dirigeants "primitifs" (sic), prospère et s'éémancipe dans la communauté France-Afrique* »¹. Quand les fédéralistes eurent le vent en poupe, il les suivit en publiant une déclaration appuyant leurs positions. Mais dès qu'ils parurent affaiblis, il revenait sur sa première déclaration, condamnant la fédération qu'il assimilait à l'œuvre d'éléments subversifs qui nuiraient au bonheur des peuples africains². Les chefs *moose* avaient, en réalité, été accoutumés par l'administration coloniale à être toujours du côté du pouvoir. Or, celui-ci était détenu par le Haut-commissaire, le RDA qui monopolisait le gouvernement, et les administrateurs français encore nombreux dans le pays. Une révolte des chefs contre le pouvoir était utopique. C'était grâce à lui qu'ils vivaient avec les subsides qu'il leur accordait et c'est aussi le pouvoir qui permettait à la chefferie d'exercer encore une certaine autorité. Ces chefs étaient surtout effrayés par l'exemple guinéen où la chefferie a été liquidée par Sékou Touré³. Ils en

¹ A. A. Dicko : *op. cit.* : p.44.

Le Monde, 30 décembre 1958.

² Dès septembre 1957, M. Sékou Touré supprima les chefferies traditionnelles de canton, enlevant ainsi tout pouvoir politique aux Almamys peulh du Fouta Djallon.

étaient venus à considérer les Français comme les garants de leur maintien. L'opposition du *Moog-naaba* tenait également au fait que la capitale de la Fédération du Mali devrait être Bobo-Dioulasso, à l'ouest du pays. L'idée ne plaisait guère au *Moog-naaba* ni aux *Moose* qui avaient lutté pour la reconstitution de la Haute-Volta autour de la capitale historique des royaumes *moose* du centre, Ouagadougou.

La prise de position des chefs traditionnels contraignit certains dirigeants du PRA à abandonner la Fédération du Mali. C'est le cas de J. I. Conombo qui déclarait : «*La Fédération du Mali... semble diviser les opinions en Haute-Volta. Dans un souci de maintenir la cohésion de l'unité voltaïque, pour éviter une coupure entre les populations de notre pays, le PRA décide de se préoccuper en premier lieu d'unir toutes les forces vives du pays...*»¹. En réalité, il était difficile à J. Conombo de combattre les chefs *moose* qui constituaient le soutien du PSEMA, son parti.

L'Eglise catholique, très influente dans le pays, appuya le lobby anti-fédéraliste. Elle voyait dans cette entreprise une manœuvre communiste à laquelle il fallait mettre fin. L'anti-communisme avait été

¹ *Afrique Nouvelle* du 13 mars 1959.

l'arme utilisée par le chef de l'Eglise catholique voltaïque, Mgr Thévenoud, contre le RDA aux élections de 1948¹. En 1959, Mgr. Durieux, évêque de Ouahigouya, intervint sur la scène politique. Il réunit à l'évêché des hommes politiques, des syndicalistes et des responsables d'associations pour les mettre en garde contre les communistes qui, dans le gouvernement voltaïque, pousseraient le président à l'aventure. Il suggéra même son remplacement pour éviter au pays le chaos. En plus du danger communiste, l'Eglise craignait de se trouver noyée dans une majorité musulmane présente au Soudan et au Sénégal². Cet argument est un peu court car, au Sénégal, L. S. Senghor, bien que catholique, avait pu s'imposer avec le soutien de la population de confession islamique en majorité, face à Mamadou Dia, musulman. L'Eglise catholique comme auparavant défendait les points de vues de l'administration française. Mgr Thévenoud ne disait-il pas que travailler en Haute-Volta, c'est travailler pour la France³ ?

Les forces anti-fédéralistes avaient le soutien actif de Michel Dorange, très influent dans le Nord où il avait la haute main sur les anciens combattants. Gaulliste convaincu, il avait fondé, comme vu précédemment,

¹ ANS 17G560, Lettre pastorale de Mrg Thévenoud, 3 mai 1948.

E. Milcent : "Forces et idées-forces en Afrique Occidentale". in : *Afrique-documents*, n° 51, mai 1960, p.55.

² Diare de Ouagadougou, 27 avril 1920.

une section du RPF au Yatenga. Il ne pouvait donc que défendre les points de vue des autorités françaises en s'appuyant sur les anciens combattants dont il exaltait l'admiration pour le général de Gaulle. Avant le référendum, leur association remettait au chef du territoire, le 16 août 1958, un message exprimant leurs sentiments d'indéfectible attachement à la France¹. Il déploya une grande énergie pour faire échec à la constitution de la Fédération du Mali².

Ces forces anti-fédéralistes furent fortement soutenues par une fraction de la classe politique ivoirienne et le personnel administratif français: le Haut-commissaire Paul Mason et les administrateurs français dans les cercles et les subdivisions à l'intérieur du pays. M. P. Masson a nié au cours d'un colloque sur la Haute-Volta coloniale, organisé en octobre 1993 au Palais du Luxembourg à Paris, avoir été à la base du retrait de la Haute-Volta de la Fédération du Mali. M. J. Foccart, qui était conseiller du général de Gaulle en politique africaine, le contredit en ces termes : *«Masson avait des instructions précises dans ce sens. Il a eu, c'est vrai, une influence importante et les arguments dont il disposait étaient bons. En*

¹ Agence France Presse, 16-8-1958.

J. Foccart : *op. cit.* : p.192.

*effet, les liens entre la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire voisine étaient essentiels pour les Voltaiques...»*¹.

Un autre témoin de l'époque, M. Paul Nikiéma, ancien ministre sous la loi-cadre et encore en fonction au moment des débats sur la Fédération du Mali, affirme avoir reçu de F. Houphouët-Boigny la mission de prévenir Maurice Yaméogo de l'arrivée en Haute-Volta de M. P. Masson. Il était donc prié de ne pas s'engager dans la Fédération du Mali².

Le retrait de la Haute-Volta de la Fédération du Mali était d'autant plus important que certains événements dans la sous-région inquiétaient la France et la Côte-d'Ivoire. Le 23 novembre 1958 Sékou Touré et Kwamé Nkrumah créaient l'Union Ghana-Guinée³. Ce regroupement de deux pays africains sans frontières géographiques et n'ayant pas appartenu à la même sphère d'influence coloniale inquiétait les dirigeants ivoiriens et français qui y voyaient le cheval de Troie du communisme en Afrique de l'ouest. Il fallait dresser un « cordon sanitaire » autour de cette union et marginaliser du même coup la Fédération du Mali⁴.

¹ *id.* : p.192.

² P. Nikiéma : *op. cit.*

³ Y. Benoist : *Idéologies des Indépendances africaines*. Paris, Maspéro, 1969, p.125

⁴ *Afrique documents* n° 51, *op. cit.* p.105

L'isolement du Ghana s'avérait d'autant plus indispensable que son leader encourageait et soutenait les partisans de la résurrection du royaume du Sanwi par la sécession d'une portion du territoire ivoirien¹. Cette région qui jouxte le Ghana n'admettait pas faire partie de la Côte-d'Ivoire. Pour ce faire, son roi, Amon N dofou II, s'appuyait sur un traité de protectorat signé le 4 juillet 1843 avec un militaire français, le lieutenant de vaisseau Fleuriot de Langle². Après des incidents violents le 7 janvier 1959, le roi annonça le 3 mai 1959 la constitution d'un « gouvernement du Sanwi »³. Certains originaires de cette région ne cachaient pas leur désir de se rattacher au Ghana. Kwamé N'Krumah soutenait ouvertement la sécession et lançait de violentes attaques contre le gouvernement ivoirien et la politique menée en Algérie par la France⁴.

Tous ces faits imposaient la dislocation de la Fédération du Mali, ce qui affaiblirait le camp progressiste en Afrique de l'Ouest. Il ne fallait pas que la Haute-Volta qui occupe une position centrale entre le Niger, le Dahomey, le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Soudan et ayant une frontière avec chacun de ces pays, demeurât dans la Fédération.

¹ J. Baulin : *op. cit.* : p.23.

² S. Diarra : *op. cit.* : p.49.

³ *id.*, p.50.

⁴ K. N'krumah, *Afrique-documents*, n° 51, *op. cit.*, p.110

Le 29 mai 1959, nous le rappelons, en réaction contre la Fédération du Mali et l'Union Ghana-Guinée, F. Houphouët-Boigny créait le Conseil de l'Entente connu également sous le nom d'Union Sahel-Bénin avec la Haute-Volta, le Dahomey, le Niger et la Côte-d'Ivoire¹. Le communiqué final créant le Conseil de l'Entente africaine, annonçait également la création d'un « Fonds de solidarité ». Le Conseil de l'Entente était en fait une sorte de structure de coopération assez lâche entre les quatre pays. Le fonds de solidarité était en quelque sorte, la contrepartie financière offerte aux Etats comme compensation de leur retrait de la Fédération du Mali.

Que gagnaient en plus les trois partenaires de la Côte-d'Ivoire dans le Conseil de l'Entente ?

Tout d'abord, Hamani Diori et Maurice Yaméogo étaient des camarades de parti de F. Houphouët-Boigny au sein du RDA. Nous rappelons que le président voltaïque l'avait rallié lors de la crise de 1957. Ces deux personnalités, nouvellement promues aux plus hautes fonctions dans leur pays, avaient besoin de s'appuyer sur le RDA et surtout sur son

¹ AANBF, AI 913, Conseil de l'Entente, op. cit.

puissant président. Quant à M. Hubert Maga du Dahomey, bien que n'étant pas RDA, il avait besoin de la bienveillance de ses voisins pour l'emploi des cadres dahoméens¹.

Mais les relations entre F. Houphouët-Boigny et M. Maurice Yaméogo ont suivi une évolution en dents de scie. Les divergences étaient aussi bien d'ordre économique que subjectif. Sur le plan économique, la Haute-Volta reprochait à la Côte-d'Ivoire une mauvaise répartition des ristournes douanières entre les deux pays². Sur le plan subjectif, Maurice Yaméogo supportait mal la prépondérance ivoirienne en Afrique de l'Ouest. Aussi, les mésententes et les réconciliations entre F. Houphouët-Boigny et M. Maurice Yaméogo étaient fréquentes. Le désaccord le plus profond entre les deux hommes vint des négociations entre la France et les quatre des accords de coopération en matière de défense. Le président voltaïque ne pardonnait pas aux militaires français l'appui accordé au *Moog-Naaba* Kougri lors de sa tentative de coup d'Etat, le 17 octobre 1958. Il était donc réticent à signer des accords de défense qui accorderaient à la France des bases militaires en Haute-Volta³.

¹ *id.*, Discours de Hubert Maga, premier ministre du Dahomey, 29 mai 1959

² AANBF, AL 814, *La lettre du Parisien*, n° 3, 15 février 1960, p.1.

³ *Afrique-documents*, n° 56, 1961, p.90.

Il ne les signa d'ailleurs pas, faisant de son pays le seul Etat de l'ex-AOF, membre de la Communauté, à ne pas abriter une base militaire française.

Excepté ces points de désaccord, la Haute-Volta partageait la vision politique des autres membres du Conseil, surtout à propos de la Communauté et de l'indépendance des territoires africains. Le Conseil de l'Entente, comme nous l'écrivions plus haut, était contre l'indépendance, estimant que la Communauté était une association définitive, susceptible certes d'évolution, mais inattaquable dans son principe. Ce ne fut qu'après l'accession à l'indépendance du Mali que les quatre, déçus par la France et sous la pression de leur opposition interne, se décidèrent à revendiquer l'indépendance. Malgré le retrait de deux territoires du Mali, la France et les dirigeants africains ne cessèrent pas de combattre la Fédération du Mali, composée du Soudan et du Sénégal, jusqu'à sa dislocation.

II. LA DISLOCATION DE LA FEDERATION DU MALI

L'éclatement de la Fédération du Mali a eu pour causes internes des divergences d'ordre idéologique et d'ordre méthodologique. Celles-ci se

sont manifestées sous la forme de rivalités de personnes à l'occasion de la désignation des hommes aux différents postes fédéraux.

L'Union soudanaise RDA (US-RDA) et l'Union progressiste sénégalaise (UPS) née de la fusion du Bloc populaire sénégalais (BPS), du Parti sénégalais d'action socialiste (PSAS) et du Mouvement socialiste unifié sénégalais (MSUS), se réunissaient avec d'autres partis africains dans le Parti fédéraliste africain (PFA)¹ dont la doctrine était le « *socialisme africain* ». Mais chacune de ces formations politiques avait sa conception de la doctrine dont tous se réclamaient.

Pour l'UPS, le « *socialisme africain* » est une sorte de compromis entre l'idéologie marxiste et le libéralisme classique, entre le collectivisme tribal et les traditions occidentales, entre le matérialisme constructif et les aspirations religieuses de tout Africain.

Il est un « *socialisme humaniste* » qui se réfère à « *l'africanité* » et assure « *les valeurs humaines, spirituelles et matérielles* ». Ce socialisme

¹ AANBF, AL 813, Création du Parti de la fédération africaine (PFA), 24 mars 1959

se rapprochait de l'expérience yougoslave qui, selon Senghor, procède du souci de marier la pensée socialiste avec les réalités nationales¹.

L'US-RDA avait du « *socialisme africain* » une conception plus proche du marxisme. Cette différence idéologique est en grande partie la conséquence de la formation politique reçue par les dirigeants de chacun des partis.

Les responsables sénégalais avaient de longues années d'apprentissage de la démocratie classique avec la France. Les premiers citoyens africains étaient ceux des quatre communes sénégalaises (Gorée, Rufisque, Saint-Louis, Dakar). Ils avaient toujours été en contact avec des Français modérés et avaient été formés au sein de la SFIO. Ils en avaient reçu l'esprit réformiste².

Les Soudanais par contre avaient été marqués par le marxisme. Ils avaient été formés au sein du RDA, première formule et des syndicats affiliés à la CGT. A ce titre, ils avaient surtout retenu les leçons de la période de l'apparentement au parti communiste. Modibo Keita était un des

¹ M. Dia : *Paris-Dakar*. 6 avril 1959.

E. Milcent : in *Afrique-documents*, op.cit. : p.56

dirigeants les plus opposés à la séparation d'avec le PCF. Mis en minorité au sein du bureau politique de l'US-RDA, il fut contraint de suivre la nouvelle orientation du RDA¹.

La conséquence de ces divergences idéologiques fut le divorce profond entre Sénégalais et Soudanais sur le plan politique, économique et social.

Sur le plan politique, les Soudanais voulaient un Etat unitaire² avec un pouvoir central fort. Les Etats fédérés seraient réduits à de simples provinces. Le régime politique serait dans ce cas celui d'un parti unique qui, pour les dirigeants soudanais, est l'instrument pour sortir du sous-développement. Au Soudan, cela pouvait se comprendre car l'opposition était inexistante. L'US-RDA avait tour à tour absorbé le Parti progressiste soudanais (PPS) en décembre 1958, le Parti du regroupement soudanais (PRS) en mars 1959 et le Parti africain de l'indépendance (PAI) en décembre 1959. La démocratie pluraliste y avait disparu³.

¹ A. O. Konaré : "Le RDA, l'Union Soudanaise et le désapparentement". pp.173-184, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, op. cit.

² P. Gam : *op. cit.* : p. 444.

³ *Afrique Nouvelle*, 27 février 1959.

Les Sénégalais, en revanche, étaient partisans du pouvoir des Etats. Ils militaient pour le maintien de la structure fédérale qui devrait coordonner les politiques des républiques fédérées avec des compétences strictement définies et limitées. En outre, les Sénégalais ne voulaient pas d'un Etat unitaire à l'intérieur duquel ils seraient étouffés par les Soudanais plus nombreux et plus disciplinés¹.

Par ailleurs, le régime politique sénégalais était plus libéral que celui du Soudan. L'opposition qui existait dans le pays s'exprimait assez librement. Le gouvernement devait donc faire face au PRA-sénégalais et au PAI sur sa gauche, ainsi qu'au Parti socialiste sénégalais (PSS) et à certains groupes animés par des chefs religieux ou traditionnels sur sa droite². Bien que le gouvernement s'appuyait sur un parti fort, l'UPS, le régime politique en vigueur s'apparentait plus à une démocratie pluraliste qu'au monopartisme.

Les divergences doctrinales se reflétaient dans tous les organes de l'Etat. Pour ce qui était par exemple des libertés publiques et de la justice, les oppositions étaient flagrantes. Les premières avaient valeur constitutionnelle au Sénégal du fait qu'elles figuraient dans le corps même

¹ G. Ndiaye : *op. cit.* : p.106.

² R. Schlachter-Morgentau : *op. cit.* : p.179

de la Constitution sénégalaise adoptée le 24 janvier 1959¹. Au niveau de la justice et du droit, les Soudanais plaçaient le parti au-dessus de tout, ce qui les conduisait à défendre une justice populaire. La Constitution soudanaise faisait une place moins large aux libertés publiques. Elle n'y faisait allusion que dans son préambule².

Les antagonismes entre Sénégalais et Soudanais se manifestaient aussi au niveau de l'organisation et du rôle du parti. Les Soudanais voulaient faire du PFA un parti structuré et discipliné à l'image du RDA qu'ils connaissaient alors que les Sénégalais s'accommodaient d'une organisation plus souple. Quant au rôle du parti, les Soudanais lui assignaient pour mission de prendre des initiatives et d'exercer un certain contrôle sur les gouvernements, les associations et les mouvements de jeunesse. Les Sénégalais estimaient en revanche que le parti ne devait jouer qu'un rôle d'animation. Ils exigeaient également le respect scrupuleux du principe de la supériorité des organes constitutionnels sur les autorités partisans³.

¹ AANBF, AL 815, Constitution de la République du Sénégal, 24 janvier 1959.

² AANBF AL 815, Constitution du Soudan, 23 janvier 1959.

³ L. S. Senghor, conférence de presse, in : *Afrique documents*, n° 52 op. cit., p.116.

La présence du Dahomey et de la Haute-Volta aurait renforcé les positions sénégalaises. Les principaux défenseurs du fédéralisme dans ces territoires (Nazi Boni, Joseph Conombo pour la Haute-Volta, D. E. Zinsou pour le Dahomey) étaient d'anciens membres des IOM. Ils étaient donc idéologiquement plus proches des Sénégalais. Malheureusement, la Fédération du Mali n'avait pu se constituer qu'avec deux Républiques que tout séparait.

Sur le plan économique, alors que les Soudanais se montraient décidés à s'engager dans la voie d'un développement non capitaliste et voulaient pousser le socialisme jusqu'à l'étatisation des secteurs d'activités économiques, les Sénégalais par contre étaient pour une économie libérale¹. La position du Sénégal s'expliquait par la présence d'une bourgeoisie sénégalaise en voie de formation et celle de capitaux étrangers (français surtout) investis dans de nombreux secteurs. Il n'était donc pas question pour lui d'effrayer ni sa bourgeoisie, ni les investisseurs étrangers, ni la France avec laquelle elle avait des relations privilégiées.

AANBF, AL 815 Discours programme de M. Dia, *Paris-Dakar*, 6 avril 1959.

id

Par ailleurs, autant les Soudanais luttèrent pour la création d'une zone monétaire africaine¹, autant les Sénégalais entendaient respecter l'accord de coopération passé avec la France dans le domaine économique, monétaire et financier. Cet accord, corollaire de l'accord de transfert de compétences de la Communauté au Mali, stipulait que le Mali demeurerait dans la zone franc et poursuivait son œuvre de développement avec l'aide de la France².

Les divergences se manifestèrent également sur le plan diplomatique. Si le Sénégal tenait aux liens étroits avec la France, le Soudan en revanche souhaitait une rupture du type de liens anciens qui existaient avec la métropole. Ainsi, Modibo Keita menaçait de voter contre la France à l'ONU et de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Cela heurtait les convictions des dirigeants sénégalais qui souhaitaient le règlement du contentieux entre l'Algérie et la France par la voie des négociations³.

Les antagonismes se manifestèrent lors de la répartition des postes politiques et administratifs entre Sénégalais et Soudanais. Cela était

¹ K. Modibo, *Le Monde* 3 août 1960.

² *Afrique-documents*, n° 53, op. cit., p.211.

AANBF, AL 814, *La lettre du Parisien*, op. cit.

bien compréhensible dans la mesure où suivant la répartition des postes et des pouvoirs, chaque doctrine recherchait la meilleure position pour triompher.

La première bataille s'engagea lors de l'élection présidentielle. Il avait été arrêté de commun accord entre les deux parties que L. S. Senghor serait le président de la Fédération et Modibo Keïta le président du Conseil de Gouvernement¹. Le Soudan remit en cause le choix de L. S. Senghor préférant Lamine Gueye. Le choix de Lamine Gueye était judicieux en ce sens que, ayant une revanche à prendre sur L. S. Senghor qui lui avait ravi la vedette sur la scène politique sénégalaise, il ne pouvait qu'approuver les Soudanais. D'autre part, homme politique sur le déclin, il ne serait qu'une potiche ; le président du conseil des ministres, Modibo Keïta, aurait été seul aux commandes effectives du Mali. L'argument des Soudanais pour un tel choix se fondait sur le fait qu'il était impensable que dans un pays à 90 % musulman, un catholique comme L. S. Senghor puisse en prendre la tête².

Pour contrer la manœuvre soudanaise, L. S. Senghor voulut susciter et appuyer la candidature de Mamadou Dia, son lieutenant, de

¹ M. Dia : op. Cit. : p.107
Afrique-documents n° 51, op. cit. p.55

confession musulmane. Mais celui-ci refusa l'offre en ces termes : «*tu seras le président ou le Mali éclatera*»¹. Les Sénégalais reprochaient également aux ministres fédéraux, d'origine soudanaise, d'écarter systématiquement les cadres sénégalais des postes de responsabilité au profit des cadres soudanais. Ce furent les cas de Barry, de Diakité et de Cheikh Fall, écartés respectivement des postes de directeur-adjoint de chemins de fer, de directeur de Radio Mali et de directeur de l'Information et de la Radiodiffusion du Mali et de directeur des Postes et télécommunications (PTT), au profit des Soudanais².

Il était évident que ces oppositions internes sur lesquelles se greffaient des pressions externes rendaient l'expérience peu viable. Le détonateur de la crise fut l'élection présidentielle. Le comité directeur de l'UPS confirmait la candidature de L. S. Senghor à la présidence du Mali en dépit de l'opposition des dirigeants soudanais, le 18 août 1960. Dès lors, les événements se précipitèrent ; Modibo Keita, président du Conseil fédéral, décidait alors de passer à l'action.

Un conseil extraordinaire du gouvernement fédéral se tint le 19 août. Malgré l'absence des ministres sénégalais, il prit des décisions très

¹ M. Dia : *op. cit.* : p.108.

² G. Ndiaye : *op. Cit.* : p.119

graves. Il retirait à Dia ses attributions de ministre de la Défense et de la Sécurité et les confiait au président du gouvernement fédéral. Puis il proclamait l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire¹. Modibo Kéita, à entendre M. Dia, aurait également décidé d'arrêter certains hommes politiques sénégalais dont L. S. Senghor et lui-même².

La riposte sénégalaise ne se fit pas attendre. Ayant sous leur coupe la gendarmerie et la garde républicaine, les Sénégalais firent arrêter le chef d'état-major, le colonel Soumaré qui, bien que d'origine sénégalaise, partageait les convictions des Soudanais. Ils convoquèrent l'assemblée législative du Sénégal, sous la direction du vice-président, André Guillabert, en l'absence du président Lamine Gueye. Elle votait à l'unanimité trois projets de loi³ :

- Le premier abrogeait toutes les dispositions législatives transférant les compétences sénégalaises au profit de la Fédération du Mali, prononçait le retrait du Sénégal de la Fédération du Mali et proclamait l'indépendance ;

¹ *Afrique-documents*, n°53, op. cit., p.211

² M. Dia : *op. cit.* : p.108

³ Nkoye : *op. cit.* : p.139

- Le deuxième projet de loi instaurait l'état d'urgence sur toute l'étendue du Sénégal ;

- Le troisième accordait les pleins pouvoirs au gouvernement sénégalais présidé par Mamadou Dia, pour trois mois.

Les dirigeants maliens d'origine soudanaise étaient arrêtés et mis en résidence surveillée. Le 21 août 1960, Modibo Keïta et tous les ministres soudanais étaient expulsés vers Bamako¹.

Ainsi vécut la Fédération du Mali sur les cendres desquelles naissaient la République du Sénégal et la République du Mali. Il ressort de ces faits que la Fédération du Mali n'était pas gérée par un gouvernement homogène mais par deux équipes nationalistes et non fédératives qui s'affrontaient sans arbitre. De plus, la coexistence était difficile entre deux fortes personnalités comme Modibo Keïta et L. S. Senghor, qu'opposaient du reste une profonde rivalité et de grandes divergences idéologiques et politiques.

¹ *Afrique documents* n° 53 op. cit. p.211.

L'échec de la Fédération du Mali suscite quelques réflexions. Il est d'abord la preuve que les fédérations composées seulement de deux Etats ont des difficultés à survivre. Les exemples du Danemark et de l'Islande, de la Suède et de la Norvège, de l'Ethiopie et de l'Erythrée le prouvent¹. Le fédéralisme à deux est un phénomène de transition qui évolue soit vers l'unité soit vers la séparation totale. Le cas du Cameroun est significatif à cet égard ; de fédération entre Cameroun anglophone et le Cameroun francophone mise sur pied le 1^{er} octobre 1961, elle a dû être transformée en Etat unitaire le 20 mai 1972 pour survivre.

Le problème dans ce type de fédération est celui de l'équilibre, du dosage qui doit être constamment opéré entre les deux composantes. Le respect ou non de ce principe entraîne toujours des problèmes soit dans un cas, l'une des parties est absorbée, soit dans un autre cas, le respect est générateur de paralysie. Le Mali n'a pas échappé à ce mal. En plus de la différence des orientations de base entre Sénégalais et Soudanais, les ministres fédéraux pensaient davantage aux intérêts de leur pays d'origine qu'à ceux de la fédération. Dans cette logique, la répartition équitable dans toutes les instances (assemblée, gouvernement, parti) paralysait la fédération, les institutions étant bloquées. Chaque fois que les intérêts

A. Gandolfi cité par G. Ndiaye : *op. cit.* : p.165.

d'une des républiques fédérées semblaient mise en cause, ses ressortissants oubliaient la fédération et défendaient leur Etat bec et ongles. La fédération à deux est presque impossible à réaliser, car il n'y a pas de majorité, donc pas d'arbitre en cas de conflit.

On peut alors légitimement s'interroger sur l'entêtement des dirigeants sénégalais et soudanais à assurer la survie de la Fédération du Mali après le départ du Dahomey et de la Haute-Volta, étant donné qu'ils connaissaient les vicissitudes inhérentes aux fédérations à deux Etats. Trois motivations peuvent être retenues.

La première est d'ordre économique. La Fédération offrait au Soudan un débouché maritime et fournissait aux industries sénégalaises un marché de quatre millions d'habitants.

La deuxième relève de l'idéal. Cette motivation nous semble l'emporter de loin sur la première que des accords bilatéraux de coopération auraient permis d'atteindre. Les dirigeants maliens avaient foi en l'unité africaine qui était l'idéal vers lequel ils tendaient¹. Le noyau de la Fédération du Mali pouvait à terme exercer une attraction sur d'autres Etats d'Afrique de l'ouest qui l'auraient rejoint. Il fallait à tout prix éviter la balkanisation

¹ J. Foccart : *op. cit.* : p.193.

définitive de l'Afrique de l'ouest et les conséquences politiques, économiques et sociales fâcheuses qui en découlaient.

La troisième motivation est la quête de l'indépendance pour l'Afrique noire française. Cette quête était réelle, même si des différences existaient sur le délai. En effet, pour L. S. Senghor, il fallait encore quinze ou vingt ans avant d'aller à l'indépendance¹.

En concluant, le 4 avril 1960, le transfert de compétences avec la France, les dirigeants maliens ont déclenché le processus d'indépendance des Etats africains sous domination française. Il convient de rappeler, à cet effet, que c'est la demande du Mali et l'acceptation de C. de Gaulle de la requête malienne² qui ont contraint les dirigeants du Conseil de l'Entente, jusque-là attachés à la Communauté, à exiger bruyamment l'indépendance³. Sur ce point, la Fédération du Mali n'a pas échoué, bien au contraire. Elle a été l'accélérateur de l'indépendance de l'Afrique française. Cependant, son échec a consacré la balkanisation de l'AOF. Il en a fait un acte accompli en

¹ M. Dia : *op. cit.* : p.93.

² J. Foccart : *op. cit.* : p.197.

id. : p.199.

repoussant pour longtemps le rêve d'un grand ensemble politique africain. Il illustre également les difficultés qui freinent tout processus africain d'unité.

Depuis 1960, huit Etats souverains sont nés des cendres de l'ancienne AOF. Toutes les énergies déployées pour arrêter le processus de balkanisation ont été vaines. On peut incriminer des forces extérieures, singulièrement la France, dans l'échec des différentes tentatives d'unité, que ce soit le maintien de l'AOF, que ce soit la construction de la Fédération du Mali. Les premiers et principaux responsables en sont les hommes politiques africains qui ont privilégié leurs intérêts égoïstes immédiats à ceux des Africains. Les responsabilités d'un certain nombre d'hommes politiques voltaïques sont grandes dans l'échec du fédéralisme en Afrique de l'ouest. Le RDA, notamment certains de ses dirigeants, ont, en suivant les décisions du président du mouvement, aidé au démantèlement de l'AOF. Les pressions et le chantage des dirigeants ivoiriens, leurs manœuvres et complots ont poussé la classe politique voltaïque à faire échouer la Fédération du Mali. Face à l'adversité, les hommes politiques voltaïques n'ont pas pu vivre leurs convictions. Dans ce dernier cas, Maurice Yaméogo et ceux qui l'ont suivi en portent la responsabilité morale, politique et historique. Il n'hésita d'ailleurs pas à

renier son serment fait à Dakar, prétendant avoir levé la main pour ajuster sa manche¹. Il est vrai que pour M. Yaméogo, selon un de nos informateurs qui a exigé l'anonymat, les serments en politique sont des actes sans conséquences. En remettant en question son serment de Dakar il ne se sentait donc pas parjure.

La pusillanimité et les choix des hommes politiques ont contraint le peuple voltaïque a subir des décisions auxquelles il n'a pas été associé : la formation du premier gouvernement de la loi-cadre, le retrait de la Fédération du Mali, l'adhésion à l'Union Sahel-Bénin ou Conseil de l'Entente ont été dictés de l'extérieur.

A l'aube du troisième millénaire, l'Afrique noire se présente toujours sous la forme d'un puzzle ; elle reste toujours fragmentée en cinquante-trois Etats soumis à des difficultés de tous ordres. Depuis 1960, l'idée de l'unité africaine demeure cependant comme une exigence qui s'inscrit dans la vie même en Afrique noire.

CONCLUSION GENERALE

La longue marche des Etats d'Afrique de l'Ouest francophone vers l'unité est jalonnée de batailles perdues.

L'AOF, créée par la puissance coloniale française le 16 juin 1895, disparut le 05 avril 1959¹, mettant fin à 65 ans de vie commune des huit territoires. Ce cadre avait l'avantage, en regroupant des monocultures territoriales, de réaliser une économie fédérale diversifiée et un bloc solide difficile à manipuler.

La France, initiatrice et des territoires et de la Fédération, refusa de maintenir ce qui avait été une des plus grandes réalisations de son action en Afrique. Alors qu'elle même se lançait dans une expérience communautaire avec ses voisins européens, elle détruisait le groupe de territoires qu'elle avait contribué à édifier ; pire, elle empêchait que tout regroupement de territoires puisse naître des cendres du cadre qui avait instauré l'unité fédérale et la libre circulation de millions de personnes sans distinction d'origine. L'AOF disloquée par la loi-cadre de 1956 et la

¹ Le 5 avril 1959 est la date de la dernière réunion du Grand Conseil sous la présidence de Moïse Kéita, dernier président de cette assemblée.

communauté franco-africaine de 1958, la Fédération du Mali qui tenta de s'y substituer fut étouffée dans l'œuf. De quatre territoires au départ, il n'en est resté que deux à l'arrivée qui ont fini par mettre fin à l'expérience fédérale au bout d'un an.

Les échecs de ces différentes expériences d'unité sont le fruit de facteurs exogènes et endogènes. Les premiers sont des facteurs non africains, dûs aux puissances étrangères, en l'occurrence la France, qui a utilisé de tous les moyens pour parvenir à ses fins : chantage, corruption, intimidation et fraudes lors des consultations électorales, divisions ethniques et régionalistes. Les seconds sont des facteurs propres à l'Afrique et ont pour nom : ethnicisme, régionalisme, tribalisme, rivalités de personnes, choix politiques erronés.

En Haute-Volta, la classe politique, toutes tendances confondues, porte la responsabilité du rôle joué par le territoire dans l'échec des deux tentatives d'unification. Elle a été tour à tour, à des périodes données, l'instrument de la politique coloniale. De 1947 à 1956, l'Union voltaïque et les formations politiques qu'elle a engendrées, ont été les appuis de la métropole dans la colonie et en Afrique; le RDA fut leur cible

privilegiée. De 1956 à 1960, le RDA a été l'instrument de la politique coloniale française en Haute-Volta et en Afrique. La classe politique voltaïque n'a donc ni su, ni pu, ni voulu faire triompher la solution, que nous estimons la meilleure, pour les populations au nom desquelles elle parlait. La situation interne de la colonie (pauvreté) et les vicissitudes de son histoire (constitution, démembrement et renaissance) peuvent expliquer les positions défendues par les hommes politiques voltaïques. Sous le couvert du réalisme et de la prudence¹, ils n'ont ni su ni pu vivre leurs convictions. La brève existence de la colonie (1919-1932, 1947-1960) ne leur a peut-être pas permis de saisir pleinement les enjeux de la bataille fédéraliste.

La mise en commun des ressources créait les conditions d'un développement économique et social plus rapide pour les populations des huit territoires. La balkanisation a substitué aux fédérations des micro-Etats. Elle a également substitué la dépendance économique à la dépendance politique directe en maintenant dans les nouveaux Etats l'économie de traite (exportation de produits primaires, importation de produits finis). L'indépendance séparée des Etats révéla aux plus pauvres, l'importance des

¹ J. Conombo, *Afrique Nouvelle* du 13 mars 1959.

subventions fédérales et aux plus riches, les inconvénients qu'il y avait à n'avoir pour seul débouché que leur marché intérieur pour leur industrie.

La création des huit Etats indépendants exigeait l'aménagement de nouvelles frontières. De ce fait, le ressentiment des populations frontalières ne fit que croître à l'égard des nouvelles autorités africaines. En effet, pour les populations rurales qui entretenaient des liens de parenté par delà les frontières, les nouvelles réglementations des relations entre pays voisins étaient sources de désagréments.

De plus, le commerce qui se faisait librement, depuis des siècles, entre ces pays, fut frappé d'illégalité. Les commerçants manifestèrent alors leurs mécontentements, car les liens qu'ils avaient établis dans les différentes villes de la fédération furent rompus, et leurs affaires s'en ressentirent.

Sur le plan politique, la dissolution de l'AOF et de la Fédération du Mali entraîna la dislocation des partis interterritoriaux comme le RDA et le PFA. L'inexistence de cadres unitaires politiques permit la résurgence de

problèmes entre pays voisins, problèmes que les partis politiques auraient réussi à atténuer si leur structuration fédérale avait été maintenue.

Cependant, tout se passe comme si la France, incapable de maintenir les pays africains sous sa domination politique directe, a créé des Etats si faibles et si instables dans l'organisation de leur économie et de leur administration nationale qu'ils sont contraints par les pressions intérieures et extérieures de continuer à dépendre d'elle.

C'est ainsi que dès 1960, la France poussait au regroupement des francophones dans un cadre qui était une espèce de substitut de l'Union française sans la France tout de même présente dans les coulisses¹. En effet, en octobre 1960, les quatre de l'Entente et le Sénégal se retrouvaient à Cotonou pour se concerter sur certains problèmes africains. Au cours du même mois, les mêmes se retrouvaient à Abidjan avec cette fois-ci les quatre de l'ex-AEF, le Cameroun et la Mauritanie. En décembre, Madagascar se joignait au groupe à Brazzaville. Ce fut la création de l'Union africaine et malgache (UAM)².

¹ J. Foccart : *op. cit.* : p.258.

² *id.* : p. 258.

Face à l'ampleur des problèmes, les Etats de l'ex-AOF redécouvrent les bienfaits de la solidarité politique, économique et financière de leur ancien cadre qui, pourtant, était sous une tutelle étrangère. Une décennie après les indépendances, c'était la création de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest (CEAO) et en 1994 naissait l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)¹, prouvant ainsi que l'ancienne fédération était une entité économique et humaine viable.

Le morcellement de l'Afrique en micro-Etats est un facteur de faiblesse, de vulnérabilité. Au plan national, les capitaux sont rares et les marchés trop restreints pour soutenir des projets d'investissements de grande envergure, même quand il existe des possibilités d'apport extérieur. Or, sans investissement, il est difficile, voire impossible de parler de développement.

En outre, l'Afrique a un taux de croissance démographique plus élevé que le taux de croissance de la production ; ceci contribue à creuser le fossé entre les ressources et les besoins, et se traduit par des valeurs

Traité de l'Union économique et monétaire ouest africaine, (UEMOA), Ouagadougou, 10 janvier 1994

négatives d'évolution du revenu par tête d'habitant. Les économies africaines ont donc une faible dimension, ce qui ne favorise pas le développement économique. C'est pourquoi l'intérêt doit être porté aux politiques de regroupement.

Le monde d'aujourd'hui est incontestablement celui des grands ensembles. L'unité des Etats est pour beaucoup dans la puissance politique et économique sur le plan international. Dans le contexte mondial actuel de globalisation, l'Afrique devra s'unir ou continuer à subir la loi des autres continents.

Mais le concept panafricaniste doit se départir de la nostalgie des anciennes fédérations. Il doit évoluer en intégrant les mutations que le monde a connues et les exigences qu'elles engendrent. Il faut concevoir le panafricanisme en adéquation avec les aires géographiques spécifiques capables de réaliser cet idéal à leur niveau. C'est dire que le nouveau fédéralisme doit exclure les anciennes divisions en pays francophones, anglophones et lusophones. Il s'agit ici de considérer les sous-régions économiques actuelles en gestation. On pourrait alors parler de panafricanisme décentralisé. L'Union Ghana-Guinée, malgré son issue

malheureuse, l'intégration de certains pays lusophones (Guinée-Bissau) dans l'UEMOA sont des approches à poursuivre, de même que l'expérience de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette dynamique sous-régionale pour s'imposer à la conscience des populations, doit se nourrir de projets concrets : coopération scientifique, technologique, stratégies industrielles communes, politique sociale concertée, coopération culturelle commune (cinéma, médias...). De même, les nouveaux partis panafricanistes devraient, en tirant les leçons des anciens partis interterritoriaux (RDA, PRA) s'affirmer dans chaque Etat. Leur union et fédération pourraient représenter une force politique à même d'impulser le dynamisme unitaire. Seulement, pour que ces projets réussissent, il manque un préalable. Il s'agit de la confiance en soi et le courage politique nécessaire pour taire les ambitions personnelles, partisans et ethniques. Il nous faut reconquérir la confiance en nous, non seulement en tant qu'être humain, mais aussi en tant que peuple.

Pour ce faire, il faut à l'Afrique noire des conditions politiques saines. En effet, tout ce qui précède a pour condition première, la démocratie. Il ne s'agit pas nécessairement du type de démocratie en vigueur actuellement dans les pays africains. Celui-ci a fait ses preuves.

La « démocratisation » des années quatre vingt dix a instauré le multipartisme et une certaine liberté de presse, mais pas le principe fondamental d'acceptation de l'alternance. Le plus souvent, les présidents installés au pouvoir refusent de le céder par la voie des urnes. Tout est mis en oeuvre pour le conserver. Les fraudes, les manipulations électorales sont massivement pratiquées dans presque tous les pays. Dans de telles conditions, les consultations électorales au lieu de renforcer la légitimité de la démocratie, renforce l'illégitimité des gouvernants et discrédite la démocratie elle-même.

En outre, le multipartisme n'a pas engendré un minimum de consensus autour des institutions. Les rapports entre opposition et pouvoir tournent toujours au bras de fer, faisant de toute crise politique, une crise du régime. Dans cet affrontement, tous les coups semblent permis : les changements de vestes, les intrigues les plus basses, etc. Il n'y a pas de place pour des débats d'idées. Ceux-ci sont remplacés par le choc des ambitions personnelles. Le bon indicateur de cette indigence est la presse qui n'est, à des rares exceptions, ni une presse d'investigations, ni une presse de réflexion ou d'opinion. C'est une presse de rumeurs, de dénonciation, de diffamation du pouvoir par l'opposition et de celle-ci par le

pouvoir. Celle-ci, loin de proposer un programme alternatif, donne à l'opinion publique, l'impression que son souci majeur est de chasser les hommes au pouvoir et de prendre leur place.

Tout cela ne permet guère un véritable débat sur la gestion des affaires publiques. La crise de « gouvernance » est omniprésente et se traduit par l'incapacité des hommes au pouvoir à sortir du système de prébendes et de pillage des ressources de l'Etat par les détenteurs des postes de responsabilité où la préséance est accordée aux « protections » et « recommandations » sur la compétence.

Une telle situation ne favorise pas l'adhésion des peuples africains aux actions des hommes politiques. Il faut dire que ces peuples ont toujours eu une perception négative de l'Etat colonial et post-colonial. Celui-ci est trop éloigné de leur organisation sociale et politique traditionnelle. La gestion actuelle de la cité leur paraît opaque et touffue. Ils ignorent tout de leurs droits et devoirs civiques et politiques, du reste fondus dans un tissu législatif et juridique qui leur est particulièrement incompréhensible. L'existence de partis politiques multiples, plus ou moins

identiques, aux joutes politiques violentes, souvent difficiles à expliquer, ajoute à leur incompréhension de l'Etat moderne.

Il faut donc aux Africains explorer de nouvelles voies inspirées des traditions africaines. Nous ne prôtons pas un retour à l'authenticité. Les sociétés africaines ont subi trop de transformations pour qu'une telle solution soit envisagée. Nous proposons d'inventer des formes d'Etat de droit et de démocratie qui permettent la participation effective du plus grand nombre aux prises de décisions. En d'autres termes, l'Afrique doit se nourrir de son histoire et de sa culture, qui sont les bases intellectuelles de son avenir, pour une démocratie de consensus et non d'exclusion et de concurrence, de groupes et non d'individus. Dans ce sens, la valeur du modèle de la palabre doit être ravivée et devenir un mécanisme institutionnel démocratique des villages et des quartiers dans les villes. Celle-ci est d'autant plus importante qu'elle traduit l'esprit démocratique confirmé par le culte du dialogue et en ce qu'elle n'est pas, selon J. Ki-Zerbo, « *une démocratie arithmétique et formaliste qui comptabilise les oui et les non pour une balance numérique, mais une démocratie vivante par le dialogue... Pour finir on s'entend toujours pour dégager la volonté*

commune »¹. La palabre implique alors nécessairement les principes de compréhension et de solidarité qui conduisent à une stabilité sociale. Cependant, s'inspirer de certaines valeurs traditionnelles ne signifie nullement se couper des influences extérieures. L'essentiel est qu'aucune autre culture ne prenne le pas sur les valeurs africaines. En d'autres termes, les apports extérieurs doivent servir à enrichir les valeurs traditionnelles et non à se substituer à elles. Les pays africains disposent d'intelligences capables de relever ces défis. Il est plus que temps que les élites africaines, « *écartelées entre leur société d'origine souvent vécue comme un boulet et une société-mirage vers laquelle ils sont attirés, ... se posent des questions ; il est temps qu'elles se demandent si leur choix est plus valable que les besoins profonds, les aspirations de l'immense majorité de leur populations* »².

Une telle remise en question permettrait de trouver des institutions adaptées aux peuples africains et leur éviterait l'apprentissage (pas toujours concluant) des modes d'emploi des institutions importées. Etre fort de ses propres valeurs est un pas vers la création d'un système de valeurs qui aiderait à gouverner autrement, car il se construira à terme, une

¹ J. Ki-Zerbo : *op. cit.* : p.636.

² Y. Konaté, B. Sanou : La décentralisation comme projet. Bobo-Dioulasso, CAF 1995, p.94.

une communauté de vie, de droits et de devoirs, une communauté d'institutions.

Le Burkina Faso, hier Haute-Volta, bien que sans ressources importantes connues, est stratégiquement bien placé pour jouer un rôle important si cette dynamique est engagée. Ses frontières avec six Etats de la sous-région, dont un anglophone (le Ghana), peut être un atout pour une véritable politique d'unité.

L'histoire a connu ces dernières années une subite accélération qui se révèle être une propension au remodelage politique, économique, social et culturel. La mondialisation constitue la fin d'un ordre et le début d'un autre. Peut-on espérer de ces bouleversements une situation nouvelle qui transforme les incertitudes et les angoisses en une dynamique de progrès, surtout dans le sens de l'unité pour l'Afrique ? Peut-on partager l'enthousiasme de Pline l'ancien¹ qui, au début du premier siècle de notre ère, écrivait : «...de l'Afrique vient toujours quelque chose de nouveau» ?

¹ Pline l'ancien est un naturaliste et écrivain latin (23 ap. J.C. - 79 ap. J.C.) amiral romain, il périt lors de l'éruption du vésuve en 79. Il est l'auteur d'une histoire naturelle, vaste compilation en 37 tomes, in *Le petit Larousse*, 1999.

ANNEXES

SECRET portant division de la Colonie du Haut-Sénégal-Niger et création de la Colonie de la
HAUTE-VOLTA

-----o00o-----

(1er Mars 1912)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

- VU l'Article 18 du sénatus-consulte du 3 Mai 1854;
VU le Décret du 18 Octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française;
VU le Décret du 5 Décembre 1908, portant réorganisation des services Financiers en Afrique Occidentale Française;
VU le Décret du 7 Septembre 1911, rattachant le Territoire militaire du Niger au Gouvernement Général;
VU le Décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies;
SUR le Rapport du Ministre des Colonies et du Ministre des Finances;

SECRET

ARTICLE 1.— Les Cercles de Gaoua, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Ouagadougou, Dori, Sav et Fada N'Gourma, faisant actuellement partie du Haut-Sénégal et Niger, forment une Colonie distincte qui porte le nom de Haute-Volta. Le Chef-lieu sera à Ouagadougou.

ARTICLE 2.— La Colonie de la Haute-Volta possède son autonomie administrative et financière dans les mêmes conditions que les autres Colonies composant le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, et est administrée par un Gouverneur des Colonies portant le titre de Lieutenant-Gouverneur, assisté d'un Secrétaire Général et d'un Conseil d'administration.

ARTICLE 3.— Le Budget local de la Haute-Volta est établi, arrêté et exécuté conformément à la législation en vigueur. Le Lieutenant-Gouverneur en est l'ordonnateur, sous le contrôle du Gouverneur Général.

ARTICLE 4.— Le service du Trésor est assuré par un Trésorier-payeur, dont la résidence est fixée à Ouagadougou.

Ce Comptable effectue pour son propre compte, et sous sa responsabilité, dans sa Circonscription, les opérations de recettes et de dépenses concernant :

- 1^o Le Budget local de la Haute-Volta;
- 2^o Le Budget Général de l'Afrique Occidentale Française;
- 3^o Les budgets annexes au Budget Général et les budgets de fonds d'affectation;

4^{de} Les opérations des services financiers de la métropole, y compris celui des articles d'argent, ainsi que les opérations de la Caisse des invalides de la marine et de la Caisse des dépôts et consignations, dont il est le préposé.

Pour toutes les opérations ci-dessus indiquées, pour lesquelles ce comptable a une gestion, il est justiciable de la Cour des comptes. Il verse un cautionnement dont le montant est déterminé par le Ministre des Finances.

ARTICLE 5.—Sont abrogés tous les décrets et arrêtés antérieurs en ce qu'ils ont de contraire aux présentes dispositions, dont l'application sera réglée par des arrêtés du Gouverneur Général.

ARTICLE 6.—Le Ministre des Colonies et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et inséré au Bulletin des Lois et au Bulletin Officiel du Ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 1er Mars 1919

Signé : R. POINCARÉ

Par le Président de la République:

Le Ministre des Colonies,

Le Ministre des Finances,

Signé : Henry SIMON

Signé : L. L. KLOTZ

EXTRAIT DU J.O.
 AOF N° 1471 DU 15/10/1932
 PAGE: 902

-----oOo-----

2424 A.P- ARRÊTÉ promulguant en Afrique Occidentale Française le Décret du 5 Septembre 1932, portant suppression de la Colonie de la Haute-Volta et répartition de son Territoire entre les Colonies du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire.

-----oOo-----

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, OFFICIER DE
 LA LÉGIION D'HONNEUR,

- VU le Décret du 18 Octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française;
- VU le Décret du 2 Janvier 1920, fixant le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires en Afrique Occidentale Française;
- VU le Décret du 5 Septembre 1932, portant suppression de la Colonie de la Haute-Volta et répartition de son Territoire entre les Colonies du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire;

(H-)) R R E T E

ARTICLE 1. - Est promulgué en Afrique Occidentale Française le Décret du 5 Septembre 1932, portant suppression de la Colonie de la Haute-Volta et répartition de son Territoire entre les Colonies du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 5 Octobre 1932

BREVET.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----oOo-----

Paris, le 5 Septembre 1932.

Honorable le Président,

Le Décret en date du 15 Mars 1919, n° 684, en Afrique Occidentale Française, le décret n° 1471 du 15 Octobre 1932, portant suppression de la Colonie de la Haute-Volta et répartition de son Territoire entre les Colonies du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire.

.../...

Une expérience de plus de Dix années a montré que la mesure ainsi réalisée ne répondait nullement à une nécessité. D'autre part, la suppression de cette unité territoriale permettant d'appréciables économies et rendrait disponible pour le service général le personnel administratif et technique en service au Chef-lieu.

La prolongation vers le Nord du Chemin de fer de la Côte d'Ivoire, ainsi que le développement depuis 1919, des moyens de communications sont d'ailleurs de nature à faciliter grandement le remaniement territorial envisagé.

L'étude à laquelle il a été procédé à ce sujet, me conduit, compte tenu des courants commerciaux constatés, à proposer une répartition des Circonscriptions de la Colonie superposée entre les trois Colonies voisines du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire.

Tel est l'objet du projet de décret ci-joint, dont l'effet est fixé au premier Janvier prochain, et que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.-

Le Ministre des Colonies,

ALBERT SARRAUT.

-----oOo-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Sur le rapport du Ministre des Colonies;

VU l'Article 16 du sénatus consulte du 3 Mai 1854;

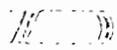
VU le Décret du 18 Octobre 1904, modifié les 4 Décembre 1920 et 30 Mars 1925, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française;

Ve le Décret du 30 Décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Ve le Décret du 1er Mars 1919, portant création de la Colonie de la Haute-Volta, ensemble le Décret du 1er Mars 1919, instituant un Conseil d'Administration et un Conseil du Contentieux dans cette Colonie.

VU le Décret du 4 Décembre 1920, portant réorganisation du Conseil d'Administration et du Conseil du Contentieux de la Colonie de la Haute-Volta, ensemble le Décret du 30 Mars 1925, en son article 2;

VU le Décret du 28 Décembre 1926, portant modifications territoriales entre les Colonies du Niger et de la Haute-Volta;

 F R A N C E

.../...

ARTICLE 1. - Les Décrets du 1er Mars 1919, créant la Colonie de la Haute-Volta³²⁷ instituant un Conseil d'Administration de cette colonie, le Décret du 4 Décembre 1920, portant réorganisation du Conseil d'Administration de la Colonie de la Haute-Volta et le Décret du 30 Mars 1925, en ce qu'il concerne en son article 2 le Conseil d'Administration de cette Colonie, sont et demeurent abrogés.

ARTICLE 2. - Les Cercles de Fada et de Dori (le Canton d'Aribinda excepté), sont rattachés à la Colonie du Niger.

Le Cercle de Ouahigouya, le Canton d'Aribinda du Cercle de Dori et la partie du Cercle de Dédougou située sur la rive gauche de la Volta-Noire, sont rattachés à la Colonie du Haut-Volta Français.

Les Cercles de Tenkodogo, Kaya, Ouagadougou, Koudougou, Gaoua, Batié, Bobo-Dioulasso et la partie du Cercle de Dédougou situé sur la rive droite de la Volta-Noire, sont rattachés à la Colonie de la Côte d'Ivoire.

ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Décret dont les détails d'application, sauf en ce qui concerne les services du Trésor, seront réglés par des arrêtés du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française.

ARTICLE 4. - Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent Décret, qui aura son effet pour compter du 1er Janvier 1933.-

Fait à Rambouillet, le 5 Septembre 1932

ALBERT LEHRER.

Par le Président de la République
Le Ministre des Colonies

Albert SARRAUTE.

LOI N° 47 - 1707 DU 4 SEPTEMBRE 1947:

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré; l'Assemblée nationale a adopté; le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article premier: Est abrogé le décret du 5 Septembre 1932 portant suppression de la colonie de Haute - Volta.

Article 2: Le territoire voltaïque possède l'autonomie administrative et financière dans les mêmes conditions que les autres territoires de l'A.O.F.. Son chef lieu est Ouagadougou et ses limites celles de l'ancienne colonie de Haute - Volta à la date du 5 Septembre 1932.

Article 3: Des modifications pourront être ultérieurement apportées aux limites territoriales de l'article 2, après consultation des Assemblées locales intéressées.

Article 4: La représentation du territoire à l'Assemblée nationale, au Conseil de la République et à l'Assemblée de l'Union française, ainsi que l'organisation du Conseil général de Haute - Volta feront l'objet de lois ultérieures.

Article 5: Des règlements d'administration publique détermineront toutes les dispositions transitoires, notamment en matière budgétaire et financière.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris le 4 Septembre 1947.

Ont signé:

- Le Président de la République (Vincent AURIOL).

- Le Premier Ministre (René AUBRIOT).

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE
LE RDA ET LE MDV**

• Entre le Comité de coordination du Rassemblement démocratique africain (RDA) et M. le conseiller de l'Union française DORANGE, au nom du MDV, il a été convenu ce qui suit :

• Dans l'intérêt supérieur de la Haute-Volta et de la Communauté franco-africaine en construction, le MDV et la Section locale du RDA s'engagent à coopérer étroitement.

• A cet effet, ils se proposent de partager équitablement les responsabilités nouvelles, découlant de l'application de la Loi-Cadre pour les territoires d'Outre-Mer, tant en ce qui concerne le bureau et les commissions de l'Assemblée territoriale, qu'en ce qui concerne la désignation des membres du Grand conseil de l'AOF, et des membres du Conseil de gouvernement.

Pour ce qui est du Conseil de gouvernement, ils ont décidé d'attribuer sept (7) portefeuilles au RDA et cinq (5) au MDV.

Pour le Grand conseil de l'AOF, trois (3) postes reviendront au RDA et deux (2) au MDV.

S'agissant du bureau et des Commissions de l'Assemblée territoriale de la Haute-Volta ils ont convenu, dans le même esprit d'union dans la diversité, de répartir, sur place, le moment venu, les différents postes de responsabilité.

Enfin, en vue d'assurer un avenir toujours meilleur à la Haute-Volta, ils estiment que le MDV et le RDA doivent faire un effort incessant de sincérité mutuelle et de grande compréhension, en éliminant tout ce qui peut les diviser, pour favoriser tout ce qui peut les raffermir dans une union constructive.

Fait à Abidjan, en double original, le vingt neuf Avril mil neuf cent cinquante sept.

Le président du RDA
mandaté par le Comité
de coordination

Le conseiller de l'Union
française
le MDV

Signé : Félix Houphouët-Boigny

Signé : Dorange

COMMUNIQUE CONJOINT DU R.D.A. ET DU P.R.A.

Les Représentants mandatés de l'U.D.V. (Section Voltaïque du R.D.A.) et du M.R.V. (Section Voltaïque du P.R.A.) réunis à Ouagadougou les 17, 18 et 19 Octobre 1958, après un examen approfondi de la situation politique en Haute-Volta, après avoir constaté que l'Union des Forces Démocratiques du pays est la question décisive de l'heure, au regard des nouvelles institutions, ont adopté à l'unanimité un protocole d'accord, scellant leur commune volonté de réaliser l'union la plus large dans le pays.

Ils invitent les militants des deux formations politiques à observer d'ores et déjà une trêve politique suivie d'une vaste campagne d'union nationale permettant de préparer les conditions de l'unité.

Ils s'engagent dans un délai de trente jours, sur la base de rencontres fréquentes, à rechercher tous les moyens permettant de réaliser un Gouvernement National d'Union Démocratique et la coopération au niveau de toutes les instances de l'Assemblée, et des organismes de gestion du pays.

Dans ce délai de trente jours, les deux délégations R.D.A. et P.R.A. doivent en outre dans un esprit de totale compréhension et d'union nationale, étudier les problèmes relatifs à la mise en place des institutions étatiques et de la communauté, issues de la constitution.

Cette volonté d'union des deux formations démocratiques répond sans nul doute, aux légitimes aspirations des masses voltaïques qui n'ont cessé de réclamer l'union de tous autour d'un programme politique commun de bien-être, de paix et de liberté.

Fait à Ouagadougou, le 19 Octobre 1958

Ont signé :

Pour le P.R.A.

OUEDRAOGO Gérard
BOMI Nazi
CONOIBO Joseph
DIALLO Darsalam
GUIGUENDE Pierre
OUEDRAOGO Mathieu

Pour le R.D.A.

KALENZAGA Christophe
OUEDRAOGO Joseph
BA Ousman
YAMIEGO Maurice
EL HADJ LY SORE
OUEDRAOGO Georges

REPUBLIQUE
de la
H A U T E - V O L T A

ANNEXE AU DECRET N° 39 DU 26 MARS 1959

TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

nombre
du sièges

Première circonscription électorale :

Cercle de Orodara	
Bobo-Dioulasso.....	
Nouna.....	
DEdougou.....	
Tougan.....	
Tenado.....	
Koudougou.....	
Yako.....	(36)
Kaya.....	
Kongoussi.....	
Boulsa.....	
Djibo.....	
Dori.....	

Deuxième circonscription électorale :

Cercle de Banfora.....	
Gaoua.....	
Diebougou.....	
Boromo.....	
Léo.....	
Po.	
Mango.....	
Tankodogo.....	
Koupel.	(23)
Zorgho.....	
F. D. N'Gourma.....	
Bogandé.....	
Diapag.....	

Troisième circonscription électorale :

Cercle de Ouahigouya.....8

Quatrième circonscription électorale :

Cercle de Ouagadougou.....8

Total Général 75

* *
*

LES RÉSOLUTIONS DE DAKAR

La conférence des Fédéralistes Africains, réunie à Dakar le 24 Mars 1959.

Après une étude approfondie de la situation politique en Afrique Noire et dans la Communauté,

Considérant que les anciens Partis Politiques d'Afrique Noire singulièrement le R.D.A. et le P.R.A. ne répondent plus à la situation politique actuelle, partant ne constituent plus des instruments efficaces à la réalisation des aspirations des masses africaines;

Considérant que le problème majeur de l'Afrique Noire est la réalisation de l'Unité Africaine ;

D E C I D E

- de constituer un nouveau parti de caractère fédéral, intitulé : PARTI DE LA FÉDÉRATION AFRICAINE (P.F.A.) BUT : Le parti de la Fédération Africaine se fixe pour but la réalisation de l'Unité Africaine sur une base nationale et dans le cadre d'une République Fédérale dont la Fédération du MALI constitue la première étape.

PRINCIPES : Le P.F.A. entend réaliser ce but : par l'institution d'une démocratie forte et organisée qui exclut, d'une part, l'anarchie et l'instabilité de l'Etat, l'arbitraire et le fascisme, d'autre part: par une planification rationnelle et dynamique de l'économie africaine; - par l'évolution progressive de la Communauté vers une confédération multinationale.

ORGANISATION : Le Congrès Constitutif du Parti de la Fédération Africaine se tiendra à BAMAKO les 3, 4, 5 Juillet 1959.

Un bureau provisoire est chargé d'organiser le Parti au niveau des Sections des Etats et de préparer le Congrès constitutif.

Il déposera avant le 15 Mai les statuts provisoires du Parti dont le Siège est fixé à Dakar.

Les Sections des Etats seront constituées avant le 15 Juin 1959. Il ne peut exister qu'une section du Parti dans chaque Etat. Celle-ci sera constituée soit par intégration du Parti minoritaire dans le parti majoritaire - avec représentation de celui-là dans les organismes provisoires de direction - soit par fusion de deux ou plusieurs partis d'égale importance.

Le Secrétariat permanent est chargé du mouvement jusqu'au congrès qui doit se tenir en Juillet, à BAMAKO.

- de Présenter au Congrès de Juillet à BAMAKO deux rapports :
- un rapport sur l'organisation et les statuts présenté par M. MODIBO KEITA.
- un rapport sur la doctrine et le programme présenté par M. SENGHOR.

Ces rapports devront être déposés pour être distribués avant le 5 Juin ./.-

BIBLIOGRAPHIE

I.- ENQUETES ORALES

Pour compléter les informations livrées par les sources écrites (archives, journaux, ouvrages et travaux scientifiques que sont les thèses), nous avons consulté certains hommes qui ont joué un rôle important au cours de la période étudiée. Ces informateurs ont en effet été des acteurs de la vie politique de la Haute-Volta coloniale, soit dans les partis politiques, soit dans l'administration locale. Les rencontres que nous avons eues avec eux, se sont déroulées à leur domicile soit à Bobo-Dioulasso, soit à Ouagadougou. Ils ont accepté nous livrer leur témoignage de bonne grâce. Certains d'entre eux, feu Moussa Kargougou et Gérard Kango Ouédraogo, n'ont pas hésité à nous donner des documents inédits, comme l'accord signé entre le RDA et le MDV. Ces témoins sont :

Conombo Joseph, né le 09 février 1917 à Tampinko (Kombissiri) ancien responsable de l'Union voltaïque, 1946-1955 – ancien président du PSEMA, 1955-1956 – ancien président du PDU, 1956-1957 – ancien président du PSEMA reconstruit, 1957-1958 – ancien responsable du PRA, 1958-1959 – ancien responsable de l'UDV-RDA, 1959-1995 – ancien ministre des affaires étrangères de Haute-Volta, 1970-1974

ancien premier ministre de Haute-Volta, 1978-1980 – Entretien réalisé le 25-07-1997 à Ouagadougou à son domicile quartier Dapoya. Tél. 33-49-12.

Diakité Amadou né en 1924 à Bobo-Dioulasso – ancien militant de l'Union voltaïque, 1948-1954 – ancien militant du Mouvement populaire africain (MPA), 1954-1957 – ancien militant du RDA, 1958-1980 – Entretien réalisé le 20 juin 1996 à Bobo-Dioulasso à son domicile quartier Koko. Tél. : 98-09-93

Kargougou Moussa, né en 1925 à Boussa (Kaya) – ancien militant de l'UV (1946-1956), du MDV (1956-1957) du RDA (1957-1996) – ancien ministre des affaires étrangères sous S. Lamizana (1978-1980) – Entretien réalisé le 10-12-13 avril 1996 à son domicile, Ouagadougou décédé en 1997

Ki-Zerbo Joseph, né en 1922 à Toma (Nayala) – membre fondateur du MLN (1958) – ancien secrétaire général de l'UPV (1974-1978), du FPV (1978-1980) – actuel président du PDP – Entretien réalisé les 02 et 03 février 1999 à Ouagadougou

Konaté Abdoulaye, né le 22 novembre 1922 à Bobo-Dioulasso – ancien militant des Comités d'Etudes franco-africaines (CEPA) – ancien militant des Groupes d'Etudes Communistes (GEC), – ancien responsable de la Jeunesse RDA de Haute-Volta – ancien militant du RDA, 1946-1980 – ancien directeur du protocole d'Etat, 1971-1978
Entretien réalisé le 22 juillet 1997 à son domicile, Ouagadougou quartier zone du bois. Tél. : 36-38-19

Konaté Domba, né en 1916 à Safané – ancien militant du RDA, 1946 à nos jours – ancien ministre de l'éducation nationale de Haute-Volta, 1978-1980 – Entretien réalisé le 15 juin 1997 à Bobo-Dioulasso à son domicile quartier Koko. Tél. : 98-08-04

Magnini Célestin, né en 1932 à Fakéna (S/P Dédougou)

ancien responsable du PRA (1966-1978), du RDA (1978-1980)

ancien ministre de la III^{ème} République (1978-1980)

Entretien réalisé à Bobo-Dioulasso à son domicile quartier Saint-Etienne, le 18 juin 1996 Tél. : 97-10-89

Nikiéma Paul, né en mars 1924 à Ouagadougou – ancien ministre de la loi-cadre – ancien militant de l'UV (1946-1955), du PSEMA (1955-1956), du PDU (1956-1957) – ancien responsable du PNV (1959) et du PRL (1960) – Entretien réalisé le 30 juin 1997 à son domicile, Ouagadougou – Tél. : 43-06-97

Ouédraogo K. Gérard, né le 10 septembre 1925 à Ouahigouya – membre fondateur du MDV (1956) – ancien président du MRV (1958) – ancien Président du PRA (1958-1959) – ancien président du RDA (1970-1997) – ancien ministre des finances (1958-1959) – ancien premier ministre (1970-1974) – ancien ambassadeur de la Haute-Volta en Angleterre (1960-1966) – ancien président de l'assemblée nationale (1978-1980) – Entretien réalisé le 10-12 mai 1995 à l'Assemblée nationale, Ouagadougou.

Palé Welté Issa, né en 1923 à Bousseira, S/P de Gaoua – ancien militant de l'UV (1946-1954), du MPA (1954-1958), du PRA (1958-1959), du PNV (1959), du PRL (1960), du RDA (1978-1980) – ancien ministre dans le gouvernement d'union nationale (1958) – ancien ministre du

développement rural (1978-1980) – Entretien réalisé le 12 juillet 1997 à son domicile à Ouagadougou tél. 43-01-52.

Sorgho Mathias, né en 1920 à Tenkodogo – ancien responsable de l'Union voltaïque, 1946-1955 – ancien militant du PSEMA, 1955-1958 – ancien militant du RDA, 1958-1980 – ancien président de l'Assemblée territoriale, 1952 et 1954-1955 – ancien ministre de l'éducation après l'indépendance – ancien ambassadeur de Haute-Volta en France, Allemagne – Entretien réalisé le 29 janvier 1998 à son domicile, Ouagadougou.

II.- ARCHIVES

1. Burkina Faso

1.1.) Archives de l'Assemblée Nationale (AAN), Ouagadougou

Série CG

CG 985, séances des sessions ordinaires, procès-verbaux, 1952

CG 986, séances des sessions ordinaires, procès-verbaux, 1951

CG 987, séances des sessions ordinaires, procès-verbaux, 1950

CG 988, séances des sessions ordinaires, procès-verbaux, 1949

CG 989, séances des sessions ordinaires, procès-verbaux, 1948

Série AT

AT 1014, Elections, états des conseillers généraux par partis politiques, 1949-1953

AT 1015, Etudes sur les fédérations primaires, lois 1958

AT 1034, Motion de défiance déposée par Joseph Conombo, procès-verbal, séance du 17 décembre 1957

AT 1048, 1049, 1050, séances des sessions ordinaires, procès-verbaux, 1958

AT 1060, Situation politique et administrative du pays, 1958

AT 1135, La Haute-Volta à l'heure de la loi-cadre, cérémonie d'installation de l'Assemblée territoriale, 1957

AT 1140, Investiture des partis politiques aux législatives de 1959, listes des candidats, dépôts des statuts

Série AL

AL 808, Constitution de la République et commentaire, loi électorale 1959

AL 809, Etat des élus du 19 avril 1959

AL 813, Conseil de l'Entente, création, allocutions, acte final, compte-rendu, 1959

AL 814, Fédération du Mali, rapport 1959

AL 816-817, Travaux de la 4^{ème} et 5^{ème} session extraordinaire procès-verbaux, 1959

AL 818-819, Travaux de la session constituante, procès-verbaux, 1959

AL 1040-1041, Sessions extraordinaires et ordinaires, rapports, 1958-1959

AL 1053, Arrêtés, procès-verbaux, 1949-1958

**1.2.) Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,
Ouagadougou**

- Arrêté promulgant en Afrique occidentale française le décret du 5 septembre 1932, portant suppression de la colonie de Haute-Volta et répartition de son territoire entre les colonies du Niger, du Soudan français et de la Côte-d'Ivoire ;

- Décret portant division de la colonie du Haut-Sénégal-Niger et création de la colonie de la Haute-Volta, 1^{er} mars 1919

- Loi n° 47-1707 du 4 septembre tendant au rétablissement du territoire de Haute-Volta ;

- Statuts du Parti Démocratique Unifié (PDU), septembre 1956

- Congrès constitutif du Mouvement Démocratique Voltaïque (MDV), 12-15 juillet 1956

1.3.) Archives du CNRST

Série B IV.2

- Le Quer Robert, Rapport politique du mois de mars 1946
- Le Quer Robert, Rapport politique du mois d'avril 1946
- Le Quer Robert, Rapport politique du mois de juin 1946
- Le Quer Robert, Rapport politique du mois de juillet 1946
- Le Quer Robert, Rapport politique du mois d'août 1946
- Le Quer Robert, Rapport politique du mois de septembre 1946
- Rouvillois Pierre, Rapport politique de janvier 1947
- Rouvillois Pierre, Rapport politique de février et mars 1947
- Rouvillois Pierre, Rapport politique d'avril et mai 1947

- Rouvillois Pierre, Rapport politique de juin à septembre 1947
- Rouvillois Pierre, Rapport politique d'octobre 1947
- Rouvillois Pierre, Rapport politique de novembre 1947
- Rouvillois Pierre, Rapport politique de décembre 1947
- Rouvillois Pierre, Rapport politique du mois de janvier 1948
- Rouvillois Pierre, Rapport politique du 1^{er} trimestre 1948
- Rouvillois Pierre, Rapport politique trimestriel, 2^{ème} trimestre 1948
- Rouvillois Pierre, Rapport politique trimestriel, 3^{ème} trimestre 1948
- Rouvillois Pierre, Rapport politique trimestriel, 4^{ème} trimestre 1948

Série B IV.3

- Doret Robert, Rapport d'une tournée effectuée du 15 au 16 mars 1949
- Doret Robert, Rapport d'une tournée effectuée du 21 au 22 avril 1949
- Toulza André, Rapport trimestriel du 1^{er} trimestre 1949
- Touze, Rapport politique du 3^{ème} trimestre 1949

- Hillenweck Ferdinand, Revue des événements du 4^{ème} trimestre 1949
- Hillenweck Ferdinand, Revue des événements du 4^{er} trimestre 1950
- Hillenweck Ferdinand, Rapport mensuel du mois de juillet 1950
- Hillenweck Ferdinand, Rapport mensuel du mois d'août 1950
- Hillenweck Ferdinand, Rapport mensuel du mois de septembre 1950
- Morand Jean, Compte-rendu des tournées effectuées le mois de juin 1950
- Morand Jean, Rapport des tournées du mois de septembre 1951

1.4.) Archives de l'Eglise Catholique

- Diocèse de Bobo-Dioulasso
 - Diaires des postes de Bobo-Dioulasso et de Tounouma (1914-1945)
 - Rapports annuels du Vicariat de Bobo-Dioulasso (1945-1958)
- Diocèse de Ouagadougou
 - Diaires du poste de Ouagadougou (1914-1945)
 - Rapports annuels du Vicariat de Ouagadougou (1945-1958)

2. Côte-d'Ivoire

2.1.) Archives Nationales de Côte-d'Ivoire (ANCI), Abidjan

Série EE

- 5.E.E. 9 (1/3), Rapport politique du capitaine Haillot, commandant le cercle du Lobi, 1910
- 5.E.E. 11, Rapport politique du capitaine Gareau, commandant le cercle du Lobi 30, juin 1912
- 5.E.E. 10 (1/2), Rapport politique du capitaine Gareau, janvier 1913
- 5.E.E. 9, Rapport politique annuel du lieutenant Labouret, commandant le cercle du Lobi, 31 décembre 1914
- 5.E.E. 10, Rapport politique du capitaine Labouret, sur la situation politique et les moyens de discipliner et pacifier la région, 15 septembre 1917
- 5.E.E. 10, Cercle du Lobi, Rapport du capitaine Labouret sur les commandements indigènes dans le lobi, 20 août 1918
- 5.E.E. 10, Cercle du Lobi, Rapport du capitaine Labouret sur la situation politique et militaire, 25 avril 1919
- 5.E.E. 1(1), Colonie de Haute-Volta, Cabinet du Gouverneur, Rapport d'ensemble de la colonie, 1920

- 5.E.E. 1(2), Colonie de Haute-Volta, Cabinet du Gouverneur, Rapports trimestriels, 1921-1922
- 5.E.E. 2(1), Colonie de Haute-Volta, Cabinet du Gouverneur, Rapports d'ensemble, 1923-1924
- 5.E.E. 2(2), Compte-rendu du Secrétaire Général Fousot, assurant l'intérim du Gouverneur Hesling, mai-décembre 1924
- 5.E.E. 3, Rattachement de la Haute-Volta à la Côte-d'Ivoire, 1933

Série DD

- D.D.1., Instructions pour la mise en application du décret du 5 septembre 1932, relatif à la suppression de la Haute-Volta, 1932
- D.D.2., Rapport politique annuel de la Haute-Volta, 1930
- D.D.1.2.2., Colonie de Haute-Volta, cabinet du gouverneur, 1^{er} et 2^{ème} bureau, administration générale, Missions d'inspection en Haute-Volta, 1925, 1928, 1932
- DDXXIX-10-42 7121, Elections législatives de 1945

Série HH

- H.H.1262., Rapport de Bernard Sol, inspecteur des colonies, 1931-1932

2.2.) Fondation Houphouet-Boigny, Yamoussokro

- Coulibaly O., *Déclaration radiodiffusée*, 1958
- 3^è Congrès interterritorial du RDA, Bamako, 26 septembre 1957
 - * Houphouet-Boigny F., Rapport moral et d'orientation
 - * Touré S., Le RDA et son contenu social
 - * Coulibaly O., Rapport sur la jeunesse
- Houphouet-Boigny Félix, *Discours* au stade géo-André, Abidjan, 1958, 20p.
- Le 3^è congrès extraordinaire du RDA, Abidjan, 3-6 septembre 1959
- *Création et statuts de l'Union démocratique voltaïque (UDV-RDA)*
- *Revue de l'Institut africain de recherches et d'études historiques et politiques*
 - * n° 1, premier trimestre, 1977
 - * n° 3, premier trimestre, 1978
 - * n° 7-8, octobre 1986
 - * n° 9, octobre 1987

3. Archives nationales du Sénégal : ANS (archives du gouvernement général de l'AOF) – Dakar

- 5.D.118.89, Circulaire n° 422 du 28 septembre 1932 au sujet de la suppression de la Haute-Volta, 1932 à 1938
- Rapport n° 67 du 29 janvier 1937 du gouvernement général de l'AOF au Lieutenant gouverneur de la Côte-d'Ivoire au sujet de la situation politique au pays moaga
- Lettre n° 10 AP/2 du 15 janvier 1937 du gouvernement général de l'AOF au ministre des colonies au sujet de la situation politique en pays moaga

Série E

- 19.E.1-10, Assemblée territoriale de Haute-Volta, opérations de vote-délibérations de l'Assemblée territoriale

Série F

- 5.F.3., Traité de protectorat signé le 08 novembre 1894 entre Monteil et Mamadou Sanou, chef de Boussouma et de Bobo-Dioulasso

- 5.F.4.; Traité de protectorat signé le 22 avril 1897, entre le capitaine Cazenajou et Moctar Karantao, fils de El Hadj Mamadou, roi du pays Ouahabou

Traité de protectorat signé le 12 juin 1897 entre le capitaine Hugot, résident de France au Gourounssi et l'Almamy Seydou Okié chef du pays Oua

Série G

Sous-série 2 G

- 2.G.1.(41) Rapport politique général, manque de personnel dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger, 1900-1903
- 2.G.4.(16) Haut-Sénégal-Niger, rapport d'ensemble, 1904
- 2.G.9.(11) Haut-Sénégal-Niger, rapport politique d'ensemble, 1909
- 2.G.13.(11) Haut-Sénégal-Niger, rapport d'ensemble, 1913
- 2.G.17.(18) Instructions au sujet des chefs indigènes, Bamako, 24 octobre 1917
- 2.G.18.(3) Haut-Sénégal-Niger, rapport politique, 1918
- 2.G.19.(4) Haut-Sénégal-Niger, rapports politiques du 1^{er} et 2^e trimestre, 1919
- 2.G.31.(10) Haut-Volta, rapport politique général, 1931
- 2.G.44(31) C.I., Inspection du travail, rapport annuel, 1944

- 2.G.44(22) C.I., Inspection du travail, rapport annuel, 1945
- 2.G.46(46) C.I., Inspection du travail, rapport annuel, 1946
- 2.G.47(46) C.I., Inspection du travail, rapport annuel, 1947
- 2.G.48(47) C.I., Inspection du travail, rapport annuel, 1948
- 2.G.48(31) Rapport annuel de l'année 1948 sur la situation politique et administrative du soudan français
- Représentation politique du Soudan
- Elections,
- situation des partis politiques
- 2.G.46(28) Rapport annuel de l'année 1946 sur la situation politique et administrative de la Côte-d'Ivoire
- Questions politiques
- Les partis politiques
- Elections
- 2.G.48(34) Rapport annuel 1948 sur la situation politique et administrative de la Haute-Volta, premier rapport politique de Mouragues, gouverneur de la Haute-Volta, 1948
- 2.G.49(28) Rapport annuel 1948 sur la situation politique et administrative de la Haute-Volta, 1949
- 2.G.53(34) Rapport annuel 1953

- 2.G.56(34) Rapport d'ensemble sur la situation politique et administrative de la Haute-Volta, 1956

Sous-série 10 G

- 10.G.19(107) Mission d'inspection de B. Sol, inspecteur des colonies, 1931-1932
- 10.G.7(107) Lettre du Lieutenant gouverneur de la Haute-Volta au gouverneur général de l'AOF, le 23 janvier 1920
- 10.G5(17) Affaires politiques diverses : 1932, 1933, 1947, 1949
- 10.G.19(107) Mission de Haute-Volta : 1931-1932

Sous-série 17 G

- 17.G.127(17) 3. Partis politiques et patriotiques
- 17.G.130(17) Conférence de Brazzaville
- 17.G.147(17) Bulletins de renseignements sur le Panafricanisme, congrès pan-nègre de Bobo-Dioulasso (1928)
- 17.G.150(17) Interventions parlementaires intéressants l'ensemble de l'AOF (1947-1948)
- 17.G.156(17) Débats parlementaires :
 - * Manifestes politiques des groupes : MRP - PCF - SFIO - IOM
- 17.G.267(111) Partis politiques : 1 - 2 - 3
- 17.G.271(111) Dossiers des services de police sur l'activité des syndicats dans les territoires de la fédération 1949-1951

- 17.G.277(111) Services de police, télégrammes et bulletins de renseignements sur l'activité politique et syndicale : Haute-Volta 1953-1954
- 17.G.418(120) Cinéma, presse 2. journaux, correspondances et renseignements sur leurs tendances et les personnalités qui les dirigent 1947
- 17.G.541(144) Assemblées locales
 - 1- Conseils généraux 1950-1952
 - 4- Assemblées territoriales sessions 1954-1956
 - Haute-Volta notes succinctes, 1954-1956
- 17.G.560(152) RDA de Haute-Volta 1945-1955 renseignements recueillis par les services de sécurité de la Haute-Volta sur l'activité du RDA
- 17.G.582(152) Note sur la situation politique en Haute-Volta
- 17.G.611(152) Congrès interterritorial de regroupement des partis africains à Dakar 11-13/1/1957
- 17.G.617(152) 1) Grand Conseil de l'AOF
 - 2) Conseils de Gouvernement et Assemblées territoriales
- 17G.617(152)2) 1^{er} congrès interfédéral du Parti du regroupement africain (PRA), 25-27 juillet 1958
- 17.G.643(165) Loi-Cadre 1956-1958

III.- Documents officiels

- *Bulletins du Grand Conseil de l'AOF*, années : 1948-1950, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959
- *Journal officiel de la République française*, Débats parlementaires, années : 1956-1957
- *Journal officiel de la Haute-Volta*, années : 1955, 1956, 1957
- *Journal officiel de la République de Haute-Volta*, années : 1958, 1959, 1960

IV.- PERIODIQUES

Afrique documents (Dakar)

mars 1960 – mai 1960 – juillet-août 1960 – septembre-octobre 1960 – novembre-décembre 1960 – janvier-février 1961 – mars-avril 1961 – mai-juin 1961 – juillet-août 1961 – novembre-décembre 1961

Abidjan matin (Abidjan)

22 octobre 1957 – 22 mai 1959

Afrique nouvelle (Dakar)

04 novembre 1950 – 11 septembre 1956 – 09 septembre 1956 –
20 novembre 1956 – 22 janvier 1957 – 09 mai 1958 – 20 février
1959 – 27 février 1959 – 29 février 1959 – 13 mars 1959 – 10
avril 1959 – 17 avril 1959

Jeune Afrique (Paris)

22 décembre - 4 janvier 1999

Marchés coloniaux (Paris)

08 décembre 1945 – 1^{er} juin 1946 – 22 juin 1946 – 13 juillet 1946
27 juillet 1946 – 23 novembre 1946

Marchés tropicaux (Paris)

07 octobre 1950 – 19 mai 1956 – 1^{er} décembre 1956 – 22
décembre 1956 – 07 septembre 1957 – 02 juin 1995

Le Monde (Paris)

04 octobre 1956 – 14 mars 1959 – 19 juin 1959 – 03 août 1960

Paris-Dakar (Dakar)

15 janvier 1944 – 14 octobre 1944 – 06 mars 1945 – 21 mars
 1945 – 1^{er} août 1945 – 10 octobre 1954 – 24 janvier 1956 –
 25 janvier 1956 – 26 janvier 1956 – 11 décembre 1956 – 07
 novembre 1957 – 14 mars 1958 – 28 mars 1958 – 09 avril 1958
 30 décembre 1958

V.- OUVRAGES GENERAUX - THESES - RAPPORTS

Arboursier Gabriel (d') :

- *Le RDA dans la lutte anti-impérialiste, au millionième militant du RDA*. Paris, impression rapide, 1948, 86 p.

- *Le RDA est toujours anti-colonialiste* (lettres ouvertes à Félix Houphouët-Boigny). Paris-Dakar, Imprimerie pour le commerce et l'industrie, 1952, 65 p.

Atlas du Burkina Faso. Paris, les Editions Jeune Afrique, 1993, 54 p.

Bâ Ciré : *Sya ou Bobo-Dioulasso*, S.ed., s.d., 186p.

Balima Salfo Albert :

- *Genèse de la Haute-Volta*. Ougadougou, Imprimerie Nationale, 1969, 253 p.
- *Légendes et histoire des Peuples du Burkina Faso*. Paris, J. A./conseil, 1996, 403 p.

Bassolet François : *Evolution de la Haute-Volta de 1898 à 1966*.

Ouagadougou, imprimerie nationale, 1968, 152 p.

Baulin Jacques : *La politique africaine d'Houphouet-Boigny*. Paris, Eurafopress, 1980, 215 p.

Benot Yves :

- *Idéologie des indépendances africaines*. Paris, Maspero, 1969, 405p.
- *Les députés africains au Palais Bourbon de 1914 à 1958*. Paris, Editions Chaka, 1989, 190 p.

Benoist Joseph-Roger (de) :

- *La balkanisation de l'AOF*. Dakar, NEA, 1979, 283 p.

- *L'Afrique occidentale française. 1944-1960*, Dakar, NEA, 1982, 617p.

- *Eglise et pouvoir colonial au Soudan, administrateur et missionnaires dans la boucle du Niger*. Paris, Karthala, 1987, 541 p.

Binger (capitaine) : *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*. Paris, Hachette, 1892, 2 volumes, 515 p et 416 p.

Boni Nazi :

- *Histoire synthétique de l'Afrique résistante*. Paris, Présence africaine, 1971, 310 p

- *Le drame de la Haute-Volta*. Paris, Vieillemand, 1960, 77 p.

Bonin Hubert : *CFAO, Cent ans de compétition*. Paris, Economica, 1987, 560p.

Blanchet André : *L'itinéraire des partis africains depuis Bamako*. Paris, Plon, 1958, 201 p.

Brunschwig Henri :

- *La colonisation française : du pacte colonial à l'union française*. Paris, Presses universitaires de France, 1967, 205p.

- *Le partage de l'Afrique noire*. Paris, Flammarion, 1971, 186p.

Burkina...2000, Une église en marche vers son centenaire/sous la direction de Ilboudo Jean, Ouagadougou, Presses africaines, 1996, 289p.

Capron Jean : *Anthropologie économique des populations bwa, Mali Haute-Volta, Introduction à l'étude des communautés villageoises*. Paris, Institut d'ethnologie, 1973, 377 p.

Chaffard Georges : *Les carnets secrets de la décolonisation*. t.II, Paris, Calman-Levy, 1967, 444 p.

Cheron Georges : *La pénétration française en pays mossi*. Ouagadougou, Notes et documents voltaïques, janvier-mars 1972, 58 p.

Coquery-Vidrovitch Cathérine : *Afrique noire, permances et ruptures*. Paris, Payot, 1985, 440p.

Cornevin Robert :

- *Histoire du Dahomey*, Paris, Berger-Levrault, 1962, 558 p;

- *Histoire du Togo*, Paris, Berger-Levrault, 1969, 554 p.

Damoué Vinama Siaka : *Renaissance et évolution de la Haute-Volta, 1947-1960*. thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Université de Paris VIII, 1988, 306p.

Delafosse Maurice : *Haut-Sénégal-Niger*, Paris, Maisonneuve et Larosse, 1972, 428p.

Delavignette Robert :

- *Service africain*. Paris, Gallimard, 1946, 281p.

- *L'Afrique noire et son destin*. Paris, Gallimard, 1963, 208p.

Deniel René : *De la Savane à la ville*. Paris, Aubier-Montaigne, 1968, 151 p.

Deschamps Hubert : *L'éveil politique africain*. Paris, PUF, 1952, 83p.

Diagne Pathé : *Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale*. Paris, présence africaine, 1967, 294 p.

Dia Mamadou : *Mémoire d'un militant du Tiers-monde*. Paris, Publisud, 1985, 245p.

Diarra Samba : *Les faux complots d'Houphouet-Boigny*. Paris, Karthala, 1997, 250p.

Diarrah Cheick Oumar : *Le Mali de Modibo Keita*. Paris, l'Harmattan, 1986, 189 p.

Dicko Ahmadou : *Journal d'une défaite*. réédition, Paris, l'Harmattan/Daghammardakjöld Foundation, 1992, 127 p.

Diop Cheick Anta : *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*. Paris, présence africaine, 1974, 122 p.

Diouf Maktar : *Intégration économique, perspectives africaines*. Paris-Dakar, Publisud-NEA, 1984, 281p.

Dreyfus François-Georges : *Histoire des gauches en France (1940-1974)*. Paris, Grasset, 1975, 378p.

Dupéray Anne-Marie : *Les gourounsi de Haute-Volta, conquête et colonisation*. 1886-1935, thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Paris, 1978, 379 p.

Foccart Jacques :

- *Foccart parle*, t.I. Paris, Jeune Afrique/Fayard, 1995, 501 p.

- *Foccart parle*, t.II. Paris, Jeune Afrique/Fayard, 1997, 526 p.

Gaulle Charles (de) : *Mémoires d'espoir*. Paris, Plon, 1970, 315 p.

Gérard Claude : *Combat pour l'Afrique, 1946-1958, lutte du RDA pour une Afrique nouvelle*. Abidjan, NEA, 1988, 531 p.

Glélé Maurice : *Naissance d'un Etat noire : l'évolution politique et constitutionnelle du Dahomey, de la colonisation à nos jours*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, 539p.

Grimal Henri : *La décolonisation (1919-1963)*, Paris, Armand Collin, collection U, 1965, 408p.

Guéna Yves : *Historique de la Communauté*. Paris, Fayard, 1962, 189 p.

Gueye Doudou : *Sur les sentiers du temple, ma rencontre avec Félix Houphouët-Boigny*. Paris, Les Rouyat, 1975, 152 p.

Gueye Lamine : *Etapas et perspectives de l'Union française*, Paris, Editions de l'Union française, 1955, 135p.

Guirma Frédéric *Comment perdre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yaméogo*. Paris, Chaka, 1991, 159 p.

Hama Boubou : *Contribution à la connaissance de l'histoire des Peul*, Paris, Présence africaine, 1968, 362 p.

Haut-commissariat de l'AOF :

- *Annuaire statistique de l'AOF*, t.I. 1949, 355 p.
- *Annuaire statistique de l'AOF*, t.II. 1951, 477 p.
- *Annuaire statistique de l'AOF*, 1958. 119 p.

Hébert Jean :

Samory en Haute-Volta, Ouagadougou. Etudes voltaïques, nouvelle série, mémoire n° 2, 1961, 53 p.

Ma drôle de guerre et libération par la foi. S.ed. s.d., 100p.

Hien Pierre Claver :

Le jeu des frontières en Afrique occidentale : cent ans de situations conflictuelles au Burkina Faso Actuel (1886-1986). Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Centre de recherches africaines, UFR 09 ; Histoire, 1996, 496 p.

Izard Michel :

- *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*. recherches voltaïques, n° 13, 1970, t.I et t.II, 212 p. et 213 p.

- *Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga* (bassin de la volta blanche). Cambridge University Press et Editions de la Maison des sciences de l'homme, Londres et Paris, 1985, 594 p.

Kama Ézona : *La loi-cadre et le parlement français*. Mémoire de maîtrise, Université de Nice, 1978, 78 p.

Kambiré Sié Léopold : *Qui est Nazi Boni ?* s.ed., s.d., 16p.

Kambou-Ferrand Jeanne-Marie : *Peuples voltaïques et conquête coloniale*. Paris, ACCT/L'Harmattan, 1993, 476 p.

Konaté Yaya, Sanou Doli Bruno : *Décentralisation comme projet*. Bobo-Dioulasso, CAD, 1995, 144p.

Ki-Zerbo Joseph : *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*. Paris, Hatier, 1972, 731 p.

Lavroff Dimitri-Georges, Péiser Georges : *Les constitutions africaines : l'Afrique noire et Madagascar*. Paris, Pedone, 1961, 272p.

Le Moal Guy : *Les Bobos, nature et fonctions des masques*. Paris, ORSTOM, 1980, 535p.

Lippens Philippe : *La République de Haute-Volta*. Paris, Berger-Levrault, 1972, 63 p.

Lisette Gabriel : *Le combat du Rassemblement démocratique africain*. Paris, Présence africaine, 1976, 399 p.

Londres Albert : *Oeuvres complètes, Terre d'ébène*. Paris, Arléa, 1992, p. 511-609

Madiéga Georges : *Contribution à l'histoire précoloniale du Gulma*. Franz Steiner Verlag GMBH Wiesbaden, 1982, 260 p.

Mahaut Charles : *La colonie du Haut-Sénégal et Niger*. Paris, Georges Grès, 1910, 130 p.

Merlet Annie : *Textes anciens sur le Burkina. 1853-1897*, Paris-Ouagadougou, Sépia-ADDB, 1995, 294p.

Mesmer Pierre : *Les blancs s'en vont, récits de décolonisation*. Paris, Albin Michel, 1998, 302 p.

Michel Marc : *Décolonisations et émergence du tiers-monde*. Paris, Hachette, 1993, 271 p.

Milcent Ernest : *L'AOF entre en scène*. Paris, témoignage chrétien, 1958, 190p.

Ministère des colonies : *La Conférence africaine de Brazzaville*. Paris, Ministère des colonies, 1945, 125p.

Mitterrand François : *Présence française et abandon*. Paris, Plon, 1957, 243p.

Monéta Jacob : *Le PCF et la question coloniale*. Paris, François Maspero, 1971, 312p.

Muase Charles Kabeya : *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire, l'expérience du Burkina Faso (1936-1988)*. Paris, Karthala, 1990, 252p.

N'Diaye Guédel : *L'échec de la Fédération du Mali*. Dakar-Abidjan-Lomé, NEA, 1980, 194 p.

Nikiéma Aimé : *Evolution du régime politique en Haute-Volta depuis l'indépendance*. thèse de doctorat d'Etat, Université de Poitiers, 1979, 250 p.

Padmore Georges : *Panafricanisme ou communisme*. Paris, Présence africaine, 1960, 471 p.

Palm Domba Jean Marc : *La gauche française et l'AOF*. mémoire de Maîtrise, Université de Bordeaux I, 1974, 86 p.

Paré Mustapha : *L'implantation et le développement du RDA dans la région de Bobo-Dioulasso de la période coloniale à l'indépendance, 1945-1960*. mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 1980, 105 p.

Person Yves : *Samori, une révolution dyula*. Dakar, Ifan, 3t., 1968 et 1975, 2361p.

Peyrefitte Alain : *C'était de Gaulle*. Paris, Edition de Fallois/Fayard, 1987, 653p.

Rouch Jean : *Migration au Ghana (Gold-Coast-Enquêtes 1953-1955)*. Paris, Société des Africanistes, 1956, 176p.

Sandwidi Kouka : *Les partis politiques en Haute-Volta*. thèse de doctorat d'Etat, Université de Poitiers, 1981, 587 p.

Sanou Albert : *Dorange et le Dorangisme en Haute-Volta*. 1945-1965, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 1993

Savonnet-Guyot Claude : *Etat et sociétés au Burkina Faso, essai sur le politique africain*. Paris, Karthala, 1986, 227 p.

Semi-Bi Zan : *Ouezzin Coulibaly, le lion du RDA*, Abidjan, PUCI, 1995, 249p.

Senghor Léopold Sedar : *Liberté I : Négritude et humanisme*. Paris, Seuil, 1964, 446p.

Siriex Paul : *Houphouet-Boigny, l'homme de la paix*. Paris, Dakar, Seghers, NEA, 1975, 363 p.

Suret-Canale Jean :

- *Afrique noire, ère coloniale*. Paris, Editions sociales, 1964, 639p.

- *Afrique noire, de la colonisation à l'indépendance, 1945-1960.*

Paris, Editions, sociales, 1972, 430 p.

Schachter-Morgentau Ruth : *Le multipartisme en Afrique de l'ouest francophone jusqu'aux indépendances.* Paris, l'Harmattan, 1998, 488p.

Schwartz Alfred : *Brève histoire de la culture du coton au Burkina Faso.* ORSTOM, février 1993, 26p.

Staline Joseph : *Des principes du léninisme.* Paris, Editions sociales, 1945, 87p.

Tall Sékou : *De charybde en scylla.* s. ed., s. d., 194 p.

Tiendrébéogo Yamba : *Histoire traditionnelle des Mossi de Ouagadougou.* Ouagadougou, Presses africaines, 1964, 205p.

Touré Sékou : *Expérience guinéenne et unité africaine.* Paris, Présence africaine, 1959, 253p.

Viard René : *La fin de l'Empire colonial français*. Paris, Maisonneuve et Larosse, 1963, 163p.

Yaméogo Maurice : *Rapport de politique générale, d'orientation et de doctrine*. Congrès ordinaire de l'UDV-RDA, 21-22-23-24 février 1962, Banfora, 45 p.

VI.- ARTICLES, PUBLICATIONS, COMMUNICATIONS

Adande Alexandre : "Les débuts difficiles du RDA au Dahomey (Bénin actuel)," pp.202-209, in *Actes du colloque international sur le RDA*, 18-25 octobre 1986, t.I, Abidjan, CEDA, Hatier, 1987, 526p.

Atlan Cathérine : "Demain la balkanisation ? Les députés africains et le vote de la loi-cadre", pp.358-375, in : *AOF : réalités et héritages, sociétés africaines et ordre colonial, 1895-1960*/ sous la direction de Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub Ibrahima, Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 667p.

Bâ Ousmane : "témoignage", pp.105-112, in *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, 18-25 octobre 1996, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 352p.

Balima Salfo Albert : "Entretien avec le colonel Michel Dorange" (mars 1980), pp.483-494, in *La Haute-Volta coloniale* sous la direction de Massa Gabriel, Madiéga Georges, Paris, Karthala, Paris, 1995, 677p.

Bamba Vamadou : "Problèmes de tendances : SFIO et politique coloniale", in: *Annales de l'Université d'Abidjan*, histoire, t.VII, 1980, pp.129-179

Barraud Ali : "Les débuts de la politique et la naissance du PDCI-RDA en Haute-Volta". Fondation Houphouet-Boigny, *Revue de l'Institut africain de recherche et d'études historiques et politiques*, n° 3, premier semestre, 1978, pp.34-41

Benot Yves : "L'idéologie française face aux problèmes de l'Afrique noire (1945-1960)", pp.15-20, *Actes du colloque international sur le RDA* 18-25 octobre 1986, tome I, Abidjan, CEDA HATIER, 1987, 526p.

Benoist Joseph-Roger (de) :

- "Le Grand Conseil de l'AOF, ébauche de parlement fédéral", pp.75-88, in : *AOF : réalités et héritages, sociétés Ouest africaines et ordre colonial, 1895-1960*, t.I/sous la direction de Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub Ibrahima, Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 667p.

- "Cinq années avec le PCF (1945-1950)", in : *Actes du colloque international sur le RDA*, 18-25 octobre 1986, t.I, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

- "Le désapparentement et ses lendemains", pp.389-407, in *Actes du colloque international sur le RDA*, 18-25 octobre 1986, t.I, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

- De l'AOF à l'UEMOA, in *Marchés tropicaux*, vendredi 2 juin 1995, p.1181-1188

- "Le deuxième congrès interterritorial du RDA". Fondation Houphouët-Boigny, *Revue de l'Institut africain de recherches et d'études historiques et politiques*, n° 9, 1987, p.29-44

Bologo-Adou Georges : "Le RDA et les religions", pp.319-326, in *Actes du colloque international sur le RDA*, 18-25 octobre 1986, t.I, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Bonnot Xavier : "La loi-cadre en Haute-Volta", pp.329-348, in : *La Haute-Volta coloniale*/sous la direction de Massa Gabriel, Madiéga Georges, Paris, Karthala, 1995, 677p.

Brasseur Gérard : "Un regard géographique sur l'AOF de 1895", pp.36-49, in : *AOF : réalités et héritages, sociétés Ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, t.I/sous la direction de Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub Ibrahima, Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 667p.

Conombo Joseph : "Témoignage", p.219-223, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 352p.

Coquery-Vidrovitch Cathérine : "Trente années perdues ou étape d'une longue évolution", in : *Revue Afrique contemporaine*, n° 164, octobre-décembre, 1992, pp.3-17

Derou Jean : "Le mouvement ouvrier international et la question coloniale : l'exemple du PCF-RDA", pp.431-440, in : *Actes du colloque international sur le RDA*, 18-25 octobre 1986, t.I, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Domergue Danielle : "Le RDA et la communauté franco-africaine", pp.506-511, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda hatier, 1987, 526p.

Kaba Lancina : "Les commerçants musulmans dans l'action politique du RDA", pp.312-318, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Karl Emmanuel : "L'empire colonial français : de la conférence africaine de Brazzaville à l'indépendance de l'Algérie", pp.33-53, in : *Actes du*

colloque international sur l'histoire du RDA, t.I, 18-25 octobre 1986, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Kargougou Moussa : "témoignage", p.54, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, 18-25 octobre 1986, Ceda Hatier, 1987, 352p.

Konaré Alpha Oumar : "Le RDA, l'Union soudanaise et le désapparentement", pp.173-188, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Le Moal Guy, Traoré Dramane : "Notes sur le royaume mandingue de Bobo-Dioulasso", in : *L'éducation africaine*, janvier-juin 1957, p.59-77

Loucou Jean Noël :

- "Le PDCI et les partis politiques ivoiriens de 1946-1960", pp.121-132, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.
- "Les premières élections en Côte-d'Ivoire", in : *Annales de l'Université d'Abidjan*, Histoire, t.IV, 1976, pp.5-33

- "Aux origines du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire", in : *Annales de l'Université d'Abidjan, Histoire, t.V, 1977, pp.81-105*

Gam Pierre : "Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali" Paris, *Revue juridique et politique, 1966, pp.411-470*

Goma-Foutou Célestin : "La loi-cadre du 23 juin 1956", pp.475-500, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.*

Gonidec Pierre-François : "L'AOF, amorce d'un Etat fédéral" pp.28-35, in : *AOF : réalités et héritages, sociétés Ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, t.I/sous la direction de Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub, Ibrahima, Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 667p.*

Jouve Edmond : "Le RDA et la constitution française du 04 octobre 1958", pp.501-505", in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda, 1987, 526p.*

Hébert Jean : "Révolte en Haute-Volta", in : *Notes et documents voltaïques*, juillet-septembre 1970, pp.3-55

Houphouet-Boigny Félix : "témoignage", pp.9-248, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.II, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda, 1987, 352p.

- "La création du RDA", in : *Revue de l'institut africain d'études et de recherches historiques et politiques*, n° 7-8, octobre 1986, pp.5-18

Madiéga Georges :

- "Les partis politiques et les élections en Haute-Volta", pp.329-448, in : *La Haute-Volta coloniale, témoignages, recherches, regards/sous* la direction de Massa Gabriel, Madiéga Georges, Paris, Karthala, 1995, p.677

- "Le rôle du RDA dans la reconstitution de la Haute-Volta (1947)", in: *Les cahiers du Cerlesh*, Université de Ouagadougou, connaissance du Burkina Faso, novembre-décembre 1986, pp.85-99

Magnini Célestin : "Nazi Boni", pp.585-594, in : *La Haute-Volta coloniale, témoignages, recherches, regards/sous* la direction de Massa Gabriel, Madiéga Georges, Paris, Karthala, 1995, 677p.

Masson Paul : "Evolution de la Haute-Volta vers l'indépendance et la proclamation de l'indépendance (1958-1960)", pp.495-506, in: *La Haute-Volta coloniale, témoignage, recherche, regards/sous* la direction de Massa Gabriel, Madiéga Georges, Paris, Karthala, 1995, 677p.

Milcent Ernest : "Forces et idées-forces en Afrique occidentale", *Afrique documents*, mai-juin 1960, p.51-64

Pauliat Paul : "Les pères blancs en Haute-Volta", pp.181-188, in : *La Haute-Volta coloniale, témoignages, regards, recherches/sous* la direction de Massa Gabriel, Madiéga Georges, Paris, Karthala, 1995, p.677

Person Yves : "Colonisation et décolonisation en Côte-d'Ivoire", in : *Le mois en Afrique*, août-septembre 1981, pp.15-30

Sene Mustapha : "Le désapparentement du RDA d'avec le PCF", pp.418-430, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Sirex Paul-Henri : "Le désapparentement du RDA d'avec le PCF", pp.408-417, in *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Semi-Bi Zan : "Du creux à la crête de la vague : le cheminement du RDA de 1950 à 1957", pp.94-110, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Vodouhé Clément Cakpo : "Les origines et les objectifs de l'AOF", p.59-74, in : *AOF : réalités et héritages, sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*/sous la direction de Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub Ibrahima, Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 667p.

Wallerstein Immanuel : "La lutte du RDA dans le contexte du système-monde après 1945", pp.11-14, in : *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, t.I, 18-25 octobre 1986, Abidjan, Ceda Hatier, 1987, 526p.

Zinsou Derlin Emile : "Notre combat à Bamako", Fondation Houphouët-Boigny, *Revue de l'Institut africain d'études et de recherches historiques et politiques*, n° 7-8, octobre 1986, pp.28-34

INDEX DES NOMS ET DES LIEUX

A)

Abidjan, 8, 12, 17, 80, 81, 112, 123, 147, 164, 196, 213, 235, 243, 254, 256, 263, 292.

Adandé Alexandre, 115, 117, 201.

Afrique, 1, 3, 4, 5, 6, 10, 38, 44, 46, 50, 51, 54, 58, 63, 65, 72, 88, 92, 104, 107, 111, 122, 123, 124, 138, 139, 154, 168, 169, 171, 182, 185, 187, 190, 201, 214, 243, 254, 258, 262, 282, 286, 287, 289, 292, 297, 299.

Afrique équatoriale française (AEF), 36, 71, 105, 107, 108, 111, 115, 122, 126, 173.

Afrique occidentale française (AOF), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 16, 20, 36, 43, 44, 47, 60, 61, 63, 67, 70, 71, 72, 73, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 100, 104, 105, 108, 109, 111, 112, 116, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 137, 138, 139, 140, 141, 155, 169, 173, 174, 175, 177, 183, 184, 185, 193, 199, 200, 215, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 271, 285, 286, 288, 291, 292.

Allemagne, 47.

Algérie, 60, 65, 66, 169, 177, 191, 259, 269, 278.

Amérique, 48.

Amon Ndoufo II, 268.

Antilles,71.

Antonetti,74.

Apity Sourou-Mighan, 115, 117, 118, 119, 120.

Arbousier Gabriel(d'),135,157,165.

Association des étudiants voltaïques en France (AEVF),244.

Association des étudiants voltaïques au Sénégal (ASV),244.

B)

Ba Hamat,166.

Ba Ousmane,210,224,225,230,235,238.

Bafoulabé,82.

Bakou,54.

Baloum Naba,129,215.

Baillache Robert,135.

Bamako,41,55,79,105,119,132,163,180,184,218,238,282.

Banfora,130,131,206,207,239.

Bandaogo Laurent,218,241.

Bandoeng,60.

Barani,130.

Barbé Raymond,163.

Barraud Ali,132,226,230,231,232,234.

Barry,280.

Basse-Côte-d'Ivoire,213.

Batié,42,215.

Baud,39.

Baulin,10.

Béchar,185.

Belgique,122.

Bénin,16,38,82,83,120.

Behanzin,117.

Benoist Joseph-Roger(de),3,4,10.

Berlin,38.

Berthet Max,230,234,260.

BIAO,197.

Binger (capitaine),9,39.

Bingerville,80.

Bloc africain,131.

Bloc démocratique éburnéen (BDE),109.

Bloc démocratique sénégalais (BDS),202.

Bloc populaire sénégalais (BPS),272.

Bobo-Dioulasso,12,32,33,40,41,42,59,64,84,106,120,130,131,
132,135,146,152,160,163,206,228,268.

Boni Drissa,232.

Boni Nazi, 5, 106, 120, 129, 130, 151, 156, 158, 160, 161, 198, 199, 200,
202, 203, 204, 205, 206, 210, 211, 218, 230, 232, 234, 241, 256,
257, 277.

Boni Nitiomsi, 230.

Bongouanou, 211.

Bouaké, 83.

Bouda François, 129, 150, 155, 159, 216, 218.

Bougouni, 84.

Bourges Yvon, 199.

Briard, 135.

Bri-Mari, 35.

Brunet, 74.

C)

Cambodge, 71.

Cameroun, 71, 138, 177, 191, 202, 278, 292.

Chaffard Georges, 10.

Chéron Georges, 9.

CEAO, 292.

CEDEAO, 294.

CEFA, 129.

Chevrault, 226.

Cheick Fall,280.

CGT,148,273.

CGT-FO,148.

CFDT,148,158.

CFAO,61,133,147.

Colombani Don-Jean,259.

Comoé,17,32.

Comores,71.

Communauté franco-africaine,66,67,181,227,228,255,264.

Conakry,17,80,83,84.

Conombo I. Joseph,11,12,106,121,129,158,159,197,203,204,
206,215,224,226,230,239,241,265,277.

Convention africaine,106,118,126,184,199,200,203,204,219.

Conseil de l'entente,112,114,243,245,269,271.

Cotonou,17,78,80,82,190,223,260,292.

Cornut-Gentille Bernard,92.

Crozat,39.

Côte-d'Ivoire,6,7,8,16,38,42,61,64,74,76,78,93,98,106,109,110,
111,112,114,116,118,123,129,133,141,185,194,204,209,
211,213,215,218,233,243,245,254,256,268,269,270.

Coulibaly Famory,149.

Coulibaly Moumouni,206.

Coulibaly Ouezzin,5,132,133,151,163,165,194,195,196,197,198,
202,206,207,208,209,210,212,213,214,215,216,225.

Coulibaly Séwéré,206.

D)

Dabiré Dinté,130.

Dahomey,2,16,38,40,76,78,80,98,112,115,116,117,120,123,138,
203,243,245,258,260,269,270,277,284.

Dakar,17,76,79,82,83,84,89,106,115,118,121,123,147,158,199,
201,220,235,254,260,273,286.

Damadia Pierre Abo,197.

Danemark,282.

Débré Michel,259.

Decoeur,221.

Dède Pierre,221.

Dédougou,42,130,206,210.

Deferre Gaston,172,187,190.

Delafosse Maurice,9,73.

Delavignette Robert,9.

Destenaves,39,40.

Dia Mamadou, 34, 124, 261, 280, 281.

Diallo Boubacar, 233.

Diallo Daouda, 207, 240.

Diallo Saïfoulaye, 135, 210.

Diakité Amadou, 11.

Diakité Bounaf, 142.

Diakité Kaba, 142.

Diagne Blaise, 60, 78.

Diébougou, 157, 205.

Dien-Bien-Phu, 169, 249.

Diori Hamani, 169, 249.

Diop Birago, 137.

Diouf Galandou, 79.

Djibo Bakary, 165, 259.

Djibouti, 105.

Djiri Oussé, 130.

E)

Eurafrique, 120, 122.

Europe, 49, 50, 52, 122, 182.

Etablissements de la Côte-de-l'or, 76.

Etablissements du Golf du Bénin, 76.

Etats-Unis,47,55.

Etats-Unis d'Afrique Noire,230.

Erythrée,282.

Ethiopie,282.

F)

Fada-N'Gourma,34,42,63.

FAO,57.

Farano,84.

Fédération de l'Annan,71.

Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF),107,244.

Fédération du

mali,3,4,5,6,10,14,36,113,126,193,217,222,228,231,

232,233,234,235,242,243,258,259,261,262,264,265,266,267,26

8,

269,271,272,278,279,281,282,284,285,286,287,288,291.

Fédération Mali-Bénin,120.

Feix Léon,181.

Fergusson,39.

Ferry Jules,192.

Foccart Jacques,10,190,252,267.

Fonds de solidarité,269.

Force ouvrière (FO), 149.

Forces françaises libres (FFL), 59.

Fouta Djallon, 72, 81.

France, 1, 16, 44, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 63, 65, 69, 71, 76, 90, 91, 94, 96, 108,

112, 167, 168, 169, 170, 175, 176, 181, 185, 186, 189, 201, 215,

223, 243, 246, 249, 250, 260, 266, 277, 278, 288, 291.

France d'Outre-mer, 62, 64, 89, 93, 156, 171, 191, 192.

Franceschi, 132.

Front populaire, 183.

G)

Gabon, 93, 202.

Gam Pierre, 4.

Gambaga, 27.

Gaillard Félix, 66.

Gaoua, 41, 42, 130, 136, 142, 205.

Gibbs, 59.

Gléglé, 117.

Ghana, 1, 16, 27, 38, 113, 119, 222, 268, 293.

Goarnison, 144, 147, 155.

Goering, 163.

Gold-Coast,38,42,58,59.

Gorée,78,89,184,273.

Gouin Félix,66.

Goungba naba,30.

Grand Bassam,80.

Grande-Bretagne,71.

Groupement ethnique du nord (GEN),117.

Groupe d'action de la jeunesse africaine (GAJA),131.

Groupes d'études communiste (GEC),131,135,180.

Groupe de solidarité voltaïque (GSV),198.

Guéna Yves,10,258.

Gueye Doudou,208.

Gueye Lamine,97,183,184,185,275,279.

Guillabert André,281.

Guinée-Bissau,294.

Guinée française,73,80.

Guinée,61,72,78,80,106,113,123,176,184,194,204,244,255.

Guirma Frédéric,11.

Guissou Henri,129,156,216.

H)

Haute-Côte-d'Ivoire, 64, 129, 131, 208, 211, 213.

Haut-Niger, 1, 73.

Haut-Sénégal, 1, 73.

Haut-Sénégal-Niger, 41, 73, 74, 76, 78.

Haute-Volta, 2, 4, 6, 7, 8, 16, 17, 20, 27, 32, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 43,
58, 61, 62, 64, 70, 72, 75, 78, 80, 84, 98, 106, 107, 112, 120, 123,
126, 127, 128, 129, 132, 137, 138, 141, 143, 146, 148, 154, 157,
165, 166, 167, 168, 180, 188, 193, 195, 200, 203, 204, 205, 208,
211, 213, 214, 215, 216, 221, 222, 224, 252, 253, 255, 257, 260,
262, 263, 264, 266, 267, 269, 284, 294, 289, 298.

Houphouet-Boigny

Félix, 7, 8, 10, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 126, 133,

134, 152, 156, 169, 194, 196, 198, 199, 201, 208, 209, 210, 243,
254, 262, 267, 269, 270.

I)

Ibrahima Saïdou, 35.

Inde, 51, 71.

Indépendants d'outre-mer IOM), 106, 107, 120, 124, 167, 199, 201, 202,
203, 216, 277.

Indochine, 66, 71, 166, 249.

Indonésie,60.

IFAN,85,159,217.

Islande,282.

J)

Janot Raymond,174.

Japon,47.

Jaurès Jean,183.

K)

Kaboré Zinda,226.

Kambou-Ferrand Jeanne-Marie,10.

Kalenzenga Christophe,129,130,155,226,240.

Kargougou Moussa,11,12,198,207,211,212,219.

Kaya,42,136.

Kayes,41,82.

Kéita Modibo,245,261,271,278,279,280,281,282.

Ki-Zerbo Joseph,11,12,138,145,297.

Kiélo Guédé,154.

Koch,135.

Kombissiri,215.

Konaté Abdoulaye,11,135,207.

Konaté Domba,196,207.

Konaté Mamadou, 165.

Koné Jean-Marie, 261.

Kong, 32.

Kongo Moussa, 225.

Konséïga Georges, 145.

Koudougou, 42, 59, 136, 221, 236.

Kougri, 225.

Krauze, 39.

L)

Larlé Naba, 30.

Laos, 71.

Labouret Marcel, 213.

Lénine, 54.

Léo, 41.

Leroy Jean, 237, 238.

Liptako, 35.

Lokhosso, 33.

Lomé, 17.

Lompo Diaba, 34.

M)

Madagascar,57,66,71,72,166,188,292.

Madiéga Y. Georges,11.

Mali,2,6,16,38,84,113,126,177,232,233,234.

Mahaut Charles,9.

Maga Hubert,116,117,118,119,120,124,199,243.

Maghreb,60,65.

Manga,129,146.

Magnini Célestin,12.

Mamou,84.

Man,84.

Maroc,60,66,71,170,249.

Massa Georges,11.

Masson Paul, 234,260,263,267.

Mauritanie,43,78,79,81,84,98,117,123,204,282.

Mayer René,66.

Mendès-France,66.

Michel Marc,11.

Milcent Ernest,10.

Mitterrand François,156,167,174,191.

Mollet Guy,66.

Monteil, 39.

Morin Jean, 200.

Morlet Pierre, 160.

Moog-Naba, 31, 58, 61, 129, 144, 146, 158, 195, 215, 224, 227, 231,
263, 271.

Mouhoun, 17.

Mouragues André, 188.

Moutet Marius, 64.

Mouvement démocratique africain (MDA), 204.

Mouvement démocratique dahoméen (MDD), 118, 202.

Mouvement démocratique voltaïque (MDV), 104, 161, 168, 193, 196,
197, 200, 202, 203, 204, 216, 219, 220, 237, 257.

Mouvement de libération nationale (MLN), 138.

Mouvement de libération nationale pour la justice et le progrès en
Afrique (MLN-JPA), 119.

Mouvement populaire africain (MPA), 106, 161, 162, 168, 193, 198, 199,
202, 213, 214, 217, 236, 254.

Mouvement du regroupement voltaïque (MRV), 106.

Mouvement socialiste africain (MSA), 181.

Mouvement socialiste unifié sénégalais (MSUS), 268.

Mouvement unifié de la résistance (MUR), 159.

N)

Naba Kougri, 225, 226, 263.

Naba Oubri, 34.

Naba Zoungrana, 34.

N'diaye Guédel, 34.

N'Krumah Kwamé, 113, 268.

Niamey, 79, 84.

Nikiéma Paul, 11, 12, 145, 211, 241, 267.

Niger, 1, 6, 16, 32, 42, 43, 61, 63, 76, 78, 79, 81, 98, 100, 112, 123, 141, 165, 202, 233, 243, 259, 269.

Nigéria, 116, 119, 214.

Nignan Charles Nacuzon, 155.

Norvège, 282.

Noumoudara, 33.

Nouvelle Calédonie, 71.

Nouvelles Hébrides, 71.

O)

Océan indien, 71.

OMS, 57.

ONU, 56, 57, 259, 278.

Ouagadougou, 12, 17, 27, 34, 40, 41, 42, 59, 62, 80, 84, 129, 136, 144, 14,

158,159,196,206,210,215,228,231,239,264.

Ouahigouya,27,41,42,62,63,136,141,157,219,237,238,239,265.

Ouattara Diori,33.

Ouattara Famagan,32.

Ouattara Guimbi,33.

Ouattara Sékou,32.

Ouattara Tiébé Niandané,33.

Ouédraogo T. Bernard,129,130,158,159,216,218,219.

Ouédraogo Bougouraoua,137,155,219.

Ouédraogo

K.

Gérard,11,12,106,161,202,203,204,206,210,219,224,

226,230,237,239,241.

Ouédraogo Joseph,145,159,206,218,224,230,232,240,241.

Ouédraogo Mamadou,156.

Ouédraogo Thomas,130.

Ouédraogo Yalgado,197.

Ouidi Naba,30.

Ousmane Dan Fordio,35.

P)

Pabré,217,221.

Pacifique,71.

Palé Issa Welté, 13, 211.

Parakou, 83.

Paris, 93, 112, 175, 203, 224, 232, 263, 267.

Parti africain de l'indépendance (PAI), 34, 274, 275.

Particommuniste français (PCF), 54, 55, 64, 66, 132, 134, 135, 162, 163,
164, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 191, 274.

Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), 109, 131, 132, 133, 134, 208.

Parti démocratique voltaïque (PDV), 105, 132, 194.

Parti démocratique unifié (PDU), 105, 194, 206, 217.

Parti de la fédération africaine (PFA), 107, 120, 126, 214, 241, 272.

Parti national voltaïque (PNV), 241, 242.

Parti des nationalistes dahoméens (PND), 120.

Parti progressiste dahoméen (PPD), 119.

Parti progressiste soudanais (PRS), 274.

Parti du regroupement africain (PRA), 107, 119, 126, 184, 204, 205,
206, 210, 220, 222, 223, 224, 234, 239, 241, 254, 259, 294.

Parti du regroupement sénégalais (PRS), 274.

Parti républicain du Dahomey (PRD), 117, 118, 119.

Parti républicain de la liberté (PRL), 107, 211, 218, 242.

Parti social d'éducation des masses africaines (PSEMA), 106, 162,
193, 195, 197, 200, 201, 204, 215, 216, 217, 218, 239, 257, 265.

Parti socialiste sénégalais (PSS), 183, 275.

Péchoux Laurent, 185.

Person Yves, 25.

Pleven René, 66, 167, 191.

Pô, 157, 197, 220.

Poiret, 74.

Porto-novo, 80, 83.

Pouy, 206.

Q)

Quoeuille Henri, 66.

R)

Ramadier Paul, 66.

Rassemblement démocratique africain (RDA), 54, 64, 103, 106, 107, 109, 110, 111, 113, 118, 119, 120, 125, 129, 131, 132, 142, 143, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 162, 163, 164, 166, 167, 181, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 216, 220, 221, 222, 227, 228, 230, 234, 235, 238, 239, 240, 241, 254, 256, 259, 260, 263, 264, 265, 270, 273, 274, 276, 286, 289, 291, 294.

Rassemblement du peuple français (RPF), 66, 135, 136, 177, 189, 220, 266.

Rassemblement populaire africain (RPA), 204.

Réunion, 71.

Rivières du Sud, 76, 80.

Roland Pré, 160.

Rollet Louis, 259.

Roume Ernest, 82.

Rufisque, 78, 89, 184, 273.

Russes, 50, 55, 113.

S)

Saguedi, 33.

Saint-Louis, 78, 79, 82, 89, 184, 273.

Saint-Pierre et Miquelon, 71.

Salembéré Sibiri, 230, 232.

Samory, 33.

Sanba, 217.

San-Francisco, 56.

Sanon Ali, 130.

Sanou Molo, 32.

Sanou Sanny, 143.

Savé, 83.

Say, 42.

Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), 55, 66, 137,
177, 183, 184, 185, 273.

Sénégal, 2, 3, 7, 8, 72, 73, 74, 76, 89, 106, 123, 138, 183, 184, 185, 203, 24
2, 258, 261, 277, 291.

Senghor Léopold Sédar, 106, 121, 122, 124, 126, 184, 199, 254, 266, 273
279, 280, 281, 282.

Sigué Nouhoun, 156.

Sikasso, 84.

Société de commerce import-export (SCIMPEX), 148.

Sol Bernard, 43.

Somalis, 71.

Sorgho Mathias, 11, 12, 200.

Soumaré, 281.

Soudan, 2, 6, 16, 38, 40, 41, 42, 61, 63, 72, 75, 76, 78, 79, 81, 98, 106, 113,
123, 141, 184, 215, 237, 242, 243, 258, 261, 262, 274, 275, 279.

Syndicat africain des ouvriers de la métallurgie et du bâtiment
(SAMOB), 148.

Syndicat agricole africain (SAA), 133.

Syndicat des employés du commerce, de l'industrie et des banques
(ENCI-BAN), 148.

Syndicat du personnel africain de l'enseignement de Haute-Volta (SPEAHV), 148.

Syndicat du personnel des transmissions, 148.

Suède, 282.

Suez, 170.

Staline, 52.

T)

Tabacounda, 84.

Tahiti, 71.

Tamini Souaniwé, 210.

Tampiko, 215.

Tananarive, 261.

Tapsoba naba, 30, 225.

Teithgen Pierre-Henri, 92, 172.

Tiébélé, 157.

Tenkodogo, 42, 210, 239.

Tévoédré Albert, 119.

Thiès, 81, 184.

Togo, 42, 136.

Tombouctou, 76.

Tougan, 42, 136.

Touré Ismaël, 210.

Touré Sékou, 113, 195, 209, 264, 268.

Traoré Bakary, 143.

Traoré Diongolo, 106, 161, 241.

Traoré Frédéric, 149.

Traoré Lallé, 130.

Traoré Halama, 149.

Traoré Mathieu, 149.

Traoré Zoumana, 241.

Tunisie, 60, 66, 71, 170, 249.

U)

Union africaine de la France libre (UAFL), 59.

Union africaine et malgache (UAM), 114, 292.

Union pour la défense des intérêts de la Haute-Volta (UDIHV), 128, 129.

Union démocratique dahoméen (UDD), 118, 119, 202.

Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR), 167, 177, 191.

Union démocratique voltaïque (UDV), 105, 110.

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), 292, 294.

Union fraternelle des originaires de Banfora (UFOB), 131.

Union des indépendants du Niger (UIN),202.

Union générale des étudiants d'Afrique de l'Ouest (UGEAO),107.

Union générale des étudiants voltaïques (UGEV),244.

Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN),105.

Union Ghana-Guinée,268,293.

Union progressiste dahoméenne (UPD),117.

Union progressiste sénégalais (UPS),272,275,276.

UNESCO,57.

Union Sahél-Bénin,269,287.

USA,47,48,49,50,51,52,53,56,122,182,190.

US-RDA,202,272,273,274.

URSS,47,49,50,53,54,55,56,122,179,182.

Union voltaïque (UV),128,130,135,144,150,151,155,156,158,160,
161,167,206,213,215,216,217,219,221,222.

V)

Vietnam,169.

Vinama Djibril,132,230.

Von François,39.

Voulet-Chanoine,39,62.

W)

Wallis, 71.

Y)

Yaméogo Denis, 199, 200.

Yaméogo Maurice, 5, 145, 155, 199, 200, 206, 217, 218, 221, 224, 226,
227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 243,
244, 257, 260, 263, 267, 270, 286.

Yamoussokro, 7, 8, 12, 198.

Yatenga, 27, 39, 137, 155, 161, 239, 266.

Yougoslave, 273.

Z)

Zebango Pahi, 155.

Zinder, 79.

Zinsou Derlin Emile, 116, 118, 277.

Zodi, 202.

Zoungrana Cyprien, 226.

TABLE DES CARTES

Carte n° 1	:	La colonie de la Haute-Volta en 1919	21
Carte n° 2	:	Principaux groupes ethniques.....	23
Carte n° 3	:	Géopolitique des pays du Burkina Faso à la fin du XIXème siècle	39
Carte n° 4	:	La Haute-Volta disloquée entre 1933 et 1947	46
Carte n° 5	:	La Haute-Volta d'après 1947.....	71
Carte n° 6	:	L'Afrique occidentale française	99

TABLE DES TABLEAUX ET SCHEMAS

Tableau n° 1	:	Membres voltaïques de l'Assemblée nationale française : 1945-1960.....	248
Tableau n° 2	:	Evolution des partis politiques voltaïques de 1945 à 1960.....	265

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1-14
PREMIERE PARTIE : LE CADRE ET LE CONTEXTE HISTORIQUE	15
Chapitre I : Le pays et les hommes de la Haute-Volta	16
I. Quelques éléments de géographie	16
1.1. Situation géographique	16
1.2. Situation démographique.....	19
1.3. L'organisation sociale et politique des populations voltaïques	20
1.3.1. Les "sociétés sans Etat"	20
1.3.2. Les "sociétés à Etat"	26
II. Aperçu historique de la Haute-Volta.....	37
Chapitre II : Le réveil du nationalisme africain dans le contexte international d'après-guerre	47
I. La politique des USA	48
II. La politique de l'URSS	55
III. L'action de l'ONU	58
IV. Le réveil du nationalisme africain	60
DEUXIEME PARTIE : LE FEDERALISME EN QUESTION : FEDERALISTES ANTI-FEDERALISTES.....	72
Chapitre I. : L'organisation administrative de l'AOF	75
I. Les origines de l'AOF.....	76
II. Bref aperçu des huit territoires de l'AOF.....	82
III. Les caractéristiques du système administratif français	93

Chapitre II. : Les réformes d'après-guerre dans l'empire français	100
I. Les réformes de la Constitution de 1946.....	102
II. Les institutions politiques en Afrique et en métropole	104
2.1. Les assemblées représentatives en Afrique.....	104
2.1.1. Les conseils généraux	104
2.1.2. Le grand conseil.....	106
2.2. Les assemblées métropolitaines	108
2.2.1. L'assemblée nationale	108
2.2.2. Le conseil de la République.....	109
2.2.3 L'assemblée de l'Union française.....	109
Chapitre III : Fédéralistes et anti-fédéralistes en AOF	112
I. Les organisations politiques et sociales en AOF	112
1.1. Les partis politiques.....	112
1.2. Les syndicats.....	114
II. Les anti-fédéralistes.....	116
III. Les fédéralistes	128
Chapitre IV : Les mutations des années cinquante en AOF et les réactions des partis politiques français	136
I. Le contexte	136
II. La loi-cadre, son contenu et les décrets d'application.....	139
III. La communauté franco-africaine.....	141
IV. Les partis politiques français et l'AOF.....	145
4.1. Le Parti communiste français (PCF)	145
4.2. La Section française de l'internationale ouvrière (SFIO)	150
4.3. Le Mouvement populaire républicain (MRP)	155
4.4. Le Rassemblement du peuple français (RPF)	157
4.5. L'Union démocratique et sociale de la résistance (UDSR)	159
TROISIEME PARTIE : LA VIE POLITIQUE ET LE FEDERALISME EN HAUTE-VOLTA	162
Chapitre I : L'initiation au jeu politique en Haute-Volta.....	163
I. Les partis politiques.....	164

1.1. L'Union voltaïque (UV)	164
1.2. Le Rassemblement démocratique africain (RDA).....	167
1.3. Le Rassemblement du peuple français (RPF)	172
1.4. La Section française de l'internationale ouvrière (SFIO)	173
1.5. La Communauté du Yatenga	173
1.6. Le Parti africain de l'indépendance (PAI) et le Mouvement de libération nationale (MLN)	174
II. Les communautés religieuses et les syndicats.....	176
2.1. Les communautés religieuses	176
2.2. Les syndicats.....	182
 Chapitre II : La vie politique en Haute-Volta de 1948 à 1956	192
 I. Les enjeux politiques voltaïques	196
II. Quelques éléments de biographie de certains hommes politiques voltaïques	201
III. Les alliances métropolitaines	219
 Chapitre III : Le fédéralisme en Haute-Volta	226
 I. La loi-cadre et la communauté franco-africaine en Haute-Volta	226
II. La Haute-Volta et la fédération du Mali	245
III. La liquidation de la fédération du Mali et des fédéralistes en Haute-Volta	250
 QUATRIEME PARTIE : LA BALKANISATION:CAUSES ET RESPONSABILITES	267
 Chapitre I : La dislocation de l'AOF	268
 I. Les raisons du démantèlement de l'AOF	268
II. Les moyens mis en oeuvre	269
III. Les instruments de la politique française en Afrique occidentale française	273
 Chapitre II : L'échec de la Fédération du Mali	278
 I. L'action des autorités françaises	278
II. Le rôle des Africains dans l'échec de la fédération du Mali	282
III. La dislocation de la Fédération du Mali	293
 CONCLUSION GENERALE	310

ANNEXES	321
- Décret portant division de la colonie du Haut-Sénégal-Niger et création de la colonie de Haute-Volta.....	322
- Arrêté promulgant en Afrique occidentale française le Décret du 05 septembre 1932 portant suppression de la colonie de la Haute-Volta et répartition de son territoire entre les colonies du Niger, du Soudan français et de la Côte-d'Ivoire.....	324
- Loi tendant au rétablissement du territoire de Haute-Volta ..	327
- Protocole d'accord entre le RDA et le MDV.....	328
- Communiqué conjoint du RDA et du PRA	329
- Tableau des circonscriptions électorales (1959).....	330
- Les résolutions de Dakar.....	332
BIBLIOGRAPHIE	333
I. Enquêtes orales	334
II. Archives.....	338
III. Documents officiels	352
IV. Périodiques	352
V. Ouvrages généraux - Thèses - Rapports.....	354
VI. Articles - Publications - Communications	369
INDEX DES NOMS ET DES LIEUX	379
TABLE DES CARTES	404
TABLE DES TABLEAUX ET SCHEMAS.....	404
TABLE DES MATIERES.....	405